



## **rappports**

de la Commission permanente de gestion  
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité  
aux observations

année 2009



## **rappports**

de la Commission permanente de gestion  
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité  
aux observations

année 2009





## COMMISSION PERMANENTE DE GESTION

Elue le 20 juin 2006

(par ordre d'élection)

**Membres :** M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann, M. Philippe Mivelaz (dém.), M<sup>me</sup> Nicole Grin, M. Roland Ostermann, M. Eddy Ansermet, M. Laurent Rochat (dém.), M. Marc-Olivier Buffat (dém.), M. Jacques-Etienne Rastorfer, M. Claude-Alain Voiblet (dém.), M. Raphaël Abbet, M<sup>me</sup> Anna Zürcher (dém.), M. Maurice Calame, M. Roland Philippoz, M. Alain Hubler, M<sup>me</sup> Andrea Egli (dém.), M. Olivier Martin, M. Blaise Michel Pitton, M. Vincent Rossi, M<sup>me</sup> Esther Saugeon, M. Jean Meylan, M. Pierre-Yves Oppikofer.

## COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

Elue le 20 juin 2006

(par ordre d'élection)

**Membres :** M. Claude Bonnard (dém.), M. Denis Pache, M. Tristan Gratier (dém.), M. Giampiero Trezzini, M. Claude Mettraux, M<sup>me</sup> Isabelle Truan, M. Filip Uffer (dém.), M. Marc Dunant (dém.), M<sup>me</sup> Nicole Graber (dém.), M. Gilles Meystre (dém.), M<sup>me</sup> Valérie Schwaar (dém.), M. Stéphane Montangero (dém.), M. Fabrice Ghelfi, M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner (dém.), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (dém.), M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (dém.), M<sup>me</sup> Maxline Stettler (dém.), M<sup>me</sup> Florence Germond, M. Philippe Clivaz, M. David Payot, M. Jean-François Cachin, M<sup>me</sup> Claude Grin, M. Ulrich Doepper, M. Jean-Charles Bettens, M. Pierre-Antoine Hildbrand, M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, M. Jean Tschopp.



# **RAPPORT**

## **de la Commission permanente de gestion**

### **pour l'exercice 2009**

#### **Organisation de la Commission permanente de gestion**

Présidente :	M <sup>me</sup> Sylvianne BERGMANN, Les Verts
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Maurice CALAME, LausannEnsemble
2 <sup>e</sup> vice-président :	M. Blaise Michel PITTON, socialiste
Secrétaire <i>ad interim</i> :	M. Frédéric TETAZ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	M. Raphaël ABBET, UDC, rapporteur M <sup>me</sup> Nicole GRIN, LausannEnsemble
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M. Roland OSTERMANN, Les Verts, rapporteur M. Roland PHILIPPOZ, socialiste
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste, rapporteur M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble
TRAVAUX	M <sup>me</sup> Esther SAUGEON, UDC, rapportrice M. Pierre-Yves OPPIKOFER, A Gauche Toute !
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	M. Vincent ROSSI, Les Verts, rapporteur M. Maurice CALAME, LausannEnsemble
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	M. Olivier MARTIN, LausannEnsemble, rapporteur M. Jean MEYLAN, socialiste
SERVICES INDUSTRIELS	M. Alain HUBLER, A Gauche Toute !, rapporteur M. Blaise Michel PITTON, socialiste

## PRÉAMBULE

La fonction de présidente de la Commission de gestion est un observatoire privilégié pour mesurer le travail global effectué par les commissaires qui est considérable et de qualité. Elle offre la possibilité de réfléchir à son fonctionnement, à ses besoins de formation qui permettraient d'améliorer l'efficacité des commissaires par l'optimisation du temps consacré aux visites. En effet, les exigences de la vie professionnelle ne permettent plus ou de moins en moins de consacrer beaucoup de temps, pendant les heures de travail, à une telle tâche de gestion.

C'est dans cette perspective qu'une séance de formation sur les méthodes d'investigation d'une Commission de gestion, qui n'a pas une mission de haute surveillance, a été organisée.

Les commissaires ont désormais à disposition un outil de travail et une méthode auxquels ils peuvent se référer. Ces principes ont été mis en pratique dans le cadre de la préparation des thèmes transversaux choisis.

Les observations des années précédentes ont fait l'objet d'un suivi dans les différentes directions tout particulièrement les absences au travail et la sécurité. Le nombre de jours d'absences par équivalent plein temps (ci-après : EPT) marque une légère tendance à la hausse et pour 2009 il est de 12.25 ce qui est très élevé par rapport à la moyenne suisse ou à d'autres Administrations comparables. Des mesures sont prises telles que le rapprochement des cadres intermédiaires d'avec les collaborateurs qui a un impact positif sur le taux d'absence.

La manière dont la Ville traite les problèmes de TVA lors d'imputations internes avait fait l'objet d'une observation<sup>1</sup>, dont la réponse, bien qu'acceptée, avait laissé les commissaires perplexes. Un brillant exposé donné par le chef du Service financier a permis de comprendre la détermination et le mode d'assujettissement des collectivités publiques et l'imposition des prestations internes, toutes ces questions étant par ailleurs infiniment complexes.

Une observation, toujours en suspens, demandait à ce que le nombre d'EPT budgétisé dans chaque service soit disponible.<sup>2</sup> La Commission de gestion se permet de rappeler l'importance de disposer de ces données et la promesse municipale de tout mettre en œuvre en 2010 afin d'obtenir ces résultats qui devraient figurer dans le budget 2011.

Il est à déplorer que les problèmes avec le progiciel SAP (*Systems, Applications, and Products for data processing*) ne soient toujours pas résolus notamment, semble-t-il, par manque de personnel qualifié et de formation des utilisateurs. Le fait que le suivi technologique soit assuré par la société externe *neo technologies* n'est peut-être pas une solution optimum. Ces problèmes qui perdurent ont fait l'objet de plusieurs observations figurant dans les services qui utilisent SAP et qui subissent des désagréments dans leur facturation.

Nous tenons à remercier la secrétaire et le secrétaire *ad interim* de la Commission pour leur aide précieuse et compétente, les chefs du Service de la révision, du Service financier et du Service d'organisation et d'informatique ainsi que M<sup>me</sup> Monbaron pour son aide efficace et discrète.

---

<sup>1</sup> 5<sup>e</sup> observation/2008 : « La Municipalité est invitée à décrire précisément la façon dont la Ville traite le problème de la TVA lors des facturations internes entre les services. »

<sup>2</sup> 1<sup>re</sup> observation/2008 : « Pour faciliter la lecture du rapport de gestion et permettre de suivre l'évolution des postes, la Municipalité est invitée à faire figurer, en plus du nombre d'EPT au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre et du nombre de personnes les occupant, le nombre d'EPT budgétisé pour chaque service. »

## Thèmes transversaux

Dans la perspective de mieux cibler son travail sur certains éléments faisant l'objet de sa mission, la Commission de gestion a défini deux thèmes transversaux : les autorisations d'achats et le rôle du Service d'organisation et d'informatique (ci-après : SOI) dans les différents services de l'Administration.

### Autorisations d'achats

Les autorisations d'achats examinées comprennent les véhicules, machines et matériel ainsi que les logiciels informatiques pour les années 2008 et 2009.

Le choix de ce thème, décidé en janvier 2010, n'a donc pas été influencé par la dénonciation anonyme visant un collaborateur qui se serait livré à un trafic de camion, affaire portée à l'attention des médias et du Conseil en février 2010.

Des investigations menées par les commissaires, il ressort que certaines Directions ont déjà élaboré une procédure interne pour la vente de véhicules et leur comptabilisation alors que dans d'autres les critères sont définis de manière moins précise.

La Commission de gestion a pris note qu'un règlement sera édicté par la Municipalité dans le but d'uniformiser des pratiques différentes et sera attentive à sa publication.

Pour ce qui est des achats informatiques, chaque service commande et reçoit le matériel dont il a besoin. Il a toutefois été constaté qu'un achat de matériel a été effectué pour un service autre que celui pour lequel les autorisations avaient été votées et que le matériel et le prix étaient différents, sans que la demande de crédits soit dépassée.

**1<sup>re</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à s'assurer que les achats de matériel sont conformes aux autorisations votées par le Conseil communal ou la Municipalité.*

### Relations entre le SOI et les services de l'Administration

Un questionnaire a été élaboré pour les commissaires après avoir entendu le chef de service du SOI qui a présenté de manière détaillée les missions de son service et les contacts mis en place avec les services.

Il s'agissait de savoir si les correspondants micro-informatiques étaient bien identifiés dans les services, le suivi des demandes ou des interventions et le type de demandes.

De manière générale, les utilisateurs sont satisfaits des services dispensés par le SOI. Le référent informatique ou correspondant micro-informatique qui sert d'interface entre les utilisateurs et le SOI est apprécié par le fait qu'il parle à la fois le langage métier et le langage informatique. Les demandes enregistrées en cas d'incidents sont résolues dans un délai jugé rapide et efficace.

La Commission s'est rendue au centre d'école à la montagne, la Barboleusaz, qui a fait l'objet de travaux ainsi qu'à Cridec (Centre de ramassage et d'identification de déchets spéciaux).



# CHAPITRE I

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES (AGF)

### Préambule

En date du 22 mars 2010, les commissaires ont participé à la séance de la Municipalité, en présence des chefs de service. Cette séance, dont le but principal est de procéder à l'examen des dossiers en cours et à de brefs échanges sur les sujets d'actualité en rapport avec l'évolution constante de ces dossiers, a permis d'apprécier l'ambiance efficace et la distribution des différentes tâches à régler au sein des différents services de la Direction. Au cours de cette réunion, le calendrier des visites de la sous-commission dans les différents services de la Direction a été fixé. Les thèmes transversaux, notamment la reprise du matériel arrivé « en bout de course » et son recyclage éventuel ont également été évoqués à cette occasion.

### Secrétariat municipal

Lors de la rencontre avec le secrétaire municipal, il a été rappelé les multiples tâches dont il a la charge et les différences importantes existant entre les divers services composant AGF. Ces derniers sont très distincts entre eux et comportent peu de sujets communs. Pour ce qui concerne le Secrétariat municipal, il a notamment été impliqué dans les dossiers suivants au cours de l'année 2009 :

- a) Préparation des réceptions lors des grands événements auxquels la Ville est associée, tels que le prochain Sommet de la francophonie (Lausanne est chargée d'organiser la réception des maires et des journalistes), l'inauguration du M2, la Journée de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) 2009 et autres... Pour l'organisation de ces grands événements, le Secrétariat municipal travaille régulièrement en collaboration avec le Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom).
- b) Événements locaux, inaugurations diverses (Pavillon thaï au parc du Denantou, plaques de rues et de places), expositions, pose de premières pierres, remise de prix, etc. A titre d'exemple, on peut citer l'avis tardif de la communauté russe d'offrir une statue de Ioannis Kapodistrias occasionnant au Secrétariat municipal l'organisation en urgence de la manifestation...
- c) Réceptions de personnalités et d'invités privilégiés à Mon-Repos (ambassadeurs, Conseil d'Etat, autres Municipalités, entreprises, etc.)
- d) Vins d'honneur ou autres, pour les sociétés locales ou à la demande, lors de manifestations sportives ou culturelles. Le coût peut être estimé à environ Fr. 120'000.-/an, rien que pour la fourniture de vin de la Ville lors de ces manifestations.
- e) Définition d'un protocole particulier pour les manifestations et les hôtes prestigieux.

### Unité d'évaluation et de conseil

Suite au départ du responsable, une seule personne est occupée dans cette unité, qui est rattachée directement au bureau du syndic. Elle a été chargée de l'organisation et de la planification du travail des différents services dans le cadre du bilan de l'opération « Prestations 2004 ». Ce bilan de situation, six ans après l'exercice « Prestations 2004 », n'est pas facile à établir, la situation ayant évolué et de nombreux protagonistes ayant quitté l'Administration communale. Toutefois, l'ensemble des services ayant enfin rendu leurs rapports et un tableau général présentant le résultat final de cette démarche étant en cours d'élaboration,

ce bilan devrait pouvoir être finalisé avant l'été 2010, conformément à ce qui avait été promis par la Municipalité. Les membres de la Commission de gestion souhaiteraient cependant qu'un suivi de cette opération soit effectué.

La personne occupée dans cette unité est également engagée dans certains projets stratégiques, tels la prochaine mise en place d'un Système de contrôle interne (SCI) au sein de l'Administration lausannoise. Mais l'avenir de l'unité, son rôle et ses missions ne sont pas clairement définis.

**2<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à préciser le rôle de l'Unité d'évaluation et de conseil et à assurer le suivi du bilan « Prestations 2004 ».*

### **Naturalisations**

Un dispositif visant à préparer les candidats à l'audition va être prochainement mis en place pour éviter les dysfonctionnements actuels. Elaboré d'entente avec le Service cantonal de la population (SPOP) il consisterait en un mandat confié à la Ville de Lausanne, qui jouerait en l'occurrence le rôle de commune « pilote » : il s'agirait de pouvoir suspendre la demande de naturalisation des personnes dont la connaissance du français serait insuffisante, voire nulle, le temps pour elles de combler leurs lacunes.

Cette disposition devrait permettre aussi de clarifier des imprécisions contenues dans certains dossiers : identité et état-civil peu clairs, antécédents judiciaires non évoqués, etc. La Ville et le SPOP étudient également la possibilité de demander une inscription à l'état-civil préalablement à l'ouverture d'une procédure de naturalisation, ce qui permettrait une meilleure efficacité dans la gestion de ces dossiers. Mais, pour y parvenir, il faudra sans doute passer par une modification légale.

### **Apprentis**

Les difficultés liées à l'encadrement des apprentis au sein du Secrétariat municipal ont été évoquées. Une réflexion est en cours avec le Service du personnel, en vue de la création d'un nombre plus élevé de places d'apprentissage au sein de l'Administration communale.

### **Casino de Montbenon**

La salle Paderewski a été entièrement rénovée pour un investissement de plus d'un demi-million de francs. Une boucle destinée aux malentendants a également été installée.

### **Bureau des imprimés et du matériel (BIM)**

La situation antérieure était boiteuse. Une fusion avec la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) a été réalisée afin d'améliorer la situation, mais elle n'est pas aussi satisfaisante que souhaité. L'éventualité d'en revenir à une solution avec le Service du magasin général des Services industriels est évoquée. Une réflexion est en cours.

### **Thèmes transversaux**

Concernant l'informatique, il n'y a rien de spécial à signaler, à part la difficulté de certains collaborateurs à s'adapter aux évolutions technologiques.

## Service du personnel (SPeL)

L'année 2009 a été particulièrement chargée. Outre le travail ordinaire, elle a été caractérisée par une mutation importante et par une réorganisation complète de ce service, au terme de laquelle le nombre des cadres a passé de 11 à 6.

Le problème des maladies de longue durée a fait l'objet d'une attention particulière. L'absence prolongée du responsable de l'Unité de contrôle et de logistique a notamment été évoquée, cette absence ayant passablement perturbé le secteur. Ce problème est maintenant partiellement réglé.

Une erreur importante a été découverte par le comptable du SPeL : Fr. 300'000.– versés par erreur à un collaborateur, par la comptabilité de direction des Services industriels. Cette erreur a été immédiatement « corrigée » par le SPeL. Le contrôle se fait donc efficacement. Toutefois, cette opération a entraîné un certain dommage pour la Ville, la banque de l'employé ayant facturé des frais d'environ Fr. 15'000.– pour restituer la somme de Fr. 300'000.– à la Ville.

Quelques préavis et divers projets ont occasionné un travail supplémentaire important pour les collaborateurs du service : la révision du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC)<sup>3</sup>, l'introduction d'un congé paternité<sup>4</sup>, le nouveau système de rémunération<sup>5</sup>, le dossier de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL)<sup>6</sup>, la création du poste nouveau du médecin du travail, le projet Aménagement du temps de travail<sup>7</sup>, figurent parmi les plus importants dossiers traités par le SPeL au cours de l'année 2009.

### Rapport sur les absences

Ce rapport a été réalisé, notamment, à la demande de la Commission de gestion. Il révèle des informations intéressantes dont certaines méritent un éclairage particulier : sans tenir compte des absences pour congé maternité, service militaire, ou formation, l'étude a démontré que :

Les absences dues aux accidents professionnels et non professionnels représentent 0.82% du temps de travail de l'ensemble des collaborateurs de la Ville et celles dues à la maladie, 4.14%. Il convient de relever que la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et la Direction des travaux sont au-dessus de la moyenne de la Ville.

De manière générale, on constate une baisse notable des accidents professionnels, résultat dû aux mesures de prévention prises ainsi qu'à l'application des consignes de sécurité au travail.

---

<sup>3</sup> Rapport-préavis N° 2009/32 : Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC). Réponse au postulat de M. Jean-Michel Dolivo « Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 bis – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie ». Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo « Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge ». Réponse au projet de règlement de M. Alain Hubler « Des droits syndicaux pour les employé(e)s de la Ville ». Réponse au projet de règlement de M<sup>me</sup> Andrea Egli « Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne » et à la pétition du syndicat suisse des services publics, section de Lausanne, de SUD Lausanne, de l'Union du personnel des SI et de l'Union des Employés de l'Administration Communale Lausanne « A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses ».

<sup>4</sup> Rapport-préavis N° 2009/39 : Meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger.

<sup>5</sup> Préavis N° 2008/38 : Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ».

<sup>6</sup> Rapport-préavis N° 2008/59 : Recapitalisation de la CPCL. Révision des statuts de la CPCL. Mesures concernant la pénibilité. Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière. Réponse aux motions de MM. Pierre Payot, Charles-Denis Perrin et Yves-André Cavin.

<sup>7</sup> Préavis N° 2007/67 : Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale.

Sur une analyse portant sur les quatre dernières années, le pourcentage d'absences dû à la maladie a passé de 3.99% en 2006 à 4.14% en 2009 alors que celui des absences suite à un accident a diminué, passant pendant la même période, de 0.93% à 0.82%.

A noter qu'en 2009, le taux d'absences maladie a augmenté de 8% tandis que le taux d'absences dues à un accident a diminué de 11.8%.

De manière générale, on constate une très forte augmentation des cas « psychiques » de « burn-out ». La Direction des travaux enregistre pour sa part une très forte progression du taux d'absence due à la maladie. En revanche les accidents professionnels ont fortement diminué, dans cette Direction et aux Services industriels.

Si l'on calcule le nombre de jours moyens d'absence par EPT, on arrive aux chiffres suivants :

- en 2006 : 11.12 jours/EPT ;
- en 2009 : 12.25 jours/EPT.

Ces chiffres ne prennent en compte que les journées de travail et ne tiennent pas compte des absences pour cause de maternité, service militaire, cours de formation, etc. L'âge moyen des employés de la Ville se situe entre 42 et 43 ans.

Il résulte de ces données qu'un projet d'ensemble visant la prévention, la gestion et le suivi des absences sera soumis au Conseil communal au cours du deuxième semestre de 2010. Il proposera la mise en place de procédures visant un management plus attentif et plus personnalisé des collaborateurs, ainsi qu'un suivi des absences récurrentes de certains employés destinés à définir les mesures adéquates et bien ciblées permettant de diminuer ces absences (aménagement de poste, ou d'horaire, mutations par exemple).

Une formation des cadres à cette écoute et à ce management du personnel sera mise en place. Un appel d'offres public aura lieu pour la conduite du projet.

### **Aménagement du temps de travail**

A fin 2009, 10 services fonctionnaient selon ce système. En avril 2010, 12 services seront également adaptés à ce système. Le but visé devrait permettre une diminution du nombre d'absences de courte durée (soit absences sans certificat).

Le SPeL applique déjà ce système et s'en dit très satisfait. En outre, l'ambiance de travail s'est considérablement améliorée.

### **Crèche de Vinet**

75% des enfants accueillis sont des enfants du personnel communal et 25% sont des enfants du quartier. Les demandes du personnel ne sont pas toutes satisfaites. Pour l'avenir, une extension de l'accueil est envisagée.

### **Formation et apprentis**

L'ensemble des engagements et le suivi des apprentis sont effectués par une coordinatrice à plein temps.

- En 2003 : 83 apprentis.
- En 2009 : 155 apprentis dont 76 sont lausannois et prioritaires à l'engagement.

Un centre pour les employés de commerce a été créé, les apprentis effectuant « un tournus » dans les différents services.

Il faut signaler que, par le biais de l'aide octroyée par l'Etat pour la création de nouvelles places d'apprentissage, la Commune a obtenu environ Fr. 40'000.– suite à l'effort déployé dans ce sens.

On constate également que les apprentis sont plus âgés et commencent vers 18 ans leur apprentissage, les taux de réussite étant satisfaisants : 39 sur 44, en 2009.

### **Classe au mérite**

Pour les personnes arrivées au sommet de leur classe, il existe une possibilité de déplafonnement si le responsable est satisfait du collaborateur. Cette pratique est cependant peu utilisée et de manière inégale. Un rapport a été établi sur la manière dont cet article du Règlement pour le personnel de l'Administration communale est appliqué. Ce problème devrait être réglé dans le cadre d'Equitas.

### **Relations avec le SOI**

Les échanges donnent entière satisfaction et offrent une bonne synergie.

**PeopleSoft** est géré par le SPeL, les accès aux données ainsi qu'aux catégories de données sont établis en fonction de la Loi sur la protection des données. Le personnel auxiliaire n'a pas accès aux données. Un audit a été effectué pour s'assurer d'une protection maximale dans ce sens.

PeopleSoft permet de procéder aux contrôles souhaités dans le postulat Longchamp qui demandait un suivi des postes budgétisés et des postes occupés. Le SPeL, grâce à ce nouvel outil, procède à la saisie, service par service, des postes en relation, ce qui n'était pas possible avec l'ancien système. Cette nouvelle gestion des postes, centralisée et informatisée, facilitera le travail du SPeL, de l'ensemble des services et en particulier des services financiers. Chaque nouveau poste aura la mention de son origine, la date de la décision municipale ou du préavis.

Les membres de la Commission de gestion ont manifesté un grand intérêt pour ces informations, qui vont dans le sens souhaité par l'observation N° 1 formulée lors de l'examen de la gestion municipale pour l'année 2008<sup>8</sup> et dont la réponse a été refusée par le Conseil en 2009. Ils espèrent donc que la Municipalité sera en mesure de rédiger une nouvelle réponse à cette observation dans un bref délai.

### **Adjointe juridique**

Engagée en mai 2009, une adjointe juridique est à disposition du service pour toutes questions relevant du droit du travail principalement. Cette personne est également à disposition des autres services s'ils ont besoin d'appui en matière de procédures disciplinaires.

### **Thèmes transversaux**

Informatique, décrit plus haut (SOI).

Matériel usagé : il n'y a rien à signaler sur ce point.

---

<sup>8</sup> « Pour faciliter la lecture du rapport de gestion et permettre de suivre l'évolution des postes, la Municipalité est invitée à faire figurer, en plus du nombre d'EPT au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre et du nombre de personnes les occupant, le nombre d'EPT budgétisé pour chaque service. »

## **Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)**

### **Généralité**

Ce service résulte du regroupement entre le Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE) et le Service de l'information en août 2008. Après quelques mois consacrés à l'organisation et à la restructuration du service, 2009 a donc constitué sa première année de fonctionnement en tant que tel. En décidant la réunion du SEGRE et du Service de l'information, la Municipalité avait pour but de rassembler, au sein d'un seul service, des unités servant d'appui à la politique générale de la Ville, laquelle s'articule autour de quatre axes principaux :

- Lausanne Ville olympique ;
- Lausanne Ville durable ;
- Lausanne Ville de recherche et de formation ;
- Lausanne Ville de culture.

Il s'agissait de mettre en place un service transversal en relation avec l'ensemble des autres services, avec à sa tête un seul « responsable » des relations extérieures de la Ville, des projets institutionnels, du développement de la Ville, du management urbain et des contacts avec les acteurs du Pôle économique.

### **Communication**

Ce secteur a pour mission de développer une stratégie nouvelle en relation directe avec les nouveaux moyens de communication liés à l'informatique, internet, etc.

La stratégie mise en place vise à intégrer, associer tous les partenaires dès le début et durant toute la durée d'un projet. Afin d'assurer une bonne diffusion des informations, il est important de diversifier la communication, de développer des supports variés, tels que communiqués et conférences de presse, lettres d'informations, articles dans des périodiques et des revues spécialisées, conférences publiques, expositions, etc.

Sur un plan plus général, il s'agit d'intensifier la communication sur la base des quatre pôles :

- Economie.
- Développement de la ville.
- Projets.
- Communication.

### **Economie**

En relation avec le pôle économique de Lausanne Région, le Canton et les milieux économiques, le DevCom donne l'appui nécessaire aux promoteurs économiques en les accompagnant dans les différentes étapes de leurs projets. En outre, il collabore de manière permanente et étroite avec Lausanne Tourisme.

### **Développement de la ville**

Ce pôle concerne les relations institutionnelles, avec le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), l'Université de Lausanne, les Transports publics de la région lausannoise (tl), notamment. Dans ce cadre, le DevCom est impliqué dans la Politique générale d'agglomération et des transports.

## Projets

Dans ce cadre, le service s'occupe des actions de promotion de la ville, en fonction de l'actualité. Sous ce chapitre, il convient de citer la collaboration avec les acteurs du projet Métamorphose<sup>9</sup>, avec le Biopôle (projets et constructions en cours. La caisse CSS va s'installer sur la parcelle Ville de Lausanne), par exemple.

## Communication

Le service compte quatre délégués à la communication, responsables de la communication d'une ou deux Directions. Le chef de service assiste aux séances de la Municipalité. Il est ainsi à la source de l'information et peut mieux la coordonner lorsqu'il s'agit de la diffuser.

## Plan de mobilité

Ce plan vise à rationaliser les modes de déplacement des collaborateurs de la Ville, et à les inciter à utiliser les transports publics plutôt que leur véhicule privé. La Ville met à disposition de ses collaborateurs appelés à se déplacer professionnellement des véhicules Mobility. Elle subventionne également les abonnements tl souscrits par ses collaborateurs à hauteur de Fr. 240.– par année. Dans le même ordre d'idée, afin de rendre l'usage de la voiture moins attrayant, le prix des places de parc louées aux employés de la Ville a été augmenté. Mis en application le 1<sup>er</sup> juin 2009, ce système a déjà déployé des effets : on constate une baisse sensible du nombre de kilomètres remboursés pour les déplacements professionnels.

## Projet de l'audit urbain

La Ville collabore à ce projet de la Confédération, dont le but vise à comparer les Villes suisses et européennes, sous différents aspects de leur gestion, des prestations qu'elles fournissent et de leur organisation. Il s'agit essentiellement d'un projet statistique.

## Solidarité internationale

Avec Fr. 350'000.– inscrits au budget, la Ville est impliquée dans quelques projets internationaux, notamment en collaboration avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO).

## Relations internationales

La Ville a des contacts réguliers avec quelques Villes chinoises, en relation avec Expo Shanghai entre autres. Lausanne suscite beaucoup d'intérêt de la part des Chinois. Pratiquement tous les mois, une délégation chinoise demande à être reçue. Ce qui intéresse le plus les Chinois, ce sont les questions de transports, d'environnement et de fonctionnement institutionnel.

Pour ces contacts internationaux, la Ville travaille en collaboration avec le Canton et avec la Fédération des régions vertes.

---

<sup>9</sup> Rapport-préavis N° 2007/19 : Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demande de crédits.

Rapport-préavis N° 2008/29 : Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demande de crédits.

Rapport-préavis N° 2009/1 : Projet Métamorphose – Initiative populaire « Pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise ».

## **Service d'organisation et d'informatique (SOI)**

Au cours de l'année 2009, le service a été principalement occupé par les dossiers suivants :

- Mise en place du Schéma directeur informatique 2006–2011 : afin d'améliorer la mobilité, il est prévu une évolution vers un développement du « sans-fil » et des ordinateurs portables.
- Abandon du système IBM.
- Amélioration de la sécurité.
- Amélioration de la coordination interne.

### **Gestion des contenus de l'entreprise (ECM)**

Une nouvelle section a été créée. Les tâches qui lui sont confiées visent à modifier le mode de traitement administratif des documents par une gestion unique, accessible à tous.

Ce système devrait permettre à terme d'éviter le volume des photocopies ainsi que la circulation physique des dossiers.

### **Communication / Commissions**

Un bureau des Projets (PMO – Project Management Office) a été mis en place. Il dispose d'un outil de gestion (Psnet) destiné à suivre le développement et l'avancement des projets. Ce programme est en cours depuis 2008.

### **Commission consultative d'informatique (CCI)**

Cette commission s'est réunie deux fois en 2009. Destinée à informer les représentants des groupes politiques sur l'avancement des grands projets informatiques, cette commission sert également à recueillir l'avis des personnes qui en font partie sur certains sujets. (Cela a été fait à propos du guichet virtuel, dans le cadre du projet de cyberadministration.<sup>10</sup>)

Néanmoins, les missions de la commission sont floues et peu claires. Il conviendra de les préciser.

### **Transfert à la CADEV des équipements d'impression et de mise sous pli du SOI**

Ce transfert a été effectué par souci d'économie lié au volume très important des documents à traiter, notamment en ce qui concerne les factures et la publicité des Services industriels. Les documents continuent à être élaborés au sein de l'Administration communale, et du SOI en particulier, mais le traitement, la mise sous pli et l'expédition de ces documents ont été transférés à la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV). Cela a permis de gagner de la place dans les locaux du SOI, et de mettre les espaces libérés à disposition du personnel qui était à l'étroit dans certains locaux très exigus. Autre avantage de l'opération : certains supports d'information tels que formulaires, enveloppes, etc. ont été ou vont être standardisés. Un poste de travail a également été transféré à la CADEV.

A ce jour, le bilan économique de l'opération s'élève à Fr. 100'000.– (sur un budget de Fr. 500'000.–) uniquement en ce qui concerne les enveloppes. L'évolution de ce système devra être suivie et contrôlée.

### **Téléphonie**

Les lignes en cuivre ont été remplacées par la téléphonie sur réseau informatique.

---

<sup>10</sup> Préavis N° 2009/58 : Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne.



## **Matériel usagé / renouvellement**

Une grande opération est en préparation : le remplacement de tous les postes informatiques de la Ville.<sup>11</sup> La dernière mise à jour des appareils actuellement utilisés date de 2003. Le cycle de vie des PC peut se résumer comme suit :

- Bureautique simple, durée admise : 6 ans.
- Portable simple, durée admise : 3 ans.
- BAO (bureautique assistée par ordinateur), durée admise : 3 ans.

En outre, il faut également tenir compte de l'évolution des appareils (plus de mémoire, plus souples, etc.).

Cette opération nécessite une planification rigoureuse, claire et complète. Par ailleurs, si ce matériel est obsolète pour l'Administration communale, il peut, après avoir été recyclé, être en grande partie réutilisé, notamment par des associations caritatives (Joker, par exemple) ou humanitaires dans des pays en voie de développement.

C'est pourquoi le remplacement de ces équipements fait l'objet de deux projets : le projet START 2 (qui concerne le remplacement des machines de 2003) et le projet RESTART (réutilisation des machines 2003).

Le projet RESTART concerne le « nettoyage » des mémoires des ordinateurs, l'évaluation de la capacité de recyclage de ces appareils, leur reconditionnement (ils sont rééquipés d'un logiciel de base) et leur stockage (au Service du magasin général des Services industriels). Toute cette opération fait l'objet d'un programme d'emplois temporaires pour des chômeurs et se réalise en étroite collaboration avec le Service du travail et de l'intégration.

## **Service juridique**

### **Généralité**

Il est rappelé que le Service juridique de la Ville n'intervient en rien dans les affaires civiles ou pénales, ces mandats étant confiés à des privés. Il en est de même pour les litiges concernant l'Assurance invalidité, les droits de la construction ou les marchés publics.

En 2009, 57 affaires de recours ont été traitées et une affaire concernant le personnel est en cours auprès du Tribunal fédéral.

### **Commission de police**

Les défauts relevés dans le système informatique ont été corrigés. Grâce à l'appui d'un auxiliaire supplémentaire, l'entier du retard a pu être rattrapé et la facturation transmise aux contrevenants est maintenant à jour.

### **Dossiers d'assurance**

Le dossier concernant l'accident survenu sur le chantier de Villamont reste ouvert ; il n'a pas encore pu être réglé. Il en est de même concernant le problème du garage AMV (Ateliers et magasins de la Ville).

---

<sup>11</sup> Préavis N° 2009/38 : Remplacement du parc des micro-ordinateurs.

## **Amendes converties en arrêts**

Dès 2011, les amendes converties en arrêts passeront de la compétence des Préfets à celle des Communes. Pour Lausanne, cela représentera environ 10'000 dossiers. Des forces supplémentaires doivent être envisagées pour faire face à cette importante augmentation de travail.

## **Informatique**

Les rapports avec le SOI pour l'installation du nouveau logiciel donnent entière satisfaction.

Matériel usagé : ce service n'est pas concerné.

Aucun crédit d'investissement n'est en cours.

## **Service de la révision**

### **Personnel**

Suite à différents problèmes liés à des départs à la retraite et à une démission, le service a connu quelques problèmes de sous-effectif pendant l'exercice 2009. Ces derniers sont en passe d'être résolus, suite à des remplacements.

Ce service travaille avec une équipe de 12 réviseurs et de 2 secrétaires à temps partiel. Les nouveaux collaborateurs, dont le travail est très spécifique, sont difficiles à trouver et doivent faire l'objet d'une formation complémentaire (exemple : contrôles internes).

Afin d'alléger le travail, la Municipalité a pris la décision de restreindre les contrôles des organismes extérieurs, ceci dès le 5.12.2008. Les subventions ne seront contrôlées que tous les 3 à 4 ans. Ces organismes sont déjà contrôlés par des fiduciaires privées. Cette manière de faire a permis d'alléger le travail pendant la période de « sous-effectif ».

### **Audits**

L'application PeopleSoft a été remplacée par le logiciel intégré qualifié « BEST PRACTICE », ce qui a entraîné certaines modifications et adaptations dans les méthodes de travail, notamment en ce qui concerne le paiement des collaborateurs. Le service a demandé de réintroduire les filtres automatiques ainsi que la remise en service de plusieurs fonctions telles que l'édition de listes de salaires supérieurs, ceci avant paiement, par exemple.

Un délai a été donné au 30.12.2009 pour effectuer les mesures correctives nécessaires.

### **Autres audits**

Le financement du Centre social régional (CSR) a été contrôlé, mais pas les pratiques des collaborateurs de ce service. Le contrôle a porté sur le décompte envoyé par la Ville au Canton et non sur l'octroi des aides, le contrôle de la gestion des CSR étant effectué par le Canton.

Service de protection et de sauvetage : un contrôle des soldes et des indemnités versées a été effectué, afin d'en vérifier la conformité légale, notamment du point de vue fiscal. Le même contrôle a été effectué à la Protection civile.

COLOSA : contrôle général final.

Service du logement et des gérances : un contrôle des adjudications des travaux par les collaborateurs du service a été effectué.

**3<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à expliquer de manière détaillée comment les adjudications de travaux ou fournitures sont effectuées par les services de l'Administration, hors réglementation des marchés publics.*

### **Groupes de travail**

Participation du chef de service à la mise en place du Système de contrôle interne (SCI) qui sera obligatoire à l'avenir (nouveau modèle comptable harmonisé des collectivités publiques).

Actuellement, il est possible d'utiliser le logiciel ARIS qui permet de formaliser les contrôles, afin de vérifier que les missions et processus sont appliqués et que les risques sont sous contrôle.

### **SOI**

Le seul problème rencontré est celui de la lenteur de mise en marche lors du lancement des programmes en début de journée.

## **Service financier**

### **Trésorerie**

Les personnes affectées à ce secteur s'occupent tout particulièrement de la gestion de la dette, des emprunts à court et moyen terme ainsi que des gros emprunts. La Commission des finances effectue le contrôle général de l'activité de cette partie du service.

Le paiement des fournisseurs s'effectue une fois par semaine aux intéressés.

### **Personnel**

Une augmentation des forces (contrats à durée limitée) a été nécessaire pour résorber le retard dans le contentieux, notamment en matière d'amendes d'ordre. La moitié des dossiers traités par la Commission de police aboutissent à ce service.

### **Caisse de pensions**

Le transfert des immeubles a été réalisé en fin 2009 ainsi qu'avec COLOSA, ce qui a occasionné la lecture devant notaire de plus de 400 actes notariés.

Le préavis sur les comptes 2009 contient les détails de cette opération.

### **Société immobilière lausannoise pour le logement SA (SILL) + Parking du relais**

La SILL (2009) et le Parking du Relais (2008) ont été créés à cette occasion.

### **Système de contrôle interne (SCI)**

L'étude en vue de la mise en place de ce système dans l'Administration communale n'avance pas aussi vite que prévu. Actuellement trois services participent à la phase pilote : le Service dentaire, le Service du gaz et du chauffage à distance et le Service social. Le SPeL y sera ajouté ; le préavis est prévu pour 2010.

### **Résidences secondaires**

Une application est développée avec le SOI pour permettre de détecter les cas suspects de « fausses résidences secondaires ».

## Thèmes transversaux

### SOI

La collaboration est bonne, sur de nombreux sujets. Le SOI a développé plusieurs applications spécifiques pour le Service financier : une pour les subventions, une autre pour la gestion des participations et une pour l'impôt sur les chiens. Actuellement ils sont en train de développer une application pour le suivi des actes de défaut de biens, ainsi que celle pour les résidences secondaires, déjà mentionnée. Les collaborateurs du Service financier sont très satisfaits des prestations fournies par leurs collègues du SOI.

Le Service financier a également des relations avec d'autres services, voire avec des fournisseurs externes : ainsi pour le système GEFI, ils collaborent avec la maison OFISA. Ils sont également très satisfaits. Pour la gestion du logiciel des amendes d'ordre, ils collaborent avec EPSILON. Concernant la comptabilité de la Caisse de pensions, ils utilisent un programme de Hewitt pour la gestion des assurés, qui correspond parfaitement à leurs attentes.

### Observation de M. Claude-Alain Voiblet

En application de l'article 47 du Règlement du Conseil communal, M. Claude-Alain Voiblet avait adressé, le 21 juillet 2009, une lettre à la Commission de gestion, intitulée « Observation à l'adresse de la Commission de gestion. Engagement financier de la Ville dans la campagne contre l'initiative d'Artagnan ». Dans sa missive, M. Voiblet souhaitait connaître les règles servant de base à la Municipalité pour s'engager financièrement dans le cadre d'une votation populaire. Il demandait également à la Municipalité de définir les limites qu'elle considérait comme acceptables en matière d'engagement de l'argent des contribuables dans une campagne politique.

Préalablement à cette lettre, M. Voiblet avait interpellé la Municipalité, le 23 juin 2009. Les réponses fournies par cette dernière ne l'avaient pas entièrement satisfait.

La Commission de gestion de l'époque avait estimé que cette observation ne concernait pas la gestion de l'année 2008 et qu'il appartenait à la sous-commission AGF de traiter cette question dans le cadre de son rapport sur l'année 2009. Les membres de la sous-commission ont donc étudié ce problème, qui a également été débattu en séance plénière de la Commission de gestion. Il ressort de leur analyse que la Municipalité, en l'espèce, a respecté les règles d'usage et la jurisprudence en la matière, telles que définies dans l'arrêt du Tribunal fédéral 116 IA 466 du 10.10.1990 et dans la lettre envoyée par M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba à l'ensemble des Municipalités des communes vaudoises le 8 juillet 2009, à savoir que l'engagement financier d'une Municipalité dans une campagne de votation doit répondre à 3 critères :

- a) la votation doit se dérouler à un échelon supérieur que celui de la commune (ce qui était le cas, il s'agissait d'une votation cantonale) ;
- b) la Commune doit avoir un intérêt direct et spécial à l'issue du vote (en l'occurrence, il s'agissait du maintien ou non de la police municipale et de la sauvegarde d'un certain nombre d'emplois et des mesures mises en place pour assurer la sécurité des citoyens lausannois) ;
- c) les moyens financiers engagés ne doivent pas être « disproportionnés ». Dans ce cas précis, il avait été admis, pour l'ensemble des Communes vaudoises, qu'un engagement à hauteur de Fr. 1.– par habitant n'était pas disproportionné.

Quant à savoir s'il était préférable de calculer la participation de la Commune, en francs par contribuable, plutôt qu'en francs par habitant, les membres de la Commission de gestion ont estimé qu'il s'agissait en l'occurrence d'une appréciation politique, qui était du ressort de la Municipalité, d'autant que la somme engagée était de sa compétence et ne nécessitait pas la rédaction d'un préavis. A noter que la Municipalité avait cependant obtenu l'aval préalable de la Commission des finances.

Pour le surplus, les membres de la Commission ont constaté que M. Voiblet avait obtenu des explications suffisantes de la part de la Municipalité dans le cadre de la réponse donnée à son interpellation urgente du 23 juin 2009.

Quant à formuler, dans le cadre du rapport 2009, une observation demandant à la Municipalité d'élaborer des règles plus précises que celles évoquées plus haut sur l'engagement financier de la Commune dans des campagnes de votation, les membres de la Commission y ont renoncé, la procédure utilisée dans le cas précité leur paraissant adéquate et suffisante. De leur point de vue, si M. Voiblet souhaite l'établissement d'un règlement interne de la Municipalité à ce sujet, il peut tenter de l'obtenir par voie de motion.

### **Remerciements**

Les commissaires tiennent à remercier le directeur, les chefs de service ainsi que tous les collaborateurs de la Direction qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.

## CHAPITRE II

# DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES SPORTS (SPS)

### Thèmes transversaux

#### Autorisations d'achat de véhicules, machines et matériel

Les achats ont été effectués conformément aux autorisations délivrées par le Conseil communal. Le matériel remplacé a subi des sorts divers. Certains véhicules ont été détruits, parfois dans le cadre d'exercices de désincarcération, ou conservés pour d'autres exercices de formation ou le musée. D'autres ont été repris par le fournisseur des nouveaux équipements. Un tiers des véhicules à éliminer ont été acquis par des collaborateurs. Le bien-fondé de ces ventes « au plus offrant » est difficile à analyser après coup. La directive annoncée par la Municipalité sur la question est à saluer.

#### Relations des services avec le SOI

Globalement, les services sont satisfaits des relations avec le SOI. D'aucuns jouissent d'ailleurs d'une autonomie liée à leur collaboration avec des organismes faïtières ; sont dans ce cas le Service de protection et sauvetage et le Corps de police, qui bénéficie de compétences internes. Des réserves sont néanmoins émises dans des secteurs en contact direct avec la clientèle. Là, il est difficile de s'accommoder de mises au point et d'ajustements successifs ; par exemple, des incertitudes planant sur le traitement des réservations pour des cérémonies funéraires ne devraient pas être infligées aux collaborateurs, ni faire courir des risques aux familles. Autrement dit, une grande attention doit être portée aux produits informatiques lors de leur mise en exploitation, et une disponibilité attentive doit être offerte à ce moment-là. La migration de données et procédures vers de nouveaux logiciels pose aussi parfois des tourments. Quant aux mandataires extérieurs, certains utilisateurs aimeraient les voir mieux encadrés par le SOI.

### Service administratif

L'affaire du régime des taxis lausannois est toujours pendante devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Que de lenteurs. L'affiliation au central téléphonique crée toujours des réticences auprès de quelques chauffeurs.

Le service a participé, au niveau administratif, à des réorganisations informatiques, au Contrôle des habitants et à l'Office du stationnement.

La question du mode de communication publique de la Direction a été soulevée. La communication incombe au directeur pour les questions de nature politique et aux chefs de service ou à des délégués particuliers dans certains services, pour les questions techniques ; au Service de protection et sauvetage, lors de l'incendie de l'avenue de Provence, bien que le chef de chancellerie, responsable de la communication, se soit chargé d'une bonne part de cette tâche, le chef de service a été fort sollicité et s'est même vu récompensé par le Champignac d'or 2009 (« Le feu est sous contrôle, mes hommes sont cuits ! »).

## Service des sports

Le projet Métamorphose absorbe beaucoup de l'énergie du service. Les compétences internes sont mobilisées afin d'établir le cahier des charges destiné à la création du nouveau stade qui devra respecter les normes de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA).

Les subventions octroyées aux clubs sportifs pour leurs mouvements de juniors (Fr. 1 million au budget 2009) le sont après contrôle que la formation des animateurs répond aux exigences et sur la base des effectifs déclarés. S'agissant de formation au sport, il y aurait lieu de s'assurer que les sommes dispensées sont bien engagées dans la perspective éducative envisagée.

**4<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à examiner la bonne utilisation des subventions accordées aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors dans la perspective d'une formation au sport.*

La Fondation Centre Sport-Etudes Lausanne semble atteindre ses objectifs qui sont d'offrir à des jeunes gens (filles et garçons) qui se dirigent vers une carrière sportive de haut niveau un encadrement aussi bien sportif que scolaire ou professionnel. Elle les accueille dans le Centre Sport-Etudes de la Pontaise. Il nous paraît approprié que le Conseil reçoive une information sur l'activité de cette fondation, puisque la Ville, son initiatrice, contribue à son financement en subventionnant les juniors que le FC Lausanne-Sport lui confie.

**5<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal un rapport sur l'activité de la Fondation Centre Sport-Etudes Lausanne.*

## Police du commerce

La Commission communale de recours en matière d'impôts a toujours un grand retard dans le traitement de ses dossiers, dont certains font suite à une décision de la Police du commerce. Il serait temps de statuer (voir la 13<sup>e</sup> observation formulée dans le cadre de l'examen de l'exercice 2008)<sup>12</sup>.

Le contrôle de l'activité des établissements publics est aussi le fait de la police tout court. Les inspecteurs du bureau des manifestations et des marchés de la Police du commerce ont pour leur part procédé à 72 dénonciations, notamment pour des ventes sauvages, une utilisation indue du domaine public (par des artistes de rue non autorisés par exemple). 116 avertissements ont été adressés. Cela dépeint une part de l'activité de ces inspecteurs chargés de faire appliquer certains règlements communaux ou cantonaux. Une révision de quelques règles sur l'usage du domaine public aux abords des établissements est envisagée, l'interdiction de la fumée dans les établissements y pousse.

La perception de l'impôt sur les divertissements se heurte à des difficultés dans certains établissements (entrée sans billet ou avec un billet recyclé). Et une base légale fait défaut pour percevoir d'office une taxe forfaitaire.

## Contrôle des habitants

L'introduction du nouveau logiciel du Contrôle des habitants est présentée dans le rapport de gestion. L'examen de la Commission a porté sur la manière dont cette adaptation a été préparée et ressentie par le personnel. Il semble que cela a été fait harmonieusement, que deux jours de formations ont été suffisants pour maîtriser un outil intuitif et performant. Une bonne collaboration avec le Canton, des associations, le SOI et le Canton de Neuchâtel (partie au logiciel) ont permis la mise en place d'un moyen permettant d'augmenter la performance d'un service public.

Une tâche attend le service : satisfaire à l'exigence fédérale d'attribuer un numéro à chaque logement afin d'identifier le lieu de vie de chaque personne (SDF compris ?).

<sup>12</sup> « La Municipalité est invitée à donner à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales les moyens lui permettant de rendre ses décisions dans des délais raisonnables. »

## **Corps de police**

### **Activité courante**

La banderole déployée contre l'Hôtel de police lors de la votation sur l'initiative pour une police unique était considérée comme légale. Reste la question de l'opportunité de l'affichage d'une position politique de la part d'une administration publique.

Le rapport de gestion nous apprend que la présence policière en uniforme a été particulièrement forte dans le quartier de Montolieu. C'était le résultat d'une concertation avec les habitants qui étaient perturbés par les agissements d'un groupe de jeunes. Cette démarche entre dans le cadre général de mesures destinées à lutter contre la délinquance locale dans la ville, mesures échelonnées et dosées pour éviter de gonfler d'importance les trublions. D'autres acteurs sont concernés, comme les gérances, le Service cantonal de protection de la jeunesse, les commerces, les écoles, l'AVIVO (Association de défense et de détente des retraités et futurs retraités), les associations de quartier et les urbanistes.

### **Réformes**

La réorganisation du commandement suit son cours. On tend à la création d'une structure collégiale où les problèmes de « terrain », les horaires, les transports, la santé au travail, les contraintes légales sont examinés dans la concertation. Le dialogue interne est décrit comme riche et se déroulant dans le respect mutuel des participants.

La démarche éthique s'est fixé deux missions. La première est la formation (accepter de rendre des comptes à des privés). La seconde est la culture du contact, de l'ouverture au dialogue pour donner du sens à l'action, de la prise en compte de la réaction de l'interlocuteur, de la reconnaissance de l'erreur éventuelle. La mise en place de cette démarche se poursuit, on ne peut que s'en féliciter.

La révision du code de procédure pénale va avoir des incidences internes. Les collaborateurs devront suivre une formation, les locaux d'audition devront être aménagés pour permettre la présence du prévenu, de deux policiers, d'un avocat, d'un juge et même plus si mésentente.

### **Police-secours**

Les postes de quartier sont intégrés à Police-secours. Le Groupe d'intervention peut solliciter en urgence le renfort de policiers qui sont à domicile et seront en action 30 minutes après leur appel.

La vie nocturne attractive de Lausanne peut rassembler 25-30'000 personnes au centre-ville, alors que la capacité des boîtes de nuit est de 11'000 personnes. 30-35 policiers sont présents dans la rue. Les interventions dans le premier cercle autour des établissements sont, en premier recours, le fait des agents de sécurité de ceux-ci ; ils sont formés par Police-secours. Au-delà, les interventions sont du ressort exclusif de la force publique. L'actualité montre qu'un découpage trop schématique peut être un frein à la lutte contre certaines violences.



## **Service de protection et sauvetage**

### **Division secours et incendie**

L'engagement lors de l'incendie de l'avenue de Provence a été salué. La collaboration avec des renforts extérieurs (autres corps de pompiers, armée) a bien fonctionné. Le mode d'archivage des documents proie des flammes ainsi que la structure et la disposition des locaux, qui ont rendu l'opération d'extinction compliquée et dangereuse à l'extrême, soulèvent une question : dans un domaine aussi administratif que la construction, où règnent des normes, autorisations et contrôles, comment se fait-il qu'une telle bombe ait pu être créée ? Pour l'instant, le problème paraît plus judiciaire que de la compétence de la Commission de gestion, mais l'affaire est à suivre.

La question du statut des pompiers professionnels est à l'ordre du jour. Le passage de 62 à 52 heures hebdomadaires est accompli. Les 52 heures des pompiers correspondent aux 40 heures du reste du personnel, en raison du type de service fait en partie d'heures de présence. La discussion tourne actuellement sur la façon de répartir ces heures pendant la semaine : 12 ou 24 heures consécutives de présence ? Les éléments qui entrent en compte sont l'efficacité, la souplesse d'organisation pour permettre la participation à des cours de formation, la constitution d'équipes réunissant toutes les compétences, l'organisation du temps libre, les habitudes prises, peut-être promues au rang de droits acquis. Affaire à suivre.

### **Division du groupe sanitaire / SMUR**

L'évolution historique du groupe sanitaire a été présentée à la sous-commission. Les modifications et ajustements ont, au fil du temps, conduit à une situation qui paraît adéquate sur le plan du service rendu à la population et satisfaisante pour le personnel. Les ambulanciers sont des professionnels de la santé. Ils sont encadrés par un médecin de piquet au CHUV ou à la Rega. Les frais non assumés par les assurances (un demi-million de francs) sont pris en charge par le Département de la santé et de l'action sociale. Il reste toutefois un solde de Fr. 200'000.– à la charge de la Commune pour les frais liés à des manifestations organisées par la Ville de Lausanne (20 km Lausanne, Triathlon, Marathon, etc.).

### **Division de la sécurité civile**

Une réorganisation de la protection civile (PCi) est en cours (projet AGILE). Elle porte sur le redécoupage des zones d'interventions. Il s'agit aussi de « définir à nouveau les missions propres qui reviennent à la PCi et son positionnement par rapport à ses partenaires ». On doit saluer cette prise de conscience. La question du bon usage des abris, en particulier de leurs centres médicaux, méritera aussi une analyse.

### **Office des pompes funèbres officielles**

L'an dernier, la Commission de gestion a formulé une observation à laquelle la Municipalité a répondu d'une manière insatisfaisante aux yeux du Conseil communal qui a maintenu l'observation. Elle avait la teneur suivante : « *La Municipalité est invitée à compléter ou développer les moyens à disposition de l'Office des pompes funèbres (orientation stratégique, locaux, collaborateurs) pour remplir sa mission et atteindre les objectifs de rentabilité.* ». La réponse ne portait que sur des mesures de rationalisation et d'économie alors qu'il s'agissait aussi d'envisager une stratégie commerciale plus performante.

Contrairement au Règlement du Conseil communal, la Municipalité ne formule pas de réponse à cette observation dans son rapport de gestion 2009. Les informations recueillies montrent qu'une grande partie de l'effort porte toujours sur la rationalisation. Les cercueils ne sont plus fabriqués, mais achetés, à meilleur compte. Les menuisiers apportent déjà leurs compétences dans d'autres services de la Ville, ce qui à terme leur permettra d'occuper d'autres postes. Une des tâches spécifiques qu'ils accomplissaient au sein de leur division, la levée des corps, devra être confiée à d'autres collaborateurs de l'office, ce qui pose problème. Des efforts sont faits pour agrandir le champ géographique de la clientèle. Mais cela ramène à l'observation précédente : il faut compléter ou développer les moyens à disposition (pour les messages publicitaires en particulier) et envisager une autre localisation de l'office. Cela doit se faire en définissant les services que doivent rendre à la population des pompes funèbres officielles. Enfin, la Municipalité devrait songer à rattacher cet organisme à une autre Direction que l'actuelle.

**6<sup>e</sup> observation :** *En plus des mesures de rationalisation des pompes funèbres officielles, la Municipalité est invitée à définir leur rôle auprès de la population et à leur fournir les moyens et locaux leur permettant d'être compétitives avec les concurrents privés.*

## **Comptes et subventions**

Le Service de la révision a examiné les comptes de certaines entités de la Direction et d'organes qu'elle subventionne. Nous regroupons ici quelques remarques et interrogations qu'il a formulées.

Sur le plan interne tout d'abord. Il est relevé que la différence entre solde, indemnité et rémunération (en particulier pour les professionnels engagés comme volontaires) n'est pas clairement établie. Au Corps de police, l'existence d'un fonds de Fr. 250'000.– pour d'éventuels événements mondiaux (triathlon en particulier) soulève une interrogation ; l'utilité d'un fonds de prévoyance (et du fonds Vera Schubert) doit être précisée. Au Service de protection et sauvetage, la provision de Fr. 7'945'988.28 en faveur du crédit-retraite demande analyse. A l'Office des pompes funèbres officielles, la recherche des ayants droit (héritiers ou titulaires vivants) pour des obsèques payées d'avance n'est pas achevée. Le fonds contient Fr. 4,26 millions. Il serait judicieux d'achever cette recherche dans les meilleurs délais.

Les remarques, parfois alarmantes, ne manquent pas au sujet des finances d'organes largement subventionnés par la Ville.

Athletissima accumule des arriérés concernant parfois des éditions antérieures, a une dette importante et sa comptabilité rend difficile la détermination d'un résultat au plus proche de la réalité.

Sport-Etudes : il est demandé d'établir des conventions entre le Centre et les divers clubs pour préciser l'étendue de la collaboration et sa durée. A remarquer que la subvention de la Ville transite par le Lausanne-Sport.

Pour le Tour de Romandie (édition 2008), le problème des créances ouvertes est soulevé.

Lausanne-Marathon n'a diminué sa dette que du montant de la subvention extraordinaire versée par la Ville (Fr. 50'000.–). Sa situation est alarmante.

Remarquons enfin que, pour toutes ces manifestations, les prestations liées à la sécurité publique ne sont pas facturées aux organisateurs.

Les problèmes soulevés et schématiquement relevés ci-dessus d'une façon non exhaustive conduisent à l'observation suivante :

**7<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à indiquer la suite qu'elle compte donner aux remarques du Service de la révision au sujet de la Direction de la sécurité publique et des sports et des organes qu'elle subventionne et à préciser dans quel délai les mesures prises seront portées à la connaissance de la Commission de gestion.*

## **Conclusion**

Il nous paraît que la Direction, par ses collaborateurs, a rempli au mieux les tâches qui lui sont assignées pour le service de la population. Nos remerciements vont aux personnes que nous avons rencontrées, directeur, chefs de service, cadres et collaborateurs, et qui ont répondu avec bienveillance à nos questions.

## CHAPITRE III

### **DIRECTION DE LA CULTURE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE (CLP)**

#### **Préambule**

L'année 2009 a été marquée, pour deux services, par des rapprochements avec d'autres entités de l'Administration faisant un travail voisin. Ainsi, la Bibliothèque municipale a fusionné avec les Archives de la Ville, jusqu'alors au Secrétariat municipal à AGF, pour devenir le nouveau service Bibliothèque et Archives de la Ville. Après une étude de faisabilité, la Municipalité a décidé du rapprochement de Forêts, domaines et vignobles (FoDoVi) et du Service des parcs et promenades, actuellement dans la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, pour former, dès l'été 2011, un nouveau grand service en charge du patrimoine vert.

Comme chaque année, nos visites ont débuté en assistant à une séance des chefs de service, à l'occasion de laquelle les visites des services ont été planifiées. Un contact initial avec le chef du Service de la révision a permis de prendre en compte, dans notre examen, les remarques faites par cet organe de contrôle. Enfin, la préparation du présent rapport s'est conclue par un entretien avec la directrice.

L'excellent accueil et la disponibilité de chacun ont permis que notre mission soit menée à bien et nous tenons à exprimer nos remerciements aux personnes rencontrées.

#### **Commission immobilière**

En 2009, la Commission immobilière s'est réunie quatre fois, pour traiter 31 dossiers importants. Les dossiers de moindre importance sont soumis directement à la Municipalité par le délégué. La Commission immobilière est composée de représentants des services concernés de l'Administration, ainsi que de conseillers municipaux.

De plus, toute affaire dépassant Fr. 10'000.– est soumise à la Délégation de la Commission des finances aux affaires immobilières. Elle est composée de trois membres, qui prendront connaissance du dossier au bureau du délégué et émettront séparément des avis et d'éventuels commentaires.

De l'entretien avec le délégué de la Commission immobilière, nous retirons l'impression d'une activité pleinement satisfaisante. Au nombre relativement faible d'acquisitions concrétisées en 2009, il convient d'ajouter la préparation de quelques affaires importantes à venir, ainsi qu'une activité importante liée tant à la concrétisation de la recapitalisation de la Caisse de pensions de la Commune de Lausanne qu'à Métamorphose.

Notre intérêt s'est porté sur la vente à un agriculteur fermier de la Ville d'un terrain de 10'000 m<sup>2</sup> sur la commune d'Echallens. Sur la base des documents consultés et d'une visite sur place dans le cadre de notre visite avec FoDoVi (voir ci-dessous), nous reconnaissons la justification de cette vente et apportons les éléments d'information suivants : la Commune d'Echallens a procédé à une vente au même propriétaire d'une surface voisine de même taille, pour un même prix ; ce terrain est destiné à la construction, réalisée en 2009 déjà, d'une vaste étable moderne permettant de rationaliser la production laitière et d'accueillir le cheptel jusqu'alors établi à la ferme de La Blécherette ; FoDoVi n'entendait pas procéder aux

investissements conséquents qu'aurait exigé une mise aux normes des installations actuelles ou une construction ; les baux actuels ont été prolongés à 30 ans ; le prix de vente, correspondant aux usages, ne dépassait pas Fr. 50'000.–.

## **Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi)**

Comme signalé en préambule, le service FoDoVi est engagé dans un processus de rapprochement avec le Service des parcs et promenades, qui verra leur fusion à l'été 2011. Dès le mois de mai 2010 déjà, le chef de service aura la responsabilité des deux services, à la suite du départ à la retraite de son collègue. Lors de notre entretien, nous avons abordé la préparation de ce rapprochement. Nous avons appris qu'une étude de faisabilité avait été conduite durant près de deux ans et qu'après la conclusion qu'il n'y avait pas d'inconvénient majeur à cette fusion, une démarche originale avait été mise en place, permettant la participation conjointe de collaborateurs des deux services autour de projets : ce sont ainsi 42 projets qui étaient étudiés en avril 2010, impliquant 62 personnes (20% du personnel).

### **Forêts**

Comme le rapport de l'année dernière le mentionnait, nous avons assisté en 2009 à une séance de martelage dans les forêts du Jorat, c'est-à-dire au choix, sous l'autorité de l'inspecteur forestier, des arbres à couper. Nous en avons suivi la coupe en novembre. Cette année, c'est dans la forêt de Valmont, au bord de la Vuachère, que nous avons participé au martelage, ce qui a permis d'aborder la problématique d'une gestion forestière en milieu urbain. Comme les importantes coupes décidées auront lieu sous les fenêtres d'un collègue, une information spécifique est envisagée pour les élèves.

Lors de notre visite aux Amburnex, nous avons pris connaissance des coupes forestières entreprises, ainsi que des travaux devant favoriser la vie du grand tétras.

Le transfert depuis le début 2009 de la gestion des auberges du Chalet-à-Gobet et de Montheron devrait permettre de les mettre en réseau avec l'auberge du Chalet-des-Enfants, qui connaît un important succès. C'est dans ce sens que la rénovation de l'auberge de Montheron<sup>13</sup> est entreprise, suite au départ à la retraite du tenancier.

La location du refuge construit en 2008 en lisière de forêt, proche du domaine des Saugealles, est un succès. Son équipement sobre, dans une optique de développement durable, en bois brut, avec des W.-C. secs, est bien accepté.

### **Domaines**

Aux Amburnex, le bâtiment de la Sèche a été détruit par un incendie accidentel en août 2009. Il servait à la fois comme abri et, par son toit, comme collecteur d'eau pour le bétail. Une reconstruction est à l'étude, afin de servir rapidement au mieux les besoins des exploitants. Dans cette attente, des transports d'eau sont faits par camion et le loyer est réduit en raison des autres désagréments.

Relevons que, indépendamment de cet accident, divers projets sont à l'étude, pour fournir l'énergie électrique et l'eau nécessaire, dans le respect du développement durable. Une élimination du petit lait résultant de la fabrication du fromage est déjà concrétisée, par le passage à travers un compost.

Ces projets sont réalisés en collaboration avec le projet de Parc naturel régional Jura Vaudois, en vue duquel un espace d'accueil et de vente des produits régionaux est également envisagé.

Le domaine de la Villaire, à Echallens, a été acquis par la Ville en 1968, dans le cadre du projet d'aéroport à Etagnières. La famille Perroud en a repris l'exploitation depuis 2002, conjointement avec le domaine de la Blécherette, dont la diminution programmée en est facilitée par une clause du bail.

---

<sup>13</sup> Préavis N° 2010/14 : Rénovation de l'Auberge de Montheron.

Comme nous l'avons exposé ci-dessus (Commission immobilière), une vaste étable moderne, permettant notamment la traite simultanée de 10 vaches, a été construite en 2009 sur un terrain dont une moitié a été vendue par la Ville de Lausanne, l'autre par la Commune d'Echallens. Cette construction symbolise bien le dynamisme des exploitants, qui ont su redonner de l'éclat à ce domaine, repris dans un état préoccupant. La présence de Cédric, jeune agriculteur de 23 ans, au côté de son père représente la 3<sup>e</sup> génération.

En 2009 a eu lieu la première édition de cours donnés par FoDoVi aux collaborateurs de la Ville pour la préparation de réceptions dans l'esprit d'un développement durable. Une deuxième édition a eu lieu en février 2010, et l'offre sera faite à d'autres collectivités, par la présence du cours au catalogue du CEP (Centre d'éducation permanente).

### **Vignobles**

Relevons que pour la promotion de la vente des vins en décembre, la promotion publicitaire a été faite par des annonces radiophoniques au lieu d'annonces dans la presse.

Les chambres et tables d'hôtes des domaines viticoles connaissent également un bon succès.

## **Service du logement et des gérances (SLG)**

Ce service a connu une année 2009 fortement marquée par la poursuite du programme « 3000 logements »<sup>14</sup>, par la recapitalisation de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) et ses conséquences, par différentes concrétisations liées à la construction dans un développement durable.

Devant le nombre important de dossiers traités par ce service, nous avons choisi cette année de limiter notre rapport à deux sujets particuliers : d'une part le suivi comptable de la révision des conditions d'attribution des logements subventionnés, d'autre part l'analyse sous l'angle de la protection des données du formulaire « demande de location », que la division des gérances demande de remplir aux personnes s'inscrivant pour un appartement mis en location.

### **Révision des conditions d'octroi des logements subventionnés**

Le rapport de la Municipalité nous apprend qu'en 2009, « la situation de 1953 locataires a été contrôlée conformément à la réglementation, et l'identification de 430 locataires ne répondant pas ou plus aux conditions légales a permis la perception de Fr. 649'146.– au titre de suppléments de loyers. Les subventions de 164 locataires ont été totalement ou partiellement supprimées. »

La fréquence des contrôles est de l'ordre des 3 à 4 ans. Deux collaborateurs sont affectés à cette tâche, qui se fait par la convocation des locataires dans les bureaux de Chauderon et la justification du maintien des conditions par la présentation des pièces. Un contrôle plus fréquent « sur dossier » est à l'étude, qui pourrait se faire si un accès élargi au revenu déterminant de la déclaration d'impôt pouvait être accordé par le Canton.

Lorsque les locataires ne répondent plus aux conditions d'octroi, le loyer est augmenté d'un supplément, qui peut représenter la moitié du loyer. Ils doivent en principe trouver un nouveau logement, et s'acquitter de ce supplément jusqu'à leur départ. Pour permettre une certaine mixité, il est souvent accepté que les locataires restent dans leur logement. C'est le cas notamment des personnes en âge de retraite.

Notre attention a été attirée sur le délai pris pour la récupération par la Ville des sommes de ces suppléments.

Chronologiquement, le service SLG identifie les locataires qui doivent payer ces suppléments et en fait communications aux régies, qui en perçoivent la somme avec le loyer auprès des locataires. Ces régies remettent au SLG, en début d'année, le décompte des suppléments encaissés pour l'année écoulée. Le SLG établit, après contrôle, une facture à l'intention des régies, qui versent alors seulement ces montants à la Ville.

---

<sup>14</sup> Préavis N° 2005/45 : Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne.

Le délai pris dans le traitement de ces opérations fait que les facturations de SLG se sont faites en novembre en 2008 et en septembre en 2009.

Nous ne pouvons que suivre la recommandation suivante, sous la forme d'une observation :

**8<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est priée de prendre les mesures nécessaires pour que la facturation aux régies des sommes perçues au titre de suppléments de loyers des logements subventionnés intervienne dans un délai plus rapide, ou qu'un acompte à valoir sur la facture finale soit facturé en début d'exercice suivant déjà.*

### **Formulaire de demande de location**

Le formulaire proposé par la division des gérances aux personnes souhaitant faire une demande de location ne diffère guère de ceux proposés par les régies de la place. Nous avons d'autre part l'assurance qu'ils ne sont pas conservés et que leur consultation est strictement limitée.

Néanmoins, si nous nous référons aux recommandations émises par le préposé fédéral à la protection des données concernant de tels formulaires<sup>15</sup>, divers points semblent critiquables. Ces recommandations font en particulier la distinction entre les renseignements demandés à toute personne s'inscrivant pour un logement à louer et ceux, plus approfondis et intrusifs, demandés aux personnes avec qui un contrat de bail serait probablement conclu.

Un point d'un tel formulaire est particulièrement sensible : celui par lequel le demandeur donne son consentement pour que des renseignements complémentaires soient pris par la gérance. Le demandeur devrait avoir la possibilité de le refuser, ce que la réalité du marché ne permet guère, et il devrait être mieux informé sur les limites de son autorisation. La formulation actuelle « Il (elle) autorise par ailleurs le Service du logement et des gérances à prendre tout autre renseignement complémentaire » semble ainsi devoir être revue.

**9<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est priée de prendre position sur l'opportunité de suivre pleinement les recommandations du préposé fédéral à la protection des données relatives aux formulaires de demande de location, et de modifier la phrase demandant le consentement pour des renseignements complémentaires.*

## **Bureau d'intégration canine (BICan)**

Notre sous-commission a visité le nouveau PEC (Parc d'éducation canine), dont l'ouverture est prévue pour juin 2010. Cet équipement apportera divers avantages par rapport à l'ancien PEC, notamment : grande proximité des bureaux du BICan, ce qui permettra de s'y rendre à pied lors des examens ; séparation entre les lieux d'examen et les espaces ouverts au public ; possibilité, dans certains cas difficiles, de fermer momentanément l'espace ouvert au public. Une utilisation de ce nouveau parc par le Canton pour les examens qu'il conduit est envisageable.

A la suite de l'obligation faite par la Loi sur la police des chiens d'examiner les chiens juridiquement considérés comme potentiellement dangereux, il restait, fin 2009, 69 dossiers en attente de traitement, pour 72 dossiers traités en 2008 et 2009. De plus, une quarantaine de chiens n'auraient pas été annoncés. Le travail est donc en bonne voie, et les cas les plus difficiles ou potentiellement dangereux ont la priorité.

Rappelons que tout détenteur d'un chien acquis après le 1<sup>er</sup> septembre 2008, doit être au bénéfice de huit heures de cours théoriques et pratiques.

La ville de Lausanne n'a pas connu d'incident grave ces dernières années avec des chiens. Si la chance joue évidemment un rôle, nous voulons aussi y voir le résultat d'un travail fait avec sérieux et compétence.

---

<sup>15</sup> [http://www.edoeb.admin.ch/dokumentation/00445/00507/00902/index.html?lang=fr&print\\_style=yes](http://www.edoeb.admin.ch/dokumentation/00445/00507/00902/index.html?lang=fr&print_style=yes)

Notons encore que si le BICan est rattaché au SLG pour des actions administratives (comptabilité, fonction RH), il est directement sous l'autorité de la Conseillère municipale, comme le montre bien l'organigramme de la Direction. Ce lien direct permettrait, en cas d'incident grave, d'avoir une décision rapide de l'autorité municipale.

## **Service de la culture**

L'année 2009 a été marquée par l'adoption par le Conseil communal du rapport-préavis 2008/26 définissant les lignes directrices de la politique culturelle de la Ville pour les années 2009 à 2013<sup>16</sup> et par l'acceptation d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'Arsenic<sup>17</sup>. La fin de l'année a aussi vu une crise éclater publiquement à l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL).

### **Musées**

Durant les visites du printemps 2009, nous avons vu les besoins justifiant le projet d'extension du Musée romain de Lausanne-Vidy, pour lequel un préavis a été soumis au Conseil communal début 2010.<sup>18</sup>

Nous avons également constaté les dégâts causés par l'humidité sur certaines pièces conservées par le Musée de l'Art brut, heureusement limités par une réaction adaptée et rapide.

La sous-commission a visité le Musée historique, et a notamment pris connaissance des intentions relatives à la rénovation du parcours permanent. Un concours a été lancé, en deux phases, pour désigner un groupe de mandataires capables de planifier la rénovation de l'immeuble jusqu'à sa réalisation en trouvant des solutions innovantes adaptées à la particularité de l'objet. C'est ainsi en été 2010 qu'un projet sera choisi parmi ceux des dix groupes de mandataires sélectionnés. Il est prévu notamment que le bâtiment lui-même soit mieux mis en valeur, que certains murs ou plafonds redeviennent visibles.

### **Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)**

L'accent principal de notre examen a porté sur la situation de l'OCL et sur l'éclatement public d'une crise en fin d'année 2009.

L'attention de la sous-commission était déjà attirée, au printemps 2009, par une situation financière très préoccupante de la Fondation de l'OCL. Nous en traçons les grandes lignes :

- Suite aux pertes résultant des saisons 2007/2008 et 2008/2009, la dette approchait Fr. 950'000.–, avec des perspectives budgétaires déficitaires, pour un budget d'un peu plus de Fr. 10 millions.
- A l'été 2009, un plan d'assainissement a été discuté entre le Canton, la Commune et la Fondation, qui voyaient Canton et Ville procéder à une recapitalisation, à raison respectivement d'un tiers et deux tiers, alors que l'OCL devait apporter des économies.
- Les subventions ont été augmentées pour 2010, de Fr. 150'000.– par l'Etat et de Fr. 250'000.– par la Ville.
- A l'automne, des baisses de salaires ont notamment été envisagées, en plus d'autres mesures, par les organes dirigeants de l'OCL, ce qui a provoqué des réactions critiques des employés, mettant en question la direction de l'OCL.

---

<sup>16</sup> « Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé 'Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma'. »

<sup>17</sup> Préavis N° 2009/12 : Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux. Demande d'un crédit d'étude.

<sup>18</sup> Préavis N° 2010/16 : Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment.



- Le chef du Service de la culture a pris la parole dans une réunion d'orchestre.
- Se sentant désavoué, l'administrateur a démissionné début décembre et partira finalement le 31 juillet 2010.
- Dans l'enchaînement, dans la presse, le président du Conseil de Fondation a annoncé sa démission, et simultanément le retrait des sommes apportées par deux fondations auxquelles il est lié, pour une somme annuelle de Fr. 450'000.–.
- Au départ du président, seule l'une des deux fondations retirera son soutien financier, ce qui aggravera néanmoins le budget de la saison 2009/2010 de Fr. 175'000.– pour porter la perte probable de l'exercice à Fr. 450'000.–.
- Un préavis permettant une recapitalisation sera présenté au Conseil communal en été 2010.

Comme la communication accompagnant la démission du président de la Fondation faisait état de problèmes éthiques, et qu'il a déposé une plainte pénale contre le chef du service suite à des propos tenus par ce dernier dans la presse suite à sa démission, nous avons cherché quelles étaient les erreurs éventuelles imputables au Service de la culture ou à son chef.

Nous n'en avons pas trouvé.

Nous nous sommes assurés auprès du chef de service qu'il était défendu par la Ville, sur décision de la Municipalité.

Rappelons qu'il est membre du Conseil de Fondation conjointement avec deux municipaux.

## **Bibliothèque municipale et Archives de la Ville**

Alors que la Bibliothèque connaissait des difficultés depuis de nombreux mois, la Municipalité a décidé du rapprochement dans un nouveau service au 1<sup>er</sup> juillet 2009 de la Bibliothèque municipale et des Archives de la Ville, jusqu'alors rattachées au Secrétariat municipal à AGF. C'est l'archiviste de la Ville qui a été désigné comme nouveau chef de service.

Cette nouvelle organisation a permis d'apporter du dynamisme à la Bibliothèque, lui redonnant la capacité de porter des projets innovants avec succès. Dans l'entretien que nous avons eu avec le nouveau chef de service, le point a pu être fait sur divers sujets. Citons pour exemple les ouvertures du samedi à Chauderon, la nécessité de nouveaux logiciels pour la gestion des prêts, la réflexion sur de nouvelles modalités permettant le prêt en libre-service, l'introduction d'un inventaire périodique, la nécessité d'envisager de nouveaux locaux si les décisions sur les Axes forts conduisent à la destruction du bâtiment actuel à Chauderon, l'organisation des horaires de travail, la présentation prochaine du rapport-préavis sur la bibliothèque aux Toises (adopté depuis par la Municipalité)<sup>19</sup>.

Le Bibliobus a enfin été livré et est maintenant opérationnel. L'ancien véhicule a été remis gratuitement à une association conservant le patrimoine.

Du côté des Archives, la recherche de nouveaux dépôts est en bonne voie, permettant de soulager les locaux du Maupas (voir le rapport sur 2008, sous AGF).

L'archivage des documents pose des problèmes nouveaux avec la généralisation de l'électronique : le sentiment que tout peut être conservé, parce que le stockage électronique est possible à court terme, rend secondaire le choix des documents à conserver, alors qu'il s'agit d'une action essentielle pour constituer des archives cohérentes qui ne soient pas une simple accumulation.

---

<sup>19</sup> Rapport-préavis N° 2010/23 : Immeuble avenue des Toises 14. Pour un nouveau modèle de bibliothèque dans un jardin public. Demande de crédit d'ouvrage. (...).

Une visite des archives, avec le fil rouge « Conseil communal » a permis de voir ce qui était conservé, et sur quels supports. Ainsi, les séances filmées, les bandes sons ou les émissions de radio-Acidule, sont-elles conservées en adaptant les supports à l'évolution technologique. Les bulletins du Conseil communal, comme les documents liés à chaque séance et chaque Commission permanente, un fichier biographique sommaire des conseillers communaux, un dépouillement des bulletins des séances par matières en plus de 140 recueils thématiques... La richesse de cette documentation est à la disposition du public et des chercheurs, comme des conseillers communaux.

## CHAPITRE IV

### **DIRECTION DES TRAVAUX (TRX)**

#### **Préambule**

Les commissaires ne se sont pas entretenus avec tous les chefs de service pour diverses raisons, l'une étant que, suite à une demande émanant du Conseil communal, le Centre intercommunal de logistique de Malley (CIL) fait l'objet d'une investigation par une sous-commission ad hoc, mais aussi parce que les thèmes transversaux ont nécessité une attention toute particulière. Néanmoins, la sous-commission s'est rendue à l'Atelier de maquettes, expositions et photographies et a visité les installations de la section Régulation et trafic du Service des routes et de la mobilité.

#### **Thèmes transversaux : autorisations d'achats**

S'agissant du thème transversal des achats de matériel informatique, un entretien avec l'adjoint du chef du SOI a eu lieu. Il en ressort notamment que ce service s'occupe de la gestion et des commandes d'achats selon l'enveloppe budgétaire des services et des autorisations d'achats. Pour des dépenses de moins de Fr. 10'000.–, c'est le budget de fonctionnement par service qui fait foi, conformément au Recueil d'organisation comptable et financière de la Ville de Lausanne (ROCF) avec un suivi du chef du service concerné, sans contrôle particulier pour les petits achats. Le SOI ne revend en aucun cas l'ancien matériel qui, s'il ne répond plus à des exigences particulières, est attribué à une personne n'utilisant que les outils bureautiques de base, par exemple. Dans tous les cas, le matériel hors d'usage est récolté par SWICO Recycling, association qui assure le démontage et le recyclage selon les normes, ceci sans frais, la taxe anticipée de recyclage étant prévue à cet effet.

EasyVista permet la gestion des commandes, des incidents et des inventaires, évitant ainsi des formulaires. Les correspondants micro-informatique (CMI) de chaque service, reconnus comme utilisateurs autorisés, passent les commandes. Le collaborateur du SOI qui traite ces commandes émet des bons qu'il signe, qui sont ensuite visés par le supérieur de l'employé demandeur. Le matériel est livré au SOI et un micro-informaticien configure le matériel selon les besoins de l'utilisateur. Le CMI concerné retire le matériel au SOI et procède à l'installation dans les bureaux. Les factures sont payées par le SOI, qui vise les petites factures, les autres l'étant par le chef des services acheteurs. Trois services commercialisés se répartissent les crédits pour la récupération de la TVA.

Dans cette Direction, environ 700 demandes par année sont traitées par le Helpdesk qui intervient dans un délai de 4 à 24 heures, selon le degré d'urgence. Il s'agit de problèmes d'accès internet, d'ouverture de session, de restauration d'éléments, qui peuvent aussi être liés à l'Unité centrale, à Agile Time, à PeopleSoft et à GEFI. Helpdesk intervient aussi pour les pannes de téléphones, mobiles et imprimantes. Un « ticket » de suivi avec indication des actions et un message est élaboré, qui peut être consulté. Il n'y a pas de statistique de degré de satisfaction concernant le Helpdesk.

Pour ce qui est des autorisations d'achats de véhicules, ce sont les chefs des services concernés qui ont renseigné les commissaires. Pour ses achats, **ea**uservice est fourni par le Magasin général des Services industriels (MAGESI) en raison de ses liens avec les Services industriels de Lausanne (SIL). C'est auprès du chef du Service du MAGESI que les renseignements ont été obtenus lors d'une entrevue.

## Absences du personnel

Selon les statistiques du Service du personnel, la tendance à la hausse du taux d'absences du personnel de la Direction des travaux se poursuit en 2009.

Le taux global d'absences pour maladie sur 5 jours, même s'il est supérieur au taux de la Ville, est en diminution. Le taux d'absences pour maladie sans certificat médical est, par contre, le plus bas de la Ville. Le taux d'absences pour accidents présente une diminution dans cette Direction.

A la Ville, le taux d'absences maladie des personnes qui travaillent sur 7 jours est de 34% plus bas que celui du personnel qui travaille sur 5 jours et le taux d'absences accidents 62% plus élevé que celui des personnes travaillant sur 5 jours.

Aux services des Routes et de la mobilité et d'Assainissement, qui ont du personnel en calendrier de 7 jours, une tendance à la diminution des accidents est à relever, ce qui n'est pas le cas pour les absences maladie, qui sont en augmentation. Globalement, on constate une baisse des accidents, une augmentation des maladies et une tendance à la stabilité pour les absences maladie sans certificat.

Une synthèse a été établie par cette Direction et les explications suivantes ont été données pour les absences par service :

### Taux d'absences en augmentation dans les services suivants :

Au Service d'architecture (30 collaborateurs), le taux d'absentéisme est en augmentation pour cause de rougeole (1-15 jours d'absence selon les cas), et de 2 cas lourds pour cause d'accident, ainsi que d'un congé maternité. Le système de management ISO de ce service le contraint à faire des analyses fines annuellement.

**Ea**uservice se trouve dans la même situation mais avec 132 collaborateurs, 5 absences de longue durée pour des absences maladie. Depuis deux ans ce service sensibilise ses collaborateurs à la méthode Alexander et organise des cours « santé et sécurité ».

Coordination et cadastre, qui compte 50 collaborateurs, avec 2 absences prolongées dues à des maladies qui grèvent les statistiques, a aussi été touché par la mise en quarantaine due à la rougeole (1-15 jours selon les cas). Les mesures préconisées dans ce service sont l'introduction de l'aménagement du temps de travail (ATT), traitement des absences problématiques au cas par cas et la discussion avec les collaborateurs concernés afin de trouver des solutions.

Au Service des routes et de la mobilité (343 collaborateurs), dont 8 dossiers actuellement analysés par l'Assurance invalidité et 37 absences de plus d'un mois, on fait régulièrement appel au médecin-conseil pour les cas où un doute apparaît. Ce service projette de former les cadres de la Direction, notamment de terrain, à la prévention de l'absentéisme, comme par exemple, la tenue d'entretiens automatiques de retour d'absence.

### Taux d'absences en baisse dans les services suivants :

Le Service d'assainissement, qui compte 238 collaborateurs avec une moyenne d'âge en augmentation et un travail physique important dans les unités de terrain. La mise en place de l'Veuil du matin au Centre intercommunal de logistique (CIL) et diverses mesures préventives sont aussi des facteurs de baisse des accidents et des problèmes de dos. Au CIL, un cas lourd est également à déplorer.

Le Service d'urbanisme compte 38 collaborateurs. Le taux d'absences pour accidents a diminué. Toutefois, une hausse du nombre de jours de maladie sans certificat est à signaler. Cela devrait s'améliorer à l'avenir, ce service ayant licencié un collaborateur pour de nombreuses absences sans certificat.

Globalement, il est constaté que le taux d'absences de 1-3 jours sans certificat est bas dans cette Direction mais supérieur dès 5 jours de maladie.

Au Service d'assainissement, une expérience pilote est en cours d'évaluation afin de rapprocher les cadres intermédiaires des collaborateurs, des études ayant démontré que cette méthode avait un effet réducteur du taux d'absences. Egalement dans un programme de lutte pilote contre l'absentéisme, le résultat de cette expérience sera ensuite soumis à la Municipalité. L'extension de ce programme à l'ensemble des services de la Ville pourrait être envisagée dès 2012 en fonction des résultats obtenus.

**Les audits** sont traités dans les services concernés.

De plus, la Commission de gestion s'étonne et signale les nombreuses demandes de crédits complémentaires qui émanent de cette Direction, tout particulièrement des services des Routes et de la mobilité, Assainissement et **eauservice**. Elle relève notamment que les dépassements sont importants et dus, entre autres, à des erreurs, des montants devisés trop bas et des sous-évaluations. Pour exemple, la demande de crédit complémentaire (préavis N° 2009/69)<sup>20</sup>, un dépassement multiplié par 2.51 est à déplorer. Sans parler de la dernière demande de crédit complémentaire pour la construction du CIL<sup>21</sup> où l'on passe ainsi « allègrement » de Fr. 23 millions à quelque Fr. 30 millions du coût de construction.

### **Service de la coordination et du cadastre**

Les commissaires ne se sont pas attardés dans ce service (49.5 EPT) qui a changé de structure et de dénomination. Il réunit le cadastre (Goéland et géomatique) et la coordination administrative (secrétariat, comptabilité et salaires) pour toute la Direction. Le chef du service a renseigné la sous-commission notamment sur le nouveau Centre de compétence de détermination géodésique qui a été créé en 2009. Il dispose de 6 véhicules équipés spécialement pour les travaux de mesures sur le terrain et l'acquisition d'un équipement de précision DGPS (*Differential Global Positioning System*), actuellement évalué pour les Services industriels, le cadastre, Routes et mobilité de même que pour Parcs et promenades. D'ici 2013-2014, des mesures globales par satellites seront possibles.

Goéland, système d'information textuelle et géo-cartographique du territoire, permet une transversalité pour environ 25 sur 30 services de la Ville. Aucune donnée sensible n'a été constatée sur l'extranet du Conseil communal et des restrictions quant à l'accès aux documents ne sont pas évidentes, notamment au vu du nombre d'utilisateurs

C'est ce service qui a procédé à une synthèse des absences du personnel de cette Direction. Son chef de service a renseigné la sous-commission.

### **Service des routes et de la mobilité**

Le Plan de mobilité a été développé par ce service et la mise en œuvre incombe au Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom) depuis l'été 2009. La solution pour la réservation des véhicules Mobility a été développée sur internet, ce qui permet d'obtenir des indications sur la disponibilité des véhicules. Cela entraîne moins d'achats de voitures et les demandes pour les véhicules de transport sont centralisées avec un partenariat entre le Service des routes et de la mobilité, le Magasin général des Services industriels et **eauservice**. Par exemple, deux camions ont été récupérés au Service des parcs et promenades, sont entretenus par le Service des routes et de la mobilité puis échangés entre ces services. Le biodiesel est maintenant opérationnel aux Ateliers et magasins de la Ville et les véhicules d'**eauservice** et des Services industriels roulent, dans la mesure du possible, au gaz.

Les travaux de déblaiement et le service hivernal sont assurés par deux unités placées sous un commandement unique. Les tournées prioritaires ont été réexaminées. Deux axes de déneigement ont été définis. La priorité est donnée au déneigement des axes empruntés par les transports publics, puis aux zones à forte pente, aux chemins de quartiers et enfin aux parkings. Les trottoirs sont déblayés en fonction de leur

<sup>20</sup> « Réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal de la Ville de Lausanne 'ENTRETIEN 2006'. Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2005/76. »

<sup>21</sup> Préavis N° 2009/42 : Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire.

fréquentation, en commençant par le centre ville, et à l'aide de petites machines (demande d'autorisations d'achats 2010).

Les autorisations d'achats de matériel et de véhicules dans ce service se font sur invitation (3 à 5 fournisseurs invités à présenter des offres), de gré à gré (fournisseur choisi pour les achats de véhicules spéciaux) ou encore en procédure ouverte avec parution d'une annonce. Généralement, les véhicules sont repris par le fournisseur.

Les adjudications jusqu'à Fr. 25'000.– sont traitées dans le service (le chef du service et deux personnes). De Fr. 25'000.– à Fr. 50'000.– elles sont traitées par le service et le directeur (signatures du chef du service et du directeur). Au-delà, ce sont des demandes d'autorisations d'achats qui doivent être validées par la Municipalité, puis présentées au Conseil communal.

La sous-commission a reçu des explications concernant le cas du collaborateur qui a acheté deux camions usagés. Ils ont été achetés en 2005 au même prix que celui offert par le fournisseur. Initialement, ils étaient destinés à l'exportation pour un projet d'aide en Afrique. Après avoir constaté que les coûts de transport et les frais de douane étaient au-dessus de ses moyens, le collaborateur a finalement revendu un camion en 2006. Aucune plainte n'a été déposée. Le collaborateur a été sommé de s'expliquer et d'utiliser son bénéfice pour une cause d'intérêt public.

Suite à cette affaire, la Municipalité, désireuse d'uniformiser les multiples procédures en cours dans les services communaux, a chargé cette Direction de dresser un inventaire des modes opératoires pratiqués par les services les plus concernés.

Des efforts ont été faits pour rééquiper les Ateliers et magasins de la Ville (AMV). Ils disposent maintenant d'un équipement performant. Pour des raisons de sécurité, il a fallu procéder à l'évolution du parc des machines. La menuiserie des Pompes funèbres renforce également l'équipe des AMV pour les demandes de réparations émanant par exemple des écoles et des pompiers, interventions qui sont demandées via l'intranet de la Ville.

Après quatre ans de problèmes liés à des recours contre le projet de la route de contournement de la place de la Sallaz, les travaux préparatoires peuvent commencer.

Avec un correspondant micro-informatique à plein temps à la section Exploitation et informatique de l'unité Routes et mobilité et ses connaissances plus pointues que dans d'autres services de cette Direction, le Helpdesk du SOI est moins utilisé.

### **Régulation et trafic et Exploitation et informatique**

La Centrale de gestion du trafic de la Ville de Lausanne comprend deux centrales :

- Trafic, gestion des feux (sur écrans informatiques).
- Vidéo trafic, surveillance directe par caméras.

Elle occupe 3 personnes, 2 informaticiens (y compris le correspondant micro-informatique) et 2 apprentis de la section Exploitation (maintenance et entretien des signaux lumineux pour la ville) et informatique (gestion de tout le parc informatique du Service des routes et de la mobilité).

#### **Trafic**

La centrale Trafic donne des informations sur l'état des 90 carrefours (pannes, journaux, visu de plan de feux) et sur l'état de la centrale (horloge, messages bus, etc.). Avec une vision globale du fonctionnement sur 7 jours, le journal détaillé d'un carrefour, une visu de plan de feux (stockage tampon de 3 mois) et une visu d'intersections, cette centrale permet une gestion informatique du trafic par des ingénieurs. Elle optimise la gestion du blocage de feux par groupe de carrefours ou le traitement des demandes de passage des bus avec un minimum de temps d'arrêt aux feux. La police, les Transports publics de la région lausannoise et les Ateliers et magasins de la Ville disposent également de ces informations. Une extension à d'autres

communes a été réalisée, notamment à celle de Pully (avec verrouillage), pour des recettes de l'ordre de Fr. 77'000.–, ceci pour 12 carrefours.

Le réseau « intelligent » RÉCOLTE<sup>22</sup> indique, en cas de panne, de quel feu il s'agit. Les réglages pour le trafic des transports publics avec analyses des temps d'attente, de durée des feux, et d'autres paramètres techniques sont également effectués par ce biais. La lecture de la situation est faite par l'interprétation des couleurs (jaune : feu clignotant – orange : programme manuel – gris : pas de liaison – rouge : carrefour en panne, etc.). Les feux courts ou longs sont indiqués et le temps d'attente est analysé : 90 secondes sont à disposition pour un cycle complet dont il faut soustraire 20 secondes dites de sécurité entre les passages des feux. Les 70 secondes restantes sont à répartir entre les différents feux (piétons, bus, autos). La police dispose également de ces informations.

#### Vidéo trafic (centrale vidéo télécirculation)

30 caméras de surveillance directe du trafic et 20 nouvelles caméras digitales de 360° sont branchées au réseau RÉCOLTE. Elles sont à disposition de ses multiutilisateurs, avec mots de passe (AMV, tl et la police).

Le renouvellement de la centrale, qui a été remplacée en 2007, est planifié sur cinq ans. Il est devisé à Fr. 10 millions, soit Fr. 2 millions par an dès le crédit-cadre 2007. En 2010, le remplacement des installations de télécirculation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique se poursuivra.

### **Service d'urbanisme**

La sous-commission s'est penchée brièvement sur ce service, qui a connu quelques changements en 2009 avec le départ en retraite du chef de service après environ 30 ans d'activité. On signale aussi le licenciement d'un collaborateur dont le taux d'absentéisme s'est avéré très important. Le Centre de documentation n'a pas été maintenu après le départ à la retraite du collaborateur qui y était rattaché. Les livres et revues à conserver ont été répartis entre les services d'Architecture et d'Urbanisme.

Le crédit de Fr. 500'000.– pour les Etudes d'assainissement du bruit du réseau routier a été voté le 5 mars 2002.<sup>23</sup> C'est l'Office de coordination des risques environnementaux (OCRE) qui conduit ces études. La révision de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 1.10.2004, a entraîné des modifications en matière d'exécution, notamment dans les démarches d'assainissement. Puis, en décembre 2006, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a rédigé le Manuel du bruit routier qui constitue une aide à l'exécution de l'OPB pour les cantons et les communes. En conséquence, les premières études ont débuté en 2007 par des analyses locales et ponctuelles. En septembre 2008, alors que la Municipalité adjugeait le premier mandat pour la zone d'étude d'assainissement du bruit routier / Nord-Est, le solde disponible sur le DIPA (Dépenses d'investissements au patrimoine administratif) était de Fr. 375'000.–. L'étude de cette zone arrive à son terme en été 2010 et les études sectorielles seront poursuivies en direction de la ville cette fois.

La sous-commission s'est plus particulièrement intéressée à l'Atelier des maquettes, expositions et photographies. En effet, l'intervention du responsable de la sécurité et de la santé au travail a montré que l'achat d'une machine d'aspiration et de traitement des poussières était nécessaire dans cette unité. Une demande d'autorisation d'achat (préavis N° 2007/50)<sup>24</sup> a donc été faite auprès du Conseil communal, qui l'a approuvée. Cette imposante machine, qui a coûté Fr. 35'000.– a été installée dans les sous-sols de l'atelier précité. Elle s'avère très efficace.

#### **Atelier de maquettes, expositions et photographies**

Pas moins de 13 machines sont utilisées dans cet atelier, dont quelques-unes ont 40 ans et sont de très bons outils pour effectuer certains travaux. Pour l'anecdote, une ancienne machine a été achetée par internet à une

<sup>22</sup> Réseau communal lausannois de télécommunications.

<sup>23</sup> Préavis N° 221/2001 : « Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit. Programme d'assainissement du réseau routier. Demande d'un crédit d'étude. »

<sup>24</sup> « Autorisations d'achats pour l'exercice 2008. »

personne qui n'en avait plus l'utilité et ce pour une modique somme. La dernière acquisition, est une fraiseuse numérique qui va servir à confectionner la nouvelle maquette de la Cathédrale (au 50<sup>e</sup>) pour le Musée historique.

Dans les sous-sols de l'atelier se trouve une maquette du centre ville (à l'échelle 1:200) de 1960. Elle sert encore à ce jour de maquette de travail à des urbanistes et des architectes.

La maquette du Plan Buttet de 1638, exposée au Musée historique de Lausanne, devra être déplacée dans le cadre d'un projet du musée, si celui-ci aboutit, et représentera un travail conséquent pour l'atelier.

A plus long terme, il est prévu de créer une base de données images pour la Ville (environ 3700 films argentiques et le même nombre en diapositives y compris des planches) à l'aide d'un logiciel d'archivage actuellement en développement au SOI. Ce matériel est déposé dans les locaux de stockage du Musée historique qui possède un taux d'hygrométrie correct pour la garde, contrairement aux locaux de l'Atelier de maquettes qui ont connu des problèmes d'humidité. Toutefois, le taux a baissé depuis les travaux entrepris au sous-sol.

### **Service d'architecture**

Ce service n'a pas fait l'objet d'une attention particulière cette année, mais des renseignements complémentaires ont été demandés à la cheffe de service au sujet de la demande d'un crédit-cadre de Fr. 2 millions du 16 février 2006 (préavis N° 2006/07) pour le « Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante (1<sup>ère</sup> étape) ». Selon un planning établi par le Groupe « amiante » (groupe de pilotage transversal aux différents services maîtres d'ouvrages placé sous la direction de la cheffe de ce service), sur 161 analyses prévues 118 ont été réalisées par priorités d'urgence et par lots. Les bâtiments fréquentés par des enfants étant en priorité 1 d'urgence, il reste à effectuer les 43 analyses restantes et à identifier les bâtiments encore à assainir. Le solde actuel disponible sur ce crédit-cadre est de Fr. 612'445.26.

### **Service d'assainissement**

Le poste d'adjoint au directeur est encore et toujours vacant. L'audit organisationnel de la Direction a notamment conclu qu'il n'y avait pas de dysfonctionnement majeur au sein de l'équipe dirigeante mais que, à la recherche de perfection, celle-ci serait un peu trop « exigeante ». Un nouvel organigramme et le renfort des effectifs sont parmi les propositions retenues.

Des audits de certification ISO 9001:2008 et 14001:2004 ont été menés avec obtention de la certification. Deux enquêtes de satisfaction du personnel de Tridel et de la STEP ont été menées. Pour cette dernière, les conditions de travail ne sont pas faciles, le personnel, qualifié de fidèle, est très sollicité par de fréquentes nouveautés et l'encadrement est jeune. A Tridel, le personnel est bien entouré et bien formé et il est prévu de continuer la réflexion pour le maintien de ce bon niveau d'efficacité dans une ambiance de travail sereine. Dans les deux cas les démarches et les réflexions sont poursuivies en 2010.

Comme mentionné en préambule, des études ont démontré que le rapprochement des cadres intermédiaires et des collaborateurs avait un impact sur le taux des absences. Une expérience pilote de lutte contre l'absentéisme est en cours dans ce service et des statistiques sont établies tout au long de l'année.

Pour les autorisations d'achats dès Fr. 50'000.– une note est transmise à la Municipalité avec rapport d'évaluation des critères (montant, offres, quantité, références et propositions) fait par un groupe de travail émanant de cette Direction et de la Direction des services industriels. En dessus de cette somme, les chefs de service demandent l'autorisation du directeur, qui en fait de même auprès de la Municipalité. Les mêmes procédures sont suivies qu'au Service des routes et de la mobilité (appel d'offres, cahier des charges, annonces dans la Feuille des Avis Officiels, etc.). Les procédures des marchés publics ne permettent pas d'avantager les entreprises locales. Pour des raisons d'économie, deux camions n'ont pas été achetés en



2008, le nombre de tournées a diminué et le ramassage des déchets encombrants a été supprimé. Tout comme pour les autres services, l'offre prévoit la reprise des véhicules usagés, ou la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) demande une offre. Les véhicules hors d'usage vont à la casse. Pour la petite histoire, un camion usagé a été offert à **eauservice** pour le projet « Solidarité internationale eau », à Nouakchott. Les achats de divers matériel (balais, etc.) sont commandés aux Ateliers et magasins de la Ville, le papier et matériel de bureau auprès de la CADEV.

Les achats de matériel informatique, par l'intermédiaire d'EasyVista, sont faits par l'assistant informatique (CMI) qui planifie et développe des programmes de statistiques, des bases de données, tableaux de gestion, documents de communication (pour les manifestations) et inventaires. Il forme les collaborateurs et met à jour le site, qui a entièrement été actualisé, ce qui a donné beaucoup de travail.

Ce service a encore une dizaine de crédits d'investissements de plus de 5 ans et non bouclés en 2009. Concernant le crédit voté en 1994 (revitalisation de la Vuachère)<sup>25</sup> les travaux de gainage et de la finalisation du chemin piétonnier sont encore en cours et à terminer. S'agissant de l'optimisation des tournées de ramassage des déchets (crédit voté en 1998)<sup>26</sup> la saisie des données géoréférencées – base de données pour exploiter les conteneurs, leur type et leur emplacement – et l'acquisition d'un logiciel d'une valeur d'environ Fr. 200'000.– sont toujours en cours. Les recherches sont longues et représentent un travail important.

Suite à la déformation du tunnel Sébeillon–la Sallaz, les déchets compactés ont été transférés par camions multilifts jusqu'à Tridel. La dérivation de la Louve a impliqué la mise hors service de la conduite durant environ cinq mois. Deux zones sont actuellement terminées, la troisième arrivera à son terme en 2010. La dérivation permettra aux eaux claires de passer directement dans le lac sans passer par la STEP.

### **Tridel SA**

La Commission de gestion, dans son rapport pour l'exercice 2008 (19<sup>e</sup> observation), a invité la Municipalité « à demander un audit de sécurité externe qui garantisse des conditions de sécurité suffisantes avant tout nouveau transport de passagers dans le tunnel d'accès à Tridel ». Faisant suite au rapport d'audit du 31 mars 2009, le Conseil d'administration de Tridel SA a pris la décision de ne pas faire transiter de passagers dans le tunnel, sauf cas exceptionnel qui serait sous la responsabilité des CFF. En effet, la coordination des mesures préventives relève de la responsabilité des CFF, tout comme la sécurité de l'exploitation et de l'entretien (Ordonnance fédérale sur la construction et l'exploitation des chemins de fer – OCF), charge à Tridel de se conformer aux exigences de l'Autorité (Office fédéral des transports – OFT).

Le Service d'assainissement a pour mission, en sa qualité de prestataire de service, de mettre en œuvre les mesures d'urgence qu'il juge nécessaires et qui le concernent. Différents points ont été évoqués, ont déjà été introduits ou feront l'objet de prochaines évaluations et adaptations, comme par exemple l'acquisition d'appareils respiratoires, d'un respirateur à cartouche avec autonomie d'une heure, un système de localisation du train dans le tunnel, de l'équipement de l'ensemble de l'ouvrage d'une activation automatique de la lumière lorsque des personnes circulent dans le tunnel, et l'incitation des CFF à utiliser un système de vision par caméra en lieu et place d'une exploitation avec une personne à chaque extrémité du convoi, etc.

Une recommandation a toutefois été écartée, étant trop lourde à réaliser et le contenu du rapport a été évoqué en séance avec des responsables du Service de protection et de sauvetage (SPSL) et de la Protection incendie des CFF. Une autre séance a eu lieu afin de discuter de la réalisation d'un test accident et incendie sous la responsabilité des CFF, en coordination avec le SPSL et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA). Les préparatifs pour la mise en œuvre du test sont en cours et il pourrait être mené à la fin de l'été 2010.

---

<sup>25</sup> Rapport-préavis N° 278/1993 : Revitalisation de la Vuachère. Dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère. Reconstruction des collecteurs intercommunaux de la Vuachère et du Riolet. Réponse à la motion P. Payot.

<sup>26</sup> Rapport-préavis N° 36/1998: Optimisation des tournées de ramassage des déchets. Réponse aux motions E. Rey et Ph. Martin.

## Eauservice

Les ventes d'eau ont quelque peu diminué. Les compteurs étant actuellement relevés une fois par année, la vente annuelle d'eau de 2009 comprend 11 mois de consommation de l'année 2008 alors que la production d'eau, elle, est calculée instantanément. Cela peut provoquer une différence consommation/production d'eau. Certaines industries ont disparu, d'autres économisent aussi, comme les hôtels par exemple. Les ventes d'eau des hôpitaux, des services publics et des postes d'incendie, entre autres, ayant une structure de tarif identique, sont maintenant englobées dans les ventes au détail par décision du Service financier et de SILCom (nouveau Service commercial aux Services industriels).

De nombreux gros chantiers sont en cours et certains travaux peinent à se terminer du fait de l'intervention de plusieurs partenaires comme à Pont-de-Pierre, où l'installation de filtres spéciaux a de plus été nécessaire. L'acheminement des eaux du Pays-d'Enhaut ne compte pas moins de 13 km de galeries pour rejoindre le réservoir du Calvaire et le réseau du Nord lausannois vient d'être mis en service. L'intervention du Surveillant des prix a débouché sur un audit externe de Fr. 49'340.– pour le calcul du coût complet du prix de l'eau afin de pouvoir démontrer que le tarif n'était pas surfait.

Goéland est maintenant utilisé pour tous les processus de chantiers. Il permet également de récupérer les données de la CAMAC (Centrale des autorisations et gestion des permis de construire du Canton de Vaud), de maîtriser le suivi des branchements, y compris l'inspection finale. Les données sont transmises au SAP (*Systems, Applications, and Products for data processing*) pour facturer le raccordement. D'autres systèmes informatiques comme TOPOBASE (base de géodonnées pour les tuyaux et les bornes avec possibilité de calculer l'utilisation optimale du réseau), réseau RECOLTE (services interconnectés) etc., sont utilisés et permettent également de faire des ponts entre systèmes informatiques. Le système d'exploitation informatique tout comme l'ordinateur central à Lutry, doivent être changés après une durée de vie de dix ans. Ce nouveau système, appelé GILAM, permettra une surveillance de 24h/24h ne nécessitant ainsi plus de ressource humaine constante sur place.

L'acquisition du système SAP a généré de nombreux problèmes et s'est avérée très coûteuse. En effet, pour l'implantation du module SAP (rapport-préavis N° 2006/26)<sup>27</sup>, le crédit initial de Fr. 1'100'000.–, a dû être complété par Fr. 400'000.– pour financer un surcoût, puis il s'est ajouté une demande de crédit supplémentaire (préavis N° 2009/57)<sup>28</sup> d'environ Fr. 40'000.– pour deux mandats liés aux problèmes de facturation. Il a fallu les identifier, puis reconfigurer des processus pour s'adapter à SAP, notamment. Ces problèmes sont principalement dus à une mauvaise récolte des données des compteurs depuis le Service du magasin général des Services industriels (MAGESI), mais aussi à une mauvaise table de données pour la facturation. La migration de l'environnement IBM (Isis) a, de surcroît, entraîné des conséquences indésirables. Un protocole de contrôle rigoureux s'avère très important car SAP est un logiciel qualifié de « rigide ». A cet effet, un économiste a été engagé en avril 2009 ce d'autant que la nouvelle Loi sur l'électricité engendre une facturation plus compliquée (nouveaux calculs avec les transports, taxes et fournitures). Cela laisse espérer que ces problèmes de facturation sont sur le point d'être résolus.

Pour des raisons historiques mais aussi en raison de la proche collaboration avec le Services industriels, c'est le MAGESI qui entretient et gère les véhicules et le matériel de ce service. Il tient un plan de renouvellement détaillé à cinq ans qui tient compte de critères comme l'âge des véhicules, le nombre de kilomètres, leur état général, et de leur affectation. C'est ainsi que des véhicules d'une douzaine de marques sont en possession des services dont s'occupe le MAGESI. Il propose à eauservice de remplacer un véhicule lorsque celui-ci ne passe pas une nouvelle inspection.

Les nouveaux véhicules sont achetés par appel d'offres avec cahier des charges et les garagistes doivent indiquer le montant de la reprise de l'ancien véhicule. Il n'est pas toujours possible de fournir des véhicules à gaz (véhicules bi-mode, fabriqués avec moteur à essence puis transformés). En effet, selon leur affectation, et en tenant compte de la topologie lausannoise, certaines de leurs particularités techniques ne conviennent pas (mauvaise répartition des masses en charge arrière en particulier). Dans ce cas, ce sont des véhicules Diesel,

---

<sup>27</sup> « Nouveaux développements SAP aux Services industriels de Lausanne. »

<sup>28</sup> « Crédits supplémentaires pour 2009 (2<sup>e</sup> série). »

munis d'un filtre à particules qui sont achetés. Cinq stations sont équipées au gaz à Lausanne et celles-ci sont également utilisées par les Transports publics de la région lausannoise pour les bus fonctionnant au gaz.

Tous les véhicules remplacés – sauf un qui a été revendu à un collectionneur pour un montant supérieur à la valeur de reprise offerte par le garagiste – sont repris par le garagiste adjudicataire qui remet une note de crédit comptabilisée dans un compte de recette et n'est, de ce fait, pas portée en diminution du prix d'achat du nouveau véhicule.

**Eauservice** s'occupe de toute la procédure jusqu'à la demande d'autorisations d'achats pour l'achat de nouveau matériel.

Le Centre de formation pluridisciplinaire forme des polymécaniciens, des automaticiens et des constructeurs métalliques. Les apprentis participent à la révision des turbines Kaplan à l'usine hydro-électrique de Lavey. Ils effectuent un stage dans les stations de pompage d'**eauservice** et réalisent divers travaux pour ce service.

**10<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à communiquer l'impact des mesures prises pour résoudre les problèmes de facturation à Eauservice.**

### **Immeubles locatifs d'Eauservice**

Depuis que le crédit-cadre 2002-2005 de Fr. 650'000.<sup>29</sup> ainsi qu'un crédit supplémentaire de Fr. 110'000.<sup>30</sup> ont été octroyés au Service du logement et des gérances, aucune mesure n'a été entreprise si ce n'est un maintien à niveau des bâtiments alors que le parc immobilier de ce service est vieillissant. En mai 2007 déjà une nouvelle gestion des immeubles locatifs était envisagée (préavis N° 2007/30)<sup>31</sup> mais à ce jour, rien ne semble avoir été fait.

## **Remerciements**

Nous remercions le directeur, les chefs de service de même que les collaborateurs qui nous ont aidés dans notre tâche et fourni les renseignements demandés.

---

<sup>29</sup> Préavis N° 2002/8 : Entretien des immeubles des SIL et du Service des eaux de la Direction des travaux. Crédit-cadre quadriennal 2002-2005.

<sup>30</sup> Préavis N° 2005/42 : Rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau d'**eauservice** pour l'exercice 2005. Entretien des immeubles des SIL et du Service des eaux de la Direction des travaux. Crédit-cadre quadriennal 2002-2005. Demande de crédits complémentaires.

<sup>31</sup> « Entretien des immeubles d'exploitation d'**eauservice**. Demande de crédit-cadre quinquennal 2007-2011. »

## CHAPITRE V

### **DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION (DEJE)**

#### **Préambule**

Les commissaires se sont rendus le 7 mai 2010 à la séance des chefs de service de la DEJE. Cette séance nous a permis de nous rendre compte de l'ambiance régnant dans la Direction.

La Direction connaît une réorganisation voyant le Service de la jeunesse et des loisirs absorber les activités du Secrétariat général depuis 2010, ce qui explique que les chefs de service étaient au nombre de six.

Cette année, la sous-commission en charge de cette Direction a inauguré une nouvelle approche pour ses visites : elles ont été moins nombreuses et plus ciblées. Ainsi, le Secrétariat général, le Service des écoles primaires et secondaires ainsi que l'Office (anciennement Service) de psychologie scolaire n'ont pas fait l'objet de visite en 2010 ; ils le seront l'année prochaine en ce qui concerne ces deux derniers. Parallèlement, les thèmes transversaux ont été traités à l'aide d'un questionnaire préparatoire qui a été rempli par tous les services et office.

Nous remercions les personnes rencontrées et contactées pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

En raison de la similitude entre les services sur les thèmes transversaux, ces derniers sont traités en préambule ci-dessous. Des particularités peuvent toutefois être décrites dans certains services.

#### **Thèmes transversaux**

- **Collaboration avec le SOI** : globalement, les relations des services avec le SOI donnent lieu à une grande satisfaction, que ce soit pour :
  - le dépannage, jugé rapide et efficace grâce aux correspondants micro-informatique (CMI) de chaque service ;
  - la fourniture d'équipement (hardware et software), également rapide et sans difficulté ;
  - les projets, qui sont menés en bonne collaboration et découlent sur des applications spécifiques fonctionnant, dans l'ensemble, très bien.

Certains chefs de service relèvent à quel point leur CMI est précieux dans sa capacité à comprendre les problèmes particuliers du métier et à les « traduire » de sorte que les informaticiens puissent les résoudre. Cette capacité est essentielle à la bonne marche des services et on ne saurait trop insister sur l'importance d'assurer la relève des CMI.

Par ailleurs, il faut cependant noter que la fourniture d'équipement est parfois jugée un peu trop « facile », dans le sens que de la puissance de calcul ou des logiciels peuvent être parfois fournis sans réelle utilité alors que des conseils pour réduire les coûts seraient bienvenus.

Enfin, certains services jugeraient utile de la part du SOI de fournir moins de promesses et davantage de formation en matière informatique : les utilisatrices et utilisateurs ont parfois de la peine à suivre l'évolution des outils de travail.

- Autorisations d'achats et suivi : ces autorisations d'achats concernent essentiellement du matériel informatique, sauf pour le Service dentaire qui s'est doté d'une nouvelle installation de soins. Les achats informatiques passant par le SOI, et les services ayant des besoins relativement modérés, il n'y a pas de remarque particulière à faire à ce sujet. On peut noter que les crédits ne sont pas toujours utilisés.

## **Secrétariat général**

Ce service n'a pas été visité mais a été évoqué lors de la visite du Service de la jeunesse et de loisirs, puisqu'ils sont désormais sous la même cheffe de service.

La rénovation du Temple de la Croix d'Ouchy reste un point sensible (objet de l'observation N° 29 de la Commission de gestion dans son rapport portant sur 2008)<sup>32</sup> : le droit distinct et permanent de superficie arrivera à échéance en 2017 et rien ne garantit que ce monument pourra être conservé.

**11<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à ne pas laisser se poursuivre la dégradation du Temple d'Ouchy, ainsi qu'à préciser et partager ses intentions pour l'usage de ce bâtiment après 2017.***

## **Service de la petite enfance (SPE)**

### **Administration et logistique**

La gestion du personnel n'est pas des plus aisées, en particulier dans le secteur des centres de vie enfantine (CVE) : des conditions de travail éprouvantes en raison du poids des responsabilités et des risques sanitaires, s'ajoutant aux nombreuses maternités, expliquent une quantité particulièrement élevée d'absences : 23.8 EPT sur un total de 228.5, soit 10.4%. Il peut en ressortir des tensions et des difficultés de gestion pour un CVE. Le SPE a de ce fait pris l'initiative de mettre en place une « cellule socio-éducative » à disposition d'un CVE pour l'aider à retrouver un rythme de croisière.

Il faut aussi relever une forte concurrence salariale de la part du privé, ce qui explique un taux de rotation élevé des collaboratrices et collaborateurs.

Il semble que la taille optimale des CVE, du point de vue de la gestion du personnel et de la qualité des services, se situe autour de 68 places. C'est cette échelle qui est privilégiée désormais.

Par ailleurs, l'harmonisation de l'encadrement des apprentis et des stagiaires apprenant le métier d'assistant socio-éducatif a fait l'objet d'une observation (N° 31) de la Commission de gestion dans son rapport portant sur 2008.<sup>33</sup> Cette situation n'a pas évolué durant 2009.

### **Réseau d'accueil de jour de Lausanne (RéseauL)**

L'offre de places du Réseau d'accueil de jour continue de se développer (2733 places à disposition des parents d'enfants lausannois, fin 2009).

Il faut noter que la garderie de Philip Morris, qui n'est pas dans le RéseauL, a connu de nombreux déboires, notamment juridiques. Les 12 places mises à disposition à la Ville de Lausanne ont toutefois pu être assurées.

<sup>32</sup> « La Municipalité est invitée à ne pas laisser se poursuivre la dégradation du Temple d'Ouchy et de procéder à des travaux d'entretien. »

<sup>33</sup> « La Municipalité est invitée à trouver une harmonisation de l'encadrement des apprentis et des stagiaires apprenant le métier d'assistant socio-éducatif. »

## **Bureau d'information aux parents (BIP)**

Le BIP est de plus en plus sollicité et arrive à un point charnière. Le personnel est pris en étau entre le manque de places dans le RéseauL et les demandes de plus en plus insistantes des parents. Or ce personnel n'est pas professionnellement formé pour faire face à des situations parfois émotionnellement difficiles, puisqu'il s'agit de personnel administratif prenant ce poste selon un tournus. Il devient donc nécessaire de professionnaliser le BIP, ce qui devrait faire l'objet d'un préavis en 2010.

## **Particularités liées aux thèmes transversaux**

On observe une informatisation de tous les postes de travail, et même dans les CVE un ordinateur ne suffit plus. La sous-commission se pose la question si des outils plus légers, type tablette par exemple, ne seraient pas plus appropriés que des ordinateurs portables.

## **Service de la jeunesse et des loisirs (SJL)**

### **Administration et logistique**

De manière très similaire au SPE, la gestion du personnel n'est pas des plus aisées, en particulier dans le secteur de l'Accueil pour les enfants en milieu scolaire (APEMS) avec des conditions de travail assez dures. Il faut d'ailleurs noter que les APEMS vont être transférés au SPE.

### **Maisons de quartier**

La maison de quartier de Chailly a connu des difficultés d'exploitation qui ne sont pas encore toutes résolues. D'abord, de nombreuses malfaçons ont épuisé beaucoup de bénévoles avant d'être corrigées, ce qui a affaibli l'association de la maison de quartier. Depuis, la maison connaît une bonne occupation, mais la ventilation est toujours insuffisante pour un usage festif le soir (impossibilité d'ouvrir les fenêtres à cause du bruit), ce qui révèle des défauts dans l'adoption du label Minergie pour un bâtiment de ce type. Une approche plus pragmatique, visant la qualité énergétique mais pas le label lui-même, devrait désormais être adoptée.

En parallèle, il est relevé que les constructions de bâtiments publics sont confrontées à des problèmes de retard et de malfaçons qui sont moins aigus pour les bâtiments privés, en raison de la non-application du système de bonus-malus aux prestataires.

**12<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à communiquer au Conseil les enseignements qu'elle tire des défauts de conception, de réalisation et des problèmes d'exploitation rencontrés à la maison de quartier de Chailly, afin d'en tirer les conséquences lors de futures constructions.*

### **Secteurs APEMS et Vacances**

Ces deux secteurs connaissent une croissance soutenue de la demande et y font face avec succès. Près de la moitié des écoliers de primaire sont inscrits en APEMS, surtout pour le midi. Pour le secteur Vacances, on observe une tendance selon laquelle les vacances sont de moins en moins prises de manière familiale, ce qui engendre une hausse de la demande. Le SJL gère ceci en répondant à la demande de manière prudente, en évitant de créer le besoin.

Ces deux secteurs seront complètement dissociés à l'avenir.

### **Délégations à l'enfance et à la jeunesse**

Le Conseil d'enfants de Prélaz fonctionne très bien et forge ainsi une excellente expérience.

Le nouveau délégué à la jeunesse donne aussi une grande satisfaction en offrant de nouvelles perspectives intéressantes pour le service. Par ailleurs, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) continuent leur travail

de terrain et, parmi tant d'autres activités, encouragent la pratique du slam pour favoriser l'expression des sentiments chez les jeunes.

## **Service des écoles primaires et secondaires**

Ce service sera visité dans le cadre du prochain rapport de la Commission de gestion.

A noter que le Plan de mobilité de la Ville de Lausanne (PML) appliqué aux enseignants, après avoir passé un cap difficile, est un succès : 25% des enseignants ont renoncé à la voiture pour venir travailler, libérant des places pour les autres qui sont, finalement, assez satisfaits malgré la hausse de tarifs de parking. Les recettes couvrent d'ailleurs les investissements consentis pour le PML.

## **Service de santé des écoles**

### **Administration et logistique**

Le service connaît une gestion du personnel relativement calme. Il faut relever que depuis 2000, il a connu une baisse d'effectif de cinq personnes, ce qui fait qu'il est au maximum de ce qui est réalisable avec les moyens à disposition.

A noter le regroupement programmé des Service dentaire, Service de santé des écoles et Service de psychologie scolaire, en tant qu'Offices, au sein d'un futur nouveau service de prévention-santé.

### **Programmes de prévention**

Il existe de nombreux programmes de prévention diverse, couvrant un spectre allant du bon usage des écrans de tous types au mauvais traitement et violence envers les enfants, en passant par l'obésité, l'hygiène dentaire, le suicide et les jeux dangereux. Ces programmes connaissent des succès variables et ne sont pas toujours lancés chaque année en raison du manque de moyens.

Certains programmes comme l'éducation nutritionnelle doivent en outre attendre l'impulsion cantonale, ce qui diffère leur mise en œuvre.

**13<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à structurer et mieux cibler ses programmes de prévention et à définir des priorités à ses actions.***

### **Prévention des maladies**

La vaccination contre le papillomavirus (cancer de l'utérus) est un succès en termes de couverture. Il faudra attendre au minimum dix ans pour pouvoir quantifier la diminution réelle de la fréquence de pré-cancéroses.

### **Prévention des toxicomanies**

La mise en place du programme Dépendances (implanter dans les établissements secondaires les moyens d'identification et de prise de contact avec les consommateurs) se poursuit : le premier établissement (le Belvédère) a terminé sa mise en œuvre et d'autres établissements vont suivre.

Concernant l'addiction au jeu, il semble que seule la problématique du jeu d'argent (« gambling ») soit traitée de manière conséquente. La problématique du jeu au sens de l'amusement (« gaming ») l'est beaucoup moins, alors qu'il existe un réel problème pour les jeunes accros à certains univers persistants (les fameux jeux de rôle massivement multijoueurs en ligne, soit l'acronyme MMORPG dans la version anglaise, et dont « World of Warcraft » en est le plus célèbre représentant avec plus de 10 millions de joueurs réguliers dans le monde). En effet, un élève accro peut, en une journée, passer davantage de temps dans le rôle de son personnage qu'aux cours, et ceci pendant plusieurs mois d'affilée. Ceci est dû à un système de jeu faisant appel à des

réseaux sociaux en ligne (« guildes », collaboration, formation de groupes à heure fixe) et à des mécanismes de récompense (montée en puissance, objets rares, compétences particulières) particulièrement gratifiants, donnant une illusion de vie virtuelle meilleure, plus excitante et plus réussie que la vraie vie. Cela a d'inévitables conséquences sur la scolarité et la socialisation de l'élève.

**14<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à prendre contact avec le Canton pour s'assurer que l'addiction aux jeux (comme par exemple aux MMORPG) est pris en charge et d'en informer le Conseil.*

## **Service de psychologie scolaire**

Ce service sera visité dans le cadre du prochain rapport de la Commission de gestion.

## **Service dentaire**

Il est nécessaire de rappeler l'importance primordiale que revêt le Service dentaire offert par la Ville à sa jeunesse, d'un point de vue de santé publique. Ceci malgré une caractéristique structurelle perverse : la prophylaxie est à la charge de la Ville (pour un coût d'environ Fr. 2 millions par an), alors que les soins dentaires sont à la charge des parents. La Ville n'a donc pas d'intérêt financier direct à renforcer la prophylaxie mais investit malgré cela pour le bien commun.

Le service jouit d'une excellente réputation depuis 1914 et tout est mis en œuvre pour que cela continue.

### **Fonctionnement du service**

Un poste de la comptabilité a été transféré à Jeunesse et loisirs. Cela se fait dans le cadre du regroupement programmé des Service dentaire, Service de santé des écoles et Service de psychologie scolaire, en tant qu'Offices, au sein d'un futur nouveau service de prévention-santé.

Le service a connu un conflit ayant mené à un licenciement dont le cas est en cours de jugement. En dehors de cela, son évolution est calme.

La synergie entre la prophylaxie dentaire et la prévention de l'obésité n'est pas assez exploitée, alors que les deux reposent sur des conseils alimentaires. Le programme « Densan », qui a eu lieu en 2007, n'a toujours pas été reconduit.

**15<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à réactiver le programme de prévention en matière de prophylaxie dentaire et de prévention de l'obésité « Densan », ou à expliquer au Conseil les raisons de ne pas développer une telle synergie.*

### **Particularités liées aux thèmes transversaux**

Le Service dentaire ne dispose pas de correspondant micro-informatique en raison de sa trop petite structure. Le logiciel « Odontos », issu du secteur privé et adapté par le SOI pour la structure en réseau du service, est le fruit d'une excellente collaboration et donne une grande satisfaction aux utilisateurs.

L'achat d'une nouvelle installation de soins dentaires a permis de récupérer l'ancienne pour le dépistage mobile.



## CHAPITRE VI

### **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SSE)**

#### **Préambule**

Comme chaque année, la première activité de la sous-commission a été de participer à une séance des chefs de service, ceci afin de fixer les dates de nos visites dans les services. Nous tenons à remercier ici les chefs de service et le directeur de l'accueil que nous avons reçu lors de nos visites.

Durant l'année 2009, la Direction n'a pas subi de modifications organisationnelles. Dès lors, l'exercice 2009 est comparable à celui de 2008 au niveau de l'organisation.

Nous tenons en préambule à relever une problématique transversale à l'ensemble de la Direction, s'agissant des locaux. En effet, outre le Service social qui se trouve logé à sept adresses différentes, sans compter le garde-meubles de Perrelet, le Service des assurances sociales et le Service du travail et de l'intégration occupent au maximum les locaux à disposition. A titre d'exemple, une augmentation du chômage relativement importante à court terme pourrait poser d'importants problèmes de locaux à ce dernier service.

**16<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin de résoudre les problèmes de locaux au sein de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, et éviter un éclatement des services sur plusieurs sites.*

#### **Service des assurances sociales**

Il convient de rappeler ici que le Service des assurances sociales a pour tâche principale la gestion d'une caisse de compensation AVS, ce qui ne relève pas directement des compétences communales, mais de l'application de lois cantonales et fédérales. Les tâches strictement communales gérées par le service sont :

- la gestion de l'allocation communale de naissance ;
- la gestion des manifestations honorant les nonagénaires ;
- la gestion de la comptabilité de la Direction.

#### **Gestion du personnel**

Le personnel du service peut être qualifié de stable, de 62.7 EPT au 1<sup>er</sup> janvier à 65.2 EPT au 31 décembre 2009. Relevons quelques maladies de longues durées, qui ne sont pas liées à l'activité en elle-même. Les autres absences peuvent être qualifiées de normales, sans qu'il soit remarqué d'absences régulières dites du vendredi ou du lundi.

Un cas de conflit du travail est pendant devant le Tribunal administratif (contestation d'un licenciement). Ce cas est suivi par le Service juridique de la Ville et cette affaire n'a pas créé de trouble au sein du service.

Relevons la présence stable de trois apprentis dans le service.

### **Relations avec le SOI**

Le Service des assurances sociales n'a que peu de relations avec le SOI. En effet, le programme utilisé pour la gestion de la Caisse AVS est un logiciel externe (GLOBAZ). Il s'agit d'un produit commun également utilisé par d'autres Caisses AVS. Sa conception et sa maintenance sont dès lors effectuées par une société externe.

Pour les travaux courants, il n'y a pas de problèmes particuliers à relever, la collaboration avec le SOI pouvant être qualifiée de bonne.

### **Contrôle de gestion**

Les révisions AVS des comptes des entreprises affiliées auprès de la Caisse AVS de Lausanne, auparavant effectuées par la Caisse AVS de Clarens, sont dès 2009 menées à bien directement par le service. Ceci a eu pour conséquence la création d'un poste nouveau. Il est encore un peu tôt pour tirer un bilan précis de cette opération, mais les premières observations sont positives. Au plan financier, l'opération est neutre, le salaire du nouveau collaborateur étant à peu de chose près compensé par les sommes jusqu'ici versées à la Caisse AVS de Clarens pour effectuer ce travail.

### **Nouvelle unité administrative**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont entrées en vigueur les lois fédérale et cantonale sur les allocations familiales. Celles-ci ont notamment pour conséquence le versement d'une allocation familiale aux personnes de condition indépendante. Dès lors, les Allocations familiales et l'Assurance perte de gain sont dès cette année gérées par une nouvelle unité administrative. Ceci a eu pour conséquence une augmentation d'effectif de 1.5 poste.

## **Service du travail et de l'intégration (STI)**

### **Gestion du personnel**

L'effectif du service est en augmentation, de 122.2 EPT au 1<sup>er</sup> janvier à 137.4 EPT au 31 décembre 2009. Cette augmentation, particulièrement sensible à l'Office régional de placement (ORP), est d'ordre conjoncturel et relève de l'augmentation du chômage.

L'examen du taux d'absence ne révèle rien de particulier, celui-ci étant dans la moyenne des autres services de la Ville.

Relevons que le nombre d'apprentis passe de 4 à 5 entre 2008 et 2009. Cette évolution positive démontre l'effort fourni par le service en termes de formation et mérite d'être ici relevée.

L'aménagement du temps de travail n'a pas encore été développé au sein du service, sa mise en pratique ne devrait pas aboutir avant novembre 2011.

### **Relations avec le SOI**

Les relations avec le SOI sont qualifiées de bonnes. L'année sous revue a vu l'aboutissement d'un projet informatique visant à harmoniser la gestion des agendas de l'ORP au moyen du logiciel Outlook.

### **Audits**

Dans le service, deux audits ont été menés à bien en 2009.

Le premier, demandé par le directeur, visait à l'évaluation du dispositif lausannois d'intégration, à savoir du BLI (Bureau lausannois pour les immigrés), du FEEL (Forum des étrangères et étrangers de Lausanne) et de la CTI (Commission tripartite pour l'intégration des immigrés). Le rapport relève que l'intégration des migrants se passe bien dans notre ville et fait état de peu de recommandations. Le coût de ce rapport se monte à Fr. 48'274.40, pris en charge par le fonds du développement durable.

Le second audit est un rapport d'analyse des programmes Syni. Il avait pour but d'évaluer dans quelle mesure le placement des demandeurs d'emploi en institutions internationales est compatible avec les structures de l'Administration communale. Il ressort de ce rapport que de nombreux problèmes de management imputables au chef de projet ont été relevés. Toutefois, le cadre est néanmoins jugé approprié. Le coût de ce rapport se monte à Fr. 21'000.-, pris en charge par le budget de fonctionnement de la Ville.

### **Unité support**

Débutée en 2008, l'expérience de l'unité support se poursuit en 2009. Rappelons que cette unité regroupe informatique et télécom ainsi que administration, comptabilité et intendance, le but étant d'apporter un soutien technique et logistique à toutes les unités métiers du service. L'expérience s'étant avérée positive, il n'y a pas de raison d'en changer.

### **Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)**

L'année 2009 a été une année de transition pour le BLI. Une nouvelle responsable a été désignée. De nombreux projets ont été menés à bien, citons notamment : semaine d'action contre le racisme 2009, programme d'accueil pour les nouveaux arrivants, fonds interculturel de la Commune de Lausanne en lien avec le lancement de la caravane interculturelle. Relevons que le BLI n'effectue pas de missions pour les clandestins.

### **Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL)**

Relevons la démission de l'ancien comité. Des doutes sont ensuite apparus sur la gestion du celui-ci, créant une situation conflictuelle. Des analyses ont été menées par le Service de la révision et n'ont pas permis de conclure à des malversations. Souhaitons que la transition se passe pour le mieux, tout en rappelant que le FEEL est une institution subventionnée par la Ville et non pas une entité de celle-ci.

## **Service social Lausanne**

### **Gestion du personnel**

L'effectif du service est en augmentation, de 192.4 EPT au 1<sup>er</sup> janvier à 203.9 EPT au 31 décembre 2009. Cette augmentation, plus sensible à la caisse RI (revenu d'insertion), est principalement due à des causes conjoncturelles.

Une réorganisation au sein des intervenants RI est intervenue au 1<sup>er</sup> décembre 2009, la bascule complète ayant eu lieu au 1<sup>er</sup> avril 2010. Ce changement a pour but à terme de séparer clairement les collaborateurs administratifs des assistants sociaux. Cet exercice est donc une année de transition.

Les absences du personnel sont relativement élevées (15 à 16 jours par EPT et par année, selon les calculs faits par le Service du personnel au moyen du logiciel PeopleSoft). Bien que ces chiffres soient contestés par le service du fait que 60% du personnel exerce son activité à temps partiel, il n'en demeure pas moins que ce chiffre reste élevé. La réorganisation devrait alléger la charge de travail, la mise en place de l'horaire variable est également une piste retenue, ainsi que quelques mesures sur le cadre de travail. Tous ces éléments devraient contribuer à améliorer le taux d'absence, les résultats tangibles sont espérés d'ici deux ans.

Relevons que le service ne forme qu'un seul apprenti. Ceci peut paraître bien peu, vu la taille du service. Cet état de fait est justifié par la problématique du manque de locaux. Souhaitons qu'à l'avenir un effort soutenu puisse être entrepris à cet égard.

### **Relations avec le SOI**

La qualité des relations avec le SOI dépend des personnes en présence. Très bonnes dans certains cas, moins bonnes dans d'autres. Citons à titre d'exemple le câblage du site du Maupas, qui s'est très bien passé. A l'inverse, la gestion d'un nouveau projet (Sharepoint, gestion des documents en sortie en lieu et place d'une arborescence classique) s'est beaucoup moins bien passée et a causé nombre de problèmes.

### **Locaux**

Comme déjà évoqué en introduction, les locaux du service sont répartis sur sept sites, sans compter le garde-meubles de Perrelet. Ceci n'est guère pratique.

### **Sécurité au travail**

La sous-commission a été informée de quelques problèmes d'agressions résultant de « clients » mal intentionnés. Il s'agit de veiller à la sécurité du personnel par des mesures adéquates de prévention. Relevons qu'au budget 2007 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine apparaissait une somme de Fr. 80'000.– affectée à cet effet, mais que rien n'a été réalisé à ce jour. Il serait par ailleurs intéressant de savoir pourquoi et s'il s'agit d'une non-dépense ou si ces fonds ont été utilisés à d'autres fins.

**17<sup>e</sup> observation :** *Compte tenu des agressions physiques et verbales dont sont victimes les collaborateurs, particulièrement des unités RI, dans le cadre de leurs relations avec les usagers, la Municipalité est invitée à prendre sans délai toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité des collaborateurs du Service social et d'apporter un soutien psychologique aux collaborateurs victimes de ces agissements.*

**18<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à expliquer pourquoi la somme de Fr. 80'000.– portée en 2007 au budget de Culture, Logement et Patrimoine n'a pas été utilisée à la sécurisation des locaux du Service social.*

### **Fonds du 700<sup>e</sup>**

Notons une diminution du nombre de demandes, due au fait que certaines peuvent désormais être prises en compte par les prestations du RI. Il n'en demeure pas moins qu'une fois de plus, les dépenses du Fonds sont supérieures aux recettes et que par voie de conséquence le solde du Fonds diminue.

### **Perceptions indues de l'aide sociale**

516 cas ont été enregistrés en 2009 pour un montant de Fr. 3'079'428.36, ce qui correspond à 2.8% des aides sociales versées. Les remboursements d'indus ont pour leur part sensiblement augmenté en 2009, du fait de l'augmentation des dossiers ayant fait l'objet d'une retenue sur le forfait RI, ainsi que le remboursement intégral de 3 indus pour un total de Fr. 115'000.–.

## **Service des parcs et promenades**

### **Gestion du personnel**

L'effectif du service peut être qualifié de stable, de 278.85 EPT au 1<sup>er</sup> janvier à 272.65 au 31 décembre 2009. La différence s'explique par la durée de la procédure d'engagement de nouveaux collaborateurs ainsi que les vacances de postes dues aux maladies de longue durée.

Relevons ici l'effort important effectué par le service en matière de formation, puisque le service occupe 17 apprentis. En fin d'apprentissage, le service n'engage pas. Il s'agit là d'une volonté, estimant nécessaire que ces jeunes aillent compléter durant quelque temps leur formation dans le secteur privé. Notons que du fait de l'excellente formation reçue, les jeunes finissant leur apprentissage n'ont généralement aucune peine à trouver un emploi.

Les absences du personnel sont dans la moyenne de la Ville.

### **Relations avec le SOI**

Les relations avec le SOI sont qualifiées de très bonnes dans la gestion courante. Les affaires sont traitées rapidement et à satisfaction par les collaborateurs du SOI.

### **Lausanne Jardins 2009**

Il s'agit sans conteste de l'élément phare de cette année 2009. Cette manifestation a été un point fort et a enregistré un franc succès tout au long de son déroulement. Le nombre de visiteurs est toutefois difficile à estimer, mais reste très important du fait du grand nombre de personnes vues sur le parcours ainsi que sur les différents sites de la manifestation. On peut toutefois regretter certaines lacunes dans la signalisation, notamment dues au vandalisme.

### **Lac de Sauvabelin**

Suite aux différentes remarques dans les précédents rapports de la sous-commission, relevons qu'un préavis commun avec le Service du logement et des gérances est en cours de finalisation. Celui-ci proposera des solutions dans l'affaire des boues ainsi que des alentours du lac. Relevons toutefois que ce préavis ne contiendra peut-être rien sur le réaménagement du restaurant.

### **Cimetière**

Suite au postulat de l'un de nos collègues, les horaires du magasin de fleurs du cimetière avaient été réaménagés. Un retour partiel en arrière a été effectué en 2009, suite aux statistiques de l'utilisation dudit magasin. Il s'agit là d'une mesure d'économie. Relevons que la présence de fleurs en libre service, ainsi que l'absence de plaintes des clients relèvent du bien-fondé de cette décision.

## CHAPITRE VII

### DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS (SIL)

#### Préambule

Parmi les principaux événements de l'exercice 2009 la sous-commission relèvera les éléments qui suivent. Le premier anniversaire de la libéralisation du marché de l'électricité, la publication de la nouvelle facture d'électricité, les premiers travaux en lien avec Métamorphose, l'entrée en vigueur de l'aménagement du temps de travail (ATT), la réorganisation du Service de la comptabilité et des finances, le partenariat avec Swisscom pour le développement du réseau de fibre optique en ville de Lausanne, des révisions des groupes de turbines 2 et 3 de Lavey, la Commission d'achat Ville, la constitution de la société SI-REN SA et enfin le premier bouclage des comptes des SIL au moyen du progiciel de gestion intégrée SAP (*Systems, Applications, and Products for data processing*).

Pour la première fois depuis plusieurs années, la sous-commission en charge des SIL a préalablement rendu visite au Service de la révision afin qu'il lui fasse part de ses observations concernant cette Direction. Divers sujets ont été abordés sur lesquels nous reviendrons dans les rubriques consacrées aux différents services. Citons parmi ces sujets : la gestion des accès SAP, la reprise des données de l'ancienne application Easys, les lieux de consommation non loués, les échéances de paiement reportées, les mouvements manuels et les annulations de factures. Le Service du contentieux s'apprête à publier un rapport d'audit sur la facturation des SIL et affirme ne pas avoir constaté de fraude ou d'abus avérés malgré les droits étendus accordés à certains utilisateurs de SAP. Si l'on peut comprendre que ces accès étendus ont été accordés afin de mettre en route l'application SAP, il est néanmoins du ressort de la Commission de gestion de veiller à ce que ces accès soient totalement maîtrisés.

**19<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à porter une attention particulière sur la maîtrise des droits d'accès aux différents fichiers du progiciel de gestion SAP.***

#### Thèmes transversaux

##### SOI

La Commission de gestion a choisi cette année comme thème transversal les relations et liens entre un service transversal de la Ville, le SOI et les différents services de l'Administration communale.

Pour ce qui concerne les SIL, il convient de rappeler que, historiquement et pour des raisons techniques ou « métier », c'est dans cette Direction que l'informatique est apparue en premier. Ce développement précoce a eu pour conséquence la création d'une Division informatique aux SIL. Actuellement, cette division, qui dépend du Service du développement stratégique (SDS), est le référent du SOI pour tous les services de cette Direction et s'occupe de multiples tâches en lien avec l'informatique générale, réseau ou métier telles que : intégration et développement des applications SAP, gestion d'arborescence des serveurs SIL, maintenance du parc informatique et de la téléphonie IP, soutien, dépannage et gestion des sites internet des SIL.

Pour ce qui concerne les renseignements que la Commission de gestion a choisi d'obtenir à propos des relations du SOI et des différents services, la sous-commission SIL a distribué le questionnaire établi par la

Commission à chacun des services et celui-ci a été transmis à la Division informatique (DI) qui l'a complété de manière exhaustive.

De l'ensemble des réponses, il ressort que la DI est le référent en matière d'informatique pour tous les collaborateurs des SIL et que chaque collaborateur est informé de l'existence de la DI en tant que référent du SOI conformément au processus ISO référencé R101\_121.

La DI est atteignable directement par courriel ou par téléphone au Helpdesk.

Selon la DI, chaque collaborateur peut transmettre ses demandes directement par le biais d'un courriel, du Helpdesk ou d'un formulaire ISO. Cependant, certains services demandent une validation par le chef de service. C'est le cas du Service multimédia et, dans une moindre mesure du Service du gaz & du chauffage à distance et du Service commercial. Selon le type de demande, la validation de la demande par le chef de service est sollicitée (validation hiérarchique automatisée pour certaines demandes EasyVista ou validation par COPIL SAPL). Notons que selon les réponses apportées au questionnaire, les demandes qui requièrent une validation de la hiérarchie semblent être celles qui ont des conséquences budgétaires.

Le suivi des demandes des collaborateurs est assuré directement par la DI qui tient informés le chef de service et les bénéficiaires.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 13 mars 2010, ce sont 171 demandes via la plateforme SOI et 1107 demandes via la plateforme SIL qui ont été enregistrées dans EasyVista. À part certains incidents simples signalés par téléphone ou par courriel, toutes les demandes traitées par le Helpdesk SIL requérant la collaboration du SOI sont répertoriées dans EasyVista.

Les demandes sont classées en fonction des priorités des *workflows* basés sur les *Service Level Agreement* (SLA) qui proposent trois niveaux de priorité définis par le SOI dans EasyVista.

La totalité des demandes EasyVista obtiennent une réponse. 80% des incidents sont résolus dans les 8 heures et 50% des demandes sont satisfaites dans ce même délai.

La compréhension entre les utilisateurs et le SOI est bonne en raison de l'interface assurée par la DI qui parle à la fois le langage informatique et le langage métier.

Dans un souci de cohérence et de facilité d'entretien du système informatique, il peut arriver que certaines demandes soient modifiées en fonction des standards établis par et avec le SOI.

Enfin, dans EasyVista, il existe un champ « Libellé de demande » qui permet de catégoriser les différents types de demandes (changement d'écran, commande de matériel, développement d'une application métier, etc.).

Le Service multimédia (SIMA) déplore le peu d'intérêt qu'a eu le SOI pour le développement de Citycable, le manque de confiance du SOI dans les compétences du SIMA et de ses partenaires, le manque de réactivité lors d'accident d'exploitation et un conflit dans le cadre du choix du logiciel de gestion électronique des données (Alfresco vs Goéland).

Sinon, tous les autres services des SIL se déclarent unanimement satisfaits des services rendus par le SOI.

### **Autorisations d'achats**

La Commission de gestion a décidé de se pencher tout particulièrement sur les autorisations d'achats et sur le destin des véhicules et matériel usagés. Comme évoqué dans le préambule, le choix de porter une attention particulière aux autorisations d'achats est antérieur à la publication de l'article d'un journal de la place qui révélait qu'un employé de la Direction des travaux aurait racheté un camion d'occasion, propriété de la Ville de Lausanne, à un tarif anormalement bas pour le revendre avec bénéfice.

Pour ce qui concerne les SIL, l'examen détaillé des différents achats et de la revente de matériel et véhicules usagés n'a révélé aucune anomalie. Précision importante, c'est le Service du magasin général (MAGESI) qui est chargé de l'acquisition et de l'entretien des véhicules et engins à moteur (tronçonneuses, débroussailleuses, tondeuses, petites génératrices, etc.) pour l'ensemble des SIL et d'eauservice. Dans ce cadre, seul le chef de l'Unité « achat » est autorisé à procéder à la vente des matériels d'occasion selon une procédure interne dont voici la teneur :

- Lors d'un appel d'offres émis pour l'acquisition d'un nouveau véhicule prévu en remplacement d'un modèle usagé, les garagistes qui remplissent le cahier des charges doivent indiquer le montant pour la reprise dudit véhicule.
- Le garagiste adjudicataire doit remettre au MAGESI une note de crédit pour la reprise du véhicule conformément à son offre.
- Cette note de crédit est comptabilisée dans un compte de recette et n'est de ce fait pas portée en diminution du prix d'achat du nouveau véhicule qui lui est comptabilisé dans un compte prévu exclusivement pour les autorisations d'achats.
- Avant d'être revendus, les logos apposés sur le véhicule sont ôtés.
- Aucun véhicule n'est vendu à un particulier. Tout au plus, s'il manifeste de l'intérêt pour un véhicule, il est mis en contact avec le garagiste repreneur qui pourra le lui revendre. Seule une exception a dérogé à cette règle en cinq ans (revente d'un camion Saurer pour semble-t-il un collectionneur).

Manifestement, la procédure appliquée par les SIL semble donner toute satisfaction et permet d'éviter certains dérapages. Il serait donc judicieux que la procédure interne des SIL s'étende à toute l'Administration communale après avoir été, le cas échéant, éventuellement adaptée.

### **Service commercial (SILCOM)**

Le Service commercial est transversal et il est responsable de toutes les relations clients. À ce titre il est en première ligne sur le front de l'ouverture partielle du marché de l'électricité. Ainsi, le SILCOM a pour objectifs prioritaires de résister à l'ouverture des marchés de l'énergie en fidélisant les clients éligibles et d'améliorer sa connaissance des clients afin d'obtenir les données techniques permettant d'optimiser le dimensionnement du réseau.

#### **Libéralisation**

Actuellement la rétention des clients éligibles se passe bien : sur 400 clients éligibles seulement 5 ont quitté les SIL et 5 à 10 l'ont envisagé avant d'y renoncer.

Notons que les clients éligibles qui consomment de gros volumes d'énergie et qui ont choisi d'acquérir leur énergie sur le marché libre sont obligatoirement relevés à distance afin de pouvoir transmettre les données de facturation. Les SIL envisagent de généraliser petit à petit le télérelevage et commencent à s'équiper dans ce sens. Cette tendance préfigure la mort d'une profession à plus ou moins long terme : la profession de releveur. Actuellement, certains postes de releveurs sont occupés par des auxiliaires qui seront eux-mêmes remplacés par des systèmes de télérelevage.



## **Relevage des compteurs**

Le relevage des compteurs nécessite que le releveur puisse accéder à l'intérieur de l'immeuble. C'est pourquoi certains immeubles disposent de cylindres carottés dans le mur près de la porte d'entrée. Ce cylindre dont la clé est standard contient la clé de la porte d'entrée de l'immeuble. Il arrive que les pompiers et les services techniques d'ascenseurs procèdent de la même façon pour avoir accès à l'intérieur de l'immeuble. Cela signifie que certains bâtiments peuvent être équipés de trois cylindres différents contenant tous trois la clé de la porte d'entrée de l'immeuble. Il est permis de se demander s'il n'y aurait pas moyen que tous les utilisateurs utilisent la même carotte. C'est un sujet que nous aborderons l'an prochain.

## **Facturation du téléseu**

Suite à la 37<sup>e</sup> observation du Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2008 (« *La Municipalité est invitée à faire toute la lumière sur le problème de facturation de l'abonnement au téléseu* »), il a été mis sur pied un groupe de travail réunissant le SIMA, le Service commercial (SILCOM) et le Service du développement stratégique (SDS). Le groupe de travail a identifié et circonscrit le problème. Une nouvelle procédure SAP a été mise en place pour corriger l'erreur récurrente et une seconde action a permis de corriger les 2336 erreurs détectées dans le système de facturation.

## **Support clients**

Suite à la 39<sup>e</sup> observation du Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2008 (« *La Municipalité est invitée à prendre des mesures de soutien pour les employés des centrales d'appels des SIL (Service commercial et Service multimédia)* »), le SILCOM a réorganisé son support à la clientèle. Suite à une consultation, la hiérarchie a constaté que, paradoxalement, les employés préfèrent se spécialiser et rester au *front office* où ils sont pourtant plus exposés que de passer une moitié de leur temps au *back office* et l'autre au *front office*. Suite à cette réorganisation, il semble que les employés du support clientèle se portent mieux, même si l'on observe toujours un haut taux de rotation du personnel. Par ailleurs, SILCOM souhaiterait avoir plus de postes fixes et fait de gros efforts en matière de formation de ce personnel qui est directement soumis aux contestations des clients.

## **Aménagement du temps de travail (ATT)**

De manière globale, les collaborateurs du SILCOM sont satisfaits de l'ATT. En effet, globalement le personnel gagne à ce que son temps de travail soit correctement décompté. Seuls les cadres, dont les heures supplémentaires sont écrêtées y perdent. Ce sentiment de satisfaction peut être généralisé à l'ensemble des SIL.

## **Plan de mobilité**

Le Plan de mobilité de la Ville s'implante petit à petit. Il semble que les collaborateurs « commerciaux » qui ont pour mission, entre autres, de visiter les clients et de participer à des opérations promotionnelles qui ont lieu en dehors des heures de travail habituelles ont de la peine à se satisfaire des quatre véhicules du *pool*. Cette insatisfaction provient du fait qu'il n'est pas toujours facile de rentrer à son domicile tard le soir après avoir remis le véhicule à son port d'attache. Ce sujet qui touchera la gestion 2010 sera repris l'an prochain.

## **Progiciel de gestion SAP**

Il se dégage des entretiens avec les cadres du SILCOM que le progiciel SAP est un outil lourd et qu'il n'est pas très bon pour la gestion de la clientèle, notamment par le fait qu'il manque le module permettant de gérer les futurs clients. Il aurait été introduit à la hussarde et le nombre de collaborateurs internes nécessaires à la maîtrise de l'outil aurait été sous-estimé. Enfin, certains s'interrogent sur le bien-fondé du partenariat avec Romande Energie – qui est tout de même un concurrent – dans le cadre de la société *neo technologies*.

## **Service du développement stratégique (SDS)**

### **Division informatique (DI)**

Pour cette cuvée de l'analyse de la gestion municipale, nous avons abordé avec le SDS pratiquement exclusivement les aspects informatiques. Le SDS est le service responsable de la DI. C'est donc le chef du SDS qui nous a expliqué l'histoire de cette division et qui nous a renseignés sur ses compétences et ses missions. La DI est en quelque sorte un modèle réduit du SOI actif au niveau de la Direction des SIL. La coordination entre la DI des SIL et le SOI est rendue possible par le fait que le chef de service du SOI participe à certaines réunions des chefs de service des SIL et qu'une séance de coordination entre le SOI et la DI a lieu tous les trois mois.

Le chef du SDS est parfaitement satisfait du SOI et des relations entretenues avec sa division informatique. Il loue le professionnalisme du SOI, ses compétences et ses visions stratégiques. Il relève que parfois les exigences des utilisateurs de l'informatique dépassent les possibilités forcément limitées du SOI. Selon lui, on ne peut qu'attribuer un taux de satisfaction de 90%.

### **Progiciel de gestion SAP**

Nous avons abordé les problèmes qui planent autour de SAP et qui nous ont été signalés par d'autres services. Selon le chef du SDS, SAP est un outil exceptionnel qui peut tout faire. Ce progiciel ne pose pas de problème en lui-même, les problèmes proviennent du changement de la structure et des modes de travail de l'entreprise. Pour introduire un tel logiciel, il y a deux solutions : engager en nombre des gens très chers ou dégager des ressources à l'interne et expérimenter. Cette dernière solution s'accompagne bien évidemment de quelques inconvénients et nécessite de la souplesse et de l'adaptabilité.

Selon le chef du SDS, la mise en place d'un tel logiciel se déroule en quatre phases : « définition des processus, formation, application et... bâton ». Il relève que SAP donne toute satisfaction et que s'il subsiste çà et là quelques problèmes c'est parce que certains utilisateurs ne fournissent pas des cahiers des charges précis qui rendent compte de leur besoin.

En ce qui concerne les droits d'accès à SAP, le chef de service précise que, suite à l'audit du Service de la révision, des actions vont être entreprises et qu'une personne va être chargée de cette tâche.

## **Service de la comptabilité et des finances (COSI)**

### **Comptabilité**

Contrairement à ce qui a été reporté dans le rapport de l'an passé, le COSI a effectué son premier bouclage des comptes avec le logiciel SAP au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Comme évoqué l'an passé cette opération a nécessité un gros engagement de la part du personnel, mais a pu être menée à bien. Les comptes ont été bouclés dans les temps et le Service de la révision a accepté les comptes. Le chef de service a apprécié l'engagement et le professionnalisme de ses collaborateurs lors de cette opération. La réussite de l'opération a nécessité quelques réunions de crise avec la société *neo technologies* qui coordonne et réalise le développement de SAP pour le compte des SIL et de Romande Energie.

L'an passé nous avons déjà relevé que ce premier bouclage avait permis de faire un bilan de l'installation de SAP et de mettre en évidence le fait que, au départ, les besoins en formation ont été sous-évalués. Les investigations de cette année nous confortent dans cette opinion et le bilan nous paraît même pire que celui que nous avons pu enregistrer l'an passé.

L'engagement d'un consultant extérieur pour régler certains problèmes lancinants – comme celui de la facturation qui doit faire cohabiter acomptes fixes avec des décomptes variables – est à saluer. Il n'empêche que rétrospectivement nous observons, en accord avec certaines constatations du Service de la révision, que le progiciel SAP a été introduit un peu brutalement et que la gestion du changement a été mal effectuée. Si d'aucun évoque maintenant le passage à la politique du bâton pour obliger les « récalcitrants » à évoluer, la sous-commission a de bonnes raisons de craindre que certains collaborateurs n'aient pas eu une formation suffisante pour opérer une transition normale vers le logiciel SAP. Nous recommandons donc un bilan des besoins de formation.

**20<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à effectuer un bilan des besoins de formation au progiciel de gestion SAP des collaborateurs du Service de la comptabilité et des finances quel que soit leur niveau d'activité.*

### **Encaissement**

Après la séparation de la section « comptabilité » en deux divisions « comptabilité de direction » et « contrôle et encaissements », cette dernière a été elle-même subdivisée. En effet, le contrôle est une activité qui est transversale à l'ensemble des SIL qui doit être séparée de l'activité opérationnelle qu'est l'encaissement. Cette nouvelle réorganisation ne sera effective qu'en 2010.

À ce stade, il convient de préciser les différences entre les fonctions de releveur et d'encaisseur. Les releveurs ont pour mission de relever les compteurs, de rechercher leurs emplacements et les moyens d'accès, d'organiser les tournées, d'aviser les clients absents et de transmettre des informations telles que : modifications des données, dysfonctionnements et d'identifier les nouveaux clients des abonnements « pas loués ». Pour leur part, les encaisseurs sont chargés de l'encaissement de créances échues directement chez les clients. Ils se chargent également de déposer des avis pour non-paiement, de suspendre les fournitures, de rétablir celles-ci et de rechercher des renseignements sur les clients partis sans laisser d'adresse. Les releveurs dépendent du Service commercial alors que les encaisseurs sont placés sous la responsabilité du COSI.

Crise oblige, selon le chef de service, le nombre de suspensions de fournitures reste à son niveau maximum.

<b>Année</b>	<b>Nombre</b>
2005	1315
2006	1695
2007	1765
2008	2082
2009	2045

Ce niveau très élevé est le fait de particuliers et d'entreprises. Par ailleurs il s'accompagne d'un nombre croissant de contestations voire de violences à l'endroit des encaisseurs. Le COSI réfléchit notamment à améliorer la formation de ces derniers afin de mieux les armer pour gérer des situations conflictuelles. Par ailleurs, lors du rapport pour 2006, nous avons déjà fait une observation qui demandait d'améliorer l'information pour les personnes rencontrant des difficultés financières. Nous ne pouvons qu'appuyer la démarche du COSI tout en y intégrant à nouveau notre observation de 2006.

**21<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à mettre en place une formation visant à mieux préparer les encaisseurs des SIL aux situations conflictuelles, et à améliorer leur capacité à donner des informations aux personnes en difficulté financière.*

## **Service du magasin général (MAGESI)**

Le MAGESI est en train de développer une plateforme informatisée d'achat-Ville qui devra à terme permettre de rationaliser tous les achats effectués par les différents services. Cette plateforme, baptisée actuellement LausaShop, devrait permettre d'acheter et de gérer les stocks aussi bien des langes pour les garderies que des compteurs d'eau pour **eauservice**.

Pour le reste, c'est le MAGESI qui nous a donné l'inventaire exact et complet des achats de véhicules, outils et matériel correspondant aux autorisations d'achats. En effet, c'est ce service qui gère ces acquisitions.

## **Service de l'électricité (SEL)**

Après plusieurs observations, c'est avec plaisir que nous relevons que le remboursement des frais de repas pris à l'extérieur sera enfin indemnisé, évitant ainsi que les collaborateurs aient pour seul choix de rentrer à leur base pour les repas ou d'assumer la totalité des coûts des repas pris à l'extérieur. Depuis fin 2006, le SEL devait faire une note à la Municipalité. Cette note faite, la Municipalité a introduit une Instruction administrative N° 40.13 qui prévoit pour les Services industriels que : « Les collaborateurs de profession technique contraints de prendre le repas de midi sur les chantiers reçoivent une indemnité de 15 francs par repas. Celle-ci n'est octroyée qu'avec l'accord du chef de service. Pour les collaborateurs concernés, le lieu d'engagement peut varier quotidiennement. Il est défini par le chef de service en fonction des chantiers. »

Outre les éléments très complets contenus dans le rapport de gestion municipal, il convient de relever ici deux éléments qui influencent directement les activités du SEL.

En premier lieu, le SEL doit se préparer à faire face à une augmentation assez importante du volume de ses activités. Cette augmentation est à mettre en lien avec les grands projets que sont les Axes forts et Métamorphose.

Par ailleurs, en ce qui concerne la distribution d'électricité et les accords, parfois obligatoires, à négocier avec les propriétaires en ce qui concerne l'occupation de leur terrain pour des éléments techniques, le SEL enregistre de plus en plus de demandes de dédommagements dont les prétentions nécessitent le recours à des juristes. Ainsi, l'activité juridique des SIL est en constante progression. Malgré l'engagement d'un troisième juriste au SDS, un certain nombre de dossiers doit être externalisé.

Finalement, pour ce qui concerne le progiciel SAP, le chef du SEL nous a informés que les chefs de projet ont vu leur charge de travail accrue lors de la mise en service de ce programme mais qu'ils ne bénéficient pas des avantages que pourrait leur procurer un tel outil car SAP est actuellement dans l'incapacité de fonctionner comme un outil de gestion de projet.

## **Service du gaz et du chauffage à distance (Gaz et CAD)**

Conformément à ce qui nous avait été annoncé l'an dernier, les quatre conduites – de gaz – en fonte grise à haut risque de fuite ont été remplacées dans les délais. Une cinquième a été découverte et sera remplacée sous peu. La ville de Lausanne devrait être débarrassée de toutes les conduites de gaz fonte grise dans un délai de 5 à 6 ans.

Comme tous les services qui doivent mettre sur pied des services de piquet ou qui exigent une mobilité parfois aléatoire, le Service du gaz et du chauffage à distance nous a fait part d'un certain mécontentement par rapport au Plan de mobilité.

## Service du multimédia (SIMA)

### Personnel

À la fin 2009, la cheffe de service du SIMA a donné sa démission. L'intérim est actuellement assuré par M. Pierre-Alain Steffen, chef de projet, et son remplacement devrait s'effectuer sous peu. L'un des défis de ce service est donc d'assurer une certaine stabilité de son organigramme. Une stabilité mise en péril non seulement par le départ de la cheffe de service, mais aussi par trois départs en retraite de collaborateurs occupant des postes d'importance.

### Facturation

Comme l'an passé, le SIMA se déclare insatisfait de la facturation via le progiciel SAP. À titre d'exemple, citons le fait que le SIMA n'est pas en mesure de savoir avec précision quel est le nombre de factures de téléseu émis. Il relève aussi une augmentation importante des impayés définitivement perdus et s'inquiète de la découverte permanente d'abonnés non facturés. Selon le SIMA, l'outil SAP est incapable de gérer correctement des changements d'abonnement fréquents comme ceux qui concernent internet ou la téléphonie. Par ailleurs, selon ce service, le mode de communication permettant de faire part des besoins à *neo technologies*, la société qui développe SAP, est particulièrement lourd et peu direct.

La sous-commission des SIL ressent une certaine tension entre le SIMA et d'autres services des SIL dans le domaine sensible qu'est la facturation des prestations. S'il ne nous appartient pas de juger des responsabilités des uns et des autres, il nous appartient de relever cet état de fait et de demander à la Municipalité d'y remédier.

**22<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à mettre en place des mesures permettant d'améliorer la communication et les relations entre le SIMA et les autres services des SIL.*

### Fibre optique

En 2009, la Ville de Lausanne s'est engagée dans un partenariat avec Swisscom dont le but est de partager l'effort d'investissement visant à mailler la ville d'un réseau à 4 fibres (2 SIL et 2 Swisscom). Il semblerait que Swisscom souhaite aller très vite dans cette opération et que les SIL aient de la peine à suivre. Il apparaît aussi que Swisscom pratique une politique d'investissement massif visant à obtenir une relative maîtrise d'un réseau payé en partie par les deniers publics. La politique agressive de Swisscom fait d'ailleurs l'objet d'une plainte de Swisscable (association suisse des câblo-opérateurs) auprès de la Commission de la concurrence. Swisscable affirme dans un communiqué de presse que Swisscom « s'arroge un avantage compétitif aux frais du contribuable ». Dans ces conditions, il est permis de se poser la question de la pertinence du partenariat conclu entre les SIL et l'entreprise Swisscom.

**23<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à expliquer en quoi le partenariat portant sur l'établissement d'un réseau de fibre optique et conclu entre Swisscom et la Ville de Lausanne est encore judicieux.*

### Identité visuelle

L'an passé, nous avons déjà abordé le problème de l'identité visuelle des SIL. Ce dicastère attend toujours patiemment que la Ville se décide à renouveler son logo comme il a été promis dans le cadre du préavis consacré au marketing urbain.<sup>34</sup>

---

<sup>34</sup> Préavis N° 2006/51 : Introduction d'une politique de marketing urbain et d'un projet de « city management » en Ville de Lausanne.

## **Remerciements**

Les commissaires tiennent à remercier le directeur, les chefs de service ainsi que tous les collaborateurs de la Direction qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.

## Bureau du Conseil communal

Le Bureau du Conseil et la Commission de gestion ont tenu leur séance annuelle avec comme représentants le président du Conseil, la présidente et le vice-président de la Commission de gestion.

La comptabilité des jetons de présence est prise en charge entièrement par le secrétariat. Le système mis en place fonctionne à satisfaction.

L'extranet du Conseil est tenu régulièrement à jour. L'environnement, bien qu'un peu difficile à appréhender au début, se révèle à l'usage pratique. Il est facile de retrouver des liens d'un rapport de commission à une initiative ou un préavis en suivant un historique d'affaire. Les documents les plus anciens sur le site datent de 1998.

Les Archives de la Ville mettent à disposition des documents antérieurs à cette date avec toutefois un modèle de recherche différent. Des discussions sont en cours pour trouver une solution.

La diffusion des débats du Conseil sur internet était prévue, pour une mise en service, en principe en 2010. Alors que des offres étaient parvenues au Bureau, il a été conseillé à celui-ci de se mettre en relation avec les services de la Ville en vue de leur confier éventuellement le mandat. Il s'est révélé que ceux-ci n'étaient pas équipés pour la diffusion internet et pour le chapitrage.

Lors de la mise au concours de deux postes de secrétaires GED (gestion électronique des documents) à un taux de 50% chacun, 140 offres sont parvenues au Bureau. La sélection s'est opérée avec l'aide d'une représentante du Service du personnel. Le travail du personnel du secrétariat et de la secrétaire devra à l'avenir faire l'objet d'un entretien de collaboration en utilisant les mêmes formulaires que ceux de l'Administration communale.

Il est à relever que la recherche de personnel, sa formation et les nouvelles tâches induites par l'informatique ont nécessité un engagement accru des membres du Bureau élargi.

L'organisation des séances du Conseil est évoquée. L'objectif du président de diminuer le nombre de séances doubles n'a pu être tenu. Il ressort qu'une séance double ne permet de « gagner » qu'à peine une heure de travail par rapport à une séance simple.

Avec le développement de la fixation des séances de commission par internet, plusieurs dates sont réservées par les conseillers de manière provisoire. Un agenda sur l'extranet répertoriant les séances fixées de toutes les commissions ad hoc et permanentes serait un outil apprécié.

**Remarque :** *Le Bureau est invité à étudier la possibilité de créer un agenda sur l'extranet permettant de consulter les dates et lieux des séances fixées des commissions ad hoc et permanentes.*







# RAPPORT

## de la Commission permanente des finances

sur les comptes de la commune pour l'année 2009

### ORGANISATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Président et rapporteur général	M. Denis Pache
Premier vice-président	M. David Payot
Deuxième vice-président	M. Giampiero Trezzini
Secrétaire	M. David Barbi

Les sous-commissions chargées de l'examen des comptes étaient composées comme il suit :

Administration générale et finances	MM. Fabrice Ghelfi, Denis Pache et David Payot
Sécurité publique et sports	Mme Florence Germond et M. Ulrich Doepper
Culture, logement et patrimoine	MM. Claude Mettraux et Giampiero Trezzini
Travaux	Mme Claude Grin et M. Jean Tschopp
Enfance, jeunesse et éducation	MM. Jean-François Cachin et Philippe Clivaz
Sécurité sociale et environnement	Mmes Myriam Tétaz et Isabelle Truan
Services industriels	MM. Jean-Charles Bettens et Pierre-Antoine Hildbrand

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des finances a traité le préavis N° 2010/20 ainsi que les comptes 2009 dans ses séances des 2, 10 et 14 juin 2010. Auparavant, chaque sous-commission a pu dans sa direction respective obtenir toutes les informations complémentaires à celles figurant dans les comptes 2009. Les rapports établis pour chaque direction ont été étudiés en commission plénière, les éléments principaux ainsi que les déterminations de la Commission figurent dans ce document.

### **Généralités**

Les comptes de la commune de Lausanne pour l'exercice 2009 présentent un excédent de charges de 78.545 millions de francs. Les charges s'élèvent à fr. 1'931'312'819.06 et les revenus fr. 1'852'766'948.54.

Les comptes 2009 y compris les opérations extraordinaires sont déficitaires de plus de 78.5 millions. Cependant, si l'on compare ce résultat en faisant abstraction de la recapitalisation de la CPCL et de l'encaissement du dividende extraordinaire de EOS Holding, les comptes présentent un bénéfice d'environ 21.5 millions. Ils représentent une amélioration de 56.8 millions par rapport au budget, mais de 21.4 millions en comparaison de l'année précédente.

### **Considérations générales**

Nous pourrions nous réjouir d'une amélioration aussi significative du résultat ordinaire de nos comptes. Cependant, il convient d'apporter un léger bémol à cet enthousiasme ! Cette amélioration est due à une augmentation importante des recettes fiscales de 36.2 millions, à l'augmentation du revenu des participations EOS et d'une économie des charges d'intérêts. Embellie, il faut tout de même le souligner, péjorée par une constante augmentation des charges nettes dans différentes directions notamment SPS, +3 millions, Travaux +3 millions et DEJE +4 millions, ces derniers chiffres, en comparaison avec 2008.

### **Comptes "ordinaires"**

(Nous ne ferons pas d'autres observations sur les opérations extraordinaires, n'ayant pas de point de comparaison ou d'influence possible sur ces événements si ce n'est de se réjouir du bénéfice de "l'opération ALPIQ").

Les comparaisons sont en rapport au budget 2009 y compris crédits supplémentaires.

#### Charges

Les charges sont en diminution de fr. 42'348'472.- soit 2.51 % du budget 2009. Ce montant est à relativiser, car il est fortement influencé par la diminution du poste 31 "Biens services et marchandises" (achat d'énergie aux SI) -64 millions.

*30 : charges de personnel* (513 mios ou 31.27 % des charges) Les économies prévues au budget (13 mios) ont été dépassées de 2.5 mios.

*31 : biens, services et marchandises* (31.19 % des charges) en diminution de 12.3 %. Comme cité précédemment, la diminution du coût d'achat de l'énergie (64 mios ou -19.9 %) compensée par une diminution des recettes de 72 mios nous incite à relativiser cette baisse. Si l'on en fait abstraction, les charges de ce poste sont en diminution de 3 %.

*32 : intérêts passifs* (4.35 % des charges) en diminution de 6.94 %, le taux moyen des intérêts à moyen et long terme particulièrement bas permet une diminution de cette charge. L'encaissement de 80 mios d'EOS en juin a également permis de limiter l'emprunt courant.

*33 : amortissements* (7.01 % des charges) en diminution de 2.72 %. Pas de remarques complémentaires.

*35 : dédommagements à des collectivités publiques* (11.53 % des charges) en augmentation de 3.81 % compensé par le poste 45 "dédommagements de collectivités publiques".

*36 : subventions accordées* (4.75 % des charges) en diminution de 0.2 %. Malgré une augmentation des subventions aux clubs sportifs pour leurs mouvements juniors, ainsi que du nombre de bénéficiaires de la gratuité du télé-réseau.

*38 : attributions aux réserves* (1.52 % des charges) en forte augmentation. Concerne en particulier la réserve pour impôts ainsi que le fonds de péréquation (+10 mios) dû au changement de comptabilisation par l'Etat d'une part, les autres augmentations concernent Eauservice et les SI notamment en prévision des travaux de rénovation de Lavey pour l'achat supplémentaire d'énergie.

*39 : imputations internes* (8.38 % des charges) en augmentation de 13.39 %. La différence est due principalement à l'augmentation de factures internes aux SI mais n'influence pas les comptes communaux.

## Revenus

Les revenus prévus sont en augmentation de fr. 14'436'649.- soit 0.87 % du budget 2009.

40 : *impôts* (504 mios ou 28.38 % des revenus) en augmentation de 36.2 mios. Comme vu précédemment, le changement de mode de comptabilisation augmente artificiellement la recette des personnes physiques qui a donc été compensée par une attribution à la réserve de 10 mios. L'impôt sur les personnes morales a, quant à lui, bénéficié de la conjoncture favorable des années précédentes. Les autres impôts sont en légère diminution, sans que l'on puisse affecter ce changement à la situation conjoncturelle, vu leur caractère plutôt aléatoire (concernant les successions en particulier).

41 : *patentes, concessions* (0.13 % des revenus) en progression due à l'augmentation des permis de construire.

42 : *revenus des biens* (5.92 % des revenus) en augmentation de 15.4 mios due à la hausse du produit des participations permanentes EOS Holding, ainsi qu'aux intérêts moratoires relatifs aux impôts.

43 : *taxes, ventes et prestations facturées* (43.96 % des revenus) en diminution de 62.8 mios ou 7.9 %. La baisse du prix de vente du gaz et du chauffage à distance est compensée par une baisse du prix d'achat !

44 : *part à des recettes sans affectations* (0.29 % des revenus). Pas de remarques particulières.

45 : *dédommagement de collectivités publiques* (10.98 % des revenus) augmentation de 9.5 mios ou 10.5 %. Les résultats définitifs de 2008 concernant la péréquation intercommunale ainsi que la facture sociale ont permis de compenser, même de dépasser, le compte de charges "dédommagements à des collectivités publiques" + 1 mio.

48 : *prélèvements sur les réserves* (0.04 % des revenus) plus faible que prévu dû en particulier aux meilleurs résultats concernant le Service de l'électricité et la STEP.

## Examen des directions

### Administration générale et finances

	2009	Budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	610'910'604	490'602'800	120'307'804
Revenus	862'555'955	617'739'200	244'816'755
<b>Excédent de revenus</b>	<b>251'645'351</b>	<b>127'136'400</b>	<b>124'508'951</b>

La sous-commission composée de MM. David Payot et Fabrice Ghelfi s'est préoccupée particulièrement des effets de la péréquation ainsi que de la recapitalisation de la CPCL. Elle a obtenu de M. le Syndic et des chefs de service de la Direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure. Elle n'a pas de remarques particulières.

**Au vote la Commission a accepté les comptes de la Direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande M. le président, Mmes et MM les Conseillers communaux d'en faire de même.**

### Sécurité publique et sports

	2009	budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	164'623'462	165'264'800	-641'338
Revenus	69'619'246	69'316'700	302'546
<b>Excédent de charges</b>	<b>95'004'216</b>	<b>95'948'100</b>	<b>-943'884</b>

La sous-commission composée de Mme Florence Germond et M. Ulrich Doepper a relevé en particulier lors de l'examen de cette Direction :

- les conséquences financières de l'incendie de Provence pour un coût de 1.34 mio (prestations externes et internes) que l'on retrouve dans les comptes SPSL et du Corps de police.
- La problématique des PFO n'est toujours pas résolue. A ce sujet, la Commission formule l'observation suivante :

**Observation 1 :** "La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour redresser la situation financière des Pompes funèbres officielles, notamment en prenant des mesures afin d'augmenter leur présence au centre-ville."

Cette observation est acceptée à l'unanimité.

Les commissaires ont reçu de M. le Directeur de la Sécurité publique et des sports ainsi que des chefs de service de la Direction toutes les réponses aux questions qu'ils ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote la Commission a accepté les comptes de la Direction par 9 oui et 4 abstentions. Elle vous recommande M. le président, Mmes et MM les Conseillers communaux d'en faire de même.**

Culture, logement et patrimoine

	2009	budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	123'452'635	125'623'800	-2'171'165
Revenus	58'748'678	59'835'200	-1'086'522
<b>Excédent de charges</b>	<b>64'703'957</b>	<b>65'788'600</b>	<b>-1'084'643</b>

La sous-commission composée de MM. Claude Mettraux et Giampiero Trezzini a obtenu de Mme la Directrice de la Culture, du logement et du patrimoine ainsi que des chefs de service de la Direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure. Les commissaires n'ont pas formulé de remarques particulières.

**Au vote la Commission a accepté les comptes de la Direction par 12 oui et une abstention. Elle vous recommande M. le président, Mmes et MM les Conseillers communaux d'en faire de même.**

Travaux

	2009	budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	219'002'199	221'892'600	-2'890'401
Revenus	162'775'065	158'789'000	3'986'065
<b>Excédent de charges</b>	<b>56'227'134</b>	<b>63'103'600</b>	<b>-6'876'466</b>

La sous-commission est composée de Mme Claude Grin et M. Jean Tschopp. Lors de l'entretien avec M. le Directeur, les commissaires se sont en particulier inquiétés des suites données à l'interpellation urgente déposée par notre collègue Madame Florence Germond concernant la vente de matériel usagé. Comme annoncé en plénum, un projet de règlement est en cours d'élaboration. Pour ce qui est de l'affaire citée dans l'interpellation, ne concernant pas les comptes 2009 elle n'est plus du ressort de la COFIN.

Les commissaires ont obtenu de M. le Directeur des Travaux ainsi que des chefs de service de la Direction toutes les réponses aux questions qu'ils ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote la Commission a accepté les comptes de la Direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande M. le président, Mmes et MM les Conseillers communaux d'en faire de même.**

Enfance, jeunesse, éducation

	réel 2010	budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	165'624'149	167'943'000	-2'318'851
Revenus	40'967'221	40'616'000	351'221
<b>Excédent de charges</b>	<b>124'656'928</b>	<b>127'327'000</b>	<b>-2'670'072</b>

La sous-commission composée de MM. Jean-François Cachin et Philippe Clivaz a vérifié toutes les autorisations d'achats ainsi que les crédits supplémentaires de la Direction. Ils ont également vérifié le "cas" des "petites caisses" de la Direction suite au rapport de l'organe de révision 2007 et aux constats des commissaires en 2008. Un gros effort a été fourni, néanmoins il reste encore quelques réfractaires.

Les commissaires ont obtenu de M. le Directeur de l'Enfance, de la jeunesse et de l'éducation ainsi que des chefs de service de la Direction toutes les réponses aux questions qu'ils ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote la Commission a accepté les comptes de la Direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande M. le président, Mmes et MM les Conseillers communaux d'en faire de même.**

Sécurité sociale et environnement

	2009	budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	113'394'506	111'566'000	1'828'506
Revenus	52'441'026	44'856'000	7'585'026
<b>Excédent de charges</b>	<b>60'953'480</b>	<b>66'710'000</b>	<b>-5'756'520</b>

La sous-commission composée de Mmes Myriam Tétaz et Isabelle Truan, lors de son entretien avec M. le Directeur, s'est intéressée aux mandats externes (expertises, audits) ainsi qu'aux projets de la Direction. Les commissaires ont obtenu de M. le Directeur de la Sécurité sociale et environnement ainsi que des chefs de service de la Direction toutes les réponses aux questions qu'elles ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote la Commission a accepté les comptes de la Direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande M. le président, Mmes et MM les Conseillers communaux d'en faire de même.**

Services industriels

	2009	budget2009 + crédits sup.	évolution
Charges	534'305'261	587'863'300	-53'558'039
Revenus	605'659'754	658'937'100	-53'277'346
<b>Excédent de revenus</b>	<b>71'354'493</b>	<b>71'073'800</b>	<b>280'693</b>

La sous-commission composée de MM. Jean-Charles Bettens et Pierre-Antoine Hildbrand, à l'issue de ses travaux, a formulé l'observation suivante :

**Observation 2 :** "La Commission des finances souhaite que les coûts totaux finaux liés à la transformation et à l'équipement de la Salle du Conseil communal fassent l'objet d'une communication."

Cette observation a été acceptée à l'unanimité.

Les commissaires ont obtenu de M. le Directeur des Services industriels ainsi que des chefs de service de la Direction toutes les réponses aux questions qu'ils ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote la Commission a accepté les comptes de la Direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande M. le président, Mmes et MM les Conseillers communaux d'en faire de même.**

**Conclusions**

Le président de la Commission des finances ne voudrait pas terminer ce rapport sans remercier tous les membres de ladite commission pour leur engagement ainsi que la Municipalité pour sa collaboration à l'étude de ces comptes. Ces remerciements vont également à tous les chefs de service et en particulier à M. Barbi, ainsi que M. Vaney adjoint administratif au Service financier pour leur précieuse collaboration.

A l'issue de ses travaux concernant l'étude de ce préavis, la Commission des finances, et après avoir pris connaissance du rapport de l'Organe de Révision de la Ville, a accepté les comptes 2009 par : 11 oui et 3 abstentions et vous propose d'en faire de même.

Le président :

*Denis Pache, rapporteur*

# ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

## Introduction

Les comptes 2009 affichent un excédent de revenus de fr. 251'645'351.-, inférieur au résultat de 2008 (fr. 320'844'513.-) mais supérieur au budget 2009 (fr. 127'136'400.-). La Direction administration générale et finances supporte des écarts par rapport au budget en raison de cinq causes : la péréquation intercommunale, les rentrées fiscales, l'effet "Alpiq", les pronostics en matière d'économies de personnel via le "correctif de la masse salariale" et la recapitalisation de la Caisse de pensions (CPCL).

## Analyse des charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
30	Personnel	14.54	44'529'182	33'109'800	34.49	42'342'146	5.17
31	Biens, services, marchandises	5.23	307'713'026	170'074'400	80.93	15'221'329	1'921.59
32	Intérêts passifs	15.50	44'617'104	51'940'000	-14.10	45'142'569	-1.16
33	Amortissements	3.83	10'688'840	49'045'300	-78.21	11'164'906	-4.26
35	Dédom. à collectivités publiques	59.08	187'690'510	180'801'300	3.81	172'059'368	9.08
36	Subventions accordées	1.30	4'171'085	4'169'000	0.05	3'787'450	10.13
38	Attributions aux réserves	0.00	10'000'000	0		0	
39	Imputations internes	0.52	1'500'858	1'463'000	2.59	1'520'412	-1.29
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>610'910'605</b>	<b>490'602'800</b>	<b>24.52</b>	<b>291'238'180</b>	<b>109.76</b>

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
40	Impôts	77.65	498'442'923	462'700'000	7.72	475'299'593	4.87
42	Revenus des biens	2.25	216'512'610	13'428'000	1512.40	13'777'478	1471.50
43	Taxes, ventes, prestations facturées	2.73	23'358'008	19'613'700	19.09	16'709'633	39.79
44	Part à recettes sans affectation	0.66	4'801'659	3'500'000	37.19	4'029'896	19.15
45	Dédom. de collectivités publiques	10.79	83'960'144	80'183'300	4.71	66'021'868	27.17
49	Imputations internes	5.92	35'480'611	38'314'200	-7.40	36'244'225	-2.11
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>862'555'955</b>	<b>617'739'200</b>	<b>39.63</b>	<b>612'082'693</b>	<b>40.92</b>

Les croissances des comptes 31, 33 et 42 trouvent leur origine dans les opérations de recapitalisation de la CPCL et les opérations liées à Alpiq (dividendes extraordinaires).

## Analyse des charges et revenus par service

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
1000	Conseil communal	0.38	1'165'424	1'113'500	4.66	1'104'337	5.53
1001	Municipalité	1.28	3'751'214	3'823'700	-1.90	3'739'294	0.32
1100	Secrétariat communal	24.03	76'935'048	72'457'700	6.18	69'991'143	9.92
1101	Administration et comptabilité	0.16	497'975	497'800	0.04	478'333	4.11
1102	Greffé municipal	1.55	4'837'122	4'717'500	2.54	4'526'206	6.87
1103	Unité d'évaluation et de conseil	0.06	180'603	179'300	0.73	167'843	7.60
1104	Particip. à charges cantonales	36.39	115'094'880	112'000'000	2.76	105'973'648	8.61
1200	Service du personnel	4.27	306'128'618	203'500'800	50.43	12'449'732	2358.92
1201	Correctif masse salariale	0.00		-13'000'000	-100.00		
1300	DEVCOM	2.83	11'816'184	11'880'800	-0.54	8'234'146	43.50
1500	SOI	6.66	20'574'668	20'880'300	-1.46	19'410'049	6.00
1600	Conseil juridique	0.15	474'645	478'200	-0.74	450'004	5.48
1601	Commission de police	0.35	1'342'911	1'267'300	5.97	1'008'056	33.22
1602	Assur. chose et patrimoine	0.70	2'065'545	2'099'100	-1.60	2'034'528	1.52
1700	Service information	0.74	0	0		2'144'543	-100.00
1800	Service révision	0.67	1'745'560	2'184'700	-20.10	1'939'191	-9.99
1900	Service financier	19.77	64'300'208	66'522'100	-3.34	57'587'126	11.66
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>610'910'605</b>	490'602'800	24.52	291'238'180	109.76

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
1000	Conseil communal	0.00	20			17'876	
1001	Municipalité	0.05	296'260	251'000	18.03	300'407	-1.38
1100	Secrétariat communal	10.77	83'857'784	83'065'000	0.95	65'925'915	27.20
1101	Administration et comptabilité	0.00	4'055	3'200		3'624	11.89
1102	Greffé municipal	0.11	625'777	561'000	11.55	657'081	-4.76
1103	Unité d'évaluation et de conseil	0.00					
1104	Particip. à charges cantonales	0.00					
1200	Service du personnel	1.07	7'326'359	7'200'700	1.75	6'552'067	11.82
1201	Correctif masse salariale	0.00					
1300	DEVCOM	0.06	829'575	825'000	0.55	356'381	132.78
1500	SOI	0.51	3'726'054	3'676'400	1.35	3'094'352	20.41
1600	Conseil juridique	0.00					
1601	Commission de police	0.18	1'229'501	1'392'100	-11.68	1'092'290	12.56
1602	Assur. chose et patrimoine	0.00	41'953	37'000	13.39	27'117	54.71
1700	Service information	0.00	0	0		1'108	-100.00
1800	Service révision	0.01	61'800	54'000	14.44	57'152	8.13
1900	Service financier	87.24	764'556'817	520'673'800	46.84	533'997'324	43.18
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>862'555'955</b>	617'739'200	39.63	612'082'693	40.92

## Thèmes essentiels de 2009

La sous-commission a choisi de mettre en évidence dans ce rapport deux éléments d'importance qui touchent les comptes 2009 de manière significative : les effets de la péréquation et la recapitalisation de la CPCL.



a) Péréquation

L'exercice 2009 peut se décomposer ainsi : a) charges liées à la facture sociale, b) charge liée à l'alimentation du fonds de péréquation et c) retour du fonds de péréquation et couverture des dépenses thématiques.

Pour la facture sociale (compte 1104.351.3), le budget prévoyait une charge de fr. 55'131'000.- alors que le dernier décompte reçu indique fr. 58'432'200.- auquel il a fallu ajouter l'ultime correctif de l'exercice précédent, soit fr. 127'260.- Au final, la charge atteint fr. 58'559'430.-, soit un dépassement de 3.4 millions.

S'agissant de l'alimentation du fonds de péréquation (compte 1100.351), le budget de fr. 65'900'000.- est basé sur une valeur attendue du point d'impôt. L'alimentation du fonds s'est fixée à fr. 70'563'762.- compte tenu d'un correctif de fr. 4'665'944.- déterminé à partir de la valeur réelle du point d'impôt. Au final, le dépassement atteint 4.7 millions.

Enfin, le retour du fonds de péréquation et la couverture des dépenses thématiques étaient estimés à fr. 96'600'000.- alors que les comptes 2009 bouclent sur un total de recettes de fr. 105'700'312.- y compris les décomptes finaux reçus pour l'exercice précédent.

b) Recapitalisation de la CPCL

Les pages 5 et 6 du préavis 2010/20 sur les comptes précisent le détail des opérations comptables au brut.

Les apports se distinguent entre la part de la Ville, la part de la Ville pour les groupes assimilés (vignerons de la ville de Lausanne, pensionnés de l'école romande d'arts graphiques, des soins à domicile et du bureau vaudois d'adresses) et la part de substitution pour certains des affiliés (Théâtre municipal, manège du Chalet-à-Gobet, école sociale de musique, etc.). Au total, les apports se sont montés à fr. 288'240'292.- financés par la cession de COLOSA (fr. 96'975'747.-), celle des immeubles et terrains de la Ville (fr. 47'011'000.-) et l'apport en liquidités (fr. 144'253'545.-). Ce dernier est inférieur au montant prévu dans le préavis 2008/59 en raison des valeurs finalement retenues et de l'absence d'imprévus. Le coût net de l'opération se monte en définitive à fr. 180'224'007.-.

## Analyse par services

Les commentaires complètent les explications données dans la brochure des comptes.

**100** Autorités

**1000** Conseil communal

**1001** Municipalité

Pas de commentaire.

**110** Secrétariat municipal

**1100** Secrétariat communal

316 L'évolution du nombre de copies pourrait devenir préoccupant s'il devait continuer à croître et exiger la prise d'une série de mesures pour contenir l'augmentation.

351 et 451 Voir le chapitre "péréquation" du présent rapport.

**1101** Administration et comptabilité

**1102** Greffe municipal

**1103** Unité d'évaluation et de conseil

Pas de commentaire.

**1104** Participation à des charges cantonales

351 Voir le chapitre "péréquation" du présent rapport.

**120**            **Service du personnel**

**1200**           **Service du personnel**

301            Le médecin du travail a finalement débuté son activité à 100 % en avril 2010. Il est responsable de l'unité santé et sécurité. Le médecin conseil de la Ville travaille à hauteur de 50 % (30 % au SPeL et 20 % pour le corps des pompiers).

319            Le fonds pour favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active est alimenté par les recettes obtenues grâce au programme du Conseil d'Etat destiné à encourager l'apprentissage par une somme de fr. 5'000.- pour chaque nouveau contrat d'apprentissage et de fr. 500.- pour chaque contrat renouvelé. Ce fonds est géré par le SPEV, il fait l'objet d'un règlement qui prévoit que son utilisation est destinée à l'encadrement des apprenti-e-s et à couvrir des projets en faveur des jeunes en formation.

**1201**           **Correctifs de la masse salariale**

Pas de commentaire.

**1202**           **Cellule ARC**

318            Dans certaines situations, la cellule peut sous-traiter des interventions à des tiers ou les mandater pour des enquêtes.

**1203**           **Plan de mobilité**

Pas de commentaire.

**1300**           **Service du développement de la Ville et de la communication**

365            Le City management s'oriente plus vers le développement de services (transports des achats) et moins vers des actions ou des événements, sauf des actions de promotion économique.

390            Le crédit pour Beaulieu sera payé en tranches : 3 millions en 2009, 5 millions en 2010, 4 millions pour chacune des années entre 2011 et 2013. Le plan de trésorerie prévoit une parité avec l'engagement cantonal (sauf les 15 millions de prêt sans intérêt du canton avancé en 2010).

**1500**           **Service d'organisation et d'informatique**

309            Les formations prévues en 2009 n'ont pas pu avoir lieu à cause de la prolongation de l'infrastructure IBM de six mois en 2009; ces formations ont été reportées en 2010.

311            Ce report s'explique par le décalage du préavis lié à la cyberadministration.

312            Parmi les travaux d'impression d'importance, citons une campagne des SI et une autre du Service multimédia. Désormais, le travail se fait en lien avec la Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV).

316            Parmi les accès externes, on peut citer les garderies. Les travaux de virtualisation concernent les accès depuis des postes décentralisés (en particulier avec faibles bande passante).

**160**            **Service juridique**

**1600**           **Conseil juridique**

Pas de commentaire.

**1601**           **Commission de police**

En 2010, le retard accumulé les années précédentes devrait être récupéré grâce au renfort en personnel. Le nouveau logiciel permet un traitement des affaires beaucoup plus rapide. Aujourd'hui, les affaires sont transmises au juge d'application des peines lors de non paiement et après la conversion en jours d'arrêt. En 2011, ce passage sera supprimé et la commission de police reprendra ce travail de conversion (ensuite les personnes sont convoquées par le Service pénitentiaire du Canton). Pour traiter ces 10'000 affaires supplémentaires, le personnel auxiliaire sera engagé de manière fixe.

**1602**           **Assurances de choses et patrimoine**

Pas de commentaire.

**1800**           **Service de la révision**

Pas de commentaire.

## **1900**      **Service financier**

- 322      La crise financière a induit une baisse des taux dont la Ville a bénéficié; par ailleurs, le recours aux emprunts s'est réduit en correspondance à la baisse constatée des débiteurs (plus de 50 millions) et aux rentrées d'Alpiq.
- 329      La rémunération des fonds sous gestion de la Ville se fait selon les taux du marché.
- 380      Cette somme a été affectée à une réserve pour impôt et fonds de péréquation. Un élément technique explique cette affectation. Avant 2009, les montants encaissés par le Canton par le biais des BVR+ étaient conservés et versés aux communes progressivement en fonction de la taxation; en 2009, le Canton a versé aux communes le solde de son compte d'attente. Pour Lausanne, cet effet unique représente au moins 10 millions.
- 401      Depuis la dernière réforme fiscale, si l'impôt sur le bénéfice atteint ou dépasse l'impôt sur le capital, ce dernier n'est pas perçu. C'est pourquoi les comptes 2009 intègrent des montants très faibles (de l'ordre de 6.5 millions) qui ne compensent plus les correctifs des années précédentes.

## **Conclusions**

Nous remercions tous les chefs de service de la Direction pour les réponses qu'ils ont apportés à toutes nos questions ainsi que M. Tüscher chef comptable pour sa précieuse collaboration.

Les commissaires :

*Fabrice Ghelfi, rapporteur*

*David Payot*

# DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES SPORTS

## 1. Remarques générales

L'année 2009 a été marquée principalement par l'incendie de Provence pour la Direction. Les conséquences financières de cet incendie sont importantes pour la Ville avec 1.34 mio dans les comptes comprenant les coûts supportés par SPSL et le Corps de police. Les membres de la sous-commission notent par ailleurs que la problématique des PFO n'est toujours pas résolue et devient réellement problématique. Ils proposent une nouvelle fois à la Commission des finances de formuler une recommandation à ce sujet.

## 2. Charges et revenus par nature

Voici l'aperçu général des charges et revenus par nature

a)	Charges de fonctionnement	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. suppl.	Ecart		Comptes 2008
		fr.	fr.	fr.	%	fr.
30.	Charges de personnel	126'154'221.56	129'514'700	-3'360'478.44	-2.59	119'734'691.75
31.	Biens, services et marchandises	20'482'438.40	20'038'300	444'138.40	2.22	19'626'012.25
33.	Amortissements	9'946'115.23	7'493'400	2'452'715.23	32.73	9'232'488.10
35.	Dédom. à des collectivités publiques	628'072.00	609'000	19'072.00	3.13	615'612.00
36.	Subventions accordées	5'185'629.80	4'907'800	277'829.80	5.66	4'850'506.10
39.	Imputations internes	2'226'985.75	2'701'600	-474'614.25	-17.57	2'472'220.60
		<b>164'623'462.74</b>	<b>165'264'800</b>	<b>-641'337.26</b>	<b>-0.39</b>	<b>156'531'530.80</b>
<b>b) Revenus de fonctionnement</b>						
40.	Impôts	6'066'714.30	5'600'000	466'714.30	8.33	5'742'321.85
41.	Patentes, concessions	1'202'031.30	1'250'000	-47'968.70	-3.84	1'194'432.15
42.	Revenus des biens	5'128'726.59	4'904'600	224'126.59	4.57	5'213'044.43
43.	Contributions diverses	38'673'574.61	39'225'900	-552'325.39	-1.41	32'845'172.88
45.	Dédom. de collectivités publiques	10'998'099.74	10'776'600.00	221'499.74	2.06	11'008'146.01
46.	Subventions acquises	274'994.00	249'000	25'994.00	10.44	311'336.60
48.	Prélèvement sur les réserves	0.00	0	0.00	0.00	67'439.75
49.	Imputations internes	7'275'105.69	7'310'600	-35'494.31	-0.49	8'255'368.63
		<b>69'619'246.23</b>	<b>69'316'700</b>	<b>302'546.23</b>	<b>0.44</b>	<b>64'637'262.30</b>

### Eléments constitutifs des principaux écarts

#### a) Charges de fonctionnement

Le total des charges des comptes 2009 est inférieur à celui prévu au budget 2009. L'écart, qui est de **-fr. 641'337.26**, soit en valeur relative -0.39 %, s'explique principalement par les variations suivantes :

**30 Charges de personnel : -3'360'478**

Variation habituelle sur des charges de personnel

**33 Défalcation des amendes d'ordre : 2'316'638**

La défalcation des amendes est due au nouveau programme de gestion des amendes qui considère les annulations comme des pertes et supprime la comptabilisation au net comme pratiquée précédemment, d'où l'augmentation de cette rubrique mais qui est compensée dans les recettes de police.

**36 Subventions : +277'829**

Les **subventions**, dont le montant global s'élève à fr. 5'185'629.-, augmentent, par rapport au budget de fr. 277'829.-, soit 5.66 %. Les hausses, pour l'essentiel, baisses, suppressions et créations de subventions se décomposent, principalement, comme suit :

Centre intercommunal de glace de Malley SA	5'428
Fédérations sportives internationales	-14'491
Garanties de couverture de déficit pour manifestations futures	-1'000
Grand prix des villes sportives	-2'200
Lausanne Young Masters Chess Tournament	-5'000
Séminaire international Femmes et Sport	-20'000
Stade Lausanne - Entretien du Stade Samaranch	250
Subventions casuelles	-6
Subventions aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors	373'228
Subventions "SPORT PHARE" (sport d'élite)	-32'537
Tour de Romandie cycliste (garantie de couverture de déficit)	-1'903
Vingt kilomètres de Lausanne (garantie de couverture de déficit)	-25'000
Activités sportives de la police de Lausanne	1'060
<b>Ecart net 5.66 %</b>	<b>277'829</b>

### **39 Imputations internes -474'614**

La diminution des **imputations internes**, dont le résultat sur le compte de fonctionnement communal est neutre, est en grande partie due au fait que la facturation interne des intérêts a été inférieure aux prévisions, suite à l'amortissement extraordinaire, en 2008, de plusieurs crédits. Dite diminution se répartit comme suit :

Imputations de prestations de service et de biens	-13'653
Imputations de loyers	-26'130
Imputations des intérêts	-435'021
Imputations des subventions	190
<b>Ecart net -17.57 %</b>	<b>-474'614</b>

### **b) Revenus de fonctionnement**

Le total des revenus effectifs est supérieur de fr. 302'546.- à celui des revenus présumés, soit, en valeur relative, de +0.44 %.

#### **Cette augmentation de recettes est due principalement :**

- au Service de la police du commerce, à une hausse importante de la recette sur l'impôt sur les divertissements liée à l'augmentation du nombre de spectateurs dans les cinémas, concerts spectacles et manifestations sportives **pour fr. 466'714.-** et au renouvellement d'autorisations de pratiquer et autres permis pour fr. **68'356.-**,
- au Service des sports à l'augmentation des prestations facturées **pour fr. 152'018.-** à des remboursements de dommages à Vernand **pour fr. 64'359.-** et à des participations des communes pour Vernand **pour fr. 39'854.-**,
- au Corps de police, aux débits encaissés auprès de communes ayant engagé des policiers lausannois et aux frais de sécurité facturés aux organisateurs d'un match de football Portugal – Afrique du Sud à la Pontaise **pour fr. 82'108.-**,
- au Service de protection et sauvetage, à la dissolution de la réserve liée au crédit-retraite des sapeurs-pompiers professionnels partis durant l'année sous revue **pour fr. 304'661.-**,
- au Service de protection et sauvetage, à des recettes supplémentaires liées à l'augmentation, en 2009, du nombre des interventions DCH, pollution et techniques **pour fr. 235'916.-**,
- au Service de protection et sauvetage, à l'augmentation de la subvention versée par le Service de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du Groupe sanitaire **pour fr. 126'920.-**.

Toutefois, dite augmentation de recettes est partiellement contrebalancée par les diminutions de revenus dues :

- au Service de la police du commerce, subdivision de l'Office des inhumations et incinérations, au fait que les nombres de nouvelles concessions de tombes octroyées et de renouvellements de concessions existantes se sont avérés inférieurs aux prévisions **pour fr. 93'455.-**,
- au Service du contrôle des habitants, à la baisse de certaines taxes cantonales et fédérales en matière d'autorisations de séjour des ressortissants étrangers non européens; de plus, le nouveau règlement cantonal d'application de la loi cantonale du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants n'ayant toujours pas été adopté par le Conseil d'Etat, la hausse de certains émoluments communaux n'a pas pu intervenir **pour fr. 173'216.-**,
- au Corps de police, au fait que les difficultés de perception de diverses taxes par la Police cantonale ont empêché la Ville de percevoir de telles taxes **pour fr. 227'496.-**; toutefois, dites difficultés sont désormais résolues, le canton ayant inscrit le principe de cette perception dans une loi au sens formel, votée par le Grand Conseil,
- au Corps de police, à une estimation trop élevée du nombre des amendes d'ordre infligées, notamment suite au retard pas complètement résorbé du nouveau logiciel **pour fr. 658'926.-**,
- au Service de protection et sauvetage, subdivision des Pompes funèbres officielles, à une baisse des prestations demandées par la clientèle **pour fr. 86'160.-**.

### 3. Charges et revenus par service

a) Charges de fonctionnement	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart		Comptes 2008
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Administratif	2'373'178.05	2'357'100	16'078.05	0.68	2'390'036.83
Sports	26'205'205.98	25'746'500	458'705.98	1.78	26'905'090.70
Police du commerce	6'990'532.37	7'587'700	-597'167.63	-7.87	6'377'565.01
Contrôle des habitants	4'312'915.92	4'493'000	-180'084.08	-4.01	3'943'967.83
Corps de police	82'897'054.35	83'108'900	-211'845.65	-0.25	76'883'034.74
Protection et sauvetage	41'844'576.07	41'971'600	-127'023.93	-0.30	40'031'835.69
	<u>164'623'462.74</u>	<u>165'264'800</u>	<u>-641'337.26</u>	<u>-0.39</u>	<u>156'531'530.80</u>
<b>b) Revenus de fonctionnement</b>					
Administratif	590'260.00	595'500	-5'240.00	-0.88	589'190.80
Sports	4'647'742.68	4'328'300	319'442.68	7.38	4'254'473.26
Police du commerce	12'557'447.95	12'262'000	295'447.95	2.41	12'211'943.10
Contrôle des habitants	1'445'824.74	1'612'500	-166'675.26	-10.34	1'528'980.05
Corps de police	27'622'970.76	28'485'000	-862'029.24	-3.03	23'594'166.56
Protection et sauvetage	22'755'000.10	22'033'400	721'600.10	3.28	22'458'508.53
	<u>69'619'246.23</u>	<u>69'316'700</u>	<u>302'546.23</u>	<u>0.44</u>	<u>64'637'262.30</u>

Voici quelques commentaires complémentaires à la brochure des comptes concernant les services de la direction.

#### 3.1. Service administratif

En 2009, le Service administratif a vécu une surcharge de travail suite à l'absence pour maladie longue durée d'une collaboratrice.

Concernant les taxis, une partie des procédures est toujours pendante et un recours au TF est possible.

### 3.2. Service des sports

Les commissaires se sont penchés sur la convention de Malley. La répartition des charges est représentée ci-dessous :

Communes de Lausanne-Région	fr.	430'000.-	14 %
Lausanne		1'954'270.-	61 %
Renens		397'320.-	12 %
Prilly		397'320.-	12 %
<b>TOTAL</b>	<b>fr.</b>	<b>3'178'910.-</b>	<b>100 %</b>

Cette répartition n'est pas favorable pour Lausanne et des négociations ont été ouvertes avec les autres communes. A ce stade, les négociations sont bloquées car le conseil communal de Prilly n'est pas entré en matière.

### 3.3. Service de la police du commerce

L'analyse spécifique du service a porté en particulier sur la rubrique de l'impôt sur les divertissements dont voici le détail :

	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009
<b>2200.406</b>	<b>5'520'272</b>	<b>5'742'322</b>	<b>6'066'714</b>
Cinémas	1'679'472	1'784'362	2'106'743
Dancings	1'215'280	1'276'551	1'113'542
Cafés, rest.	26'566	18'759	17'513
Spectacles	1'674'308	1'714'403	1'930'458
Sports	133'393	194'514	156'669
Divers	791'253	753'732	741'789

Les commissaires notent avec satisfaction une augmentation de plus de fr. 450'000.-.

### 3.4. Contrôle des habitants

Le Service informe du retard dans la mise en œuvre de l'outil informatique qui gère l'ensemble des activités du service. Il y a des réflexions autour du type d'outil à utiliser soit dans des fonctions centralisées ou décentralisées.

Concernant les émoluments administratifs, il ressort de l'analyse que la répartition de recettes entre le canton et la commune pour 4/10<sup>e</sup> ne couvre aujourd'hui pas les charges réelles de la Commune. Les commissaires notent que la direction devrait avancer sur ce dossier pour faire reconnaître ces charges auprès du Canton.

### 3.5. Corps de police

Concernant les statistiques de police, l'année 2009 n'est plus comparable aux précédentes puisqu'une nouvelle méthode statistique a été mise en place au niveau national. Très brièvement, on note que dans les zones 30km/h, il y a beaucoup moins de blessés graves que sur les autres axes routiers.

L'analyse financière a porté en particulier sur la rubrique 437 des amendes dont le détail est reproduit ci-dessous:

	Amendes d'ordre	Commission de police	Totaux	Nombre d'amendes d'ordre
2003	10'425'730.00	4'710'474.43	<b>15'136'204.43</b>	221'021
2004	10'519'190.36	6'900'050.00	<b>17'419'240.36</b>	238'101
2005	9'554'575.31	6'528'789.90	<b>16'083'365.21</b>	228'195
2006	9'969'960.00	5'842'363.11	<b>15'812'323.11</b>	239'818
2007	10'659'103.00	6'413'133.33	<b>17'072'236.33</b>	259'986
2008	9'701'290.00	3'520'348.95	<b>13'221'638.95</b>	245'430
2009	11'547'300.00	6'793'754.00	<b>18'341'054.00</b>	284'391

Si les objectifs pour 2009 ont été partiellement atteints, le manco de 2008 d'environ CHF 3 mio concernant la commission de police n'est pas encore rattrapé. Les commissaires notent que tout est mis en œuvre pour que le retard puisse être comblé au fur et à mesure et sans que les délais de prescriptions ne soient dépassés. Par ailleurs, ils sont informés que le nombre d'amendes était d'environ 300'000 en 1995.

Concernant l'incendie de Provence, l'impact financier a été de 250'000.- pour Police, principalement en heures de travail.

Enfin, concernant les effectifs de police, les commissaires notent qu'ils s'élevaient en mars 2009 à 428 mais à seulement 400 en février 2009, juste avant la venue dans le corps de police des aspirants. La dotation autorisée est de 419 postes.

### 3.6. Service de protection et sauvetage

L'analyse financière a porté en particulier sur les effets financiers de Provence qui sont présentés en détail ci-dessous .

<b>Coût total de l'intervention :</b>	<b>3'464'900</b>				
<i>Désignation</i>	<i>Ville</i>	<i>ECA</i>	<i>Commune</i>	<i>APG</i>	
DSI poste permanent	617'400				
DSI corps volontaire		46'200			
DPS Canton		200'000			
SIS Genève		241'000			
SSA aéroport		100'000			
SDIS cdmt		6'900			
Dispositif hydraulique		3'600			
Préposé ARI		6'500			
Troupe de sauvetage armée					54'000
Bureau d'ingénieurs Willy		63'500			
TES train d'extinction et de sauvetage		62'600			
Orlatti entreprise de génie civil		492'700			
Police ville de Lausanne	257'400				
DSC / ORPC	314'000		10'000		518'500
Sanitaires	7'500	76'400			
Divers pour matériel DSI	15'800	29'100			
Matériel DSI détruit durant intervention remplacé		94'800			
Carburant		22'300			
Véhicules et génératrices DSI "Lausanne"	88'500	18'500			
Véhicules particuliers DSI		15'200			
Autres ECA		50'100			
Seven		13'000			
CFR	39'400				
<b>Total selon entités</b>	<b>1'340'000</b>	<b>1'542'400</b>	<b>10'000</b>		<b>572'500</b>
<b>Pourcent selon entités</b>	<b>38.7</b>	<b>44.5</b>	<b>0.3</b>		<b>16.5</b>

A noter que les 1.34 mio de francs à la charge de la Ville ne sont couverts par aucune assurance et donc entièrement à la charge de cette dernière.

Les commissaires à la sous-commission saluent à la rubrique 435 les recettes liées à la revente de l'ancienne grue Liebherr Losa 49. Le Service a malheureusement perdu passablement de temps suite à un recours sur les marchés publics et dû dépenser plus de fr. 6'000.- de frais d'avocat quand bien même les procédures étaient conformes, le recourant ayant retiré son recours peu avant l'audience.

Par ailleurs, les membres de la sous-commission ont demandé un tableau récapitulatif des nouvelles sources de financement que le Service a mises en place depuis 2007. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

<b>Partenaires</b>	<b>Types de prestations</b>	<b>Montants</b>
CFF	Convention relatives aux interventions, effectuées par la division secours et incendie du SPSL, en milieu ferroviaire en faveur des CFF	325'000.00
SSP	Convention relative aux prestations de type sanitaire, effectuées par la division Groupe sanitaire du SPSL, en faveur du Canton	94'500.00
OFROU	Montant forfaitaire destiné à participer au service de permanence, effectué par	



	la division secours et incendie du SPSL, pour assurer les interventions de type pionnier sur les routes nationales	240'000.00
ECA	Montant forfaitaire destiné à participer aux frais de formation de la division secours et incendie dans le domaine pionnier	45'000.00
ECA	Indexation de la convention qui lie l'ECA et la ville de Lausanne par la division secours et incendie du SPSL	395'200.00
ECA	Prise en charge d'une partie des coûts d'un instructeur sapeur-pompier professionnel issu des rangs de la division secours et incendie du SPSL	95'000.00
ECA	Convention relative aux prestations, effectuées par le groupe vidéo de la division secours et incendie du SPSL, en faveur de l'ECA	12'500.00
EPFL	Indexation de la convention qui lie l'EPFL et la ville de Lausanne par la division secours et incendie du SPSL	10'700.00
	<b>Montant annuel supplémentaire au 01.01.2010</b>	<b>1'217'900.00</b>

Les commissaires saluent ces recettes annuelles supplémentaires dans les comptes de la Ville.

Enfin, concernant l'analyse financière des PFO, elle est extrêmement négative. Depuis 2008, les PFO font un déficit. En 2009 ce déficit se monte à fr. 128'208.- aux comptes mais économiquement, il est de fr. 240'000.- supérieur puisqu'une recette pour le dernier kilomètre est comptabilisée à la rubrique 434 à hauteur de ce montant. Cette recette pourrait tomber dans le cadre d'une modification du règlement du Conseil d'Etat. La situation est donc extrêmement préoccupante et des mesures supplémentaires devraient être prises.

En conclusion de son rapport, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2009 de la Sécurité publique et des sports ainsi que la **recommandation** suivante à l'attention de la Municipalité :

**La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour redresser la situation financière des Pompes funèbres officielles, notamment en prenant des mesures afin d'augmenter leur présence au centre-ville.**

Nous tenons à remercier l'ensemble des chefs de service, les collaborateurs et collaboratrices de la Direction pour leur disponibilité et les réponses pertinentes et précises qu'ils ont apportées à nos questions.

Les commissaires :

*Florence Germond, rapportrice*  
*Ulrich Doepper*

Lausanne, le 6 juin 2010

# CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

## Introduction

Aux comptes 2009, les charges (fr. 123'452'635.-) de la direction de la Culture, du Logement et du Patrimoine (CLP), qui représentent 6.39 % de celles de la Ville, sont inférieures de -1.73 % par rapport au budget et l'augmentation par rapport aux comptes 2008 (+0.67 %) est maîtrisée.

CHARGES	Part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
<b>Direction CLP</b>	6.39	<b>123'452'635</b>	125'623'800	-1.73	122'633'194	0.67
<b>Ville de Lausanne</b>	100.00	<b>1'931'312'819</b>	1'870'756'300	3.24	1'564'511'189	23.45

Les revenus (fr. 58'748'678.-), qui représentent le 3.17 % des revenus de la Ville, sont inférieurs par rapport au budget de -1.82 % et sont également stables par rapport aux comptes 2008 (+0.32 %).

REVENUS	Part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
<b>Direction CLP</b>	3.17	<b>58'748'678</b>	59'835'200	-1.82	58'559'176	0.32
<b>Ville de Lausanne</b>	100.00	<b>1'852'766'949</b>	1'650'089'200	12.28	1'564'614'582	18.42

## Crédits supplémentaires CLP

RAS.

## Analyse des charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
<b>30</b>	<b>Personnel</b>	22.60	<b>27'900'591</b>	28'488'100	-2.1	26'121'662	6.8
<b>31</b>	<b>Biens, services, marchandises</b>	23.57	<b>29'094'963</b>	29'373'600	-0.9	28'728'944	1.3
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	6.56	<b>8'095'590</b>	7'409'200	9.3	9'721'442	-16.7
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	28.39	<b>35'046'273</b>	35'151'200	-0.3	33'976'523	3.1
<b>38</b>	<b>Attributions aux réserves</b>	0.00	<b>1'197</b>	0		11'843	-89.9
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	18.88	<b>23'314'022</b>	25'201'700	-7.5	24'072'780	-3.2
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>123'452'635</b>	125'623'800	-1.7	122'633'194	0.7

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>	65.77	<b>38'636'552</b>	39'307'300	-1.7	39'762'887	-2.8
<b>43</b>	<b>Taxes, ventes, prestations facturées</b>	13.06	<b>7'674'093</b>	7'141'400	7.5	6'875'414	11.6
<b>45</b>	<b>Dédom. de collectivités publiques</b>	1.09	<b>641'853</b>	750'800	-14.5	220'181	191.5
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	0.53	<b>313'963</b>	290'000	8.3	828'212	-62.1
<b>48</b>	<b>Prélèvements sur les réserves</b>	0.04	<b>25'525</b>	23'300	9.5	27'214	-6.2
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	19.50	<b>11'456'693</b>	12'322'400	-7.0	10'845'269	5.6
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>58'748'678</b>	59'835'200	-1.8	58'559'176	0.3

Les tableaux donnent en un coup d'œil l'ensemble des charges et revenus par nature de CLP pour les années 2008 et 2009.

Les frais de personnel représentent le 22.6 % des comptes et sont en augmentation de 6.8 %. L'apparente stabilité entre les comptes 2008 et 2009 s'explique par une forte diminution (-16.7 %) des amortissements. Env. 80 % des revenus sont à trouver à la rubrique "Revenus des biens" et "Taxes, etc.", le 20 % restant venant d'imputations internes.

### Analyse des charges et revenus par services

		<b>CHARGES</b>	Part des charges %	<b>Comptes 2009</b>	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
320	3200	Forêts	4.16	5'141'674	5'406'200	-4.89	5'276'242	-2.55
320	3201	Domaines	0.80	991'184	973'400	1.83	745'226	33.00
320	3202	Vignobles	2.62	3'235'887	3'279'500	-1.33	3'131'287	3.34
320	3203	Compostière	0.74	909'065	979'300	-7.17	1'031'513	-11.87
320	3204	Chaufferie	0.53	654'479	910'900	-28.15	699'582	-6.45
330	3300	Gestion des immeubles	4.72	5'830'348	5'788'800	0.72	5'233'789	11.40
330	3301	Immeubles du patrimoine financier	18.11	22'351'203	22'044'000	1.39	22'461'893	-0.49
330	3302	Immeubles du patrimoine administratif	21.01	25'934'862	27'144'100	-4.45	25'239'096	2.76
330	3303	Administration de la direction et commission immobilière	0.56	687'006	685'700	0.19	645'159	6.49
330	3304	Division du logement	8.76	10'811'399	11'004'900	-1.76	10'696'618	1.07
330	3305	Office de l'hygiène	0.94	1'162'816	1'168'900	-0.52	1'406'715	-17.34
360	3600	Service de la culture	32.02	39'529'793	39'805'900	-0.69	39'981'818	-1.13
370	3700	Bibliothèque municipale	5.03	6'212'920	6'432'200	-3.41	6'084'253	2.11
		<b>DIRECTION</b>	<b>100.00</b>	<b>123'452'635</b>	<b>125'623'800</b>	<b>-1.73</b>	<b>122'633'194</b>	<b>0.67</b>

		<b>REVENUS</b>	Part des revenus %	<b>Comptes 2009</b>	Budget 2009	Ec./Bud %	Comptes 2008	Ec./2008 %
320	3200	Forêts	3.46	2'033'225	1'877'000	8.32	2'285'633	-11.04
320	3201	Domaines	1.65	966'641	787'100	22.81	638'605	51.37
320	3202	Vignobles	4.35	2'553'234	3'379'600	-24.45	3'042'110	-16.07
320	3203	Compostière	1.48	870'781	1'074'100	-18.93	1'031'630	-15.59
320	3204	Chaufferie	1.15	675'659	1'080'200	-37.45	787'801	-14.23
330	3300	Gestion des immeubles	11.39	6'689'622	7'354'200	-9.04	6'244'581	7.13
330	3301	Immeubles du patrimoine financier	54.54	32'040'201	31'759'800	0.88	33'091'141	-3.18
330	3302	Immeubles du patrimoine administratif	16.81	9'873'900	9'589'000	2.97	8'981'275	9.94
330	3303	Administration de la direction et commission immobilière	0.03	17'550	10'000	75.50	10'300	70.39
330	3304	Division du logement	2.85	1'673'922	1'836'600	-8.86	1'268'165	32.00
330	3305	Office de l'hygiène	0.18	105'346	110'000	-4.23	151'204	-30.33
360	3600	Service de la culture	1.64	963'970	679'300	41.91	751'926	28.20
370	3700	Bibliothèque municipale	0.48	284'627	298'300	-4.58	274'803	3.58
		<b>DIRECTION</b>	<b>100.00</b>	<b>58'748'678</b>	<b>59'835'200</b>	<b>-1.82</b>	<b>58'559'176</b>	<b>0.32</b>

Les tableaux donnent en un coup d'œil l'ensemble des charges et revenus par service de CLP (2008-2009).

FoDoVi représente le 8.86 % des charges (fr. 10'932'290.-) de CLP pour 12.08 % de ses revenus (fr. 7'099'540.-), Logement et Patrimoine le 54.09 % de charges (fr. 66'777'633.-) pour 85.79 % de revenus (fr. 50'400'542.-), Culture représente 32.02 % de charges (fr. 39'529'793.-) contre 1.64 % de revenus (fr. 963'970.-) et, finalement, Bibliothèque représente 5.03 % de charges (fr. 6'212'290.-) contre 0.48 % de revenus (fr. 284'678.-).

### Analyse de détail par service

#### **320 Service des forêts, domaines et vignobles**

Charges fr. 10'932'289.61 (budget fr. 11'348'300.-); CS fr. 201'000.- Revenus fr. 7'099'539.85 (budget fr. 8'198'000.-) Excédent de charges fr. 3'832'749.76
--

Le chef de service observe que FODOVI (service commercialisé) subit actuellement les effets immédiats de l'économie réelle (crise économique mondiale) ce qui a comme conséquence une "baisse sérieuse sur les revenus" : ceci se traduit par des ventes des vins de la Ville 2009 plus lentes que d'habitude (on a pu observer le même phénomène en 2008). FoDoVi a en outre eu de la "poisse" avec la chaufferie qui a subi un arrêt imprévu et a demandé des travaux de manutention non programmés. Finalement, la compostière de Lausanne subit la concurrence de celle de Lavigny vers laquelle certains clients se sont retournés. Si nous sommes dans le domaine du

marché libre et de l'entreprise, on ne peut que toujours être "admiratif" de l'aberration de ce type de concurrence qui d'une part a vu une intensification du trafic entre les communes limitrophes de Lausanne vers l'Ouest du Canton, concurrence qui au final se solde avec la faillite de l'entreprise qui a fait du dumping pour attirer des clients.

Dans le cadre de **Métamorphose**, il est à rappeler que la compostière va déménager sur le site de Cery. Tout en connaissant le sérieux de la Ville et de la direction des travaux en particulier et la qualité de sa planification, les commissaires **expriment le vœu** que la coordination entre **tous** les dicastères et services et l'anticipation soient garanties. Par exemple, pour que l'amortissement de l'investissement de la nouvelle chaufferie et d'un digesteur se fasse sans délai, et que l'exploitation ne prenne pas de retard, il ne faudra pas tarder à équiper le site de Cery avec des conduites de gaz et de chauffage (voir aussi ci-dessous).

Plus généralement, le vœu vaut pour tout le projet Métamorphose : les échanges fréquents avec les acteurs politiques et de l'administration (en tout cas du rapporteur) donnent l'impression d'un travail basé sur le "chacun pour soi" et de défense du propre "pré carré" et du "on improvisera le moment venu". Métamorphose est un projet trop important pour se permettre de laisser cette impression...

#### Crédits supplémentaires

RAS

#### **3200Forêts**

Pas de remarques particulières, les commentaires de la brochure sont complets et explicites. La connaissance du mode de fonctionnement de notre Ville passe également par l'observation de l'activité quotidienne de ses services. Récemment, FoDoVi "réintroduisait" une journée martelage (printemps), puis d'abattage (hiver) à l'attention des commissaires COGES et COFIN responsable de CLP. Outre l'intérêt métier, les commissaires souhaitent signaler le moment de partage et convivialité avec les équipes, conclut par un repas en forêt (une torrée de saucissons vaudois). Ils souhaitent remercier toutes les personnes de l'organisation. Cela dit, le rapporteur manifeste sa frustration (partagée par les autres commissaires), que l'édition "martelage 2010" (qui s'est tenue dans une forêt urbaine, ceci pouvant expliquer cela) n'ait pas poursuivi ce qui semblait être la (ré)introduction d'un rite : un casse-croûte entre administration et politique. Espérons (également pour les futures générations de commissaires à CLP) que cette remarque soit entendue.

#### **3201 Domaines**

Pas de remarques par les commissaires, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

#### Quelques infos complémentaires : l'installation de biogaz des Saugealles

La ville de Lausanne possède plusieurs exploitations agricoles. L'une d'entre elles, la ferme des Saugealles, accueille aujourd'hui une installation de biogaz. Située dans le Jorat lausannois à 800 m d'altitude, cette ferme est le plus grand domaine de la ville d'un seul tenant (43 hectares). Axée sur les cultures fourragères, elle totalise 60 UGB, destinés à la production laitière et à l'élevage. Son exploitation a été confiée à la famille Demont.

La volonté de construire une installation de biogaz sur l'un des domaines agricoles est venue d'une réflexion commune entre FoDoVi et SIL. La méthanisation permet en effet de répondre aux objectifs suivants :

- Contribuer à la politique de développement des énergies renouvelables de la ville de Lausanne.
- Diversifier les activités des fermiers des domaines de la Ville pour faire face aux contraintes des politiques agricoles et aux pressions liées au développement urbain.
- Offrir de nouveaux débouchés aux déchets organiques récoltés par le Service d'assainissement.
- Valoriser l'énergie des engrais de ferme et autres déchets organiques.
- Subvenir aux besoins de chauffage d'une exploitation agricole de manière autonome.

Le domaine des Saugealles a été choisi car il présente le potentiel de production de biogaz le plus élevé en raison de la quantité d'engrais de ferme et de co-substrats disponibles, ainsi que des caractéristiques de l'exploitation. Un autre facteur décisif a été l'intérêt et la disponibilité du fermier. Quatre ans se sont écoulés entre le début de la réflexion (2004) et l'inauguration de l'installation (2007).

L'installation de biogaz a été construite par Genesys Biogas AG. De type Agrigas® Gastro, elle comprend un digesteur de 400 m<sup>3</sup>, maintenu à une température entre 35 et 42°C et surmonté par un gazomètre souple intégré.

Une unité d'hygiénisation et de broyage précède le digesteur, permettant ainsi de traiter les lavures. Après un séjour de 44 jours dans le digesteur, le digestat est dirigé vers un séparateur de type presse à vis.

L'installation est équipée d'un couplage chaleur-force AVS, fonctionnant au gaz (consommation = 38.5 m<sup>3</sup>/heure). D'une puissance électrique de 100 kW, cet appareil délivre 270 MWh/an d'électricité et permet la récupération de 230 MWh/an de chaleur.

L'électricité est injectée dans le réseau. Cette quantité permet d'alimenter en courant vert environ 80 ménages de 4 personnes.

Description	Unité	2007 (dès mars)	2008	2009
Lisier bovin (+ eaux lavage)	to	1'000	1'600	2'000
Fumier bovin	to	600	700	750
Fumier cheval	to	540	650	650
Lavures	to	125	185	276
Huiles végétales usagées	to	22	40	43
Restes fruits/légumes	to		60	200
Gazons	to	40	100	80
Divers	to		2	7
Consommation de biogaz	m <sup>3</sup>	80'880	228'753	247'722
Production d'électricité	kWh	123'906	351'914	374'907
Injection d'électricité	kWh	90'108	259'797	279'395
Consommation d'électricité	kWh	31'080	29'156	29'014
Production nette	kWh	59'028	230'641	251'773
Consommation nette	kWh	64'878	121'273	124'526
		52 %	34 %	0
Chaleur produite	kWh	143'604	246'179	218'797
Chaleur vendue	kWh	50'000	60'000	86'765
<b>Charges</b>		<b>106'641</b>	<b>156'601</b>	<b>192'484</b>
Annuités	fr./an	66'047	88'062	88'062
Exploitation	fr./an	35'000	62'125	96'588
Achat d'électricité	fr./an	5'594	6'414	7'834
<b>Revenus</b>		<b>38'626</b>	<b>92'351</b>	<b>189'221</b>
Taxe de décharge déchets	fr./an	12'000	25'200	46'773
Vente de chaleur	fr./an	5'000	4'800	6'941
Vente d'électricité	fr./an	21'626	62'351	135'507
<b>Prix de revient électricité produite</b>		<b>0.99</b>	<b>0.49</b>	<b>0.50</b>
Tarif RPC		0.24	0.24	0.485

La chaleur est utilisée pour le réchauffage du digesteur, l'hygiénisation des co-substrats, le chauffage des parties habitables de la ferme et la production d'eau chaude pour la salle de traite et la ferme. La ville de Lausanne étudie la possibilité d'utiliser la chaleur excédentaire pour le séchage de bois et de foin.

L'installation a été fournie clé en main par Genesys Biogas AG; le coût total de sa construction se situe aux alentours de fr. 950'000.-.

La production de courant est dans la fourchette (inférieure) des prévisions des notices d'impact de Genesys. Probablement, il convient d'avoir quelques années supplémentaires de recul pour avoir une meilleure appréciation de l'efficacité de ce type de digesteur.

Par contre, on peut observer qu'en 2009, avec la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté garanti par la Confédération et y compris l'amortissement de près de fr. 90'000.-, l'exploitation de l'installation de biogaz des Saugealles est en parfait équilibre. Finalement, on doit relever qu'après amortissement de l'installation (env. 10 ans), les bonis seront reversés dans le Fonds du développement durable qui a financé l'installation !

## 3202 Vignobles

Pas de remarques particulières des commissaires, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

### Quelques infos complémentaires

Par rapport à 2008, l'enquête sur les stocks de **vins vaudois** au 31.12.2009 de l'Office cantonal de la viticulture laisse apparaître une forte augmentation des stocks de vins blancs et une stabilité de vins rouges. Par rapport à 2008, la consommation de vin blanc a diminué de 2.03 mio l. et celle de vin rouge de 0.48 mio l. Pour rappel, le FoDoVi s'est renforcé avec une ressource spécialisée dans le marketing pour promouvoir les vins de la Ville. Suivant le lieu

d'appellation (tout le Canton confondu), les "mois de consommation" varient entre 9.51 mois pour l'appellation Perroy (blanc) à 28.64 mois pour l'appellation St-Saphorin (blanc) et 18.91 mois pour l'appellation Perroy (rouge) à 42.51 mois pour l'appellation St-Saphorin (rouge).

### **3203 Compostière**

Le déménagement de la compostière (et de la chaufferie) dépend de "Métamorphose" et plus précisément du début des travaux de réalisation des terrains de sports appelés à remplacer ceux des Plaines-du-Loup. Il dépend aussi de l'avancement de la planification du projet de Cery (site multi équipement de traitement/valorisation de déchets verts avec une installation de méthanisation, une compostière et une chaufferie à bois) qui doit aussi prendre en compte la réalisation d'une décharge de matériaux terreux, de l'aménagement d'une nouvelle jonction autoroutière et d'un nouveau parking pour manifestations. Le projet de Cery est à l'étude, un groupe interservices y travaille sous la direction de MM. Kadri/ASS et Luy/GCAD avec la participation de FoDoVi. Actuellement, on parle d'un déménagement de la compostière à fin 2012. La réalisation d'un tel site pourrait coûter entre 20 et 30 millions de francs.

Pas de remarques particulières des commissaires, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

### **3204 Chaufferie**

Pas de remarques particulières des commissaires sur les comptes (voir notice ci-dessus pour un commentaire d'ordre général), les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

### **330 Service du logement et des gérances**

Charges fr. 66'777'632.92 (budget fr. 66'403'700.-); CS fr. 1'432'700.- Revenus fr. 50'400'541.61 (budget fr. 50'545'100.-); CS fr. 114'500.- Excédent de charges fr. 16'377'091.31
---

La cheffe de service, E. Krebs, résume 2009 comme une "année riche", en particulier dû à l'opération CPCL (transfert immeubles).

**CPCL** : Le coût de l'opération lié à l'assainissement de la caisse de pensions figurera dans le préavis des comptes 2009 (en préparation au moment de la visite). Les écritures y relatives (transfert d'actifs et passifs, etc.) sont enregistrées dans les comptes de l'AGF et non CLP. La cheffe de service se félicite du faible écart financier entre les prévisions faites dans le cadre du préavis "CPCL" et la réalité après opération. Néanmoins, l'influence d'opération sur le résultat des charges et revenus de fonctionnement 2009 du SLG est la suivante :

#### **Transfert des immeubles du patrimoine financier à CPCL (période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2009)**

Influence sur les charges et revenus de fonctionnement du centre administratif 3300 "Gestion des immeubles" (commission de gérance) : nulle

Influence sur les charges et revenus de fonctionnement du centre administratif 3301 "Immeubles du patrimoine financier" : Charges fr. 96'092.95; Revenus fr. 787'466.50.

#### **Intégration du personnel administratif de COLOSA (période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2009)**

Influence sur les charges et revenus de fonctionnement du centre administratif 3300 "Gestion des immeubles" : Charges fr. 244'038.80; Revenus fr. 330'896.35.

**Plan mobilité Lausanne (PML)** : A la question de détails chiffrés sur l'évolution (no véhicules touchés, places de parc touchées en nombre et coût pour la ville et les bénéficiaires, km parcourus, ...) sur 2-3 ans avant l'introduction du PML et suite à son implémentation pour le service du logement et des gérances, la sous-commission s'est vu répondre que le service leader est à AGF (DefCom). Pour le parking de Chaudron, aucun changement notable n'est constaté à ce jour. Les commissaires insistent pour que la ville documente et communique de manière transparente les résultats des décisions qu'elle prend et ce qu'apportent ces changements en termes d'économies ou de surcoûts (il n'est pas inutile de rappeler la dette que nous traînons et les efforts demandés pour la résorber).

#### **Unité de nettoyage et d'exploitation technique (UCNET)**

L'acronyme UCNET apparaît à plusieurs reprises dans les comptes et se rapporte à une unité relativement récente. D'où un approfondissement de la sous-commission.

Dans le préavis N° 2004/33, la Municipalité a donné sa réponse à la motion Grégoire Junod (BCC 2001, TI, (N°3), p. 257) sur l'amélioration des conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments de l'administration communale.

Conformément à cette réponse, une étude sous forme d'une note a été transmise à la Municipalité le 31.03.2006, qui l'a adoptée le 20.04.2006 (document mis à disposition de la sous-commission).

En avril 2007, le personnel d'exploitation a été transféré de la CPCL à la Ville.

Dès avril 2008, une étude plus approfondie a été menée par les nouveaux responsables de la section du patrimoine administratif (Ahmet Salyador) afin de déployer cette nouvelle unité de nettoyage.

L'étude a nécessité, entre autre, l'analyse des contrats d'entreprise et leurs résiliations; la définition de l'organisation de l'unité; l'analyse technique (surfaces, rendement, fréquences, affectations, personnel, équipements, marchandises, etc.); le budgets; etc...

Le déploiement a été réalisé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la première étape et le 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour la deuxième étape.

### ***Budget personnel***

Les EPT ont été anticipés et prévus dans le plan des postes 2008, lesquels ont été reportés à l'année suivante. On passe ainsi d'une situation d'avant UCNET avec 16.06 EPT à une situation après avec 28.47 EPT (+ 12.41 EPT), soit 71 personnes salariées par la Ville. Aujourd'hui, seuls les sites "Tour 41" et "Bibliothèque de la Jeunesse" à l'av. Echallens sont nettoyés par des entreprises externes.

### ***Budget matériel et équipement***

Les unités de nettoyage et d'exploitation technique ont été mises en place progressivement dans les bâtiments du patrimoine administratif entre 2008 et 2009.

Les montants nécessaires prévus dans la note à la Muni du 31.3.2006 pour l'achat du matériel de nettoyage, du mobilier et à l'aménagement des locaux n'ont pas été anticipés au budget 2008 et aucun CS n'a pu être demandé au 4<sup>e</sup> trimestre 2008. Par contre et pour que les équipes de l'unité de nettoyage aient pu être opérationnelles dès janvier 2009, le matériel nécessaire pour le déploiement a dû être acquis en 2008 en dépassement de crédit. Ce qui explique pourquoi les montants des rubriques 3302.311 et 3302.314.3 (prévues pour ces achats) n'ont pas été utilisés totalement (écarts positifs en 2009).

<b>Rubrique</b>	<b>Budget</b>	<b>Comptes</b>	<b>Ecart</b>
3302.301 Salaire	2'149'100.00	2'104'589.40	-44'510.60
3302.303 Cotisations ass. sociales	188'300.00	186'693.26	-1'606.74
3302.304 Cotisation CP	294'700.00	225'996.20	-68'703.80
3302.309 Autres charges de personnel	2'000.00	2'500.00	500.00
3302.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal.	40'000.00	21'415.20	18'584.80
3302.314.3 Nettoyages	270'0000.00	136'411.20	133'588.80

Cette nouvelle manière de gérer le personnel de nettoyage a nécessité la mise en place d'une organisation tout à fait spécifique et nouvelle (y compris au niveau budgétaire). Le manque de recul et les particularités budgétaires ne permet pas une comparaison raisonnable entre la situation des coûts avant et après UCNET.

### **3300 Gestion des immeubles**

Pas de remarques particulières des commissaires sur les comptes (voir notice ci-dessus pour un commentaire d'ordre général CPCL), les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

### **3301 Immeubles du patrimoine financier**

Pas de commentaire particulier, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

### **3302 Immeubles du patrimoine administratif**

312/434 "Eau, énergie et chauffage"/"Redevances et prestations facturées". Les commissaires sont affligés : dans leur rapport comptes 2008 ils écrivaient pour la même rubrique : «*oubli dans budget des frais énergétiques de Port-Franc 18 et Chauderon 9 (locaux ORP). Au delà du fait qu'un oubli puisse être compréhensible, ce qui a marqué les commissaires c'est le renvoi de la balle (c'est les autres) : en effet, le problème viendrait des SIL.*». Aux comptes 2009, même oubli (Chauderon 9, locaux ORP). Nous ne pouvons que souligner le manque de rigueur, avec à la clé une augmentation d'env. 30 % (fr. 760'000.-) de charges à la rubrique 312, montants que l'on ne retrouve pas à la rubrique 434.

Cette situation ubuesque soulève (à nouveau) la question auprès des commissaires de la manière qu'a choisi la Ville de gérer et comptabiliser son patrimoine administratif (centralement, ce qui donne une impossibilité de connaître les

surfaces par service, les surfaces par collaborateurs, la consommation énergétique par bâtiment ou service, etc.) et les surfaces commerciales louées (gestion et comptabilisation par le service locataire). Les explications du Syndic, lors d'une séance plénière de la COFIN, que le choix de la Ville lui permet d'éviter d'être soumise à la TVA laissent les commissaires CLP sur leur faim, la transparence de l'information et l'utilisation d'indicateurs devenant impossible (ou très compliquée pour anticiper la remarque du Syndic). **Recommandation** : La sous-commission propose de transmettre la question des indicateurs à la COGES.

330/424 "Pertes, défalcations, moins-values"/"Plus-values, produits exceptionnels". Les différences constatées entre budgets et comptes viennent de régularisations transitoires 2008 (attentes de charges/factures) sous-évaluées (330) et surévaluées (424) respectivement.

390 "Imputations internes". Les comptes 2009 font apparaître au chapitre "Immeubles du patrimoine administratif" env. fr. 13.5 mios de charges. L'apparent écart minimal entre budget et comptes (+ env. fr. 100'000.-) est trompeur, puisque dans le détail des mouvements on peut observer des différences importantes. Toutes les questions des commissaires ont reçu une réponse satisfaisante.

### **3303 Administration de la direction et commission immobilière**

RAS.

### **3304 Division du logement**

366/451 "Aides individuelles/Participation du Canton aux charges". Le barème cantonal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement (AIL) - participation à 50 % - est entré en vigueur plus tard que prévu ce qui donne des charges assumées par la Ville plus importantes (+fr. 85'339.-, +7.1 %) et une participation plus basse (- fr. 97'280.-, -16.2 %). La situation devrait s'ajuster en 2010.

365/425 "Subvention à des institutions/Revenus des prêts et participation du patrimoine administratif". De temps en temps, il est difficile de retrouver ses moutons. La Ville devient banque dans le cadre de prêts chirographaires. Il s'agit d'un montant qui actuellement est d'env. 15.5 mios de francs inscrit comme capital à AGF. Les intérêts de ces prêts particuliers, sont comptabilisés à la rubrique 3304.425 (!?). Les prêts chirographaires sont un outil intéressant de la Ville pour favoriser la mixité : sollicitée à donner une estimation du capital à immobiliser pour environ 300 logements, la cheffe de service, évidemment sans engager qui que ce soit, pense que cela équivaldrait à env. 15 mios supplémentaires.

**Vœu** : Les commissaires souhaitent que l'outil du prêt chirographaire soit envisagé lors de la construction prochaine de l'écoquartier des Plaines-du-Loup comme un des moyens d'assurer la mixité et le contrôle des loyers.

### **3600 Service de la culture**

Charges fr. 39'529'793.23 (budget fr. 39'190'900.-); CS fr. 615'000.- Revenus fr. 963'969.77 (budget fr. 468'800.-); CS fr. 210'500.- Excédent de charges : fr. 38'565'823.46
---

Dans la discussion générale d'entrée en matière, le chef de service estime que les comptes respectent assez fidèlement le budget. Il souligne la rigueur dans le controlling dans les musées : ainsi les dépassements sont compensés sur le budget. Malgré une année marquée par la crise économique mondiale et contrairement aux prévisions on peut signaler des recettes de sponsoring "imprévues" pour env. fr. 200'000.- (3600.439).

En vision prospective :

- **Docks** : au vu du résultat positif au terme de la saison 2008/2009, remboursement d'une première tranche de fr. 50'000.- sur le prêt accordé par le Conseil communal de fr. 322'000.-.
- **OCL** : au vu de la situation financière toujours délicate de cette institution, proposition sera faite au Conseil communal d'assainir la situation de manière définitive, par le biais d'un préavis qui sera présenté d'ici à l'été.

Pour mémoire, la situation au 30 juin 2009 présentait une perte de fr. 940'000.-. La proposition au Conseil communal est un crédit d'assainissement de fr. 625'000.- environ, le solde étant pris en charge par l'Etat de Vaud. D'après les dernières discussions avec Mme Lyon (intervenues après la visite de la sous-commission), on semble se diriger vers un assainissement complet, soit jusqu'à la fin de la saison en cours et non plus vers l'hypothèse d'un prêt, tel qu'évoqué lors de la visite. L'effort supplémentaire serait de fr. 300'000.- pour la Ville et fr. 150'000.- pour le Canton. On aurait donc au total un assainissement de fr. 925'000.- environ fait par la Ville et de fr. 465'000.- par le Canton.



- **BBL** : la crise économique mondiale a une répercussion importante pour cette institution qui présente une situation financière délicate du fait de la diminution des cachets dans les tournées, source de produits très importante pour le BBL. La COFIN pourra en savoir plus après la prochaine séance du 7 mai du Conseil de Fondation.
- **Fondation de l'Hermitage** : un crédit supplémentaire de fr. 50'000.- est sollicité comme participation à l'exposition marquant le 60<sup>ème</sup> anniversaire de Christian Zacharias, chef titulaire de l'OCL, qui souhaite montrer au public lausannois son exceptionnelle collection d'art moderne. Le soutien de la Ville intervient dans un contexte particulier et vise à donner le signal d'un apaisement avec la Fondation Sandoz, qui sera vraisemblablement, un partenaire financier important sur ce projet. De plus, le soutien de la Ville témoigne de sa reconnaissance envers Christian Zaccharias qui a marqué son attachement à l'orchestre en annonçant sa volonté de rester jusqu'en 2013, au moment des remous médiatiques qu'a connus l'institution en décembre dernier.
- **Opéra** : on croise les doigts jusqu'à vendredi 30 avril, "deadline" pour savoir s'il y a des recours au Tribunal administratif au projet de rénovation. (*Note ajoutée après rédaction du rapport : Un point de presse le 18 mai 2010 du Municipal O. Français nous a appris que les travaux peuvent commencer*).

Pas de remarques particulières des commissaires sur les comptes 2009, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

### 3700 Bibliothèque municipale

Charges fr. 6'212'919.70 (budget fr. 6'241'100.-); CS fr. 191'000.-  
 Revenus fr. 284'627.25 (budget fr. 298'300.-)  
 Excédent de charges : fr. 5'928'292.45

Il s'agit des premiers comptes du nouveau chef de service. Celui-ci ne relève pas de problèmes particuliers. Le service a ainsi respecté des budgets établis par la prédécesseure. La livraison tardive, en fin 2009, du bibliobus n'a pas permis de l'adouber avec une signalétique appropriée ce qui a valu une demande de crédit suppl. en 2010.

A la demande sur le climat travail au sein de "Bibliothèque" : le chef de service constate une satisfaction plus marquée chez les collaborateurs, dû à une plus grande transparence du temps de travail.

#### **Quelques informations sur l'audit et le coaching de Bibliothèque**

Pour rappel, un audit (Vicario consulting) a été commandé en 2008 par la municipalité. Suite à celui-ci, un rapport avait été remis à Mme Zamora avec synthèse pour le personnel. Décision a été prise sur cette base de travailler sur divers aspects de la gestion du service avec l'accompagnement d'un coach (Iteral). Dans ce cadre, un document a été produit par les bibliothécaires (BML 2015). Dès son arrivée, le nouveau chef de service a interrompu le contrat de coaching.

Les coûts globaux de consulting sont résumés ci-dessous (imputation 3700.318) :  
 2008 (**audit**) :

Date	Libellé 1	Montant
11.04.2008	VICARIO CONSULTING - Audit phases A/B	32'280.00
28.05.2008	VICARIO - Audit phases 4 & 5 mars-avril	16'140.00
17.06.2008	VICARIO CONSULTING - Audit mai	7'532.00
	<b>Coût de l'audit</b>	<b>55'952.00</b>

2008-09 (**coaching**) :

Date	Libellé 1	Montant
16.09.2008	ITERAL - Coaching développement août	1'129.80
31.10.2008	ITERAL - Coaching développement septembre	5'810.40
21.11.2008	ITERAL - Coaching développement octobre	807.00
15.12.2008	ITERAL - Coaching développement novembre	9'399.20
31.12.2008	ITERAL - Coaching développement décembre	7'161.60
25.02.2009	ITERAL - Coaching développement janvier	19'778.80
03.04.2009	ITERAL - Coaching développement février	10'116.80
11.05.2009	ITERAL - Coaching développement mars	11'574.40
27.05.2009	ITERAL - Coaching développement avril	2'922.20
03.07.2009	ITERAL - Coaching développement mai	4'564.20
	<b>Coût du coaching</b>	<b>73'264.40</b>

### **Autres questions de détail :**

310 (reliure) La bibliothèque travaille avec trois relieurs, qui avaient tendance à faire de la "sur" reliure de conservation. Elle renonce à ce type de reliure (le cycle de vie d'un livre/l'intérêt que lui portent les lecteurs, est de plus en plus court). Ce qui explique la diminution des volumes externalisés et donc les écarts que l'on constate aux comptes (et comme le démontre le tableau ci-dessous).

<b>Exercice</b>	<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>	<b>Ecart/budget %</b>
2003	61'189.30	60'000.00	1.98
2004	54'871.00	55'000.00	-0.23
2005	54'989.00	55'000.00	-0.02
2006	51'571.00	50'000.00	3.14
2007	42'435.00	50'000.00	-15.13
2008	33'664.15	50'000.00	-32.67
2009	35'623.50	50'000.00	-28.75

Par contre, le volume du travail interne (reliure, plastification, réparation, ...) est resté constant.

Plus généralement, pas de remarques particulières des commissaires sur les comptes 2009, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

### **Thèmes transversaux**

Aucun thème transversal n'a été fixé pour l'analyse des comptes 2009.

### **Conclusions**

Nous avons été sensibles à la disponibilité des chefs et de la cheffe de service qui nous ont reçus longuement, ont répondu à toutes nos questions et n'ont pas économisé ni leur temps ni leurs explications pour que tout soit clair pour nous. Nous les remercions chaleureusement des renseignements fournis, et particulièrement Mme Nathalie Bovey, cheffe comptable de cette direction, et M. Ahmet Salyador, responsable de la section du patrimoine administratif, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous fournir toutes les données demandées.

Nous vous recommandons d'adopter les comptes 2009 du dicastère de la Culture, Logement et Patrimoine tels que présentés.

Les commissaires :

*Claude Mettraux*

*Giampiero Trezzini, rapporteur*

Lausanne, le 19 mai 2010

# DIRECTION DES TRAVAUX

## 1. Introduction

La sous-commission s'est réunie les 27, 28 avril et 4 mai 2010. Cette année, les trois visites de la sous-commission ont pour but, l'examen des comptes 2009 avec le Directeur des travaux, les chefs de service et leurs adjoints et Christian Enz, chef comptable de la Direction. De nombreuses questions ont été posées aux chefs de service de la Direction des travaux; toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2009 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics. Les chefs de services défendent avec conviction les montants nécessaires pour maintenir un niveau d'entretien suffisant du patrimoine communal. Nous tenons à remercier M. le Directeur des Travaux, les chefs de service et leurs adjoints et tout particulièrement M. Yves Deillon, chef du Service de la coordination et du cadastre et M. Christian Enz, chef comptable de la Direction pour les renseignements qu'ils nous ont fournis et pour leur grande disponibilité.

## 2. Comptes 2009

### 2.1 Charges et revenus de la Direction

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	215'613'600.00			
Crédit supplémentaire	6'279'000.00			
<b>Total des charges</b>	<b>221'892'600.00</b>	<b>219'002'199.64</b>	<b>2'890'400.36</b>	<b>207'376'692.79</b>
Revenus	158'333'400.00			
Crédit supplémentaire	455'600.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>158'789'000.00</b>	<b>162'775'065.92</b>	<b>3'986'065.92</b>	<b>154'300'627.79</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>63'103'600.00</b>	<b>56'227'133.72</b>	<b>6'876'466.28</b>	<b>53'076'065.00</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport aux prévisions du budget 2009 les charges sont inférieures de 1.30 % et s'élèvent à **fr. 219'002'199.64** et les revenus sont supérieurs de 2.51 % et s'élèvent à **fr. 162'775'065.92**. L'excédent global des charges est de **fr. 56'227'133.72.-** ou 10.90 % inférieur au budget 2009 (fr. 63'103'600.-). L'évolution des charges entre les comptes 2008 et les comptes 2009 subit néanmoins une augmentation de **fr. 11'625'506.85** en raison principalement de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" en raison de la consommation d'électricité liée au pompage de l'eau et des locations des terrains et des sources mis à disposition par la Ville, de la rubrique 33 "Amortissements" (amortissement des dépenses d'investissements des services Routes et mobilité, Assainissement et eauservice) et de la rubrique 38 "Attributions aux réserves" (attribution supplémentaire au Fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice); alors que les revenus sont en augmentation de **fr. 8'474'438.13** en raison principalement des rubriques 45 "Dédommagements de collectivités publiques" (péréquation intercommunale) et 43 "Taxes, ventes et prestations facturées" (vente d'eau). Ces résultats représentent une augmentation totale de l'excédent de charges entre l'année 2008 et l'année 2009 de **fr. 3'151'068.72** soit 5.94 % par rapport aux comptes 2008.

### Crédits supplémentaires

Durant l'année 2009, 17 demandes de crédits supplémentaires ont été effectuées pour un montant de fr. 6'279'000.- (charges) et fr. 455'600.- (recettes; ces montants incluent le crédit supplémentaire lié à l'indexation des salaires, voir aussi préavis 2009/28 et 2009/57).

## 2.2 Charges et revenus de la Direction par service

### Charges

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2008	Budget 2009	Cptes 08 Cptes 09 %	Comptes 2009	Bud. 09 Cptes 09 %
4100	4100	Service de la coordin. et cadastre	2.81	5'907'763	6'298'000	4.15	6'153'068	-2.30
4201	4201	Service des routes et mobilité	34.10	73'279'001	76'380'300	1.92	74'688'277	-2.22
4300	4300	Service d'urbanisme	2.83	6'096'957	6'672'800	1.77	6'204'808	-7.01
4400	4400	Service d'architecture	1.93	4'292'697	4'966'300	-1.43	4'231'434	-14.80
460	4600	Administration et études (ASST)	0.18	492'824	406'300	-20.26	392'985	-3.28
460	4601	Ramassage et tri des déchets	14.20	28'433'662	32'995'700	9.37	31'098'227	-5.75
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	4.54	9'958'345	10'263'500	-0.26	9'932'042	-3.23
460	4603	Traitement des eaux usées	6.68	14'954'800	16'321'500	-2.12	14'637'161	-10.32
460	4604	Incinération des déchets	2.72	5'740'844	6'241'300	3.84	5'961'197	-4.49
4700	4700	Eauservice Lausanne	30.00	58'219'800	61'346'900	12.85	65'703'000	7.10
		<b>DIRECTION</b>	100.00	207'376'693	221'892'600	5.61	219'002'199	-1.30

Les charges de la Direction des travaux ont augmenté (comptes 2008 - 2009), mais elles restent inférieures aux prévisions du budget (-1.30 %) et également inférieures à la moyenne de la Ville (+3.24 %, comptes 2009, budget 2009).

### Revenus

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2008	Budget 2009	Cptes 08 Cptes 09 %	Comptes 2009	Bud. 09 Cptes 09 %
4100	4100	Service de la coordin. et cadastre	5.14	8'329'478	8'440'000	0.39	8'361'790	-0.93
4201	4201	Service des routes et mobilité	27.56	39'825'876	38'978'200	12.62	44'853'461	15.07
4300	4300	Service d'urbanisme	0.59	897'654	656'100	7.21	962'392	46.68
4400	4400	Service d'architecture	0.06	70'951	63'400	39.77	99'169	56.42
460	4600	Administration et études (ASST)	0.06	123'969	179'000	-16.64	103'346	-42.26
460	4601	Ramassage et tri des déchets	6.37	11'606'787	10'313'600	-10.73	10'360'801	0.46
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	6.10	9'958'345	10'114'400	-0.26	9'932'042	-1.80
460	4603	Traitement des eaux usées	8.99	14'954'800	16'256'900	-2.12	14'637'161	-9.96
460	4604	Incinération des déchets	3.70	5'804'934	6'160'600	3.84	6'027'937	-2.15
4700	4700	Eauservice Lausanne	41.43	62'727'833	67'626'800	7.51	67'436'965	-0.28
		<b>DIRECTION</b>	100.00	154'300'627	158'789'000	5.49	162'775'065	2.51

Les revenus augmentent légèrement (+2.51 %) par rapport au budget, néanmoins en moindre mesure que ceux de la Ville (+12.28 %); ils sont toutefois supérieurs à ceux des comptes 2008 (+5.49 %).

## 2.3 Charges et revenus de la Direction par nature

### Charges par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2008	Budget 2009	Cptes 08 Cptes 09 %	Comptes 2009	Bud. 09 Cptes 09 %
30	Personnel	43.74	92'573'443	100'884'700	3.48	95'793'798	-5.05
31	Biens, services, marchandises	27.55	56'147'701	58'110'400	7.45	60'333'312	3.83
32	Intérêts passifs	0.00					
33	Amortissements	17.06	33'629'564	37'632'600	11.08	37'357'400	-0.73
35	Dédom. à des collectivités publiques	0.07	124'710	178'000	17.65	146'724	-17.57
36	Subventions accordées	0.00					
38	Attribution aux réserves	1.41	1'489'812	1'980'000	107.20	3'086'874	55.90
39	Imputations internes	10.18	23'411'463	23'106'900	-4.82	22'284'091	-3.56
	<b>DIRECTION</b>	100.00	207'376'693	221'892'600	5.61	219'002'199	-1.30

La rubrique concernant les charges de personnel (rubrique 30) est en baisse par rapport au budget dû principalement à la vacance de certains postes en raison de la difficulté à trouver des candidats répondant à la spécificité des missions techniques et à l'engagement de nouveaux collaborateurs, parfois plus jeunes, avec des salaires inférieurs. Celles des biens, services et marchandises (rubrique 31) sont en augmentation de 3.83 %, en raison principalement de la location des terrains et des sources mises à disposition par la Commune pour un montant de fr. 4'079'300.-; les amortissements (rubrique 33) sont en très légère diminution (-0.73 %). La nette diminution des dédommagements à des collectivités publiques (rubrique 35) (-17.57 %) ne concerne que 0.07 % du total; les attributions aux réserves (rubrique 38) sont en forte augmentation par rapport au budget dû principalement à une attribution supplémentaire de fr. 1'000'000.- au Fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice. Les imputations internes (rubrique 39) sont en légère diminution de 3.56 %.

### Revenus par nature

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2008	Budget 2009	Cptes 08 Cptes 09 %	Comptes 2009	Bud. 09 Cptes 09 %
40	Impôts	0.00					
41	Patentes, concessions	0.63	1'014'194	748'500	1.55	1'029'865	37.59
42	Revenus des biens	14.18	21'574'062	23'143'800	6.96	23'074'871	-0.30
43	Taxes, ventes, prestations facturées	65.03	102'734'494	106'957'600	3.04	105'856'417	-1.03
44	Part à des recettes sans affectation	0.00					
45	Dédom. de collectivités publiques	16.48	21'532'565	21'863'100	24.56	26'821'804	22.68
46	Subventions acquises	0.04	28'791	20'000	128.86	65'892	229.46
48	Prélèvements sur les réserves	0.28	1'831'173	574'800	-75.26	452'967	-21.20
49	Imputations internes	3.36	5'585'348	5'481'200	-2.01	5'473'249	-0.15
	<b>DIRECTION</b>	100.00	154'300'628	158'789'000	5.49	162'775'065	2.51

La rubrique patentes, concession (rubrique 41) affiche un résultat bien supérieur au budget (+37.59 %) qui est principalement dû à l'accroissement des permis de construire délivrés; cependant cette rubrique reste très fluctuante en fonction de la conjoncture et des types de permis de construire délivrés. Les revenus de biens (rubrique 42) sont en très légère diminution (-0.30 %) ainsi que les imputations internes (rubrique 49) (-0.15 %). Les taxes, ventes et prestations facturées (rubrique 43) diminuent légèrement suite, principalement, à la surestimation des prévisions des quantités de boues à incinérer (première année d'exploitation de la chaudière) livrées par les périmètres de gestion des déchets.

Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 45) augmentent de 22.68 % en raison principalement du décompte final de la péréquation intercommunale concernant l'exercice 2008. La rubrique subventions acquises (rubrique 46) concernant les subventions de l'ECA pour les bornes hydrantes augmentent fortement (+229.46 %); néanmoins elles ne représentent que 0.04 % du total des revenus. Le prélèvement sur les réserves (rubrique 48) a diminué de 21.20 % par rapport au budget; toutefois, le montant total des taxes annuelles d'épuration a été insuffisant pour couvrir l'excédent de charges.

### Effectifs EPT de la Direction et apprenti-e-s

Imputation	Effectif en EPT Comptes 2008 (31.12.2008)	Effectif en EPT		Evolution en EPT Comptes 08/09	Evolution en EPT Budget 09/Comptes 09	Ecart % évolution 08 / comptes 08	Ecart % évolution 09 / budget 09	Nbre apprentis
		Budget 2009	Comptes 2009 (31.12.2009)					
SCC - 4100.301	48.48	48.00	47.48	-1.00	-0.52	-2.06	-1.08	3
RM - 4201.301	340.60	354.80	355.05	14.45	0.25	4.24	0.07	10
URB - 4300.301	37.90	38.90	35.10	-2.80	-3.80	-7.39	-9.77	0
ARCH - 4400.301	27.80	32.00	27.70	-0.10	-4.30	-0.36	-13.44	1
ASST - 4600.301 à 4604.301	232.40	244.40	237.40	5.00	-7.00	2.15	-2.86	1
EAU - 4700.301	123.53	125.95	126.13	2.60	0.18	2.10	0.14	2
<b>Total de la direction</b>	<b>810.71</b>	<b>844.05</b>	<b>828.86</b>	<b>18.15</b>	<b>-15.19</b>	<b>2.24</b>	<b>-1.80</b>	<b>17</b>

Chiffres extraits du rapport de gestion 2009

### Commentaires par service

**Des explications complémentaires ne sont données que si celles fournies par la brochure des comptes n'ont pas paru suffisamment claires.**

#### **4100**      **Service de la coordination et du cadastre** (47.48 EPT au 31 décembre 2009 et 3 apprenti-e-s)

Aucune demande de crédit supplémentaire.

- 4100.301      Vacances de postes liées à la difficulté à trouver du monde dans le métier de l'ingénierie et dans celui de technicien.
- 4100.309      Diminution de la formation dans le domaine de la géomatique principalement.
- 4100.330      Augmentation du nombre de personnes obérées en lien avec la situation de crise économique de 2009.
- 4100.351      Retard de facturation de l'Etat de Vaud en raison de la surcharge de travail inhérente aux travaux de mensuration.
- 4100.427      Diminution du nombre de chantiers avec incidence sur le domaine public.
- 4100.490      Baisse du nombre de prestations facturées à d'autres Services de la Direction, en raison notamment du nombre de chantiers plus faibles que prévus.

#### **4201**      **Service des routes et de la mobilité** (355.05 EPT au 31 décembre 2009 et 10 apprenti-e-s)

Quatre demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 995'000.-, sans compensations de recettes ont été demandés (préavis 2009/28 et 2009/57).

- 4201.301      Pénurie d'ingénieurs dans le génie civil.
- 4201.312      Nombreuses factures des Services industriels liées à la fin des travaux du M2 et aux nombreuses installations techniques (ascenseur, escalator, éclairage). Amélioration de l'éclairage public dans le passage sous-voie à Chauderon.
- 4201.318      Affichage culturel et affichage de promotion pour 2/3 de la dépense de budget. Facturation des prestations de la SGA à Routes et mobilité avec une TVA, qui est assujettie au taux forfaitaire. Etude d'opportunité en cours pour un assujettissement normal à la TVA qui permettrait de récupérer le montant de la taxe. Le dernier 1/3 de dépassement de budget s'explique par l'étude des axes forts (mandats extérieurs), soit la variante M3 et surtout le projet de tunnel sous St-François.
- 4201.319      Agrandissement du parc automobile lié à la modernisation des procédés de nettoyage et de déneigement. Acquisition de véhicules polyvalents adaptés à la diversité des missions saisonnières.
- 4201.427      Diminution des recettes liées à la baisse de stationnement en P+R, élément difficile à estimer.
- 4201.451      Péréquations transports principalement liées aux chantiers du M2.

#### **4300**      **Service d'urbanisme** (35.10 EPT au 31 décembre 2009 et 0 apprenti-e)

Aucune demande de crédit supplémentaire.

Les charges de ce service ont été particulièrement bien maîtrisées.

- 4300.390      Intérêts liés aux crédits d'investissements inférieurs à ce qui avait été prévu, en raison de la votation sur "Métamorphose" du 27.09.2009, qui a différé les investissements.
- 4300.410      Investissements directs dans l'immobilier demeurant un secteur stable sur un marché très tendu.

#### **4400**      **Service d'architecture** (27.70 EPT au 31 décembre 2009 et 1 apprenti-e)

Aucune demande de crédit supplémentaire.

Les charges de ce service ont été particulièrement bien maîtrisées.

- 4400.301      Difficulté à trouver un inspecteur pour les chantiers, car poste très spécifique. Engagement différé d'un architecte en raison de l'effet suspensif de l'initiative contre le projet "Métamorphose" jusqu'à la votation du 27.09.2009.
- 4400.318      Transfert de deux collaborateurs du Service d'architecture vers le Service de la coordination et du cadastre s'expliquant par le rassemblement des compétences de comptabilité. Diminution des frais d'avocats.

4400.439 Augmentation des soumissions et des cahiers de soumissions vendus notamment lié au gros chantier de Villamont.

#### **4600** Service d'assainissement (237.40 EPT au 31 décembre 2009 et 1 apprenti-e)

Neuf demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 2'580'600.-, partiellement compensés par un total de recettes de fr. 310'600.- (préavis N° 2009/28 et N° 2009/57).

Parmi ces demandes, la phase finale du démantèlement de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Vallon, à savoir sa partie industrielle, a fait l'objet d'une étude et d'une soumission détaillée. L'option sélectionnée suite à une procédure d'appels d'offres publiques, s'est portée sur un démantèlement en une étape de toutes les installations électromécaniques et des structures existantes. Cette méthode certes plus favorable financièrement qu'une démolition en étapes, compte tenu d'une économie de fr. 300'000.-, a néanmoins nécessité un crédit supplémentaire de fr. 2'100'000.- en raison de l'insuffisance du solde disponible (préavis N° 2009/28).

#### **4601** Ramassage et tri des déchets

4601.301 Deux postes de surveillants à la propreté aux profils à définir avant leurs mises au concours. Nombreuses mutations en parallèle.

4601.318 Marché des déchets très volatile et estimations rendues difficiles. Répartition des matériaux (aciers et métaux, en particulier) compliqués à estimer.

4601.434 Trajet en train impossible pendant un certain temps en raison du blindage nécessaire pour le soutien du tunnel.

#### **4603** Traitement des eaux usées

4603.301 Difficulté à trouver des collaborateurs. Conditions peu concurrentielles par rapport au secteur privé.

4603.318 Diminution en volume et en poids de l'acheminement de cendres résiduelles.

4603.390 Intérêts sur investissements financés à 35 % par les autres Communes.

#### **4604** Incinération des déchets

4604.301 Quelques départs remplacés en cours d'année.

#### **4700** eauservice Lausanne (126.13 EPT au 31 décembre 2009 dont 2 apprenti-e-s)

Trois demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 971'400.- sans compensation de recettes ont été demandés (préavis N° 2009/28 et N° 2009/57).

4700.312 Augmentation du pompage afin de reconstituer les stocks, suite également à l'incendie survenu le 24/09/2009 à l'Avenue de Provence et dont la maîtrise s'est étalée sur près d'une semaine.

4700.316 Forte hausse de charge causée par la facturation de la mise à disposition des terrains et des sources propriétés de la Commune de Lausanne mais exploités par eauservice.

4700.318 Facturations des Services Industriels inférieures à ce qui avait été budgété.

4700.380 Montant affecté aux réserves de façon à appliquer les recommandations de l'Autorité fédérale de surveillance des prix.

4700.434 Travaux liés au "Learning Center" et au passage sous-route adjacent.

4700.435 Vente d'eau sur le territoire de Lausanne chaque année inférieure au montant budgété, dépassement de budget néanmoins légèrement inférieur à celui des comptes 2008 pour ce poste. L'annonce tardive à fin 2008 de l'instauration d'une taxe de débit prélevée en 2009 a été mal accueillie dans les quartiers villas notamment, entraînant une plainte auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des prix. Destinée à inciter les clients à diminuer leurs pointes de consommation, cette taxe de débit représente pour les propriétaires de villa concernés, une hausse du prix de l'eau d'un peu plus de fr. 100.- par année.

### **3. Thèmes transversaux**

Aucun thème transversal n'a été fixé pour l'analyse des comptes 2009, excepté une question ponctuelle portant sur la **vente de véhicules**, effectuée à la demande du Président de la Commission des finances. Elle intervient suite à la dénonciation anonyme en février 2010 visant un collaborateur de Routes et mobilité impliqué suspecté de trafics de véhicules et de machines d'occasion ayant appartenu à la Ville (cf. aussi interpellation urgente C.28/397 du

16.03.2010 de la Conseillère communale F. Germond intitulée "Enrichissements personnels à la Direction des travaux – quels contrôles ?"). Si l'enquête administrative qui s'en est suivie a conclu au caractère mensonger de la dénonciation, la Municipalité veut éviter la reproduction de tout bénéfice par un collaborateur de la Ville suite à la vente de matériel usagé. Pour des raisons éthiques, la Municipalité prépare donc un projet de Règlement, visant à préciser les droits et obligations des parties (Ville et acheteur, en particulier s'il est collaborateur de la Ville; voir aussi : Communiqué de presse du 01.06.2010 de la Municipalité de Lausanne, avérés par les engagements pris par le Directeur de Travaux au cours d'un entretien avec les sous-commissaires du 04.05.2010).

#### **4. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la sous-commission vous recommande d'accepter les comptes 2009 de la Direction des travaux.

Les commissaires :

*Claude Grin*

*Jean Tschopp, rapporteur*

Lausanne, le 7 juin 2010



## DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	165'742'400.00	165'624'149.04		161'000'603.16
Crédits supplémentaires	2'200'600.00			
<b>Total des charges</b>	167'943'000.00	165'624'149.04	-2'318'850.96	161'000'603.16
Revenus	40'207'000.00	40'967'221.47		40'500'019.36
Crédits supplémentaires	409'000.00			
<b>Total des revenus</b>	40'616'000.00	40'967'221.47	+351'221.47	40'500'019.36
Excédents de charges	127'327'000.00	124'656'927.57	-2'670'072.43	-120'500'583.80

Les crédits supplémentaires de la Direction s'élèvent à fr. 2'200'600.-, compensés par une recette de fr. 409'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
	1'029'100.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1er janvier 2009
	179'100.00	Préavis N° 2008/35 "Extension du centre de vie infantine de la Cité par la transformation d'un pavillon scolaire en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) à l'avenue de Béthusy 16"
	460'000.00	Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2009
	532'400.00	Crédits supplémentaires 2 <sup>ème</sup> série 2009
	-119'500.00	Préavis N° 2008/35 "Extension du centre de vie infantine de la Cité"
	-167'500.00	Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2009 – recettes
	-122'000.00	Crédits supplémentaires 2 <sup>ème</sup> série 2009 – recettes
	2'200'600.00	
	-409'000.00	

L'examen des comptes de la Direction de l'enfance, jeunesse et éducation, nous permet de constater que le total des charges est en diminution de fr. 2'318'850.96 par rapport au budget 2009, y compris les crédits supplémentaires et en augmentation de fr. 4'623'545.88 par rapport aux comptes 2008.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de fr. 351'221.47 par rapport au budget 2009, y compris les crédits supplémentaires et en augmentation de fr. 467'202.11 par rapport aux comptes 2008.

Sur le plan des investissements, deux demandes de crédits complémentaires ont été présentées à la Commission des finances soit :

- + fr. 90'000.- concernant la Maison de quartier de Saint-Luc, (dépassement suite à la mauvaise rédaction de la conclusion du préavis concernant le compte d'attente)
- + fr. 90'000.- concernant le Centre de vie infantine de Montelly, (dépassement dû aux travaux urgents d'assainissement et de réaménagement de la cuisine).

### Charges et revenus par service

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	ec./bud. %	Comptes 2008	ec./2008 %
500	5000	Administration et comptabilité	1.15	1'902'941.86	1'972'600	-3.53	1'782'262.30	6.77
500	5001	Activités musicales, théâtre. & autres	4.95	8'199'309.00	8'307'200	-1.30	8'144'329.05	0.68
500	5002	Cultes et temples	2.88	4'762'684.80	4'704'200	1.24	4'397'950.50	8.29
540	5400	Service de santé des écoles	3.05	5'059'731.19	5'313'200	-4.77	4'899'826.50	3.26

		CHARGES (suite)	Part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	ec./bud. %	Comptes 2008	ec./2008 %
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	3.77	6'236'640.59	6'514'900	-4.27	6'231'905.30	0.08
541	5411	Enseignement spécialisé	0.70	1'166'241.24	1'454'100	-19.80	1'411'475.02	-17.37
550	5500	Service dentaire	2.56	4'243'190.46	4'414'700	-3.88	4'160'868.53	1.98
561	5610	Adm. du service et fondations privées subventionnées	8.20	13'583'043.90	13'775'600	-1.40	13'036'620.99	4.19
561	5611	Accueil pour enfant en milieu scolaire	6.92	11'465'254.21	12'217'100	-6.15	10'722'614.66	6.93
561	5612	Accueil vacances	2.40	3'977'797.06	4'058'200	-1.98	3'946'531.68	0.79
561	5613	Institutions d'éducation	1.79	2'959'649.71	3'028'000	-2.26	2'914'994.06	1.53
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	27.48	45'514'101.44	46'103'700	-1.28	45'423'404.55	0.20
590	5900	Centres de vie enfantine communaux	17.40	28'813'663.36	28'287'300	1.86	27'395'878.46	5.18
590	5901	Institutions subventionnées	16.75	27'739'900.22	27'792'200	-0.19	26'531'941.56	4.75
		DIRECTION	100.00	165'624'149.04	167'943'000	-1.38	161'000'603.16	2.87

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2009	Budget 2009	ec./bud. %	Comptes 2008	ec./2008 %
500	5000	Administration et comptabilité	0.94	384'075.83	375'100	2.39	412'598.83	-6.91
500	5001	Activités musicales, théâtre. & autres	0.21	84'573.75	30'000	181.91	30'000.00	181.91
500	5002	Cultes et temples	0.64	260'193.30	248'200	4.83	263'247.80	-1.16
540	5400	Service de santé des écoles	10.45	4'282'027.35	4'363'800	-1.87	3'661'691.58	16.94
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	14.23	5'829'943.61	6'045'600	-3.57	5'779'962.60	0.86
541	5411	Enseignement spécialisé	3.06	1'252'905.46	1'454'100	-13.84	2'021'611.81	-38.02
550	5500	Service dentaire	5.72	2'344'942.85	2'188'500	7.15	2'314'525.45	1.31
561	5610	Adm. du service et fondations privées subventionnées	1.09	447'945.60	454'600	-1.46	444'130.65	0.86
561	5611	Accueil pour enfant en milieu scolaire	12.09	4'953'291.50	4'713'000	5.10	4'256'800.15	16.36
561	5612	Accueil vacances	1.76	720'695.35	722'000	-0.18	687'706.90	4.80
561	5613	Institutions d'éducation	7.22	2'959'649.71	2'996'000	-1.21	2'904'439.05	1.90
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	18.64	7'636'320.09	7'417'200	2.95	7'612'168.11	0.32
590	5900	Centres de vie enfantine communaux	21.02	8'613'287.30	8'676'900	-0.73	8'401'258.59	2.52
590	5901	Institutions subventionnées	2.92	1'197'369.77	931'000	28.61	1'709'877.84	-29.97
		DIRECTION	100.00	40'967'221.47	40'616'000	0.86	40'500'019.36	1.15

### Charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	ec./bud %	Comptes 2008	ec./2008 %
30	Personnel	46.68	77'308'051.33	78'831'500	-1.93	74'127'624.49	4.29
31	Biens, services, marchandises	29.69	49'173'576.25	49'265'300	-0.19	44'993'509.74	9.29
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	5.10	8'454'497.48	8'469'600	-0.18	10'767'573.10	-21.48
35	Dédom. à collectivités publiques	0.57	952'285.20	874'500	8.89	859'815.45	10.75
36	Subventions accordées	11.24	18'610'284.70	18'771'300	-0.86	19'929'238.07	-6.62
39	Imputations internes	6.72	11'125'454.08	11'730'800	-5.16	10'322'842.31	7.78
	DIRECTION	100.00	165'624'149.04	167'943'000	-1.38	161'000'603.16	2.87

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2009	Budget 2009	ec./bud %	Comptes 2008	ec./2008 %
<b>40</b>	<b>Impôts</b>						
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>	3.11	1'275'670.55	<b>1'306'300</b>	-2.34	1'249'766.05	2.07
<b>43</b>	<b>Taxes, ventes, prestations facturées</b>	31.82	13'034'124.94	<b>11'994'900</b>	8.66	12'641'831.70	3.10
<b>44</b>	<b>Part à recettes sans affectation</b>						
<b>45</b>	<b>Dédom. de collectivités publiques</b>	54.56	22'351'412.50	<b>22'988'900</b>	-2.77	22'900'826.45	-2.40
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	10.51	4'306'013.48	<b>4'325'900</b>	-0.46	3'707'595.16	16.14
	<b>DIRECTION</b>	100.00	40'967'221.47	<b>40'616'000</b>	0.86	40'500'019.36	1.15

### Tableau de l'évolution des comptes de la direction

Années	Charges	Revenus		Excédents de charges	
2004	138'721'304.79	32'202'723.10	23.21 %	106'518'581.69	76.79 %
2005	145'379'516.15	34'710'862.53	23.87 %	110'668'653.62	76.13 %
2006	152'377'157.71	35'876'419.89	23.54 %	116'500'737.82	76.46 %
2007	158'071'889.83	41'158'905.01	26.03 %	116'912'984.82	73.97 %
2008	161'000'603.16	40'500'019.36	25.15 %	120'500'583.80	74.85 %
2009	165'624'149.04	40'967'221.47	24.73 %	124'656'927'.57	75.27 %

### Autorisations d'achats pour la direction

Véhicules, machines et matériels = fr. 50'000.00 + Crédits suppl. de fr. 75'000.- = fr. 125'000.-  
Matériels et logiciels informatiques = fr. 52'450.00, soit :

Objet n°	Service	Description de l'achat	Accordé		Dépensé
	Dentaire	Unité dentaire et fauteuil	50'000.00	a)	54'912.70
99	Secrétariat général	PC fixe bureautique (2)	3'000.00		1'730.20
100	Santé des écoles	Clés électroniques (23)	2'300.00	b)	0.00
	Santé des écoles	Licences SELECT VioPro 2007 (1)		c)	526.05
101	Dentaire	PC portable bureautique (2)	4'700.00		3'595.95
102	Jeunesse et loisirs	PC portable bureautique (1)	2'700.00		1'394.10
	Jeunesse et loisirs	Logiciel MindManager Pro 7 (1)		d)	332.95
	Jeunesse et loisirs	PC portable bureautique (2)		e)	2'788.20
103	Jeunesse et loisirs	PC portable bureautique (1)	2'700.00		1'394.10
104	Jeunesse et loisirs	PC portable bureautique (1)	2'350.00		1'394.10
105	Jeunesse et loisirs	PC portable bureautique (1)	2'350.00		1'394.10
106	Jeunesse et loisirs	PC fixe bureautique (1)	1'500.00		1'394.10
107	Jeunesse et loisirs	PC fixe bureautique (1)	1'500.00		1'394.10
108	Jeunesse et loisirs	PC fixe bureautique (1)	2'350.00		1'394.10
109	Ecoles primaires et secondaires	PC fixe bureautique (2)	3'000.00		1'706.50
	Ecoles primaires et secondaires	PC fixe bureautique (2)		f)	1'706.50
110	Ecoles primaires et secondaires	PC portable bureautique (2)	4'700.00	g)	0.00
111	Ecoles primaires et secondaires	Adobe Acrobat Pro 9 French (3)	1'140.00	h)	347.10
	Ecoles primaires et secondaires	Licence MindManager Pro 7		i)	365.00
112	Ecoles primaires et secondaires	Omnipage Pro V.15 (1)	700.00	j)	0.00
113	Ecoles primaires et secondaires	MindManager Pro 8.0 (2)	660.00	k)	365.90
114	Psychologie scolaire	PC fixe bureautique (4)	6'000.00	l)	0.00
115	Psychologie scolaire	PC portable bureautique (1)	2'700.00	m)	0.00
116	Petite enfance	PC portable bureautique (3)	8'100.00		7'175.80
C. Sup.	Ecoles primaires et secondaires	Rempl. du véhicule VW T4	60'000.00	n)	60'686.40
C. Sup.	Petite enfance	Rempl. d'un four combi	15'000.00	o)	14'628.00
			<b>177'450.00</b>		<b>160'625.95</b>

Remarques sur les autorisations d'achats 2009 :

- a) L'ancien fauteuil a été remplacé au cabinet dentaire de Coteau-Fleuri sans ses accessoires pour les contrôles de l'état de la bouche des élèves.

- b) Achat des clés électroniques reportées en 2011 / 2012. (Voir remarque sur rubrique 5400.311).
- c) Achat supplémentaire d'une licence SELECT VioPro 2007.
- d) Achat supplémentaire d'un logiciel MindManager Pro 7.
- e) Achat supplémentaire de 2 PC pour APEMS de Bois-Gentil (précédemment Midi-Stop) et de Mon-Repos.
- f) Achat supplémentaire de 2 PC pour une apprentie (Entre-Bois) et une nouvelle secrétaire (Mon-Repos).
- g) Achat des 2 PC portables reporté sur l'exercice 2010.
- h) Achat de 1 licence Acrobat Pro 9 French au lieu de 3 licences Adobe Acrobat V.8.
- i) Achat de 1 licence MindManager Pro 8 au lieu de 3 licences Adobe Acrobat V.8.
- j) Achat du logiciel Ominpage Pro V.15 pas acheté.
- k) Achat de 1 licence sur les 2 demandées dans les autorisations d'achats.
- l) Fourniture de 4 PC d'occasion par le SOI.
- m) Achat du PC portable reporté sur l'exercice 2010.
- n) L'ancien véhicule de marque VW T4 a été repris au prix de fr. 2'486.40 par le fournisseur du nouveau véhicule.
- o) Le four combi, remplacé, du Centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand a été installé au CVE de Montelly.

### **Tableau de l'évolution des effectifs de la direction**

Situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

		<b><u>ETP 2008</u></b>	<b><u>ETP 2009</u></b>	<b><u>ETP 2010</u></b>	<b><u>ETP 2011</u></b>	<b><u>ETP 2012</u></b>
5000	Secrétariat général	11.10000	11.700	11.600		
5001	Activités musicales, théâtrales et autres	0.00000	0.000	0.000		
5002	Cultes et temples	13.37163	13.676	13.908		
5400	Service de santé des écoles	26.99087	27.426	27.426		
5410	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	39.7500	39.600	39.350		
5411	Enseignement spécialisé	0.70000	0.000	0.000		
5500	Service dentaire	25.25000	25.250	22.450		
5610	Administration du service et fondations privées subventionnées	15.30000	16.300	18.100		
5611	Accueil pour enfants en milieu scolaire	70.10109	78.697	77.981		
5612	Accueil vacances	24.65000	26.250	25.950		
5613	Institutions d'éducation	19.05000	19.35	20.200		
5800	Ecoles primaires et secondaires	181.27839	183.000	180.000		
5900	Centres de vie enfantine communaux	214.01250	221.132	228.447		
5901	Institutions subventionnées	0.00000	0.000	0.000		
		<b>641.55448</b>	<b>662.381</b>	<b>665.412</b>		

Récapitulation de l'évolution des effectifs de la direction :

Au :	1 <sup>er</sup> janvier 2008	= +	0.00000	0.00000
	1 <sup>er</sup> janvier 2009	= +	20.82652	20.82652
	1 <sup>er</sup> janvier 2010	= +	3.03100	23.85752

## **Tableau de l'évolution des apprentis de la direction**

<b>Apprentis au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>ETP 2008</b>	<b>ETP 2009</b>	<b>ETP 2010</b>	<b>ETP 2011</b>	<b>ETP 2012</b>
5000	Administration et comptabilité	1.00	2.00	1.00		
5001	Activités musicales, théâtres et autres	0.00	0.00	0.00		
5002	Cultes et temple	0.00	0.00	0.00		
5400	Service de santé des écoles	1.00	1.00	1.00		
5410	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	1.00	1.00	1.00		
5411	Enseignement spécialisé	0.00	0.00	0.00		
5500	Service dentaire	0.00	0.00	0.00		
5610	Administration du service et formations privées subventionnées	2.00	2.00	1.00		
5611	Accueil pour enfants en milieu scolaire	4.00	2.00	1.00		
5612	Accueil vacances	0.00	1.00	2.00		
5613	Institutions d'éducation	0.00	0.00	0.00		
5800	Ecoles primaires et secondaires	1.00	1.00	1.00		
5900	Centre de vie enfantine communaux	11.00	12.00	11.00		
<b>Total des apprentis au 01.01</b>		<b>21.00</b>	<b>21.00</b>	<b>19.00</b>		

### Remarque :

Le Service des écoles primaires et secondaires a en permanence 4 apprentis soit 1 porté dans l'effectif des apprentis de la DEJE et 3 "tournants" provenant du Service du personnel.

## **500 Secrétariat général**

	<b>Budget 2009</b>	<b>Comptes 2009</b>	<b>Ecart</b>	<b>Comptes 2008</b>
Charges	14'752'500.00	14'864'935.66		14'324'541.85
Crédits supplémentaires	231'500.00			
<b>Total des charges</b>	<b>14'984'000.00</b>	<b>14'864'935.66</b>	<b>-119'064.34</b>	<b>14'324'541.85</b>
Revenus	653'300.00	728'842.88		705'846.63
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	<b>653'300.00</b>	<b>728'842.88</b>	<b>+75'542.88</b>	<b>705'846.63</b>
Excédents de charges	-14'330'700.00	14'136'092.78	-194'607.22	-13'618'695.22

Les crédits supplémentaires de la rubrique 500 s'élèvent à fr. 231'500.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
500.301	33'500.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
500.303	2'400.00	
500.304	5'800.00	
500.311	6'300.00	Achats d'objets mobiliers et d'installations
500.313	6'300.00	Marchandises
500.314	151'200.00	Entretien des biens immobiliers
500.318	26'000.00	Autres prestations de tiers
	<b>231'500.00</b>	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 119'064.34 par rapport au budget 2009 et en augmentation de fr. 540'393.81 par rapport aux comptes 2008.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 75'542.88 par rapport au budget 2009, mais en augmentation de fr. 22'996.25 par rapport aux comptes 2008.

**5000 Administration et comptabilité**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	1'949'500.00	1'902'941.86		1'782'262.30
Crédits supplémentaires	23'100.00			
<b>Total des charges</b>	1'972'600.00	1'902'941.86	-69'658.14	1'782'262.30
Revenus	375'100.00	384'075.83		412'598.83
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	375'100.00	384'075.83	+8'975.83	412'598.83
Excédents de charges	1'597'500.00	1'518'866.03	-78'633.97	-1'369'663.47

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5000 s'élèvent à fr. 23'100.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	18'300.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de
5000.303	1'400.00	1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5000.304	3'400.00	
	23'100.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives, 310 "Imprimés et fournitures de bureau" et 318 "Autre prestations de tiers".

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 439 "Autres recettes".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5000.301 Traitements (-fr. 50'153.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement du départ à la retraite du chef de service, de la modification du taux d'activité de certains collaborateurs et de postes vacants.

**5000.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 15'674.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5000.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 2'222.-)**

La diminution provient de la nouvelle politique mise en place par la Municipalité concernant les annonces de postes mis au concours dans les journaux.

**5000.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 4'866.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte de l'achat de mobilier et d'équipement pour deux nouveaux collaborateurs à la comptabilité de la Direction.

**5000.318 Autres prestations de tiers (-fr. 2'860.-)**

La diminution provient principalement de l'édition de "Grandir à Lausanne" dont le nombre d'éditions a été moins importante que prévue, ainsi que la prise en charge de certaines éditions par les services.

**5000.439 Autres recettes (+fr. 7'245.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte des jetons de présences versées au directeur et au secrétaire général.

**5001      Activités musicales, théâtrales et autres**

	<b>Budget 2009</b>	<b>Comptes 2009</b>	<b>Ecart</b>	<b>Comptes 2008</b>
Charges	8'307'200.00	8'199'309.00		8'144'329.05
Crédits supplémentaires				
<b>Total des charges</b>	8'307'200.00	8'199'309.00	-107'891.00	8'144'329.05
Revenus	30'000.00	84'573.75		30'000.00
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	30'000.00	84'573.75	+54'574.00	30'000.00
Excédents de charges	8'277'200.00	8'114'735.25	-162'464.75	-8'114'329.05

La diminution des charges résulte principalement des rubriques 318 "Autres prestations de tiers" et 365 "Subventions à des institutions".

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 424 "Plus-values, produits exceptionnels" et 436 "Dédommagements de tiers".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières de la part des sous-commissaires aux finances, mais les informations complémentaires suivantes :

**5001.318      Autres prestations de tiers (-fr. 63'547.-)**

La diminution provient de l'économie due à la baisse du nombre de prestations "environnement construit" pour des raisons de maladie.

**5001.330      Pertes, défalcons, moins-values (+fr. 34'000.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte que le Contentieux a procédé à la défalcons, dans le courant du mois de janvier 2010 et avant le bouclage des comptes 2009, de la facture relative à la cession de créance du Théâtre pour enfants de Lausanne à la ville de Lausanne.

**5001.365      Subventions à des institutions (-fr. 81'893.-)**

La diminution provient d'une diminution de la subvention attribuée à l'Ecole sociale de musique. En effet, cette école de musique a bénéficié de ressources complémentaires non connues lors de l'établissement du budget.

**5001.424      Plus-values, produits exceptionnels (+fr. 34'000.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due à la cession de la créance du Théâtre pour enfants à la ville de Lausanne.

**5001.436      Dédommagements de tiers (+fr. 20'000.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte de la rétrocession de l'excédent de revenus 2008 de la part de l'Ecole sociale de musique.

**5002      Cultes et temples**

	<b>Budget 2009</b>	<b>Comptes 2009</b>	<b>Ecart</b>	<b>Comptes 2008</b>
Charges	4'495'800.00	4'762'684.80		4'397'950.50
Crédits supplémentaires	208'400.00			
<b>Total des charges</b>	4'704'200.00	4'762'684.80	+58'484.80	4'397'950.50
Revenus	248'200.00	260'193.30		263'247.80
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	248'200.00	260'193.30	+11'993.30	263'247.80
Excédents de charges	-4'456'000.00	4'502'491.50	+46'491.50	-4'134'702.70

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5002 s'élèvent à fr. 208'400.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	15'200.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5000.303	1'000.00	
5000.304	2'400.00	
5002.311	6'300.00	Mesures Grippe A (H1N1) - Achat des appareils
5002.313	6'300.00	Mesures Grippe A (H1N1) - Achat papier, savon, etc.
5002.314	3'200.00	Mesures Grippe A (H1N1) - Installation des appareils
5002.314	35'000.00	Réfection de la cour de l'église de la Sallaz
5002.314	113'000.00	Réfection toiture Temple de St-Mathieu
5002.318	26'000.00	Mise en séparatif des canalisations de la paroisse du Sacré-Coeur
	208'400.00	

L'augmentation des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 312 "Eau, énergie et chauffage et 318 "Autres prestations de tiers".

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 5002.452 "Participation des communes aux charges".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5002.301 Traitements (-fr. 84'501.-)**

La diminution de cette rubrique résulte de la réadaptation du plan des postes pour les paroisses.

**5002.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 8'215.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5002.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 20'297.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5002.310 Imprimés et fournitures de bureau (+fr. 3'371.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte de frais d'annonces non prévus concernant un article mortuaire et un article pour la mise en soumission de travaux pour le temple de St-Jacques.

**5002.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 4'045.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de ce que le nombre de réparations est en diminution mais les remplacements sont plus nombreux.

**5002.312 Eau, énergie et chauffage (+fr. 42'463.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte de la hausse des frais de chauffage consécutive aux conditions météorologiques défavorables.

**5002.314 Entretien des biens immobiliers (-fr. 15'968.-)**

La diminution de cette rubrique résulte du relevage de l'orgue de Chailly construit en 1969 dont le dernier relevage a eu lieu en 1985 et dont le montant des travaux a été inférieur aux prévisions (fr. 30'000.- au lieu de fr. 45'000.-).

**5002.318 Autres prestations de tiers (+fr. 130'882.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient que les frais facturés par les paroisses catholiques ont été supérieures au budget. Pour quatre paroisses, une partie de ces dépenses sera prise en charge par les communes qui, avec Lausanne, sont comprises dans leur périmètre.

**5002.330 Pertes, défalcatons, moins-values (+fr. 5'623.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient des créances irrécouvrables défalquées par le Contentieux.



**5002.436 Dédommagements de tiers (+fr. 1'114.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de versements APG pour du service militaire.

**5002.439 Autres recettes (-fr. 2'234.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement d'un manque de recettes résultant des visites de la cathédrale suite à des travaux pendant deux mois (janvier + février).

**5002.452 Participation de communes aux charges (+fr. 13'343.-)**

L'augmentation de cette rubrique est une conséquence de la rubrique 318 ci-dessus.

**5400 Service de santé des écoles**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	5'261'900.00	5'059'731.19		4'899'826.50
Crédits supplémentaires	51'300.00			
<b>Total des charges</b>	5'313'200.00	5'059'731.19	-253'468.81	4'899'826.50
Revenus	4'363'800.00	4'282'027.35		3'661'691.58
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	4'363'800.00	4'282'027.35	-81'772.65	3'661'691.58
Excédents de charges	-949'400.00	777'703.84	-171'696.16	-1'238'134.92

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5400 s'élèvent à fr. 51'300.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	40'600.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5000.303	3'200.00	
5000.304	7'500.00	
	51'300.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301 "Traitements", 309 "Autres charges de personnel", 310 "Imprimés et fournitures de bureau", 311 "Achats d'objets mobiliers et d'installations" et 318 "Autres prestations de tiers".

La diminution des revenus résulte principalement des rubriques 451 "Participation du Canton aux charges" et 490 "Imputations internes".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5400.301 Traitements (-fr. 38'240.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'une diminution des heures effectuées par les médecins et de prestations demandées par les élèves.

**5400.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 2'023.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5400.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 5'694.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5400.309 Autres charges de personnel (-fr. 45'531.-)**

La diminution de cette rubrique est due principalement à une baisse des frais de formation des infirmières scolaires par manque de temps. Le nombre d'heures de formation a été également surestimé lors de l'élaboration du budget.

**5400.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 50'844.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'une baisse des frais d'impression de dossiers médicaux des élèves (achat de dossiers reportés sur les budgets 2011 voire 2012) et de documentation relative aux programmes de prévention.

**5400.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 10'633.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'une baisse des frais d'achats de machines et de matériel pour les infirmeries scolaires ainsi que le report sur les budgets 2011 / 2012 de l'acquisition de clés informatiques pour gérer l'accès à la nouvelle application de l'OMSV concernant les dossiers médico-scolaires des élèves.

**5400.313 Marchandises (-fr. 6'613.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'une baisse de la consommation de marchandises attribuées aux infirmeries scolaires.

**5400.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 2'096.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'un report des réparations des appareils utilisés vu leur vétusté.

**5400.317 Déplacements, débours, dédommagements (-fr. 2'543.-)**

La diminution de cette rubrique provient de la nouvelle politique de la Municipalité en matière de déplacement du personnel (achats de cartes TL et de location de véhicules Mobility).

**5400.318 Autres prestations de tiers (-fr. 92'577.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'une baisse des frais relatifs aux actions de prévention à l'éducation pour la santé qui se sont avérés moins élevés que prévus, ainsi qu'à une baisse des visites médicales des médecins scolaires.

**5400.366 Aides individuelles (+fr. 2'927.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient d'une augmentation des besoins des personnes concernées (lunettes, habits, etc.). Ces aides individuelles sont attribuées sur proposition des infirmières scolaires et des assistants sociaux auprès du chef de service de santé des écoles.

**5400.439 Autres recettes (+fr. 6'138.-)**

L'augmentation des recettes de cette rubrique provient de marchandises livrées aux APEMS, à l'école à la montagne, à UNISET et à l'EPFL.

**5400.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 39'981.-)**

La diminution des recettes de cette rubrique résulte d'une baisse de la participation du Canton en rapport avec la baisse des dépenses pour les actions de prévention à l'éducation pour la santé (rub. 318) et pour la campagne de vaccination HPV, qui a été moins coûteuse que prévue.

**5400.490 Imputations internes (-fr. 47'913.-)**

La diminution des recettes de cette rubrique résulte d'une baisse des prestations facturées au Service des écoles primaires et secondaires en raison du nombre réduit d'élèves (13'000 élèves estimés lors de l'élaboration du budget et 12'600 recensés). Le montant facturé par élève était de fr. 109.- en 2008 et est de fr. 152.- en 2009.

**541 Service de psychologie scolaire**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	7'884'100.00	7'402'881.83		7'643'380.32
Crédits supplémentaires	84'900.00			
<b>Total des charges</b>	<b>7'969'000.00</b>	<b>7'402'881.83</b>	<b>-566'118.17</b>	<b>7'643'380.32</b>
Revenus	7'499'700.00	7'082'849.07		7'801'574.41
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	<b>7'499'700.00</b>	<b>7'082'849.07</b>	<b>-416'850.93</b>	<b>7'801'574.41</b>
Excédents de revenus	0.00	0.00	0.00	+158'194.09
Excédents de charges	-469'300.00	320'032.76	-149'267.24	0.00

Les crédits supplémentaires de la rubrique 541 s'élèvent à fr. 84'900.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
541.301	67'200.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
541.303	5'100.00	
541.304	12'600.00	
	84'900.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 566'118.17 par rapport au budget 2009 et en diminution de fr. 240'498.49 par rapport aux comptes 2008.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en diminution de fr. 416'850.93 par rapport au budget 2009, et en diminution également de fr. 718'725.34 par rapport aux comptes 2008.

**5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	6'430'000.00	6'236'640.59		6'231'905.30
Crédits supplémentaires	84'900.00			
<b>Total des charges</b>	<b>6'514'900.00</b>	<b>6'236'640.59</b>	<b>-278'259.41</b>	<b>6'231'905.30</b>
Revenus	6'045'600.00	5'829'943.61		
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	<b>6'045'600.00</b>	<b>5'829'943.61</b>	<b>-215'656.39</b>	<b>5'779'962.60</b>
Excédents de charges	-469'300.00	406'696.98	-62'603.02	-451'942.70

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5410 s'élèvent à fr. 84'900.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5410.301	67'200.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5410.303	5'100.00	
5410.304	12'600.00	
	84'900.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives, 5410.309 "Autres charges de personnel", 311 "Achats d'objets mobiliers et d'installations", et 318 "Autres prestations de tiers".

La diminution des revenus résulte principalement des rubriques 451 "Participation du Canton aux charges", et 490 "Imputations internes".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5410.301 Traitements (-fr. 196'954.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de personnes qui sont parties en congé sabbatique et qui n'ont pas pu être remplacées dû au manque de spécialistes sur le marché.

**5410.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 15'097.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5410.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 35'867.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5410.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 4'740.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement des fournitures scolaires et de bureau qui ont été moins importantes que prévues.

**5410.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 12'798.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la prise en charge en direct par l'Office de psychologie scolaire d'achats de matériel spécifique et de tests pour des spécialistes dont la facture de fr. 12'000.- a été prise en charge directement par le Canton.

**5410.318 Autres prestations de tiers (-fr. 8'603.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'une diminution des frais de supervision.

**5410.436 Dédommagements de tiers (+fr. 5'639.-)**

L'augmentation des recettes de cette rubrique provient principalement de remboursements pour les congés de maternité dont le montant porté au budget 2009 était sous-estimé.

**5410.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 124'537.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la diminution de la participation du Canton en rapport avec la baisse des charges d'exploitation.

**5410.490 Imputations internes (-fr. 96'841.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la diminution de la facturation interne des prestations liée à la baisse des charges à répartir.

**5411 Enseignement spécialisé**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2009
Charges	1'454'100.00	1'166'241.24		1'411'475.02
Crédits supplémentaires	0.00			
<b>Total des charges</b>	1'454'100.00	1'166'241.24	-287'858.76	1'411'475.02
Revenus	1'454'100.00	1'252'905.46		2'021'611.81
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	1'454'100.00	1'252'905.46	-201'194.54	2'021'611.81
Excédents de revenus	0.00	86'664.22	+86'664.22	+610'136.79

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement de la rubrique 318 "Autres prestations de tiers".

La diminution des revenus résulte principalement de la rubrique 451 "Participation du Canton aux charges".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières de la part des sous-commissaires aux finances, mais les informations complémentaires suivantes :

**5411.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 6'958.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la mise en place de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT), la période transitoire allant jusqu'à la fin 2010.

**5411.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 4'000.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement des demandes d'achats de matériel pour les enseignants qui ont été moins importantes que prévues.

**5411.317 Déplacements, débours, dédommagements (-fr. 2'277.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la mise en place de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT), la période transitoire allant jusqu'à la fin 2010.

**5411.318 Autres prestations de tiers (-fr. 288'415.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement du fait que dès la rentrée scolaire 2009, le Service de psychologie scolaire ne s'occupe plus de l'organisation des transports et de la gestion administrative des classes de l'enseignement spécialisé.

**5411.390 Imputations internes (+fr. 14'291.-)**

L'augmentation des recettes de cette rubrique provient d'une augmentation de la facturation interne des prestations du Service des écoles primaires et secondaires relative à l'entretien des classes de l'enseignement spécialisé.

**5411.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 201'195.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement du fait que dès la rentrée scolaire 2009, le Service de psychologie scolaire ne s'occupe plus de l'organisation des transports et de la gestion administrative des classes de l'enseignement spécialisé (rubrique 318). Les spécialistes continuent à effectuer des prestations en faveur des élèves; ces dernières seront facturées au Canton par le biais d'un compte d'exploitation, hors budget de fonctionnement.

**5500 Service dentaire**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	4'247'100.00	4'243'190.46		4'160'868.53
Crédits supplémentaires	167'600.00			
<b>Total des charges</b>	<b>4'414'700.00</b>	<b>4'243'190.46</b>	<b>-171'509.54</b>	<b>4'160'868.53</b>
Revenus	2'173'000.00	2'344'942.85		2'314'525.45
Crédits supplémentaires	15'500.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>2'188'500.00</b>	<b>2'344'942.85</b>	<b>+156'442.85</b>	<b>2'314'525.45</b>
Excédents de charges	-2'226'200.00	1'898'247.61	-327'952.39	-1'846'343.08

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5500 s'élèvent à fr. 167'600.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	42'400.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5000.303	3'200.00	
5000.304	7'900.00	
5500.301	105'600.00	Crédit supplémentaire 1 <sup>ère</sup> série
5500.304	8'500.00	Crédit supplémentaire 1 <sup>ère</sup> série
5500.436	-15'500.00	Remboursement de traitements
	167'600.00	
	-15'500.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301 "Traitements", 304 "Cotisations à la caisse de pensions" et 366 "Aides individuelles".

L'augmentation des revenus résulte uniquement de la rubrique 434 "Redevances et prestations facturées".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5500.301 Traitements (-fr. 108'754.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement du transfert de poste de 0.60 EPT de secrétaire à la comptabilité de la direction et d'un poste de médecin vacant.

**5500.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 7'368.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5500.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 31'281.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5500.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 14'309.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte du fait que plusieurs objets mobiliers et installations, dont la réparation s'avérait impossible, sont tombés en panne en même temps (compresseurs, lampes, stérilisateurs, etc.).

**5500.313 Marchandises (+fr. 18'373.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte du fait que les prix des marchandises sont en constante évolution, l'augmentation des prestations offertes aux patients nécessite de plus en plus de matériaux (prestations facturées, voir rubrique 434).

**5500.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 3'713.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'une baisse des réparations (meuble remplacé plutôt que réparé). Voir rubrique 311 ci-dessus avec une augmentation de fr. 14'309.-.

**5500.318 Autres prestations de tiers (-fr. 3'476.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'une baisse temporaire du nombre de cas orthodontiques sous-traités aux USA (2007 = fr. 48'000.-; 2008 = fr. 13'890.40; 2009 = fr. 41'323.78).

**5500.330 Pertes, défalcatons, moins-values (-fr. 10'953.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'une baisse des créances irrécouvrables défalquées par le Contentieux.

**5500.366 Aides individuelles (-fr. 35'287.-)**

La diminution de cette rubrique provient du fait que les demandes de réduction d'honoraires pour des traitements dentaires se sont avérées moins onéreuses que prévues.

**5500.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 156'811.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement d'une augmentation du nombre des prestations et d'une augmentation du prix du point (passage du point de fr. 3.- à fr. 3.05 qui a généré une recette d'environ fr. 40'000.-).

**561 Service de la jeunesse et des loisirs**

	<b>Budget 2009</b>	<b>Comptes 2009</b>	<b>Ecart</b>	<b>Comptes 2009</b>
Charges	32'709'200.00	31'985'744.88		30'620'761.39
Crédits supplémentaires	369'700.00			
<b>Total des charges</b>	<b>33'078'900.00</b>	<b>31'985'744.88</b>	<b>-1'093'155.12</b>	<b>30'620'761.39</b>
Revenus	8'772'600.00	9'081'582.16		8'293'076.75
Crédits supplémentaires	113'000.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>8'885'600.00</b>	<b>9'081'582.16</b>	<b>+195'982.16</b>	<b>8'293'076.75</b>
Excédents de charges	24'193'300.00	22'904'162.72	-1'289'137.28	-22'327'684.64

Les crédits supplémentaires de la rubrique 561 s'élèvent à fr. 369'700.-, compensés par une recette de fr. 113'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
561.301	168'800.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
561.303	12'600.00	
561.304	30'300.00	
561.318	158'000.00	Autres prestations de tiers
561.434	-113'000.00	Redevances et prestations facturées
	369'700.00	
	-113'000.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 1'093'155.12 par rapport au budget 2009 et en augmentation de fr. 1'364'983.49 par rapport aux comptes 2008.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 195'982.16 par rapport au budget 2009, et en augmentation de fr. 788'505.41.- par rapport aux comptes 2008.

#### **5610 Administration du service et fondations privées subventionnées**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecarts	Comptes 2008
Charges	13'743'500.00	13'583'043.90		13'036'620.99
Crédits supplémentaires	32'100.00			
<b>Total des charges</b>	13'775'600.00	13'583'043.90	-192'556.10	13'036'620.99
Revenus	454'600.00	447'945.60		444'130.65
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	454'600.00	447'945.60	-6'654.40	444'130.65
Excédents de charges	-13'321'000.00	13'135'098.30	-185'901.70	-12'592'490.34

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5610 s'élèvent à fr. 32'100.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5610.301	25'300.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5610.303	2'000.00	
5610.304	4'800.00	
	32'100.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives, 309 "Autres charges de personnel", 318 "Autres prestations de tiers" et 390 "Imputations internes".

La diminution des revenus résulte uniquement de la rubrique 427 "Revenus des biens du patrimoine administratif".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

#### **5610.301 Traitements (-fr. 66'809.-)**

La diminution de cette rubrique résulte de postes vacants suite à des démissions et de l'engagement de jeunes collaborateurs.

#### **5610.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 9'837.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

#### **5610.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 11'366.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

#### **5610.309 Autres charges de personnel (-fr. 7'247.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'un nombre inférieur de demande de formation de la part du personnel.

**5610.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 1'543.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de l'achat d'un bureau pour le nouveau délégué de la jeunesse.

**5610.313 Marchandises (-fr. 4'252.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une baisse d'achats de marchandises pour le conseil des enfants.

**5610.316 Loyers et redevances d'utilisation (+fr. 1'934.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de la location de salles à l'av. de Sévelin.

**5610.317 Déplacements, débours, dédommagements (+fr. 1'555.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de la nouvelle politique de la Municipalité en matière de déplacement du personnel (achats de cartes TL et de location de véhicules Mobility).

**5610.318 Autres prestations de tiers (-fr. 13'137.-)**

La diminution de cette rubrique est due aux frais de supervision qui se sont avérés moins élevés que prévus et à l'évaluation intermédiaire du poste de médiateur sportif reportée sur le budget 2010.

**5610.319 Impôts, taxes et frais divers (-fr. 5'991.-)**

La diminution de cette rubrique provient de la non-utilisation du montant attribué pour le conseil des enfants.

**5610.390 Imputations internes (-fr. 79'306.-)**

La diminution de cette rubrique résulte des intérêts fixés par la direction des finances.

**5610.427 Revenus des biens du patrimoine administratif (-fr. 16'968.-)**

La diminution de cette rubrique résulte du non encaissements des loyers des orchestres de musique, pour les locaux de l'av. de la Borde 49 bis. L'acceptation différée par le Conseil, du préavis 2009/14 a reporté les travaux et la mise à disposition des locaux à 2010.

**5610.436 Dédommagements de tiers (+fr. 10'160.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient du remboursement d'APG pour une maternité et du service militaire.

**5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	11'949'700.00	11'465'254'21		10'722'614.66
Crédits supplémentaires	267'400.00			
<b>Total des charges</b>	12'217'100.00	11'465'254'21	-751'845.79	10'722'614.66
Revenus	4'600'000.00	4'953'291.50		4'256'800.15
Crédits supplémentaires	113'000.00			
<b>Total des revenus</b>	4'713'000.00	4'953'291.50	+240'291.50	4'256'800.15
Excédents de charges	-7'504'100.00	6'511'962.71	-992'137.29	-6'465'814.51

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5611 s'élèvent à fr. 267'400.-, compensés par une recette de fr. 113'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5611.301	87'300.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5611.303	6'300.00	
5611.304	15'800.00	
5611.318	158'000.00	Autres prestations de tiers
5611.434	-113'000.00	
	267'400.00	
	-113'000.00	



La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives, 309 "Autres charges de personnel", 311 "Achats d'objets mobiliers et d'installations", 316 "Loyers et redevances d'utilisation" et 330 "Pertes, défalcatons, moins-values".

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 434 "Redevances et prestations facturées", 436 "Dédommagements de tiers" et 450 "Participation de la Confédération aux charges".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5611.301 Traitements (-fr. 526'499.-)**

Economie résultant de la difficulté à évaluer les besoins en personnel de l'année scolaire 2009-2010 en raison de l'harmonisation des horaires scolaires.

**5611.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 20'012.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5611.304 Cotisations à la caisse de pension (-fr. 115'662.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5611.309 Autres charges de personnel (-fr. 23'254.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement du fait que les frais relatifs aux cours de formation se sont avérés moins élevés que prévus.

**5611.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 13'152.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement du fait que les frais relatifs aux achats de mobilier des APEMS se sont avérés moins élevés que prévus.

**5611.313 Marchandises (+fr. 8'212.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de l'accroissement de la fréquentation des APEMS, des achats de marchandises et de produits alimentaires.

**5611.314 Entretien des biens immobiliers (-fr. 7'576.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement de travaux prévus dans le cadre du budget qui n'ont pas été effectués.

**5611.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 8'037.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement de réparations prévues dans le cadre du budget qui n'ont pas été effectuées et le report de prestations pour le logiciel ARIANE (+fr. 5'000.-) reporté en 2011 voire 2012.

**5611.316 Loyers et redevances d'utilisation (-fr. 24'8980.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement d'une baisse du nombre d'enfants dans les lieux d'accueil (paroisses) et de la non-ouverture d'un APEMS à de Victor Ruffy.

**5611.317 Déplacements, débours, dédommagements (-fr. 7'459.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement d'une baisse des frais de déplacement pour des collaborateurs devant participer à une formation à l'extérieur de Lausanne.

**5611.318 Autres prestations de tiers (+fr. 2'656.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de l'indexation des prix des repas facturés par les fournisseurs.

**5611.330 Pertes, défalcatons, moins-values (-fr. 34'882.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement d'une diminution des créances irrécouvrables et défalquées par le Contentieux.

**5611.351 Participation à des charges cantonales (+fr. 3'923.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de la contribution versée à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants.

**5611.390 Imputations internes (+fr. 14'598.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement d'une augmentation de la facturation interne des loyers résultant de l'utilisation de locaux au collège du Bois-Gentil.

**5611.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 211'540.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte d'un plus grand nombre d'enfants et par conséquent d'une augmentation des prestations facturées.

**5611.436 Dédommagements de tiers (+fr. 28'350.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due à la participation de l'assurance chômage au salaire d'un apprenti en formation ainsi qu'à la rétrocession de l'excédent de la subvention 2008 de l'association Familles actives des Râpes.

**5611.450 Participation de la Confédération aux charges (+fr. 52'949.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement du versement, par l'OFAS d'une subvention supplémentaire pour 3 ans, suite au démarrage des APEMS de l'Ancien Stand, de Vanil, de Chailly et de Vers-chez-les-Blanc.

**5611.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 51'860.-)**

La diminution de cette rubrique résulte de versements de la FAJE des aides au démarrage qui se sont avérées moins élevées que prévus.

**5612 Accueil vacances**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	4'020'000.00	3'977'797.06		3'946'531.68
Crédits supplémentaires	38'200.00			
<b>Total des charges</b>	<b>4'058'200.00</b>	<b>3'977'797.06</b>	<b>-80'402.94</b>	<b>3'946'531.68</b>
Revenus	722'000.00	720'695.35		687'706.90
Crédits supplémentaires	0.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>722'000.00</b>	<b>720'695.35</b>	<b>-1'304.65</b>	<b>687'706.90</b>
Excédents de charges	-3'336'200.00	3'257'101.71	-79'098.29	-3'258'824.78

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5612 s'élèvent à fr. 38'200.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5611.301	30'500.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5611.303	2'400.00	
5611.304	5'300.00	
	38'200.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives, 310 "Imprimés et fournitures de bureau", et 318 "Autres prestations de tiers".

La diminution des revenus résulte principalement des rubriques 434 et 436 "Redevances et prestations facturées" et "Dédommagements de tiers".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5612.301 Traitements (-fr. 17'489.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement d'un salaire d'un collaborateur accidenté, de l'engagement d'auxiliaires et de l'absence d'une personne ayant pris un congé sabbatique.

**5612.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 4'996.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5612.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 13'444.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5612.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 11'061.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement aux frais d'impression du dépliant "Programme vacances" qui ont été moins élevés que prévus.

**5612.313 Marchandises (+fr. 5'021.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient d'une augmentation des prix des marchandises et du nombre d'enfants à nourrir.

**5612.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 5'743.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement des frais d'entretien du logiciel informatique ARIANE qui n'est pas encore en exploitation et reporté en 2011/2012.

**5612.316 Lovers et redevances d'utilisation (-fr. 1'135.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement d'un nombre inférieur de cabanes de montagne louées.

**5612.318 Autres prestations de tiers (-fr. 29'777.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement de la modification de l'organisation des frais de transport des enfants et d'une nouvelle politique d'achats d'abonnements de ski.

**5612.319 Impôts, taxes et frais divers (+fr. 1'153.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient des frais d'entrée dans les musées et institutions culturelles.

**5612.434 Redevances et prestations facturées (-fr. 7'074.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement de la baisse de fréquentation du centre aéré et à l'école à la montagne du Planemard, qui a dû annuler des camps scolaires en raison de la grippe H1N1. Cette baisse est pondérée par une augmentation du nombre de passeports vacances vendus (+ 160 par rapport à 2008).

**5612.436 Dédommagements de tiers (-fr. 5'075.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement du fait que les subsides pour la formation en cours d'emploi des apprentis CFC ASE et celui de l'HES-S2 pour la formation d'éducateur se sont avérés moins élevés que prévus.

**5612.452 Participation des communes aux charges (+fr. 10'502.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement de la participation des communes aux frais administratifs pour la gestion du passeport vacances. (Lausanne gère le passeport vacances pour 47 communes).

**5613 Institutions d'éducation**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecarts	Comptes 2008
Charges	2'996'000.00	2'959'649.71		2'914'994.06
Crédits supplémentaires	32'000.00			
<b>Total des charges</b>	<b>3'028'000.00</b>	<b>2'959'649.71</b>	<b>-68'350.29</b>	<b>2'914'994.06</b>
Revenus	2'996'000.00	2'959'649.71		2'904'439.05
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	<b>2'996'000.00</b>	<b>2'959'649.71</b>	<b>-36'350.29</b>	<b>2'904'439.05</b>
Excédents de charges	-32'000.00	0.00	-32'000.00	-10'555.01

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5613 s'élèvent à fr. 32'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5613.301	25'700.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5613.303	1'900.00	
5613.304	4'400.00	
	32'000.00	

La diminution des charges de cette division résulte principalement des rubriques 301/303/304 /305 "Traitements" + les cotisations y relatives et 318 "Autres prestations de tiers".

La diminution des revenus résulte principalement de la rubrique 451 "Participation du Canton aux charges".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5613.301 Traitements (-fr. 74'069.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de l'engagement de jeunes collaborateurs suite à des départs à la retraite et de démissions.

**5613.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 4'895.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5613.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 3'642.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5613.305 Assurance-accidents (-fr. 1'419.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5613.309 Autres charges de personnel (+fr. 3'630.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de frais de formation supplémentaire de nouveaux collaborateurs.

**5613.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 4'616.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient du remplacement normal de la literie (usure) et de mobilier détérioré par des pensionnaires.

**5613.313 Marchandises (+fr. 21'317.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due au changement de fonctionnement de la production et la livraison de repas. Ce dépassement est compensé par une économie à la rubrique 318.

**5613.317 Déplacements, débours, dédommagements (-fr. 1'450.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement de la non-demande de remboursement de frais de déplacements par des collaborateurs.

**5613.318 Autres prestations de tiers (-fr. 18'000.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement du changement de fonctionnement de la production et de la livraison de repas pour le centre pour adolescents de Valmont.

**5613.390 Imputations internes (+fr. 9'481.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de la facturation interne des prestations du Service du logement et des gérances relative aux frais de fonctionnement du bâtiment de Valmont, du SOI pour l'informatique et de la comptabilité pour la gestion du centre.

**5613.436 Dédommagements de tiers (+fr. 62'977.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due principalement aux allocations pour maternité ainsi qu'aux remboursements de traitements à la suite d'accidents.

**5613.439 Autres recettes (-fr. 2'937.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement de la baisse de frais avancés aux pensionnaires.

**5613.450 Participation de la Confédération aux charges (+fr. 63'713.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement d'une augmentation de la participation de l'Office fédéral de justice et police concernant le remboursement partiel des traitements du personnel éducatif.

**5613.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 159'603.-)**

La diminution de cette rubrique est due à la baisse de la participation de l'Etat en relation avec la baisse des charges d'exploitation.

**5800 Ecoles primaires et secondaires**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart	Comptes 2008
Charges	45'630'800.00	45'514'101.44		45'423'404.55
Crédits supplémentaires	472'900.00			
<b>Total des charges</b>	<b>46'103'700.00</b>	<b>45'514'101.44</b>	<b>-589'598.56</b>	<b>45'423'404.55</b>
Revenus	7'408'200.00	7'636'320.09		7'612'168.11
Crédits supplémentaires	9'000.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>7'417'200.00</b>	<b>7'636'320.09</b>	<b>+219'120.09</b>	<b>7'612'168.11</b>
Excédents de charges	-38'686'500.00	37'877'781.35	-808'718.65	-37'811'236.44

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5800 s'élèvent à fr. 472'900.-, compensés par une recette de fr. 9'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5800.301	216'600.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
5800.303	13'900.00	
5800.304	34'100.00	
5800.301	14'400.00	Augmentation des enfants inscrits aux devoirs surveillés
5800.303	1'200.00	Augmentation des enfants inscrits aux devoirs surveillés
5800.311	56'000.00	Mesures grippe A (H1N1) - Achat des appareils
5800.313	16'200.00	Augmentation des enfants inscrits aux devoirs surveillés
5800.313	56'000.00	Mesures grippe A (H1N1) - Achat de papier, savon, etc.
5800.314	26'000.00	Mesures grippe A (H1N1) - Installation des appareils
5800.314	38'500.00	Réparation des grilles de la piscine de Grand-Vennes
5800.434	-9'000.00	Recette provenant des prestations payées par les parents
	472'900.00	
	-9'000.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 300 "Rétribution des autorités", 301/302/303/304/305 "Traitements" + les cotisations y relatives, 307 "Prestations à des retraités", 318 "Autres prestations de tiers", 319 "Impôts, taxes et frais divers", 366 "Aides individuelles", et 390 "Imputations internes".

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 436 "Dédommagements de tiers", 451 "Participation du Canton aux charges", 452 "Participation de communes aux charges" et 490 "Imputations internes".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5800.300 Rétribution des autorités (-fr. 50'000.-)**

La non-utilisation du montant de cette rubrique résulte que le conseil d'établissement n'a pas tenu de séance en 2009.

**5800.301 Traitements (-fr. 200'984.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une part du réexamen du taux d'activité de certains postes de nettoyage devenus vacants et d'autre part de l'engagement de jeunes collaborateurs.

**5800.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 64'716.-)**

La diminution principale de cette rubrique résulte de la non-retention de l'AVS pour les personnes qui gagnent moins de fr. 2'200.- par année.

**5800.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 49'824.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5800.305 Assurance-accidents (-fr. 9'904.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5800.307 Prestations à des retraités (-fr. 38'474.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une baisse du nombre de rentes versées à des enseignants retraités lausannois. (60 bénéficiaires au 1<sup>er</sup> avril 2010).

**5800.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 10'381.-)**

La diminution de cette rubrique est due à la nouvelle politique mise en place par la Municipalité concernant les mises au concours de postes dans les journaux au profit d'annonces sur Internet via le site de la Ville.

**5800.312 Eau, énergie et chauffage (+fr. 340'603.-)**

L'augmentation de cette rubrique est principalement due à la hausse des frais de chauffage consécutive aux conditions météorologiques défavorables.

**5800.313 Marchandises (-fr. 10'471.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une économie sur les achats de produits de nettoyage suite à une nouvelle organisation mise en place dans le service.

**5800.314 Entretien des biens immobiliers (+fr. 104'642.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte de travaux de remise en état suite à des actes de vandalisme. (+10 % du budget sont prévus pour ces actes).

**5800.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 16'509.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due aux frais d'entretien des engins de gymnastique, qui se sont révélés plus élevés que prévus. Le montant porté chaque année sous cette rubrique est insuffisant ! (2008 +fr. 4'136.-; 2007 - fr. 12'000.-; 2006 +fr. 448.-; 2005 +fr. 26'084.-).

**5800.318 Autres prestations de tiers (-fr. 109'618.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'économies notamment dans les domaines des frais de repas (St-Roch et Villamont) et des télécommunications suite au raccordement progressif des bâtiments scolaires sur le réseau 315 de l'Administration communale.

**5800.319 Impôts, taxes et frais divers (-fr. 19'587.-)**

La diminution de cette rubrique est liée au renouvellement du contrat de l'assurance complémentaire en cas d'accidents des élèves.

**5800.330 Pertes, défalcons, moins-values (+fr. 9'295.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte d'une augmentation des créances irrécouvrables et défalquées par le Contentieux.

**5800.351 Participation à des charges cantonales (+fr. 6'352.-)**

L'augmentation de cette rubrique est liée à des frais d'écologie d'élèves lausannois scolarisés dans d'autres cantons (2 élèves à fr. 3'176.-).

**5800.352 Participation à des charges de communes (+fr. 55'843.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte d'une augmentation du nombre d'élèves lausannois scolarisés dans d'autres communes (122 élèves) soit pour les écoles primaires : Cheseaux 20 pour le 1<sup>er</sup> semestre + 16 pour le 2<sup>ème</sup> semestre, Romanel 29, Lutry 2, Jouxens 3 et pour le secondaire Cheseaux 13 pour le 1<sup>er</sup> semestre et 12 pour le 2<sup>ème</sup>, Le Mont 1, Prilly 26.

**5800.366 Aides individuelles (-fr. 51'972.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une baisse du nombre de camps organisés par les établissements scolaires.

**5800.390 Imputations internes (-fr. 499'088.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une baisse des intérêts facturés et de l'amortissement extraordinaire en 2008 du crédit relatif à la construction de l'école primaire de Boissonnet.

**5800.427 Revenus des biens du patrimoine administratif (-fr. 48'691.-)**

La diminution de cette rubrique est due à la baisse des recettes des loyers des places de parc (diminution du nombre de places) ainsi qu'à la suppression de 3 appartements de service réaffectés en locaux scolaires pour les collèges du Belvédère, des Bergières et de la Barre.

**5800.434 Redevances et prestations facturées (-fr. 58'254.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement des recettes liées aux devoirs surveillés et aux frais de repas facturés, notamment en raison de la fermeture, durant les travaux, du réfectoire de Villamont. Cette baisse est pondérée par une augmentation des prestations facturées à la suite de dégâts (vandalisme) dans les bâtiments scolaires.

**5800.436 Dédommagements de tiers (+fr. 39'744.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement de remboursements de traitements à la suite d'accidents et d'APG de maternité (prévus au budget fr. 50'000.-, versés fr. 100'000.-).

**5800.439 Autres recettes (-fr. 7'114.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une diminution des recettes relatives aux ristournes de chauffage.

**5800.451 Participations du Canton aux charges (+fr. 78'042.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte du nombre supérieur d'élèves prévus en classe de raccordement.

**5800.452 Participations des Communes aux charges (+fr. 90'437.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte d'un nombre plus important d'élèves provenant des communes voisines. (29 élèves en primaire et 136 élèves en secondaire).

**5800.490 Imputations internes (+fr. 123'855.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due principalement à la facturation interne des frais d'entretien des classes de l'enseignement spécialisé sises dans les bâtiments scolaires lausannois (réorganisation des coûts avec le SESAF).

**590 Service de la petite enfance**

	<b>Budget 2009</b>	<b>Comptes 2009</b>	<b>Ecart</b>	<b>Comptes 2008</b>
Charges	55'256'800.00	56'553'563.58		53'927'820.02
Crédits supplémentaires	822'700.00			
<b>Total des charges</b>	56'079'500.00	56'553'563.58	+474'063.58	53'927'820.02
Revenus	9'336'400.00	9'810'657.07		10'111'136.43
Crédits supplémentaires	271'500.00			
<b>Total des revenus</b>	9'607'900.00	9'810'657.07	+202'757.07	10'111'136.43
Excédents de charges	-46'471'600.00	46'742'906.51	+271'306.51	-43'816'683.59

Les crédits supplémentaires de la rubrique 590 s'élèvent à fr. 882'700.-, compensés par une recette de fr. 271'500.-, ceux-ci concernent:

Rubrique	Montant	Concerne
590.301	456'200.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une Indexation de 1.46 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 + Augmentations d'EPT
590.303	35'100.00	
590.304	73'200.00	
590.309	300.00	Autre charges de personnel
590.311	26'000.00	Achats d'objets mobiliers et d'installations
590.312	1'200.00	Eau, énergie et chauffage
590.313	77'700.00	Marchandises
590.314	62'500.00	Entretien des biens immobiliers
590.316	68'600.00	Loyers et redevances d'utilisation
590.318	21'900.00	Autres prestations de tiers
590.434	-63'500.00	Redevances et prestations facturées
590.450	-36'000.00	Participation de la Confédération aux charges
590.451	-172'000.00	Participation du Canton aux charges
	822'700.00	
	-271'500.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en augmentation de fr. 474'063.58 par rapport au budget 2009 et en augmentation de fr. 2'625'743.56 par rapport aux comptes 2008.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 202'757.07 par rapport au budget 2009, et en diminution de fr. 300'4479.36 par rapport aux comptes 2008.

#### **5900 Centre de vie enfantine communaux**

	<b>Budget 2009</b>	<b>Comptes 2009</b>	<b>Ecart</b>	<b>Comptes 2008</b>
Charges	27'497'900.00	28'813'663.36		27'395'878.46
Crédits supplémentaires	789'400.00			
<b>Total des charges</b>	28'287'300.00	28'813'663.36	+526'363.36	27'395'878.46
Revenus	8'405'400.00	8'613'287.30		
Crédits supplémentaires	271'500.00			
<b>Total des revenus</b>	8'676'900.00	8'613'287.30	-63'612.70	8'401'258.59
Excédents de charges	-19'610'400.00	20'200'376.06	+589'976.06	-18'994'619.87

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5900 s'élèvent à fr. 789'400.-, compensés par une recette de fr. 271'500.-, ceux-ci concernent :



Rubrique	Montant	Concerne
5900.301	255'800.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une Indexation de 1,46 % au 1er janvier 2009
5900.303	20'300.00	
5900.304	45'300.00	
5900.301	124'300.00	Préavis 2008/35 – UAPE à l'av. de Béthusy 16
5900.301	76'100.00	Aug. des EPT du CVE de Montelly suite ouverture de Montoie
5900.303	6'600.00	Aug. des EPT du CVE de Montelly suite ouverture de Montoie
5900.303	8'200.00	Préavis 2008/35 – UAPE à l'av. de Béthusy 16
5900.304	17'200.00	Préavis 2008/35 – UAPE à l'av. de Béthusy 16
5900.304	10'700.00	Aug. des EPT du CVE de Montelly suite ouverture de Montoie
5900.309	300.00	Aug. des EPT du CVE de Montelly suite ouverture de Montoie
5900.311	15'000.00	Conséquence de l'ouverture de l'antenne de Montoie
5900.311	6'000.00	Réfection cuisine centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand
5900.311	5'000.00	Préavis 2008/35 – UAPE à l'av. de Béthusy 16
5900.312	1'200.00	Conséquence de l'ouverture de l'antenne de Montoie
5900.313	13'200.00	Conséquence de l'ouverture de l'antenne de Montoie
5900.313	2'500.00	Préavis 2008/35 – UAPE à l'av. de Béthusy 16
5900.313	62'000.00	Conséquence de l'inflation sur les biens de consommation
5900.314	62'500.00	CVE de l'Ancien Stand , mise en conformité de la cuisine
5900.316	15'300.00	Conséquence de l'ouverture de l'antenne de Montoie
5900.316	20'000.00	Centre de vie enfantine de la Grangette – reprise des locaux
5900.318	21'900.00	Préavis 2008/35 – UAPE à l'av. de Béthusy 16
5900.434	- 28'000.00	Remboursement des parents antenne de Montoie
5900.434	- 35'500.00	Préavis 2008/35 – UAPE à l'av. de Béthusy 16
5900.450	- 36'000.00	Part. de la Confédération aux charges pour Préavis 2008/35
5900.451		
5900.451	- 124'000.00	Participation du Canton aux charges pour FAJE, antenne de Montoie
	- 48'000.00	Participation du canton aux charges pour Préavis 2008/35
	789'400.00	
	- 271'500.00	

L'augmentation des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301 "Traitements", 303 "Cotisations aux assurances sociales" et 314 "Entretien des biens immobiliers".

La diminution des revenus résulte principalement des rubriques 450 et 451 "Participation de la Confédération et du Canton aux charges" (-fr. 368'876.-).

#### Crédits supplémentaires

Nous rappelons que les demandes de crédits supplémentaires présentées au Conseil Communal dans le cadre des préavis 2009/28 et 2009/57 s'élevaient à

- pour les charges à fr. 288'900.- + les montants résultant de l'adaptation des traitements suite au renchérissement (+fr. 321'400.-) soit un montant total de fr. 610'300.-
- pour les revenus à fr. 152'000.-.

Suite à l'adoption le 10 décembre 2008 par le Conseil Communal de la conclusion 5 du préavis 2008/35 – extension du centre de vie enfantine de la Cité par la transformation du pavillon scolaire en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) à l'av. de Béthusy 16, les montants des crédits supplémentaires 2009 de cette rubrique ont augmenté les charges de fr. 179'100.- et les revenus de fr. 119'500.-.

#### Remarques

Le 27 novembre 2009, les Commissaires aux finances de la DEJE ont été informés d'un dépassement important (env. 3 %) sur la rubrique 5900.301 "Traitements".

Les raisons principales de ce dépassement sont les suivantes :

1. Les centres de vie infantine (CVE) ont l'obligation légale (fédérale et cantonale) de remplacer toute absence du personnel éducatif. L'année 2009 a vu une augmentation importante des absences (maladie, accident, grossesse, maternité, formation) qui ont dépassé les 48'000 heures.
2. Il a été donné suite à la volonté, tant communale que cantonale, d'offrir des places de stages aux apprentis assistant/e socioéducatif/ive, voie gymnase, qui effectuent une 4<sup>ème</sup> année pratique en institution.

La détermination lausannoise d'accueillir des enfants en situation de handicap, dont les parents exercent une activité professionnelle, a également engendré des coûts supplémentaires par l'engagement d'auxiliaires pour soutenir les équipes éducatives (dépenses partiellement remboursées par l'Etat).

Au vu de ce qui précède, le dépassement de la rubrique 5900.301 "Traitements", s'élève donc aux comptes à fr. 583'146.-.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5900.301 Traitements (+fr. 583'146.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de l'engagement de personnes auxiliaires pour faire face aux exigences d'encadrement des enfants (Voir remarque ci-dessus). Les dépenses ont été engendrées pour les remplacements de titulaires dans les 9 centres de vie infantine. Le coût horaire brut moyen a été estimé à fr. 29.75 non compris les charges sociales. Pour 2009, cela représentent en heures 49'510.50 pour un coût de fr. 1'472'937.-.

**5900.303 Cotisations aux assurances sociales (+fr. 54'734.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**5900.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 176'582.-)**

Conséquence de l'engagement de personnel auxiliaire non soumis à la caisse de pensions.

**5900.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 10'270.-)**

La diminution de cette rubrique résulte de la nouvelle politique de la Municipalité concernant les annonces d'offres de postes vacants et le report de l'impression de la brochure "bonnes adresses pour vous et vos enfants".

**5900.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 3'198.-)**

La diminution de cette rubrique résulte du fait qu'aucun développement complémentaire du logiciel "iCARE" n'a été nécessaire.

**5900.312 Eau, énergie et chauffage (+fr. 7'135.-)**

Le dépassement de cette rubrique est lié à la hausse des coûts d'énergie consécutive aux conditions météorologiques défavorables.

**5900.313 Marchandises (+fr. 8'947.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement d'une augmentation du coût des produits de nettoyage et des marchandises ainsi qu'un nombre supérieur de personnes à nourrir, non prévu lors de l'établissement du budget 2009.

**5900.314 Entretien des biens immobiliers (+fr. 116'490.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement de la participation financière aux travaux d'aménagement de l'antenne de Montoie 20 (CVE de Montelly) qui s'est élevé à fr. 96'789.55. Cette somme devait être compensée par une recette de fr. 110'000.- issue de l'aide au démarrage fédéral. Actuellement, après un refus de l'OFAS, un recours au Tribunal administratif fédéral est déposé. En ce qui concerne l'aménagement d'une nouvelle cuisine au CVE de l'Ancien-Stand, les travaux ont été plus importants que prévus. (Coût des travaux fr. 130'267.-).

**5900.316 Loyers et redevances d'utilisation (-fr. 8'812.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'une marge prise lors de l'élaboration du budget pour les hausses éventuelles de loyers qui ne sont pas intervenues pour Montelly (2 mois de facturation sur les 3 prévus).

**5900.317 Déplacements, débours, dédommagements (-fr. 13'993.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'une part de la nouvelle politique de la Municipalité mise en place concernant le déplacement des collaborateurs et d'autre part d'une diminution de fr. 5'000.- concernant l'anniversaire des 20 ans du centre de vie infantine de Valency.

**5900.318 Autres prestations de tiers (-fr. 35'407.-)**

La diminution de cette rubrique résulte de la réorganisation de la production des repas (abandon partiel des fournisseurs privés DSR , etc.) et de l'optimisation de la production interne.

**5900.319 Impôts, taxes et frais divers (+fr. 5'540.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due à la participation du CVE des Jardins de Prélaz (personnel, parents et enfants) à la course des 20 km de Lausanne pour 129 inscriptions (facturation par le Service des sports de 119 participants à 50 % du prix soit fr. 6.50 et pour 10 participants la gratuité dans la catégorie 14 – Courir pour le plaisir sur 2 km – Enfants + parents) ainsi que l'achat et l'impression des Tee-shirts (fr. 2'614.80).

**5900.330 Pertes, défalcatons, moins-values (-fr. 14'368.-)**

La diminution de cette rubrique résulte d'une diminution des créances irrécouvrables et défalquées par le Contentieux.

**5900.351 Participation à des charges cantonales (+fr. 11'668.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement de l'augmentation de la contribution sociale de la Ville à la Fondation de l'accueil de jour des enfants résultant d'une hausse du nombre d'habitants (fr. 5.-/hab.). Cette contribution a été remboursée en raison de la création de nouvelles places d'accueil, elle est portée sous la rubrique 451- Participation du Canton aux charges.

**5900.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 159'478.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte de la facturation de prestations aux parents en fonction de leurs revenus et de l'augmentation du taux d'occupation de plus de 2 % (de 85.8 à 87.8), pour un objectif fixé par le service à 90 %.

**5900.436 Dédommagements de tiers (+fr. 142'500.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement du remboursement des frais de congé maternité (allocations fédérales de maternité).

**5900.439 Autres recettes (+fr. 3'285.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de la vente à des tiers d'un DVD réalisé par le service, du remboursement de jetons de présence du chef de service ainsi que des ristournes de chauffage.

**5900.450 Participation de la Confédération aux charges (-fr. 54'601.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement du fait que la première contribution de l'aide fédérale (OFAS) pour le CVE de la Cité ne sera perçue qu'en 2010.

**5900.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 314'275.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement du fait que lors de l'élaboration du budget 2009, une subvention a été proposée pour quatre prestations particulières qui n'ont pas été toutes reconnues par la FAJE (adjointe pédagogique / halte-jeux + Bip-Bip / secrétariat de l'AMIFA) ou la somme budgétisée était plus importante / (prestations de la Maison de l'Enfance à la Vallée de la Jeunesse). Il a été pris acte de ces décisions, mais la FAJE est en cours de sollicitation pour qu'elle modifie ses critères d'attribution de subventions. La FAJE, en mars 2010, a pris la décision pour 2010 et 2011 d'entrer en matière pour une subvention de halte-jeux (fr.4.- / place / demi-journée).

Remarque : les versements de la FAJE interviennent l'année suivante.

**5901 Institutions subventionnées**

	Budget 2009	Comptes 2009	Ecarts	Comptes 2008
Charges	27'758'900.00	27'739'900.22		26'531'941.56
Crédits supplémentaires	33'300.00			
<b>Total des charges</b>	27'792'200.00	27'739'900.22	-52'299.78	26'531'941.56
Revenus	931'000.00	1'197'369.77		1'709'877.84
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	931'000.00	1'197'369.77	+266'369.77	1'709'877.84
Excédents de charges	-26'861'200.00	26'542'530.45	-318'669.55	-24'822'063.72

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5901 s'élèvent à fr. 33'300.-, ceux-ci concernent:

Rubrique	Montant	Concerne
5901.316	33'300.00	Locaux ch. de Pierrefleur 31 – Loyer de mai 2007 à décembre 2007 facturés en 2009
	33'300.00	

La diminution des charges de cette division concerne uniquement la rubrique 390 "Imputations internes".

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 436 et 439 "Dédommagements de tiers" et "Autres recettes".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires des comptes de la brochure 2009, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**5901.312 Eau, énergie et chauffage (+fr. 8'906.-)**

Le dépassement de cette rubrique est lié à la hausse des coûts d'énergie consécutive aux conditions météorologiques défavorables.

**5901.365 Subventions à des institutions (+fr. 4'836.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient d'une participation à 2 halte-jeux pour la prise en charge des frais de déménagement et de peinture.

**5901.390 Imputations internes (-fr. 67'870.-)**

La diminution de cette rubrique résulte du fait que la facturation interne des intérêts a été inférieure aux prévisions suite à l'amortissement extraordinaire en 2008 du crédit relatif à la construction d'une école primaire et d'un centre de vie enfantine à Boissonnet.

**5901.436 Dédommagements de tiers (+fr. 261'523.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte des remboursements imprévisibles des institutions privées sur le correctif de l'exercice de l'année précédente.

**5901.439 Autres recettes (+fr. 4'847.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte de remboursement de ristournes de chauffage.

**Garderies municipales**

Le service en charge des garderies municipales ne peut nous transmettre que les coûts des garderies municipales, car à ce jour les structures privées subventionnées n'ont pas encore toutes fourni leurs comptes.

Coût des garderies municipales par place pour 2009 :

- Coût horaire fr. 11.05
- Coût journalier fr. 132.60
- Coût mensuel fr. 2'652.00
- Coût annuel fr. 30'500.00

Coût des garderies des structures privées par place pour 2009 :

- Les coûts concernés seront transmis à la sous-commission des finances à partir de la fin juin 2010 (fin du processus de régularisation des comptes desdites structures).

## **Tableau comparatif des subventions versées avec une différence par rapport au budget 2009**

<b>Rubrique</b>	<b>Concerne</b>	<b>Comptes 2009</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Ecart</b>
5001.365	Diverses aides pour les activités culturelles exclusivement dans le domaine de la jeunesse	19'500.00	20'000.00	-500.00
5001.365	Ecole sociale de musique	1'908'607.00	1'990'000.00	-81'393.00
5001.3903	Ecole de musique - Mise à disposition de locaux	154'757.50	154'800.00	-42.50
	Institut de Ribaupierre	70'128.00	70'100.00	+28.00
	Petit Théâtre	94'450.00	94'500.00	-50.00
5400.365	Foyer éducatif en milieu ouvert l'Appar't Midi	314'852.50	314'200.00	+652.50
5400.366	Participation sur achats de lunettes pour les élèves et vestiaires scolaires (aide à des enfants déshérités)	8'927.15	6'000.00	+2'927.15
5500.366	Orthodontie et traitements conservateurs	94'713.30	130'000.00	-35'286.70
5610.365	Subventions casuelles "déléguée à l'enfance"	4'801.05	5'000.00	-198.95
	Subventions casuelles "déléguée à la jeunesse"	44'919.45	45'000.00	-80.55
5610.3903	Bellevaux/Entre-Bois, Centre de loisirs	69'101.55	67'600.00	+1'501.55
	Bergières, Centre de loisirs	48'356.75	48'000.00	+356.75
	Bossons, Centre de loisirs	55'682.00	55'700.00	-18.00
	Grand-Vennes, Centre de loisirs	111'236.40	115'000.00	-3'763.60
	Local des éclaireurs, Mon-Repos	8'916.00	8'900.00	+16.00
	Local des éclaireurs, Parc Valency	530.00	600.00	-70.00
	Union syndicale, Centre de loisirs J-J. Mercier	103'735.00	103'800.00	-65.00
	Union syndicale, Centre de loisirs Palud 10	4'416.00	5'500.00	-84.00
5800.366	Subside pour l'organisation de camps et voyages d'études aux écoliers	248'027.90	300'000.00	-51'972.10
5901.365	Structures à temps d'ouverture restreint - Halte-jeux/Halte-garderies	389'836.36	385'000.00	+4'836.36

	<b>Comptes 2009</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Ecart</b>
Subventions totales de la Direction	20'236'693.90	20'399'900.00	-163'206.10

### **Remarques :**

- La diminution de fr. 81'393.- (rubrique 5001.3903), Ecole sociale de musique résulte de versements complémentaires de tiers non connus lors de l'établissement du budget.
- La diminution de fr. 35'286.70 (rubrique 5500.366), Orthodontie et traitements conservateurs résulte du fait que les demandes de réduction d'honoraires pour des traitements dentaires se sont avérées moins onéreuses que prévues.
- La diminution de fr. 51'972.10 (rubrique 5800.366), Subside pour l'organisation de camps et de voyages d'études aux écoliers, résulte d'une baisse du nombre de camps organisés par les établissements scolaires.

### **Petites caisses des services de la direction**

Lors du rapport de 2007 sur les comptes de la ville de Lausanne établi par le Service de la révision, une observation et une remarque avaient été formulées concernant les petites caisses et le montant du solde de celles-ci au 31 décembre de l'année (solde négatif !).

Lors de l'examen des comptes 2008 par notre commission, nous avons constaté que sur 100 fiches "attestation de soldes des petites caisses" au 31 décembre 2008, 14 de celles-ci présentaient des soldes négatifs.

Lors de l'examen des comptes 2009, le Chef comptable nous a informés qu'un effort particulier avait été fait dans le cadre de la Direction mais que malheureusement il restait encore quelques collaborateurs titulaires d'une petite caisse qui ne respectent pas les instructions données en 2009 par la Direction.

**Observation :**

**Nous invitons dès lors le Directeur de la DEJE à faire appliquer aux réfractaires scrupuleusement les dispositions communales prévues au chiffre 1.542 du ROCF.**

**Conclusions**

Nous tenons à remercier Monsieur Oscar Tosato, Directeur Enfance, Jeunesse et Education ainsi que Madame et Messieurs les chefs de service et leurs adjoints, Monsieur le Chef comptable de la Direction, pour leur disponibilité et l'amabilité avec lesquelles ils nous ont fourni les renseignements et explications requises.

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter ces comptes 2009 de la Direction Enfance, Jeunesse et Education..

Les rapporteurs :

*Jean-François Cachin, rapporteur*

*Philippe Clivaz*

Lausanne, le 19 mai 2010

# DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

## Introduction

CHARGES	part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./B09 %	Comptes 2008	Ec./C08 %
<b>DIRECTION</b>	5.9	<b>113'394'506</b>	111'566'000	1.6	104'395'760	8.6
<b>VILLE</b>	100.0	<b>1'931'312'820</b>	1'870'756'300	3.2	1'564'511'189	23.4

REVENUS	part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./B09 %	Comptes 2008	Ec./C08 %
<b>DIRECTION</b>	2.8	<b>52'441'026</b>	44'856'000	16.9	43'779'825	19.8
<b>VILLE</b>	100.0	<b>1'852'766'949</b>	1'650'089'200	12.3	1'564'614'582	18.4

**Les charges de la Direction représentent 5.9 % de celles de la Ville.**

**Variations : +8.6 % (réf. C08)**

Les retombées de la crise économique ont des effets directs sur cette direction dont le Service du travail et de l'intégration et les services sociaux sont sur le front tant en ce qui concerne le chômage que l'aide sociale. En effet vu la conjoncture, le nombre de demandeurs d'emplois est passé de 5'106 en janvier à 6'558 en décembre. Il a donc fallu renforcer l'Office régional de placement et, la demande d'aide sociale progressant régulièrement depuis septembre 2008, embaucher du personnel supplémentaire au Service social.

**Les revenus de la Direction représentent 2.8 % des revenus de la Ville.**

**Variations : +19.8 % (réf. C08)**

Les subventions cantonales varient en fonction du nombre de dossiers d'aide financière RI. Par ailleurs, il y a eu restitution de subventions d'années antérieures par des institutions et récupérations du contentieux, suite aux interventions dans les successions de personnes qui avaient reçu des secours de l'aide sociale complémentaire (Appartenances).

## **1. Analyse des charges et revenus par nature**

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./B09 %	Comptes 2008	Ec./C08 %
<b>30</b>	<b>Personnel</b>	67.0	<b>75'961'154</b>	76'983'800	-1.3	73'143'392	3.9
<b>31</b>	<b>Biens, services, marchandises</b>	12.9	<b>14'665'182</b>	11'385'900	28.8	9'740'039	50.6
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	4.1	<b>4'595'068</b>	4'673'500	-1.7	3'675'479	25.0
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	12.5	<b>14'195'771</b>	14'474'400	-1.9	14'597'022	-2.7
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	3.5	<b>3'977'331</b>	4'048'400	-1.8	3'239'828	22.8
	<b>DIRECTION</b>	100.0	<b>113'394'506</b>	111'566'000	1.6	104'395'760	8.6

	REVENUS	part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./B09 %	Comptes 2008	Ec./C08 %
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>	1.5	<b>797'799</b>	79'500	903.5	90'193	784.5
<b>43</b>	<b>Taxes, ventes, prestat. fact.</b>	23.7	<b>12'406'733</b>	6'774'700	83.1	7'549'287	64.3
<b>45</b>	<b>Dédom. de collect. publiques</b>	72.3	<b>37'934'777</b>	36'638'700	3.5	34'900'321	8.7
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	1.7	<b>864'648</b>	865'000	0.0	838'284	3.1
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	0.8	<b>437'069</b>	498'100	-12.3	401'740	8.8
	<b>DIRECTION</b>	100.0	<b>52'441'026</b>	44'856'000	16.9	43'779'825	19.8

**"Personnel" (67 % des charges)****Variations : +3.9 % (réf. C08)**

Hausse plutôt modeste par rapport à la situation économique du moment, grâce à la contribution maximale de toutes les forces vives de la direction en place depuis la dernière crise, et surtout, au fait que le Service du travail et de l'intégration a réussi son objectif d'économies d'échelles par le regroupement de certaines unités administratives (Intégration des immigrés et Emplois temporaires subventionnés ont rejoint l'Inspection de travail et la Fondation d'aide par le travail). L'engagement de personnel supplémentaire au Service social a été retardé par le manque de locaux, le regroupement de ses unités à l'avenue de Provence ayant échoué devant le Conseil communal.

En détail :

Service		01.01.2009		31.12.2009		31.12.2009	
		n	ept	n	ept	n	ept
SAS	empl.	69	62.7	<b>69</b>	<b>63.6</b>	-	<b>+0.90</b>
	app.	3		<b>3</b>		-	
SSL	empl.	235	192.4	<b>248</b>	<b>203.9</b>	<b>+13</b>	<b>+11.50</b>
	app.	1		<b>1</b>		-	
STI	empl.	140	122.2	<b>156</b>	<b>137.4</b>	<b>+16</b>	<b>+15.20</b>
	app.	4		<b>5</b>		<b>+1</b>	
SPP	empl.	287	278.85	<b>281</b>	<b>272.65</b>	<b>-6</b>	<b>+6.20</b>
	app.	16		<b>17</b>		<b>+1</b>	
DIRECTION	empl.	731	656.15	<b>754</b>	<b>677.55</b>	<b>+23</b>	<b>+21.40</b>
	app.	24		<b>26</b>		<b>+2</b>	

**"Biens services, marchandises" (13 % des charges)****Variations : + 50.6 % (réf. C08)**

Imprimés et fournitures de bureau, mobilier, équipement informatique, locaux sont en relation directe avec la rubrique "personnel". Ces charges ont été pondérées par le report de dépenses pour matériel et programmes informatiques au SAS dû au retard dans la réalisation de logiciels et la mise en place d'une plateforme de communication entre administrations, au manque de place relatif aux travaux en cours à Chauderon 4 ainsi qu'au report de la réorganisation du Service social à l'année.

Enfin, la dédite prévue en cas de refus de la location de Provence n'a pas été exigée par le propriétaire.

**"Subventions accordées" (12.5 % des charges)****Variations : -2.7 % (réf. C08)**

Total d'économies fr. 280'000.-.

Hormis une augmentation de subvention de fr. 50'000.- accordée à la fondation Mère Sofia, des subventions plus faibles ont été distribuées à la CIFEA; la différence de fr. 62'111.- est due en partie à la suppression du secrétariat en milieu d'année qui a engendré une économie fr. 45'000.-; le solde restant de fr. 17'111.- s'explique par le fait que certains prix de cours ont pu être négociés à la baisse selon les prix proposés par d'autres fondations ou associations et une diminution de places pour les cours qui n'étaient pas suffisamment fréquentés lors des précédentes sessions. On note aussi une baisse des aides individuelles (l'aide sociale lausannoise complémentaire - ASLC a été supprimée par le Conseil communal et remplacée par une aide individuelle au logement, moins de nonagénaires, moins de frais d'obsèques, ainsi que de prise en charge d'abonnements TL ou de personnes handicapées), baisse significative au Relais qui a résilié sa convention, passant de fr. 120'000.- à fr. 60'000.-. Les subventions casuelles ont aussi été moins sollicitées.

**"Dédommagement des collectivités publiques" (72.3 % des revenus)****Variations : +8.7 % (réf. C08)**

Elles résultent du remboursement par le canton des charges de personnel et de loyers. Un reliquat de subvention provenant du canton pour un projet en 2008 (Action contre le racisme) a contribué à l'amélioration de ce poste.



**"Taxes, ventes et prestations facturées" (23.7 % des revenus)****Variations : +64.3 % (réf. C08)**

Ce résultat est essentiellement dû à la modification de la comptabilisation des participations aux frais administratifs facturés aux sous-locataires des logements de transition. A quoi s'ajoutent : assurances sociales, participations de la Confédération supérieures de fr. 500'000.-, indemnités perçues de l'OFAS (calculs anticipés des rentes, rétrocession intérêts moratoires), participation cantonale à la gestion des prestations complémentaires et des allocations familiales. On note à la direction l'augmentation des encaissements d'honoraires et de jetons de présence et à Service du travail et de l'intégration, la réorganisation de l'atelier Esquisse qui a dégagé plus de recettes, de même qu'un encaissement plus important des APG et allocations maternités.

**2. Analyse des charges et revenus par services**

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./B09 %	Comptes 2008	Ec./C08 %
610	6100	SAS - Secteur assurances sociales	6.2	6'974'071	7'390'100	-5.6	6'917'802	0.8
610	6101	SAS - Secteur administratif	1.1	1'295'621	1'319'800	-1.8	1'246'189	4.0
630	6300	SSL - Administration du service	1.6	1'873'370	2'173'000	-13.8	1'678'801	11.6
630	6301	SSL - Unités de support	2.4	2'791'067	2'975'300	-6.2	2'727'142	2.3
630	6302	SSL - Unités de prestations	23.9	27'125'724	23'038'500	17.7	20'424'895	32.8
630	6303	SSL - Subventions et aides indiv.	11.4	12'883'901	13'128'800	-1.9	13'622'987	-5.4
640	6400	STI - Administration du service	3.4	3'825'526	3'761'600	1.7	3'056'071	25.2
640	6401	STI - Office du travail	0.8	874'800	1'050'900	-16.8	924'263	-5.4
640	6402	STI - Office régional de placem.	8.9	10'090'506	9'907'500	1.8	9'229'143	9.3
640	6404	STI - Emplois temp. subv.	5.5	6'235'386	6'833'200	-8.7	6'696'916	-6.9
660	6600	SPP - Parcs et promenades	34.8	39'424'534	39'987'300	-1.4	37'871'551	4.1
		<b>DIRECTION</b>	100.0	<b>113'394'506</b>	111'566'000	1.6	104'395'760	8.6

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2009	Budget 2009	Ec./B09 %	Comptes 2008	Ec./C08 %
610	6100	SAS - Secteur assurances sociales	7.9	4'156'963	3'429'100	21.2	3'490'200	19.1
610	6101	SAS - Secteur administratif	0.4	212'000	212'000	0.0	229'480	-7.6
630	6300	SSL - Administration du service	1.2	605'747	635'400	-4.7	641'133	-5.5
630	6301	SSL - Unités de support	4.7	2'475'484	2'470'600	0.2	2'489'636	-0.6
630	6302	SSL - Unités de prestations	45.5	23'870'079	18'163'600	31.4	17'444'053	36.8
630	6303	SSL - Subventions et aides indiv.	2.0	1'061'082	837'000	26.8	1'203'989	-11.9
640	6400	STI - Administration du service	0.7	352'345	364'600	-3.4	296'016	19.0
640	6401	STI - Office du travail	0.3	146'670	94'500	55.2	95'392	53.8
640	6402	STI - Office régional de placem.	18.9	9'895'106	9'624'900	2.8	9'046'903	9.4
640	6404	STI - Emplois temp. subv.	12.4	6'506'877	6'333'800	2.7	6'222'245	4.6
660	6600	SPP - Parcs et promenades	6.0	3'158'673	2'690'500	17.4	2'620'778	20.5
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>52'441'026</b>	44'856'000	16.91	43'779'825	19.8

**Le "Service social Lausanne" (40 % des charges; 53.4 % des revenus)****Variations des "unités de prestations" : charges : +32.8 %; revenus : +36.8 % (réf. C08)****"Parcs et promenades" (34.8 % des charges; 6 % de revenus)****Variations : charges : +4.1 %; revenus : +20.5 % (réf. C08)**

Jardins 09 a engendré des frais supplémentaires et mobilisé fortement le personnel. Quant aux revenus, versement d'une participation selon convention.

**"Service du travail et de l'intégration" (18.6 % des charges; 32.3 %)**

**Variations : charges : +5.55 %; revenus : +21.7 % (réf. C08)**

- L' "ORP" représentant 8.9 % des charges de ce Service, en augmentation de 9 % par rapport aux comptes 2008. On assiste à une forte poussée des inscriptions au chômage.
- "Emplois temporaires subventionnés" représente 5.5 % des charges, en diminution de 7 % par rapport aux comptes 2008. Résultat essentiellement dû à l'abandon de certains programmes.

L'examen par la suite des comptes de ces services apporteront quelques compléments d'information.

**610            Service des assurances sociales**

**6100          Secteur assurances sociales**

- 301        : La diminution des charges résulte essentiellement de la vacance de postes non immédiatement repourvus et de mutations. A noter que le remplacement de personnes parties à la retraite par quelqu'un de plus jeune peut conduire à une diminution de charge allant jusqu'à fr. 60'000.-.
- 309        : Augmentation par rapport aux comptes 2008 due aux frais de formation, en particulier aux frais de prise en charge des apprentis par des employés.
- 311        : Economie résultant d'une non dépense en matériels et programmes informatiques, lesquels avaient dû être budgétisés en mai déjà. Or il y a retard dans la réalisation des logiciels "prestations" et dans la mise en place d'une plate-forme de communications entre administrations (voir aussi 316).
- 316        : Economie sur les frais de maintenance payés à l'entreprise Globaz puisque les logiciels "prestations" n'ont pas pu être livrés à temps.
- 317        : Le montant n'avait pas été budgétisé parce que les indemnités kilométriques n'étaient alors pas séparées des autres frais de déplacement comme le demande la nouvelle instruction donnée par le Service financier.
- 318        : Concerne l'utilisation du site informatique de Clarens et quelques autres frais dont l'utilisation de Tridel pour l'incinération par tonnes de papiers divers.
- 319        : Economie sur cotisations INFOROM.
- 434        : Budgétisé selon des prévisions, le solde dû pour l'exercice 2008 et versé en 2009 est supérieur de fr. 500'000.-, vu la bonne conjoncture qui prévalait il y a deux ans. D'autre part, le nombre de calculs anticipés des rentes, gratuits la première fois, facturés fr. 150.- ensuite pour le citoyen, mais indemnisés par l'OFAS pour chaque calcul, ne cesse d'augmenter, comme la rétrocession, par le même office, d'une part des intérêts moratoires facturés aux affiliés. Quant à la participation cantonale à la gestion des prestations complémentaires et des allocations familiales versées aux bénéficiaires du RI, elle a rapporté fr. 130'000.- de plus que prévu.
- 436        : Les allocations encaissées pour perte de gain suite à service militaire ou maternité ont été supérieures aux prévisions.
- 439        : Augmentation des frais de sommation encaissés.

**6101          Secteur administratif DSS+E**

- 301        : Economie due à des vacances de postes non immédiatement repourvus et à des mutations. Par ailleurs une personne partie à la retraite a été remplacée par une personne à 50 %.
- 311        : Le mobilier acheté a coûté moins cher que prévu. En principe, on compte fr. 2'100.- pour l'équipement complet par poste de travail, somme qui ne peut être dépassée.
- 366        : Economie due à la diminution des allocations communales de naissance et du nombre de nonagénaires fêtés.
- 436        : La différence provient du remboursement d'allocations de naissance.

## **630            Service social Lausanne – CSR**

### **6300           Administration du Service**

- 301            : Economie due au mouvement de personnel, remplacé par de plus jeunes.
- 309            : Lorsqu'il y a surcharge de travail, il y a moins de temps pour la formation, d'où l'économie réalisée à ce poste !
- 310            : Impression de la brochure prévue en 2008 reportée à 2009 et suppression de quelques abonnements à des journaux.
- 311            : Des rabais ont été obtenus lors de commandes importantes et un collaborateur n'a pas voulu changer de mobilier.
- 317            : Ces frais sont directement liés aux frais de formation, donc moins de formation = moins de frais de déplacements et débours.
- 318            : Point d'audit en cours, seules des évaluations de compétences lors d'engagement de cadres dirigeants.
- 319            : Une dédite avait été prévue en cas de refus du préavis N° 2009/19, mais le propriétaire des locaux de Provence n'a pas exigé le paiement de cette dédite ! Economie due aussi à une participation financière au RAS, régionalisation de l'action sociale, inférieure aux prévisions.
- 390            : Economie due à une surestimation par le Service du logement et des gérances du déménagement et de l'aménagement informatique et téléphonique à Maupas 34, pour lesquels un crédit supplémentaire (préavis N° 2009/48) avait été demandé; moins de charges, en particulier de nettoyages.
- 436            : Récupération de salaire suite aux versements de l'assurance-accidents.
- 439            : Augmentation des encaissements d'honoraires et de jetons de présence de la direction SSL, notamment du Directeur pour des prestations 2008 et 2009.  
La participation de l'Etat se fait en fonction des dossiers (fr. 3'950.- par dossier d'aide sociale par année).
- 451            : L'insuffisance de revenu enregistrée cette année, due à la variation des effectifs des unités SSL, est largement compensée par un important excédent de recettes sous rubrique 6302.451.

### **6301           Unités de support**

- 301            : Deux postes de remplaçants polyvalents, qui interviennent en fonction des absences maladies et ne peuvent par conséquent être confiés à des candidats débutants ou trop jeunes, sont restés vacants durant neuf mois.
- 304            : Postes de travail essentiellement féminins d'où congé maternité et taux de rotation du personnel particulièrement élevé.
- 310            : Multiplication des offres d'emploi dans la presse suite à départs et vu difficultés de recrutement.
- 316            : Places de parc à la rue de Genève pour les enquêteurs.  
Achat d'un logiciel informatique qui permet un accès plus facile aux documents.
- 318            : Conditions avantageuses obtenues de Swisscom pour communications téléphoniques.
- 319            : Les frais de déplacements des enquêteurs au nombre de 3 pour 4200-4300 cas et qui interviennent sur demande d'un assistant social ou sur dénonciation ont été moins élevés que prévus.
- 390            : Surestimation des facturations internes, telles que les charges de loyer.
- 436            : Encaissement d'allocations de maternité plus important que prévu.

### **6302           Unités de prestations**

- 301            : Les charges de personnel sont moindres par rapport au budget, plus élevées par rapport aux comptes 2008. Elles sont liées à l'augmentation des dossiers (voir aussi 451).
- 311            : Report de la réorganisation du SSL et manque de place provisoire dans les étages de Chauderon 4.
- 312            : Les charges des logements de transition passent des comptes de bilan aux comptes de fonctionnement (voir 434).
- 313            : L'augmentation du parc de logement a été freiné, l'effectif du personnel de l'unité logement n'étant pas suffisant pour gérer une croissance importante de ce parc, d'où une diminution des entrées et sorties et, partant, du nombre de remises en état des logements. Economie due aussi à la vacance d'un poste d'intendant de 0.5 EPT depuis juillet 2009 et à la diminution des achats de marchandises pour remise en état des logements.
- 314            : Diminution du nombre de mandats à entreprises privées (voir 313). Par ailleurs, le crédit supplémentaire demandé pour Chauderon 4 n'a pas été entièrement utilisé suite au retard des travaux.

- 314 : Erreur de saisie: confusion entre marchandises et entretien !
- 316 : Voir 312.
- 318 : Honoraires versés à des professionnels pour supervisions.
- 319 : Moins d'achat de parts sociales auprès de coopératives d'habitation.
- 330 : Même remarque que sous 312. Les défalcons de factures de loyers d'appartements de transition antérieures à 2009 reçues du Contentieux ont été supérieures aux prévisions qui sont difficiles à estimer à l'avance.
- 434 : Augmentation de la participation des locataires aux frais de logement qui étaient comptabilisés jusqu'en 2008 dans des comptes de bilan (Voir 312).
- 436 : Encaissement d'allocations maternité et remboursement de dommages dans les logements par l'assurance RC.
- 451 : Augmentation de la subvention proportionnelle à la croissance du nombre de dossiers d'aide financière RI. La base de la subvention est calculée d'après le critère suivant : un EPT social = 67 dossiers; un EPT administratif = 80 dossiers; un EPT enquêteur = 1'850 dossiers; un EPT réceptionniste = 400 dossiers.

### **6303**      Subventions et aides individuelles

- 365 : Il a été versé moins que budgétisé à certaines institutions dont Mère Sofia qui n'est pas organisée pour assurer un second repas par jour, lequel peut être pris au Passage ou à Caritas.
- 366 : Surestimation des aides à verser par l'ASLC, des frais d'obsèques, de la participation aux abonnements TL et THV.
- 436 : Baisse significative, le Relais ayant résilié sa convention avec le SSL et restitutions de subventions d'années antérieures par des institutions, par exemple pour annulation de certains cours de la SIFEA ainsi que récupération du contentieux suite aux interventions dans les successions des personnes ayant perçu des secours d'aide sociale complémentaire (ASLC) pour les années antérieures.
- 461 : Les charges d'exploitation de la Marmotte et du Sleep-In ont été en 2009 légèrement inférieures aux prévisions.

### **640**            Service du travail et de l'intégration

#### **6400**            Administration du service

- 301 : Dépassement dû à l'engagement d'un assistant en remplacement d'une collaboratrice enceinte et d'une stagiaire, ainsi qu'à l'engagement dès septembre 2009 d'un chargé d'études à 50 % pour le projet "Maison des Associations" (le monde des associations - 1500 à Lausanne - est mal connu) en réponse aux motions Gilliard et Meystre et au postulat sur le bénévolat.
- 309 : Les coûts de formation des apprentis ont diminué, certains frais étant facturés aux patrons, avec effets rétroactifs au 1<sup>er</sup> avril 2005.
- 310 : La personne reprenant le poste vacant au bureau de l'intégration a demandé un crédit supplémentaire pour une brochure informative prévue en 2008 mais qui ne sera faite qu'en 2009. On projette une seule brochure avec le service de développement et de la communication.
- 311 : Achat de mobilier pour l'équipe informatique et mise en conformité du mobilier avec les mesures de santé et de sécurité au travail.
- 318 : Affaire juridique non encore résolue : procès avec une personne ne travaillant plus dans le Service depuis plusieurs années qui d'indépendante demande à être requalifiée comme salariée avec effet rétroactif.
- 319 : Affaires closes mais reliquat de charges, compensées par prestations d'assurances (voir 439) et sous-évaluation des coûts de la semaine contre le racisme partiellement compensée par subvention fédérale (voir sous 460).
- 365 : Economie sur les subventions casuelles.
- 436 : Remboursements de traitements par indemnités pour perte de gain (grossesse, accident, service militaire).
- 490 : La clé de répartition des salaires a été modifiée entre STL et SSL.

#### **6401**            Office du travail

- 301 : L'engagement d'un hygiéniste, chargé de mesurer les effets de l'environnement de travail sur la santé des utilisateurs, n'est intervenu qu'en 2010 faute de candidat.

- 318 : Dépassement dû à l'intervention d'un consultant (médiateur) chargé de ressouder l'équipe en tenant compte de l'évolution du contenu et des méthodes de travail et parfois d'un déficit de communication.
- 450 : Les émoluments pour contrôles de la Commission fédérale de la santé au travail ont été plus importants que prévu.

**6402**      **Office régional de placement**

- 301 : L'augmentation des demandeurs d'emploi en ville de Lausanne génère une croissance des coûts de
- 305 : personnel, des charges sociales et des charges variables, qui sont couverts en majeure partie par le SECO, à l'exception des charges non subventionnées, telles que allocations de résidence, assainissement CP, supervisions.
- 310 : Les frais d'impression et de fourniture de bureau (papier, etc.) sont directement influencés par l'augmentation d'activité.
- 311 : Achat de matériel informatique pour nouveaux collaborateurs.
- 318 : Les documents ne sont plus envoyés par poste mais par courriel après avoir été scannés.
- 436 : Le remboursement de salaires suite à accidents et service militaire a été moins important que prévu.
- 450 : Le travail de l'ORP est couvert à 100 % par la Confédération sauf les allocations de résidence, la part d'assainissement de la caisse de pensions et la supervision.

**6404**      **Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)**

- 301 : On constate une grande la stabilité du personnel.
- 304 : Quelques départs remplacés par du personnel auxiliaire dont le coût en terme LPP est plus faible.
- 309 : La surcharge de travail limite les possibilités de formation.
- 311 : Report d'achat de logiciels afin d'avoir les mêmes versions au même moment que la ville de Lausanne.
- 313 : L'augmentation des produits achetés pour transformation (planches, etc.) est liée à l'augmentation des activités générées par l'augmentation du chômage.
- 314 : Déplacement des ateliers, main d'œuvre à disposition pour transformation de locaux.
- 315 :
- 316 : Un loyer avait été budgétisé à double ! Economie de 4 mois de leasing suite à rachat à valeur résiduelle du matériel informatique.
- 317 : La réorganisation de la Syni a permis diminution des frais de déplacement.
- 424 : L'assurance et la vente de l'épave d'un véhicule incendié ont rapporté plus que prévu.
- 435 : Recettes dégagées par la cafeteria et la boutique Esquisses après sa réorganisation.
- 439 : Recettes résultant de contrats de partenariats avec divers organismes subventionnant qui n'avaient pu être budgétisés (par ex. EVAM, Mode d'emploi, Projet pilote du TSAS).
- 450 : Le ralentissement du programme Syni-emploi ayant entraîné la diminution des frais effectifs, la subvention de la Confédération a diminué d'autant, puisqu'elle est fonction de ces frais.
- 451 : La commande du service de l'emploi a passé de 150 à 160 ETS/an.

**660**      **Service des parcs et promenades**

**6600**      **Parcs et promenades**

- 301 : Economie due à des vacances de postes non immédiatement repourvus.
- 312 : Les dépenses sont dépendantes de la météo, en matière d'arrosage particulièrement.
- 313 : Diminution de la consommation de carburant après transfert des camions au Service des routes et mobilité et ralentissement de la colonisation des sections du cimetière (achat de dalles de granit reporté).
- 316 : Locations de machines spéciales (échelles, nacelles) moins coûteuses au coup par coup et mieux adaptées aux besoins particuliers.
- 390 : Dépassement dû au transfert d'un local sis au Signal 46 du Service des routes et mobilité au Service des parcs et promenades.
- 424 : Versement d'une participation selon convention avec la société d'exploitation du parking de Mon-Repos, relatif au litige concernant les travaux de réaménagement du jardin public sur la toiture.
- 434 : Baisse des abonnements d'entretien au cimetière, abandon du fleurissement au Comptoir suisse et solde de la facturation des surfaces cantonales sur les comtes 2010.

436 : Moins il y a d'accidents, moins il y a de remboursements !

### 3. Entretien avec M. JC Bourquin, municipal

#### Notre entretien a porté sur deux points : mandats externes et projets

##### Mandats (expertises, audits)

- Deux **procès** sont en cours, l'un à ETS où une personne, qui a quitté le service depuis plusieurs années, engagée à titre d'indépendante revendique le statut de salarié avec effet rétroactif; l'autre à P&P où une personne licenciée pour justes motifs exige réintégration et récemment, dédommagement pour harcèlement, ce qui entraîne, outre les frais d'avocat, des frais d'expertise.
- En revanche, point d'**audit**.
- Suite à l'expérience vécue lors de la fusion des Services des gérances et logement, il a semblé judicieux de confier un **mandat externe** temporaire pour gérer la fusion FoDoVi et Parcs et Promenades, ce qui a nécessité en mars 2010 un crédit supplémentaire de fr. 30'000.- à P&P qui n'avait pas prévu cette charge à son budget. FoDoVi aura pour sa part un montant de 10'000 à assumer.

##### Projets

- **Fusion Parcs et promenades avec FoDoVi** : il s'agit d'unifier esprit d'entreprise et mode travail (1 ou 2 comptables, budget unique, achats groupés, etc.) et de mettre en route une trentaine de projets, certains à long terme, venus de la base et qui impliquent une soixantaine de personnes. Le nom choisi après concours (75 propositions !) est : Service des Parcs et Domaines, il entrera en vigueur lors de la nouvelle législature selon la nouvelle organisation des dicastères.
- **Chauderon 4** : dans le cadre des aménagements de Chauderon 4 (réaménagements des réceptions), un crédit supplémentaire de 239'000 frs a été adopté par la commission des finances en 2009. Fin mars 2010 un second crédit supplémentaire de fr. 237'000.- a été nécessaire. Les travaux en cours, dont les coûts ont été sous-estimés (fr.102'000.-) par le Service des gérances qui pilote les travaux sont en attente, le personnel travaillant dans du provisoire. L'immeuble qui a été repris tel quel, sans réflexion sur le réaménagement des locaux, la division gérance peinant, semble-t-il, à assumer les mandats de la Ville.
- **Regroupement des services** : ardemment souhaité par mesure d'efficacité et d'économie d'échelles, mais difficile à réaliser aux conditions du postulat Gaudard qui demande 3'000 m<sup>2</sup> à fr. 300.-/m<sup>2</sup> au centre ville. Il serait souhaitable d'affecter temporairement un spécialiste de l'immobilier à la recherche de locaux regroupant les services sociaux. En effet, la Direction par sa vocation n'a pas les moyens (réseaux, ressources, personnel) pour s'occuper cette tâche.
- **Bistrot social**: le préavis N° 2009/3 bis a été adopté récemment par la Municipalité. Il ne se centre pas uniquement sur le bistrot social, mais reprend l'ensemble de la problématique de la drogue en réponse au postulat Longchamp. Le bistrot social prévu à César Roux est destiné plus particulièrement aux marginaux, alcooliques et/ou toxicomanes qui squattent la Riponne, le Passage étant plus spécialement destiné aux toxicomanes. Le préavis prévoit des possibilités d'autonomiser les toxicomanes par des activités et de préparer le lien entre seuil bas et thérapie.
- **César Roux**: quant aux logements de secours, on constate, vu la crise du logement, que les gens qui y sont y restent. Le devis de rénovation est revu à la baisse car il n'apparaît pas indispensable de faire des cuisines agencées, à raison de fr. 10'000.- par cuisine pour 40 appartements et il est proposé de compter sur la participation active des locataires pour certains travaux (peinture, par ex.).
- **Maison des associations** : en janvier 2010 un crédit supplémentaire de fr. 40'000.- a été adopté pour engager avec un contrat à durée déterminée un auxiliaire chargé de répertorier et d'étudier le milieu associatif lausannois et de cibler ses besoins et ses attentes (voir 6400.301). En outre un crédit supplémentaire de fr. 80'000.- a été adopté pour réserver les locaux. Ces deux montants apparaîtront dans les comptes 2010. La Direction présentera un préavis avant l'été 2010.

## **Conclusions**

Nous remercions MM les chefs de service ainsi que M. le municipal Jean-Christophe Bourquin de leur accueil et de leur disponibilité à répondre à toutes nos questions.

Après examen des comptes 2009, les commissaires proposent à la Commission des finances des les accepter.

Les commissaires :

*Myriam Tétaz, rapportrice*  
*Isabelle Truan*

Lausanne, le 12 juin 2010

# DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

## 1. Généralités

Les résultats de l'exercice se présentent comme suit :

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart C.09/B.09		Comptes 2008	Ecart C.09/C.08	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
<b>Charges</b>	<b>534'305'262</b>	<b>587'863'300</b>	<b>-53'558'038</b>	<b>-9.1</b>	<b>521'335'229</b>	<b>12'970'033</b>	<b>2.5</b>
<b>Revenus</b>	<b>605'659'755</b>	<b>658'937'100</b>	<b>-53'277'345</b>	<b>-8.1</b>	<b>590'754'979</b>	<b>14'904'776</b>	<b>2.5</b>
<b>Excédents</b>	<b>71'354'493</b>	<b>71'073'800</b>	<b>280'693</b>	<b>0.4</b>	<b>69'419'750</b>	<b>1'934'743</b>	<b>2.8</b>

L'exercice 2009 laisse apparaître un résultat positif de fr. 71'354'493.-. Les charges sont en baisse de 9.1 % et les revenus de 8.1 % par rapport au budget. Au final, le résultat est supérieur au budget de fr. 280'693.- ou 0.4 %.

Il faut, cependant, relever une hausse de 2.5 % des charges comme des revenus pour 2009 par rapport à 2008. Les comptes 2009 laissent, ainsi, apparaître un bénéfice supérieur de fr. 1'934'743.- (hausse de 2.8 %) par rapport aux comptes 2008.

Notons enfin que les revenus annuels des Services industriels représentent ~ 33 % de ceux de la ville de Lausanne, et ses charges ~ 27.5 %. Sans l'apport financier de cette Direction, les comptes de la capitale vaudoise se détérioreraient de plus de fr. 71'000'000.-.

## 2. Examens des charges et des revenus par nature

	Comptes 09	Budget 09	Ecart C.09/B.09		Comptes 08	Ecart C.09/C.08	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
<b>CHARGES</b>	<b>534'305'262</b>	<b>587'863'300</b>	<b>-53'558'038</b>	<b>-9.1</b>	<b>521'335'229</b>	<b>12'970'033</b>	<b>2.5</b>
30 Charges de personnel	66'214'288	68'513'900	-2'299'612	-3.4	63'734'800	2'479'488	3.9
31 Biens, services et march.	319'230'173	396'094'300	-76'864'127	-19.4	334'643'275	-15'413'102	-4.6
32 Intérêts passifs	26'878'581	24'891'000	1'987'581	8.0	29'028'583	-2'150'002	-7.4
33 Amortissements	36'097'475	39'074'800	-2'977'325	-7.6	44'045'452	-7'947'977	-18.0
36 Subventions accordées	809'462	700'000	109'462	15.6	691'760	117'702	17.0
38 Attributions aux réserves	11'824'190	5'417'500	6'406'690	118.3	9'474'029	2'350'161	24.8
39 Imputations internes	73'251'093	53'171'800	20'079'293	37.8	39'717'330	33'533'763	84.4
<b>REVENUS</b>	<b>605'659'755</b>	<b>658'937'100</b>	<b>-53'277'345</b>	<b>-8.1</b>	<b>590'754'979</b>	<b>14'904'776</b>	<b>2.5</b>
42 Revenus des biens	1'426'442	1'058'200	368'242	34.8	2'115'549	-689'107	-32.6
43 Taxes, ventes et prest. fact.	530'783'402	602'877'100	-72'093'698	-12.0	548'577'879	-17'794'477	-3.2
48 Prélèv. sur les réserves	198'818	1'830'000	-1'631'182	-89.1	344'221	-145'403	-42.2
49 Imputations internes	73'251'093	53'171'800	20'079'293	37.8	39'717'330	33'533'763	84.4

### 2.1 Analyse générale

L'examen détaillé des charges par nature indique une baisse de 9.1 % des charges (B09-C09), ainsi qu'une baisse des revenus de 8.1 % par rapport au budget 09. Par contre, par rapport au compte 2008, les charges augmentent de 2.5 % et les revenus suivent la même hausse (+ 2.5 %).

Les amortissements et les imputations internes méritent des explications complémentaires.

- 33 Baisse due notamment à une demande de l'Elcom impliquant l'allongement de la durée d'amortissement de certaines installations.
- 36 Il s'agit de la dernière fois, vu le budget 2010 adopté par le Conseil communal, qu'apparaissent dans les comptes des SIL les subventions aux bénéficiaires de la gratuité du téléseuil. Cette



évolution est inquiétante puisqu'elle indique que le nombre de bénéficiaires est passé de 2'684 à 2'859.

38 Les attributions aux réserves font l'objet d'explications plus détaillées plus bas p. 3.

39/49 Le Conseil communal avait refusé une motion relative aux imputations internes. Toutefois diverses exigences de rang supérieur ont conduit la Direction à modifier le mode de calcul des imputations qui reste différent des pratiques des autres directions de la Ville. Pour rappel, les imputations internes servent à répartir les charges des services de support (services généraux) aux services techniques afin d'obtenir les coûts complets des services techniques. Des clés de répartition sont utilisées afin de ventiler les excédents de charge des services généraux. Environ 30 clés sont utilisées (nb d'EPT, nb de factures, nb de PC, etc.) et ont été mises à jours pour les comptes 2009. Les clés sont donc différentes entre le budget 2009 et les comptes 2009, créant ainsi des écarts qui ne sont pas liés aux variations de charges des services généraux.

## 2.2 Charges de personnel (30)

	Comptes 09	Budget 09	Ecart C.09/B.09		Comptes 08	Ecart C.09/C.08	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
30 Charges de personnel	66'214'288	68'513'900	-2'299'612	-3.4	63'734'800	2'479'488	3.9

Les charges de personnel (30) sont en légère diminution par rapport au budget 09 -fr. 2'299'612.- (-3.4 %). mais en augmentation de fr. 2'479'488.- (+3.9 %) par rapport aux comptes 2008.

Ces augmentations s'expliquent par une augmentation des EPT (détail et explications ci-dessous).

### Evolution EPT 2008-2009

Structure organisationnelle	Comptes 2008	Budget 2009	Comptes 2009	Ecart C.09/B.09	Ecart C.08/C.09
Service développement stratégique	36.10	37.60	37.75	0.15	1.65
Service comptabilité et finances	30.60	32.60	33.00	0.40	2.40
Service MAGESI	38.20	39.20	45.70	6.50	7.50
Service du gaz et CAD	94.80	94.80	93.40	-1.40	-1.40
Service de l'électricité	192.20	203.00	191.50	-11.50	-0.70
Service du multimédia	49.00	52.60	54.00	1.40	5.00
Service commercial	62.10	68.10	62.60	-5.50	0.50
Effectif total	503.00	527.90	517.95	-9.95	14.95

## 2.3 Biens, services et marchandises (31)

	Comptes 09	Budget 09	Ecart C.09/B.09		Comptes 08	Ecart C.09/C.08	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
31 Biens, services et march.	319'230'173	396'094'300	-76'864'127	-19.4	334'643'275	-15'413'102	-4.6

Les charges (31) **Biens, services et marchandises** sont en baisse importante de 19.4 % par rapport au budget 2009 et en baisse de 4.6 % par rapport aux comptes 2008.

## 2.4 Amortissements (33)

	Comptes 09	Budget 09	Ecart C.09/B.09		Comptes 08	Ecart C.09/C.08	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
33 Amortissements	36'097'475	39'074'800	-2'977'325	-7.6	44'045'452	-7'947'977	-18.0

Les charges (33) **Amortissements** sont en baisse de 7.6 % par rapport au budget 2009 et également de -18 % par rapport aux comptes 2008.

## 2.5 Subventions accordées (36)

	Comptes 09		Budget 09		Comptes 08		Ecart C.09/C.08	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%	
36 Subventions accordées	809'462	700'000	109'462	15.6	691'760	117'702	17.0	

Sous (36) **Subventions accordées**, la hausse constatée entre les comptes 2009 et le budget 2009 est de + 15.6 % et de 17 % par rapport aux comptes 2008. Cette forte hausse est due la prise en charge de l'abonnement du télé-réseau, suite à une forte augmentation des personnes qui sont exonérées de la taxe Billag (personnes bénéficiaires des rentes AVS/AI et prestations complémentaires) comme dit plus haut et à l'augmentation du prix du télé-réseau.

## 2.6 Attributions aux réserves (38)

	Comptes 09		Budget 09		Comptes 08		Ecart C.09/C.08	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%	
38 Attributions aux réserves	11'824'190	5'417'500	6'406'690	118.3	9'474'029	2'350'161	24.8	

En termes d'**attribution aux réserves** (38), une augmentation de 118.3 % est constatée entre le budget 2009 et les comptes 2009.

L'état des fonds de réserve des Services industriels est donc au 31.12.2009 le suivant :

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
	en milliers de francs									
<b>Fonds spécial de réserve</b>				22'169	24'699	25'087	22'173	18'357	20'655	18'505
<b>Fonds de renouvellement :</b>										
– Service du gaz & CAD				2'992	2'851	2'681	2'477	2'269	2'070	1'879
– Service de l'électricité				2'883	2'580	2'289	2'003	1'722	1'453	
<b>Fonds de réserve et de renouvellement (nouveaux) :</b>										
– gaz	9'632	8'860	7'847							
– chauffage à distance	3'863	3'670	3'428							
– production d'électricité	0	0	12'157							
– production EL Lavey	16'499	12'470								
– autres productions EL	2'159	2'158								
– distribution d'électricité	2'844	2'575	975							
– multimédia	3'738	3'454	3'120							
<b>Fonds de péréquation :</b>										
– gaz	5'921	6'378	6'378	3'378	6'391	3'691	3'691	3'780	3'001	7'263
– chauffage à distance	1'010	5'048	3'048	2'248	2'248	4'624	2'110	3	133	1'058
– électricité	11'074	1'319	319	319	3'319	4'496	6'632	8'102	8'102	11'074
– timbre d'acheminement EL		2'600	0							
– éclairage public		147	-330							
<b>Total</b>	<b>54'227</b>	<b>42'602</b>	<b>33'472</b>	<b>40'002</b>	<b>42'941</b>	<b>42'490</b>	<b>38'538</b>	<b>33'584</b>	<b>43'573</b>	<b>39'580</b>

## 2.7 Revenus des biens (42)

	Comptes 09		Budget 09		Comptes 08		Ecart C.09/C.08	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%	
42 Revenus des biens	1'426'442	1'058'200	368'242	34.8	2'115'549	- 689'107	-32.6	

Les **Revenus des biens** (42) sont supérieurs au budget 2009 de 34.8 %. Pour la comparaison des comptes, la baisse est de 32.6 %.

## 2.8 Taxes, ventes et prestations facturées (43)

	Comptes 09	Budget 09	Ecart C.09/B.09		Comptes 08	Ecart C.09/C.08	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
43 Taxes, ventes et prest. fact.	530'783'402	602'877'100	-72'093'698	-12.0	548'577'879	-17'794'477	-3.2

Les **Taxes, ventes et prestations facturées** (43) sont en baisse de 12 % par rapport au budget 2009, de -3.2 % par rapport aux comptes 2008.

## 3. Autofinancement des Services industriels

	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. suppl.	Comptes 2008	Comptes 2007	Comptes 2006	Comptes 2005
Bénéfice sur compte de fonctionnement	<b>71.4</b>	<b>71.1</b>	<b>69.4</b>	<b>58.3</b>	<b>76.6</b>	<b>77.6</b>
Amortissements	36.1	39.1	44.0	41.1	41.5	38.5
Variations de réserve	11.6	3.6	9.1	-3.9	-2.9	0.4
Excédent (+), insuffisance (-) d'autofinancement	<b>119.1</b>	<b>113.8</b>	<b>122.5</b>	<b>95.5</b>	<b>115.2</b>	<b>116.5</b>
Investissements	66.1	50.5	48.4	40.2	29.3	22.6
Excédent (+), insuffisance (-) d'autofinancement après investissements	<b>53.0</b>	<b>63.3</b>	<b>74.1</b>	<b>55.3</b>	<b>85.9</b>	<b>93.9</b>

Investissements	72.6	50.6	52.6	43.2	32.2	25.3
Autorisations d'achats	1.3	1.5	0.9	0.8	0.3	0.8
Recettes (taxes de raccordement)	-7.8	-1.6	-5.1	-3.8	-3.2	-3.5
<b>Investissements nets</b>	<b>66.1</b>	<b>50.5</b>	<b>48.4</b>	<b>40.2</b>	<b>29.3</b>	<b>22.6</b>

L'excédent d'autofinancement (53 mios) est en baisse de 10.3 mios par rapport au budget et de 21.1 mios par rapport aux comptes 2008. Il reste toutefois élevé ce qui pourrait également être interprété comme un manque d'investissements à court terme quant bien même de lourds investissements sont annoncés dans le futur. Dans l'intervalle c'est la caisse communale qui profite de ces revenus.

## 4. Résultats par service

Le tableau ci-dessous présente le résultat par activité et service des Services généraux, avant répartition de leurs excédents de charges aux services techniques :

### 700 Services généraux

	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. suppl.	Ecart C.09/B.09		Comptes 2008	Ecart C.09/C.08	
			fr.	%		fr.	%
700 Service développ. stratégique	-12'020'808.47	-13'170'700	1'149'892	8.7	-13'622'648.19	1'601'839.72	-11.8
7010 Service comptabilité et finances	-3'653'409.20	-4'143'900	490'491	11.8	-6'489'914.25	2'836'505.05	-43.7
702 Service du Magesi	-10'754'553.95	-10'418'300	-336'254	-3.3	-8'651'077.03	-2'103'476.92	24.3
	-26'428'771.62	-27'732'900	1'304'129	-4.7	-28'763'639.47	2'334'867.85	-8.1

Après répartition des excédents de charges des Services généraux, le résultat des SIL par activité et par service se présente de la façon suivante :

SERVICES TECHNIQUES (charges des services généraux comprises)							
	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. supp.	Ecart C.09/B.09		Comptes 2008	Ecart C.09/C.08	
			fr.	%		fr.	%
700 SDS - Portail énergies	-678'888.61	-748'800	69'911	9.3	-578'949.84	-99'938.77	-17.3
74 Service du gaz et du CAD	26750'442.05	23'281'500	3'468'942	14.9	32'766'863.55	-6'016'421.50	-18.4
780 Service commercial	4'136'072.06	3'965'000	171'072	4.3	0.00	4'136'072.06	
760 Service de l'électricité	35'280'608.01	37'590'100	-2'309'492	-6.1	29'738'452.14	5'542'155.87	18.6
7700 Service multimédia	5'866'259.56	6'986'000	-1'119'740	-16.0	7'493'383.94	-1'627'124.38	-21.7
Résultat global	<b>71'354'493.07</b>	<b>71'073'800</b>	<b>280'693</b>	<b>0.4</b>	<b>69'419'749.79</b>	<b>1'934'743.28</b>	<b>2.8</b>

Les grands écarts sont constatés pour le Service du gaz CAD (+14.9 %) et Multimédia (-16 %). Des détails sont donnés lors de l'analyse des services.

## 700 Développement stratégique

	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. supp.	Ecart C.09/B.09		Comptes 2008	Ecart C.09/C.08	
			fr.	%		fr.	%
700 Service développ. stratégique	-12'020'808.47	-13'170'700	1'149'892	8.7	-13'622'648.19	1'601'839.72	-11.8
700 SDS - Portail énergies	<b>-678'888.61</b>	<b>-748'800</b>	<b>69'911</b>	<b>9.3</b>	<b>-578'949.84</b>	<b>-99'938.77</b>	<b>-17.3</b>

Les montants entre le budget 09 et les comptes 09 sont en hausse de 8.7 %, respectivement de 9.3 %. La baisse est de 11.8 %, respectivement de 17.3 % entre les comptes 09 et 08.

Commentaires significatifs du Service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 09 :

700.311 - fr. 218'515.-

Les achats d'un montant supérieurs à fr. 10'000.- ne peuvent figurer au budget selon le Recueil d'organisation comptable et financière. Les comptes respectent cette règle. Des crédits supplémentaires liés aux autorisations d'achat compensent partiellement cette baisse. Nous faisons une observation, voir plus bas, p. 9.

700.439 + fr. 252'665.-

Le directeur des SIL participe en qualité d'administrateur à de nombreuses séances de conseils d'administration et au sein de ceux-ci à divers comités. Si on y ajoute le temps de préparation, le directeur estime que cela occupe la moitié de son temps.

## 701 Service de la comptabilité et des finances

	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. supp.	Ecart C.09/B.09		Comptes 2008	Ecart C.09/C.08	
			fr.	%		fr.	%
7010 Service comptabilité-finances	-3'653'409.20	-4'143'900	490'491	11.8	-6'489'914.25	2'836'505.05	-43.7

Commentaires significatifs du service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 09 :

701.434 + fr. 202'892.-

Augmentation importante des frais recouvrements facturés aux clients. C'est l'occasion de signaler le taux extrêmement bas des pertes sur débiteurs qui se situe à environ 0.15 %.

701.490- fr. 490'491.-

Diminution importante des imputations internes due au mode de calcul (voir plus haut p. 2).

## 702 MAGESI

	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. supp.	Ecart C.09/B.09 fr.	%	Comptes 2008	Ecart C.09/C.08 fr.	%

702	Service du Magesi	-10754'553.95	-10'418'300	-336'254	-3.3	-8'651'077.03	-2'103'476.92	24.3
-----	-------------------	---------------	-------------	----------	------	---------------	---------------	------

Commentaires significatifs du service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 09 :

- 702.301 + fr. 124'848.-  
Transfert au 1<sup>er</sup> septembre 2009 d'un chauffeur du Service du gaz et de deux chauffeurs du SEL au Magesi.
- 702.438 - fr. 100'064.-  
Il a été décidé de ne pas activer la main d'œuvre affectée au renouvellement des immeubles administratifs car les montants sont entièrement amortis dans l'année.
- 702.490 fr. 336'254.-  
Hausse importante des imputations internes due au mode de calcul (voir plus haut p. 2).

#### **74 Service du gaz et du chauffage à distance**

	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. supp.	Ecart C.09/B.09		Comptes 2008	Ecart C.09/C.08	
			fr.	%		fr.	%
74 Service du gaz et du CAD	26'750'442.05	23'281'500	3'468'942	14.9	32'766'863.55	-6'016'421.50	-18.4

Commentaires significatifs du service sur les comptes par rapport au budget 09 :

- 74.312 - fr. 66'682'872.-  
Le prix d'achat a évolué de façon importante à la baisse. Cette situation est difficilement intégrable lors de l'établissement du budget qui est toutefois établi de façon très prudente.
- 74.331 + fr. 1'122'220.-  
Le développement réjouissant du chauffage à distance, du aussi à des choix historiques particulièrement avisés, a été sous-estimé.
- 74.380 + fr. 2'344'300.-  
Les résultats très positifs du CAD ont permis une attribution supplémentaire de 2 mios.
- 74.390/490 + fr. 7'171'217.- / + fr. 7'581'628.-  
Imputations internes, voir explications plus haut.
- 74.435 - fr. 59'426'811.-  
Comme mentionné sous la rubrique 74.312, les tarifs ont été partiellement adaptés par rapport aux évolutions du prix d'achat sachant que l'intervention sur des acomptes est toujours sujette à révision.

#### **76 Service de l'électricité**

	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. supp.	Ecart C.09/B.09		Comptes 2008	Ecart C.09/C.08	
			fr.	%		fr.	%
760 Service de l'électricité	35'280'608.01	37'590'100	-2'309'492	-6.1	29'738'452.14	5'542'155.87	18.6

L'écart entre le budget 2009 et les comptes 2009 est de -6.1 %. La différence entre les comptes 08 et 09 est de +18.6 %.

Commentaires significatifs du service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 09 :

- 76.312 + fr. 2'576'053.-  
Achats d'électricité sur le marché plus élevé que budgété.
- 76.319 - fr. 8'121'428.-  
Economie sur le timbre THT suite à une décision du régulateur.

- 76.322 + fr. 1'158'976.-  
Les intérêts ont été calculés sur les dépenses effectives.
- 76.331 - fr. 5'408'288.-  
Prolongation de la durée d'amortissements du réseau suite à une demande de l'Elcom.
- 76.380 + fr. 4'073'944.-  
Attribution au fonds de péréquation du timbre d'acheminement et au fonds de péréquation du Service de l'électricité.
- 76.390/490 + fr. 8'765'572.- / + fr. 10'594'010.-  
Evolution des imputations internes dues au nouveau mode de calcul (voir plus haut).
- 76.434 - fr. 14'169'503.-  
Diminution en raison de la baisse de la part de THT facturée (voir rubrique 419).
- 76.435 + fr. 4'149'163.-  
Hausse des ventes à court terme (gestion du portefeuille).
- 76.480 - fr. 1'520'00.-  
Les commissaires notent avec satisfaction que la Municipalité a renoncé à puiser dans le fonds de réserve et de renouvellement « distribution d'électricité ».

## 77 Service multimédia

	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. supp.	Ecart C.09/B.09		Comptes 2008	Ecart C.09/C.08	
			fr.	%		fr.	%
7700 Service multimédia	5'866'259.56	6'986'000	-1'119'740	-16.0	7'493'383.94	-1'627'124.38	-21.7

Commentaires significatifs du service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 09 :

77.311- fr. 609'508.-

Comme déjà mentionné s'agissant du budget 2010, le Service a renoncé à poursuivre le développement de ses activités de télésurveillance.

77.318- fr. 1'553'837.-

Arrêt des achats du programme TVRL en milieu d'année.

77.331+ fr. 1'076'309.-

L'équipement de la salle du Conseil communal n'avait pas été budgétisé. Les finances de raccordement au téléseu n'étant pas facturées dans leur intégralité, il en résulte un amortissement plus important que prévu. La réalisation de l'adaptation des équipements internet a été réalisée pour sa quasi-totalité sur l'exercice 2009 (réalisation de manière anticipée).

77.366+ fr. 109'402.-

Budget sous-évalué par rapport aux personnes bénéficiant de la gratuité du téléseu (voir plus haut, remarques introductives).

77.434- fr. 2'009'845.-

Diminution due à une surévaluation du nombre de clients téléseu et surestimation des ventes Cityphone.

77.435- fr. 385'939.-

Suppression des nouvelles ventes liées à la télésurveillance et diminution des ventes de décodeurs Cablecom.



77.439+ fr. 98'538.-

Recettes dues à la facturation de fenêtres publicitaires non prévues au budget.

## **78**            **Service commercial**

	Comptes 2009	Budget 2009 y c. cr. supp.	Ecart C.09/B.09		Comptes 2008	Ecart C.09/C.08	
			fr.	%		fr.	%
7800 Service commercial	4'136'072.06	3'965'000	171'072	4.3	0.00	4'136'072.06	

Le chiffre de 4.136 mios correspond à 5 % du bénéfice des services techniques.

Les sous-commissaires ont reçu en cadeau une clé USB similaire à celle offerte aux clients éligibles et qui contient les données relatives aux prix de l'électricité.

Commentaires significatifs du Service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 09 :

78.301        - fr. 268'848.-

Reports d'engagement et postes vacants durant certains intervalles.

78.319        - fr. 604'297.-

Reports de campagnes publicitaires.

78.390/  
78.490        + fr. 3'862'367.- / + fr. 3'086'387.-

Imputations internes, voir explications plus haut.

78.439        - fr. 195'948.-

Il est préoccupant que l'absence de validation par les services du Canton nuise aux recettes de la Ville, ce d'autant plus que les contrôles énergétiques relèvent d'une politique à long terme.

## **5.**            **Conclusions**

Les sous-commissaires remarquent le soin et la diligence avec lesquels les SIL sont gérés et conduits.

L'évolution du Service multimédia et les enjeux multiples dont il a la charge (notamment le déploiement de la fibre optique) impliqueront des décisions importantes et pas faciles de la part du nouveau chef de service et de la Direction.

A un horizon de trois à cinq ans, le remboursement du prêt de 100 mios par EOS (plan Pi) sous forme de réduction du prix d'achat de l'électricité sera achevé. Les montants annuels figurent à AGF. Il faudra alors compter avec des prix plus élevés. Cela aura nécessairement des conséquences au niveau de la marge de la Ville alors même que les prix lausannois sont déjà hauts sur le plan absolu et relatif.

Ils formulent, sur la base de leurs observations deux questions :

- Les coûts totaux finaux liés à la transformation et à l'équipement de la Salle du Conseil communal ne devraient-ils pas faire l'objet d'un rapport ?
- La Municipalité traite, on s'en souvient, parfois différemment les SIL d'autres directions, serait-il dès lors envisageable d'élever le montant des achats pouvant figurer au budget plutôt que de passer par les autorisations d'achats (modification du ROCF) ?

Sur ces bases, les sous-commissaires vous proposent d'adopter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et adressent leurs plus chaleureux remerciements au Directeur ainsi qu'à l'ensemble des chefs de services et collaborateurs pour le temps et les informations qu'ils ont mis à leur disposition, en particulier à M. Pichon qui s'est également chargé de les éclairer sur le Service multimédia en plus de son propre ser vice.

Les commissaires :

*Pierre-Antoine Hildbrand, rapporteur*

*Jean-Charles Bettens*

Lausanne, le 2 juin 2010



## **Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission de gestion (exercice 2009)**

**Première observation :** *La Municipalité est invitée à s'assurer que les achats de matériel sont conformes aux autorisations votées par le Conseil ou la Municipalité*

**Réponse :** Les demandes d'achats de matériel dont le coût unitaire dépasse 10 000 francs sont présentées dans le préavis sur les autorisations d'achats, diffusé conjointement avec le budget. Figurent également dans ce document les achats de matériel informatique.

Les règles relatives aux autorisations d'achats sont fixées en détail dans un chapitre spécifique du Recueil d'organisation comptable et financière (ROCF), recueil interne des règles applicables en matière de gestion comptable et financière. Il y est indiqué en particulier que la situation finale des autorisations d'achats est présentée dans la brochure des comptes annuels, les achats effectifs de l'exercice devant être comparés, par service, aux autorisations accordées. Pour l'exercice 2009, cette présentation figure aux pages 163 et suivantes de la brochure des comptes.

Le préavis sur les autorisations d'achats octroie des crédits annuels. Les autorisations non utilisées en cours d'année ne peuvent pas être reportées sur l'exercice suivant. Une éventuelle insuffisance d'autorisation d'achat est traitée par la voie des crédits supplémentaires. Les comptabilités de direction ont pour mission de contrôler la bonne utilisation de ces autorisations. Ainsi, si un bon de commande ne correspond pas à un achat spécifiquement prévu dans le préavis, celui-ci est bloqué et le service doit s'adresser à la Municipalité pour obtenir une validation; il en va de même pour une facture. Donc, en cas de modification, pour quelle que raison que ce soit, entre l'achat initialement prévu et celui qui est finalement envisagé, un accord préalable de la Municipalité est nécessaire, et une communication à la Commission des finances a lieu dans les cas importants.

Concernant les acquisitions dans le domaine de l'informatique, le préavis sur les autorisations d'achats indique clairement que le détail figurant en annexe dudit préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de l'évolution très rapide des technologies et des prix dans ce secteur.

Le contrôle de la conformité entre l'achat effectif et l'autorisation votée est donc délégué aux comptabilités de direction. La Municipalité estime que ce contrôle est aujourd'hui suffisant, étant entendu qu'elle est consultée en cas de divergence ou d'insuffisance budgétaire.

Néanmoins, la Municipalité va désormais inclure dans les opérations de clôture annuelle une procédure lui permettant de prendre acte de l'ensemble des achats effectués durant l'année en regard des autorisations accordées.

**2<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à préciser le rôle de l'Unité d'évaluation et de conseil et à assurer le suivi du bilan « Prestations 2004 ».*

**Réponse :** Suite au départ de l'une des personnes qui la composaient à l'origine, l'Unité d'évaluation et de conseil est actuellement formée d'une seule collaboratrice (1 EPT). Après avoir notamment été étroitement associée à deux opérations orientées vers la recherche d'économies à l'échelon de l'administration communale dans son entier, cette collaboratrice est actuellement engagée sur divers dossiers pour lesquels ses connaissances sont particulièrement précieuses. Le rattachement de l'unité au Secrétariat municipal et sa subordination directe au syndic légitime ses interventions dans d'autres directions et services. La Municipalité se réserve de déterminer ultérieurement l'orientation qu'elle donnera à cette unité. Elle le fera en fonction des problèmes à résoudre.

**3<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à expliquer de manière détaillée comment les adjudications de travaux ou fournitures sont effectuées par les services de l'Administration, hors réglementation des marchés publics.*

**Réponse :** Hors réglementation des marchés publics, les règles d'adjudication sont fixées en détail dans un chapitre spécifique du Recueil d'organisation comptable et financière (ROCF), recueil interne des règles applicables en matière de gestion comptable et financière.

Ainsi, l'adjudication est décidée, dans les limites des crédits correspondants :

- a) par la direction compétente, jusqu'à concurrence d'une somme de 50 000 francs; toute dépense jusqu'à cette somme doit faire l'objet d'un bon de commande;
- b) par la Municipalité, pour les montants supérieurs à 50 000 francs; l'établissement de plusieurs bons de commande pour éviter de soumettre une proposition d'adjudication à la Municipalité est interdit.

La procédure pour l'établissement du bon de commande est la suivante :

- établissement du bon de commande
- signature du bon de commande
- envoi du bon (original) au fournisseur
- transmission des copies du bon aux services concernés

Les principales opérations pour l'adjudication municipale sont les suivantes :

- proposition d'adjudication
- décision municipale d'adjudication
- envoi d'une lettre de commande à l'adjudicataire
- établissement et transmission des documents ad hoc aux services concernés

La proposition d'adjudication soumise à la Municipalité est rédigée sous la forme d'une note qui doit comprendre au moins les éléments suivants :

- objet et conditions d'adjudication
- entreprise proposée
- montant de l'adjudication
- rubrique comptable concernée
- calendrier de livraison ou de réalisation des travaux

De plus, dans les cas d'adjudications par voie de concours restreint ou public, les conditions formulées par les différents concurrents doivent être portées à la connaissance de la Municipalité.

Afin d'établir sa note à la Municipalité, le service concerné définit ses besoins et, dans la mesure du possible, demande un devis à plusieurs entreprises. Le résultat des différents devis est mentionné dans la note afin de permettre à la Municipalité de se forger la meilleure opinion possible pour choisir l'entreprise adjudicatrice.

**4<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à examiner la bonne utilisation des subventions accordées aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors dans la perspective d'une formation au sport*

**Réponse :** La Municipalité suit avec attention l'utilisation des subventions qu'elle alloue, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de soutenir la formation des jeunes au sein des clubs sportifs. Elle a édicté des règles qu'elle met régulièrement à jour et adapte à la situation prévalant au sein du monde sportif. Elle a confié au Service des sports la tâche de contrôler leur application.

Le nombre de clubs bénéficiant de l'aide au paiement des loyers et de celle en faveur de la formation a fortement augmenté au cours des trois dernières années. Cette situation, réjouissante quant à la vitalité des clubs locaux, a des conséquences financières qui ont contraint la Municipalité à prendre un certain nombre de décisions techniques et à demander la rédaction de nouvelles règles d'attribution des aides dans le domaine sportif. Les nouvelles prescriptions devraient être mises en vigueur d'ici l'automne prochain. Enfin, conformément à la demande formulée par le Conseil communal sous la forme de

l'ajout d'une troisième conclusion au rapport-préavis N° 2008/8 répondant à la motion de M. Alain Bron, la Municipalité présentera, d'ici la fin de l'année, un rapport sur la situation de l'aide au sport lausannois, en particulier sur l'adéquation des moyens financiers alloués.

**5<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal un rapport sur l'activité de la fondation Centre Sport-Etudes Lausanne.*

**Réponse :** La Fondation Centre Sport-Etudes Lausanne, née en 2000 de la volonté de la Ville de Lausanne, du canton de Vaud, de la Solidarité olympique et de clubs sportifs, gère le Centre Sport-Etudes Lausanne (CSEL), qui permet à des jeunes (garçons et filles), futurs sportifs d'élite, d'allier formation professionnelle ou académique et entraînements de haut niveau dans leurs disciplines sportives respectives. Le CSEL dispense également des cours portant sur la nutrition, l'éthique, etc. Actuellement, le CSEL accueille 29 internes (dont 4 filles) et 30 externes dans dix disciplines sportives.

La Municipalité, représentée au sein du conseil de fondation par le conseiller municipal en charge de la sécurité publique et des sports et le chef du Service des sports, relève et se félicite des résultats obtenus depuis la création du CSEL par ces jeunes, aux niveaux tant sportif que professionnel ou académique. Un rapport détaillé de l'activité du centre, depuis sa fondation, sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'automne.

**6<sup>ème</sup> observation :** *En plus des mesures de rationalisation des pompes funèbres officielles, la Municipalité est invitée à définir leur rôle auprès de la population et à leur fournir les moyens et locaux leur permettant d'être compétitives avec les concurrents privés.*

**Réponse :** La Municipalité tient, au travers des Pompes funèbres officielles (PFO), à maintenir, en faveur de la population de Lausanne et des environs, un service concurrentiel et de qualité, chargé de la prise en charge des défunts et de l'assistance aux familles endeuillées. A cette fin, diverses mesures ont été prises. Parmi celles-ci, il convient de citer un important effort publicitaire et la création d'un site Internet diffusant, notamment, une vidéo d'excellente qualité sur le service d'accompagnement des familles en deuil ([www.lausanne.ch/pfo](http://www.lausanne.ch/pfo)). De plus, des mesures visant à abandonner complètement la fabrication de cercueils, qui n'est plus rentable, ont été prises, afin de diminuer les charges salariales des PFO. Trois menuisiers seront transférés, dès que possible, à d'autres postes de l'administration communale. Les cercueils seront fournis par des entreprises spécialisées. S'agissant d'augmenter la visibilité des PFO, des locaux adaptés, situés au centre-ville et bénéficiant d'un loyer abordable, sont actuellement recherchés. Enfin, un changement du cahier des charges de quatre collaborateurs est en voie de finalisation, afin de rationaliser certaines tâches. Ces diverses mesures devraient permettre aux PFO de retrouver leur capacité concurrentielle.

**7<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à indiquer la suite qu'elle compte donner aux remarques du Service de la révision au sujet de la Direction de la sécurité publique et des sports et des organes qu'elle subventionne et à préciser dans quel délai les mesures prises seront portées à la connaissance de la Commission de gestion.*

**Réponse :** La Municipalité rappelle que le Service de la révision adresse directement ses rapports aux organismes soutenus financièrement par la Ville de Lausanne et qu'il incombe à ceux-ci de prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour parfaire ou corriger ce qui a été constaté. Bien évidemment, les représentants de la Ville au sein des différents comités d'organisation ou conseils de fondation interviennent de façon à ce que les observations du Service de la révision soient prises en considération.

Cela étant et pour ce qui est d'Athletissima, il convient de relever que si le plan d'assainissement fixé dans le préavis N° 2005/25 n'a pas pu être respecté, les résultats financiers des éditions intervenues depuis l'adoption des conclusions dudit préavis permettent un amortissement constant de la dette et une amélioration de la situation financière. Quant au « Triathlon de Lausanne », l'excédent de recettes des championnats du monde de 2006 a été affecté, d'entente avec l'Etat de Vaud, qui a également soutenu financièrement ces championnats, à un fonds, dont le but est l'organisation à Lausanne de

manches de la coupe du monde de triathlon, voire, comme cette année, de championnats du monde de la spécialité. La situation du « Lausanne-Marathon » est tributaire de nombreux facteurs extérieurs. Toutefois, bien que sérieuse et demandant une attention toute particulière, elle est en constante amélioration, en particulier ces deux dernières années. Enfin, en ce qui concerne le Centre Sport-Etudes Lausanne, la Municipalité tient à faire remarquer que les rapports entre les clubs et la Fondation ont toujours fait l'objet de conventions. Cependant, des points de détail doivent encore être précisés dans certains de ces documents.

Pour ce qui est du Corps de police et du fonds Wera Schubert, il convient de relever que cette dernière, décédée en 1981, a institué la « Police de Lausanne » héritière d'un cinquième de ses biens. Soucieuse de ne pas retarder le règlement de la succession, la Municipalité a pris sur elle de l'accepter sous bénéfice d'inventaire, avant d'inviter, par la voie du préavis N° 136 du 10 avril 1984, le Conseil communal à l'accepter et à décider de verser les quelque 280'000 francs revenant à la Ville à la fondation dénommée : « Fonds de prévoyance du Corps de la police municipale de Lausanne ». De fait, cette façon de faire est apparue conforme aux volontés de Mme Schubert. Cette fondation, créée en 1958, a pour but, notamment, de venir en aide aux membres du Corps de police par les moyens financiers que son conseil estime appropriés, d'encourager des collaborateurs particulièrement méritants et d'organiser, en faveur des membres et de leurs familles, des manifestations à but social évident, destinées à resserrer les liens de fraternité et d'entraide qui doivent unir tous les membres du Corps de police.

Dans ce sens, outre l'achat d'un appartement à Leysin, que le personnel de la Direction de la sécurité publique et des sports peut louer à un prix bien inférieur à ceux du marché, la fondation a octroyé une aide à fonds perdus de 12'000 francs pour l'achat d'un sauna et l'aménagement d'un local de détente à l'Hôtel de police, ainsi qu'un montant de 23'000 francs, également à fonds perdus, pour l'acquisition d'engins et l'aménagement de la salle de fitness de l'Hôtel de police.

Enfin, s'agissant du Service de protection et sauvetage, il y a lieu de préciser que si la recherche des ayants droit (héritiers ou titulaires vivants) en matière d'obsèques payées d'avance se poursuit sans relâche, la question du crédit-retraite des sapeurs-pompiers professionnels sera traitée dans le cadre d'un prochain rapport-préavis municipal.

**8<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est priée de prendre les mesures nécessaires pour que la facturation aux régies des sommes perçues au titre de suppléments de loyers des logements subventionnés intervienne dans un délai plus rapide, ou qu'un acompte à valoir sur la facture finale soit facturé en début d'exercice suivant déjà.*

**Réponse :** Une facture représentant les trois quarts des suppléments de loyers perçus sera expédiée aux gérances dans le courant du mois de février (après que le service concerné aura effectué une première évaluation). En outre, l'outil informatique communal gérant les suppléments de loyers étant actuellement en pleine révision, c'est à partir de 2011 que le cahier des charges relatif à cet objet permettra de faciliter les opérations. La perception complète des suppléments et leur répartition entre autorités subventionnantes interviendra au début du deuxième trimestre de l'année.

**9<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est priée de prendre position sur l'opportunité de suivre pleinement les recommandations du préposé fédéral à la protection des données relatives aux formulaires de demande de location, et de modifier la phrase demandant le consentement pour des renseignements complémentaires.*

**Réponse :** La Municipalité souhaite suivre les recommandations du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence relatives aux formulaires de demande de location sans pour autant rendre les démarches pour l'obtention d'un logement trop lourdes tant pour le candidat locataire que pour le Service du logement et des gérances. En effet, les documents collectés tels qu'attestation de l'office des poursuites et faillites et/ou certificats de salaire ne sont utilisés que pour la demande ponctuelle et sont soit retournés aux intéressés s'il s'agit d'originaux, soit détruits s'il s'agit de copie.

Le Service du logement et des gérances modifiera la phrase demandant le consentement pour des renseignements complémentaires en en précisant la nature.

En outre, le formulaire de demande de location sera modifié afin que le candidat ait la possibilité de ne pas compléter des demandes de données considérées comme facultatives selon le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).

**10<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à communiquer l'impact des mesures prises pour résoudre les problèmes de facturation à eauservice.*

**Réponse :** Par une note interne du 16 mai 2006, la Direction des travaux avisait celle des Services industriels d'un manque probable de recettes de l'ordre du million de francs entre les années 2004 et 2005, conséquence du changement du logiciel (ISIS → SAP) intervenu entre ces deux années et des erreurs de facturation déjà détectées.

Un travail d'investigation a été entrepris entre les collaborateurs du COSI et d'eauservice. Des erreurs de facturation répétitives pour un montant annuel de l'ordre de 400 000 francs ont été corrigées et rattrapées. Elles n'expliquaient de loin pas toute la sous-facturation présumée.

Un groupe de travail a été formé. Il était composé de collaborateurs d'eauservice, du SCC, de SILCom, du SDS, avec l'appui méthodologique de l'unité d'évaluation et de conseil et de consultants de cas en cas. Le groupe de travail était piloté par un « COPIL » dirigé par le directeur des Travaux et formé des chefs des services respectifs et de l'unité d'évaluation et de conseil.

Simultanément, les Services industriels ont mis en place un groupe de travail (Recovery) chargé d'analyser la facturation de tous les fluides et énergies (électricité, gaz, chauffage à distance, eau, téléseau). Pour eauservice, les mêmes collaborateurs ont participé aux deux groupes de travail.

Des efforts importants ont été consenti durant deux ans. Ils ont notamment porté sur :

- le contrôle systématique de la base de données clients et son amélioration,
- le paramétrage de la facturation,
- la reconfiguration et la validation de nombreux processus internes relatifs aux clients (raccordements, changement périodique des compteurs, tests de plausibilité) pour éviter de futures erreurs de base de données,
- le contrôle systématique des factures pour les communes alimentées en gros, un contrôle par échantillonnage des grands comptes et un contrôle par pointage des autres clients, avec la mise en place d'un processus de correction préventive basé sur l'analyse des causes des erreurs
- le contrôle croisé des éléments du tarif par rapport à la segmentation clients.

Malgré les actions entreprises, de petites erreurs subsistent vraisemblablement. Cependant, au vu du dispositif de contrôle mis en place actuellement, qui fait de plus l'objet d'améliorations constantes, elles devraient pouvoir être bientôt éliminées.

En conclusion, ces actions ont porté leurs fruits et permettent aujourd'hui d'avoir une grande confiance dans la fiabilité de la facturation de l'eau potable et par conséquent dans la conformité des recettes d'eauservice.

**11<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à ne pas laisser se poursuivre la dégradation du Temple d'Ouchy, ainsi qu'à préciser et partager ses intentions pour l'usage de ce bâtiment après 2017.*

**Réponse :** La commission de gestion a émis une observation similaire lors de sa visite en 2008. La Municipalité y a répondu en précisant que cet édifice a été malmené par une série d'interventions au début du 20<sup>e</sup> siècle et que le temple, malgré sa note 3 au recensement architectural, n'a pas un intérêt architectural impératif. Des études pour une réaffectation de l'édifice au profit d'activités collectives ont donc été conduites en 2005 et 2006 de concert avec les représentants paroissiaux. Les premières estimations ont toutefois laissé apparaître que ces transformations représenteraient des investissements que la Commune ne peut envisager ni aujourd'hui ni à court et moyen terme. Diverses communautés, dont le statut ne permet pas de bénéficier de subventions publiques ont demandé et demandent encore occasionnellement si le bâtiment pourrait être mis à leur disposition gratuitement pour leurs célébrations. L'exigence qu'elles partagent les lieux avec d'autres requérants et les coûts de maintenance qu'elles devraient assumer les ont amenées à renoncer. Pour l'heure cette église conserve



donc sa vocation originale et fait, à ce titre, l'objet de l'entretien assuré aux autres lieux de cultes relevant de la responsabilité communale.

Le centre pluriculturel et social d'Ouchy, baptisé à l'origine Centre Paroissial d'Ouchy (CPO), bâtiment édifié en 1968 est au bénéfice d'un droit de superficie de 50 ans, pour la période 1967-2017, sur la parcelle commune au CPO et à l'église.

Considérant le terme proche du droit de superficie, la Municipalité va entreprendre une réflexion sur l'avenir du Temple de la Croix d'Ouchy et du CPO lors de la prochaine législature.

**12<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à communiquer au Conseil les enseignements qu'elle tire des défauts de conception, de réalisation et des problèmes d'exploitation rencontrés à la maison de quartier de Chailly afin d'en tirer les conséquences lors de futures constructions.*

**Réponse :** La maison de quartier de Chailly est la première Maison de quartier construite en tant que telle. Elle concrétise les intentions municipales en matière d'infrastructures à créer dans le quartier de Chailly et répond aux attentes des habitants de bénéficier d'infrastructures communautaires et socioculturelles.

La maison de quartier est le premier bâtiment administratif labellisé MINERGIE, standard suisse de construction pour une meilleure qualité de vie et une faible consommation d'énergie dans une perspective de développement durable.

Le rapport-préavis prévoyait l'engagement d'un intendant (50% EPT) par la FASL. Ce collaborateur devait assurer la location des salles, les entretiens courants intérieurs et extérieurs et la coordination du personnel d'entretien. Cette conception de la gestion d'une Maison de quartier a démontré très rapidement ses limites. Un directeur chargé de la gestion opérationnelle de la Maison (activités, personnel affecté à la Maison de quartier, budget, finances et locaux) sera engagé ces prochains mois par la FASL à un taux d'activité de 80 à 100%.

Au niveau des défauts de réalisation, l'ouverture et la remise des clés de la Maison selon le calendrier prévu et afin de répondre aux attentes des habitants ont eu lieu alors que certains travaux de second œuvre et de finition n'étaient pas encore terminés. Le suivi, le contrôle et la réception des travaux après l'ouverture de la Maison de quartier, ont été effectués pour une part par le personnel employé au sein de la Maison de quartier. L'impression pour les usagers d'un bâtiment non terminé en a péjoré l'image. Dans ce cadre, la Municipalité prévoira des délais de remise de clés et de fin de chantier plus longs, ainsi qu'une décharge de suivi et de contrôle pour le personnel employé au sein de futures Maisons de quartier .

Au niveau des problèmes d'exploitation, les débits de ventilation en accord avec le label Minergie ne permettent pas une utilisation totalement libre des locaux et des contraintes de capacité et d'heure de fermeture sont posées par la police du commerce. Pour remédier à ces problèmes, le maître d'ouvrage a commandé des études acoustiques et en ingénierie de ventilation afin d'améliorer la situation. Ces problèmes sont en passe d'être réglés.

**13<sup>ème</sup> observation :** *la Municipalité est invitée à structurer et mieux cibler ses programmes de prévention et à définir des priorités à ses actions.*

**Réponse :** La priorisation en santé publique se fonde toujours d'abord sur la mortalité, puis sur la morbidité d'un groupe de population déterminé. Ces deux éléments donnent globalement dans les pays en voie de développement ou émergents une image très fidèle de la qualité du système de santé, particulièrement dans les 5 premières années de vie et pour les femmes qui ont une grossesse ou ont accouché. Généralement ce sont les maladies infectieuses et parasitaires qui sont les dangers principaux. Mais cela a évolué depuis un siècle dans les pays développés dans un environnement fortement modifié depuis ce stade historique par les progrès de la médecine et de l'environnement. Les maladies dites de « civilisation », révélées par le contrôle sanitaire en place, deviennent prépondérantes (diabète, obésité, maladies mentales, cardiaques, cancers, dues à la pollution, etc.) tout comme des affections nouvelles révélées par l'allongement de la durée de vie (dégénératives). Les

critères initiaux restent valables, mais l'action actuelle doit être modulée en fonction des nouvelles menaces.

Les comportements face à la préservation de sa santé deviennent déterminants pour plus de 40% de ces affections. Mais cela nécessite un long processus d'apprentissage qui fait partie de l'éducation et occupe toute la scolarité obligatoire, le but étant de rendre l'enfant devenu adulte maître de ses choix. Cet effort doit porter principalement sur les comportements personnels (connaissances, appréciation des dangers, prise de risque), mais aussi sur les ressources de l'environnement (conditions de vie, réseau social, aide fraternelle). Le Service de santé participe à cette prévention et a formalisé son action sur la base du préavis 215/1997, les rapports de gestion rapportant annuellement l'effort fourni. Les bases conceptuelles ne sont actuellement pas modifiées, même si certains programmes ont disparu (« Objectif Grandir ») ou n'ont plus pu être appliqués (« Elèves pairs »), et que d'autres défis sont apparus, en particulier ceux qui sont liés aux moyens de communication (Internet).

Pour l'éducation de l'enfant à la santé en milieu scolaire, la base légale actuelle du règlement d'application de la loi vaudoise sur la santé publique (2003) définit les organes, les procédures et les missions. A l'article 9, le règlement précise que « les priorités d'action sont établies en fonction des besoins de santé, avec la communauté locale et les parents, en tenant compte de la politique cantonale de santé en milieu scolaire » et en fixe les détails, y compris pour la santé dentaire, à l'article 12. Une convention de prestation institutionnelle a été signée entre le canton et la commune de Lausanne à cet effet. Le chef du Service de santé ainsi que ses collaboratrices participent depuis 2 décennies activement aux groupes cantonaux chargés de définir et de mettre en place les diverses actions. Ainsi, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, la Municipalité estime que les programmes de prévention sont bien structurés et ciblés.

**14<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à prendre contact avec le Canton pour s'assurer que l'addiction aux jeux (comme par exemple aux MMORPG) est prise en charge et d'en informer le Conseil.*

**Réponse :** Il existe un « Centre du jeu excessif » dépendant des institutions hospitalières cantonales vaudoises, à la rue St-Martin, pour les adultes. Il s'occupe des soins et développe des projets de prévention surtout axés sur les jeux d'argent, mais il n'y a pas actuellement de programme de prévention structuré à proposer immédiatement pour les jeux en ligne. La taxe sur les jeux d'argent de 0,5% permet de mener ces activités. Malgré les échos de presse, il y a peu de demandes concernant les jeux vidéo en ligne. Les données épidémiologiques manquent d'ailleurs, tant au niveau des adultes que des moins de 18 ans, et une étude vient d'être lancée à Genève. Pour les moins de 18 ans, c'est le groupe Départ, du SUPEA, déjà impliqué dans la mise en place dans les établissements dépendant du DFJC du programme prioritaire « Dépendances » qui est compétent.

**15<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à réactiver le programme de prévention en matière de prophylaxie dentaire et de prévention de l'obésité « Densan », ou à expliquer au Conseil les raisons de ne pas développer une telle synergie.*

**Réponse :** Le programme « DenSan » est toujours d'actualité. L'éducation donnée par les prophylaxistes en classe consiste non seulement en des explications sur le bon brossage des dents mais, bien plus important, à enseigner l'alimentation saine.

**16<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin de résoudre les problèmes de locaux au sein de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, et éviter un éclatement des services sur plusieurs sites.*

**Réponse :** Le thème soulevé par la Commission de gestion ne concerne pas exclusivement la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Toutes les unités de l'administration communale peuvent être confrontées à la nécessité de trouver de nouveaux locaux en raison de l'augmentation de l'effectif de leur personnel ou de décisions de réorganisation. La réflexion relative à cette problématique et la recherche de solutions constitueront l'une des préoccupations auxquelles la Municipalité issue des élections du printemps 2011 devra rapidement s'attacher.

**17<sup>ème</sup> observation :** *Compte tenu des agressions physiques et verbales dont sont victimes les collaborateurs, particulièrement des unités RI, dans le cadre de leurs relations avec les usagers, la Municipalité est invitée à prendre sans délai toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité des collaborateurs du Service social et d'apporter un soutien psychologique aux collaborateurs victimes de ces agissements.*

**Réponse :** Le Service social a mis en place, dès 2006, diverses mesures relatives aux agressions dont ses collaborateurs peuvent être victimes : recommandations sur le comportement à adopter lors des entretiens difficiles, *debriefing* avec un spécialiste en cas d'agression, sanctions prononcées contre les auteurs, notamment. Il a également demandé l'installation d'un système d'alarme non sonore permettant à un collaborateur menacé d'appeler ses collègues à la rescousse ; le projet devrait être réalisé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2011. En outre, le service examine l'opportunité et la faisabilité de la pose de portes permettant d'isoler les espaces de réception des couloirs permettant d'atteindre les bureaux, selon le modèle adopté dans plusieurs services de l'administration communale.

**18<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à expliquer pourquoi la somme de 80 000 francs portée en 2007 au budget de Culture, logement et patrimoine n'a pas été utilisée à la sécurisation des locaux du Service social.*

**Réponse :** Au cours de l'année 2007, le Service du logement et des gérances, plus particulièrement la division des gérances, a procédé à une réorganisation pour mieux répondre aux besoins des différents utilisateurs et locataires. Au cours de la même année, des projets d'importance ont démarré et occupé le personnel de la division. Cela a nécessité une hiérarchisation des projets selon leur importance et leur degré d'urgence. Pour le cas qui nous occupe, un projet de rénovation étant en cours d'étude à ce moment, il avait été décidé, d'entente entre les services concernés (le SSL étant également en cours de réflexion sur l'adaptation de ses structures et de son organisation), de reporter la sécurisation des locaux à une date ultérieure. Le but de ce report étant d'être bien renseigné sur les conséquences éventuelles qu'aurait la transformation au niveau interne du bâtiment et de ne pas réaliser des dépenses importantes sans cohérence avec les travaux à venir.

Les travaux de transformations internes sont aujourd'hui en cours de réalisation et la sécurisation des locaux sera réalisée prochainement, adaptée à la nouvelle disposition des espaces.

**19<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à porter une attention particulière sur la maîtrise des droits d'accès aux différents fichiers du progiciel de gestion SAP.*

**Réponse :** Le système SAP est une solution informatique globale qui permet de remplacer des logiciels autrefois indépendants, de centraliser et de croiser les informations. Au fur et à mesure de son développement, de plus en plus de collaborateurs travaillent avec le système SAP, ce qui permet de gagner en efficacité, mais nécessite de prendre des mesures pour préserver l'intégrité du système et limiter les risques d'erreur et de fraude. Dans l'univers SAP, cette activité de contrôle est connue sous le nom de « Gestion des risques et de la conformité (GRC) ».

Les Services industriels (SIL) ont mandaté la société CSI Switzerland SA pour effectuer un diagnostic de l'état de leur GRC et proposer d'éventuelles mesures correctives. La société a rendu son rapport final en décembre 2009. Elle a estimé que la sécurité ne présentait pas de problème critique, mais qu'elle n'était plus optimale. Elle était qualifiée de « fragmentée » et évaluée à un niveau 2 sur une échelle de 4 (meilleure note).

Des mesures immédiates de consolidation ont été mises en place en 2009 encore. Les processus ont été revus et unifiés : toutes les demandes ayant un impact sur la sécurité sont désormais identifiées et centralisées. A moyen terme toutefois, la GRC du système nécessite une refonte complète pour assurer un niveau de sécurité satisfaisant, pérenne et conforme aux recommandations du Service de la révision. Il s'agit notamment de définir des accès selon des rôles, eux-mêmes définis en fonction des

tâches effectuées par les collaborateurs, et d'avoir un contrôle fin sur les accès, qui ne se limite pas à ouvert/fermé, mais qui supporte des conditions.

Les SIL attendent les conclusions définitives de l'audit du Service de la révision pour lancer la refonte de la GRC de leur système SAP. Un crédit supplémentaire, de l'ordre de 70'000 francs, sera alors sollicité pour financer cette opération, dont la mise en œuvre prendra entre 9 et 12 mois.

**20<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à effectuer un bilan des besoins de formation au progiciel de gestion SAP des collaborateurs du Service de la comptabilité et des finances quel que soit leur niveau d'activité.*

**Réponse :** Les collaborateurs du service de la comptabilité et des finances des SIL utilisent essentiellement 4 modules SAP :

- FI-GL (comptabilité financière)
- FI-AA (comptabilité des immobilisations)
- FM (comptabilité budgétaire)
- CO (comptabilité analytique)

Pour chacun de ces 4 domaines, il existe des responsables bien identifiés qui sont inscrits aux cours officiels SAP correspondants. Malheureusement les cours sont régulièrement annulés par les organisateurs externes par manque de participants. Aujourd'hui seuls les cours FI-GL et FM ont pu être suivis. Un collaborateur suivra le cours FI-AA cette année encore et un autre le cours CO l'année prochaine.

**21<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à mettre en place une formation visant à mieux préparer les encaisseurs des SIL aux situations conflictuelles, et à améliorer leur capacité à donner des informations aux personnes en difficulté financière.*

**Réponse :** Le Service de la comptabilité et des finances des SIL (COSI) est très sensible à la situation des encaisseurs, raison pour laquelle il a mandaté en 2010 une société spécialisée dans le coaching personnel. Les 3 encaisseurs de COSI ont ainsi été accompagnés par un coach et ont suivi 4 séances dans le but de mieux comprendre la détresse sociale et de mieux faire face à la violence. Un certain nombre d'outils très concrets, utilisables immédiatement, leur ont été transmis (technique d'écoute, moyens de désamorcer l'agression verbale, etc.).

**22<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à mettre en place des mesures permettant d'améliorer la communication et les relations entre le SIMA et les autres services des SIL.*

**Réponse :** Lors de la création du Service commercial début 2008, les SIL, devant la complexité de cette opération, avaient décidé d'un processus en deux phases. Dans un premier temps, il s'agissait de réunir les collaborateurs en rapport avec la clientèle traitant de l'énergie (électricité, gaz et chauffage à distance, audits énergétiques). Dans un deuxième temps, une fois cette organisation stabilisée, ce qui est le cas aujourd'hui dans le délai prévu de 24 mois, il était prévu d'associer les collaborateurs du secteur multimédia pour identifier les synergies et les meilleurs moyens de les mettre en œuvre. Cette phase est en cours.

Suite au départ de la cheffe de service et au départ à la retraite de son adjoint, il a été décidé de réaliser une analyse en profondeur, tenant compte à la fois de l'expérience de terrain des collaborateurs et de l'évolution stratégique voulue par la direction des SIL. Une société a donc été mandatée pour réaliser une série d'entretiens avec les collaborateurs. Son rapport final est attendu pour l'arrivée du nouveau chef de service, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Des mesures d'amélioration de l'organisation seront alors mises en œuvre de manière concertée.

**23<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à expliquer en quoi le partenariat portant sur l'établissement d'un réseau de fibres optiques et conclu entre Swisscom et la Ville de Lausanne est encore judicieux.*

**Réponse :** Le partenariat en négociation avec Swisscom porte sur une portion commune du réseau qui va d'une chambre de quartier appelée « distribution point » (DP) jusqu'au bâtiment ou « building entry point » (BEP). Le raccordement du DP au central de zone ou « central office » (CO) est du ressort de chaque partenaire et n'entre pas dans le cadre du partenariat. L'accord devra également porter sur le financement des installations intérieures.

Ce partenariat doit permettre de mutualiser une partie des coûts de construction de réseau, d'intervenir en partie sur des chantiers communs et de limiter ainsi les nuisances en ville, de coordonner l'approche des propriétaires pour le raccordement des bâtiments et d'assurer une concurrence équitable et dynamique par l'établissement d'un calendrier de commercialisation commun des prestations à très haut débit, par zone, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les conditions de cet accord sont encore en négociations. Il doit aboutir d'ici le mois d'octobre 2010. Un rapport-préavis répondant à la motion de M. Hildbrand « Autoroutes de l'information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne » et sollicitant les moyens financiers d'un déploiement complet de la fibre optique sera soumis au Conseil communal en début d'année prochaine. Il présentera, dans le respect du secret des affaires, les éléments saillants du partenariat.

## **Précisions apportées au sujet du rapport de la COGES :**

Au chapitre « Bureau des imprimés et du matériel (BIM) », à la page 5 du rapport, la réflexion mentionnée comme « en cours » a abouti courant 2009. Elle a conduit à la reprise d'une partie des activités du BIM par le Magesi (matériel de conciergerie et mobilier) et par le SOI (imprimantes multifonction). Le matériel de l'économat continue à être fourni par la CADEV.

Au troisième paragraphe du chapitre « Service du personnel », à la page 6 du rapport, l'erreur mentionnée et immédiatement corrigée (300'000 francs versés par erreur à un collaborateur), signalée par les SIL au SPeL, a eu lieu en 2008. Elle ne devrait pas figurer dans le rapport 2009.

## **Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2008 Observations dont les réponses avaient été refusées par la Commission**

**Première observation :** *Pour faciliter la lecture du rapport de gestion et permettre de suivre l'évolution des postes, la Municipalité est invitée à faire figurer, en plus du nombre d'EPT au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre et du nombre de personnes les occupant, le nombre d'EPT budgétisé pour chaque service.*

**Réponse :** Au vu de l'importance de disposer d'une gestion centralisée des postes, le SPeL a réorienté courant 2009 sa stratégie dans le choix des activités prioritaires autour de PeopleSoft. Pour ce faire, le SPeL a demandé à la Municipalité (en novembre 2009) un renfort d'EPT dédié uniquement à la mise en œuvre de la gestion centrale des postes.

La Municipalité a accordé au SPeL les ressources suivantes :

- 0.6 EPT de cheffe de projet adjointe, pour une durée limitée à un an ;
- 0.7 EPT de gestionnaire d'application, pour une durée limitée à un an.

Grâce à cette nouvelle dotation et au bon suivi du projet, la Municipalité peut compléter la réponse apportée début 2009 comme suit :

En août 2010, 2 139 postes sont enregistrés dans la base de données centrale de la Ville soit environ 50% de l'ensemble des postes alloués. Si les conditions restent identiques, l'objectif prévu, initialement à fin 2011, pourrait être atteint à fin 2010. Ainsi, l'inventaire complet des postes alloués au 31 décembre 2010 pourrait figurer dans le rapport de gestion concernant l'exercice 2010.

Motifs pour lesquels le délai pourrait ne pas être tenu :

- imprévus techniques suite à l'installation de la nouvelle version 9.1 de PeopleSoft (septembre à décembre 2010) ;
- manque de ressources, résistances au changement ou autres priorités internes dans un ou plusieurs services de l'administration communale ;
- départ imprévu ou maladie de l'une ou l'autre des ressources du SPeL affectées à la mission.

En conclusion, sous réserve des risques susmentionnés, les éléments suivants pourront être communiqués à la Commission permanente de gestion :

- pour l'exercice 2010
  - nombre de personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et au 31 décembre 2010 ;
  - nombre d'EPT 'occupés' au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et au 31 décembre 2010 ;
  - nombre d'EPT 'alloués' au 31 décembre 2010.
- pour les exercices 2011 et suivants
  - nombre de personnes au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre ;
  - nombre d'EPT 'occupés' au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre ;
  - nombre d'EPT 'alloués' au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre.

**6<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal, ou à tout le moins à la Commission de gestion, un rapport-bilan sur l'opération « Perspectives 2004 ».*

**Réponse :** En sa séance du 18 août 2010, la Municipalité a pris acte du projet de rapport-bilan de l'opération « Perspectives 2004 ». Après quelques mises au point, ce document sera remis à la Commission permanente de gestion dans le courant du mois de septembre 2010.

**19<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à demander un audit de sécurité externe qui garantisse des conditions de sécurité suffisantes avant tout nouveau transport de passagers dans le tunnel d'accès à Tridel.*

**Réponse :** La Commission de gestion, dans son rapport pour l'exercice 2008 (19<sup>e</sup> observation), a invité la Municipalité « à demander un audit de sécurité externe qui garantisse des conditions de sécurité suffisantes avant tout nouveau transport de passagers dans le tunnel d'accès à Tridel ». Faisant suite au rapport d'audit du 31 mars 2009, le Conseil d'administration de Tridel SA a pris la décision de ne pas faire transiter de passagers dans le tunnel, sauf cas exceptionnel qui serait sous la responsabilité des CFF. En effet, la coordination des mesures préventives relève de la responsabilité des CFF, tout comme la sécurité de l'exploitation et de l'entretien (Ordonnance fédérale sur la construction et l'exploitation des chemins de fer – OCF), charge à Tridel de se conformer aux exigences de l'Autorité (Office fédéral des transports – OFT).

Le Service d'assainissement a reçu pour mission, de la part de Tridel SA, en sa qualité de prestataire de service, de mettre en œuvre les mesures d'urgence qu'il juge nécessaires et qui le concernent. Différents points ont été évoqués, ont déjà été introduits ou feront l'objet de prochaines évaluations et adaptations, comme par exemple l'acquisition d'appareils respiratoires, d'un respirateur à cartouche avec autonomie d'une heure, un système de localisation du train dans le tunnel, de l'équipement de l'ensemble de l'ouvrage d'une activation automatique de la lumière lorsque des personnes circulent dans le tunnel, et l'incitation des CFF à utiliser un système de vision par caméra en lieu et place d'une exploitation avec une personne à chaque extrémité du convoi, etc.

Une recommandation a toutefois été écartée, étant trop lourde à réaliser et le contenu du rapport a été évoqué en séance avec des responsables du Service de protection et de sauvetage (SPSL) et de la Protection incendie des CFF. Une autre séance a eu lieu afin de discuter de la réalisation d'un test accident et incendie sous la responsabilité des CFF, en coordination avec le SPSL et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA). Les préparatifs pour la mise en œuvre du test sont en cours et il pourrait être mené à la fin de l'été 2010.

**21<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à compléter ou développer les moyens à disposition de l'Office des pompes funèbres (orientation stratégique, locaux, collaborateurs) pour remplir sa mission et atteindre les objectifs de rentabilité.*

**Réponse :** En premier lieu, il convient de relever que les mesures prises par la Municipalité au cours des dernières années pour assainir la situation financière des PFO ne peuvent pas déployer tous leurs effets à court terme. De plus, il apparaît qu'elles ne sauraient suffire pour redresser la barre. C'est pourquoi, d'autres mesures plus contraignantes doivent être prises, telles que la diminution, voire l'abandon total de la construction de cercueils. Ces mesures remettant en cause l'existence de la menuiserie des PFO, ainsi que, par voie de conséquence, le maintien des menuisiers à leur place de travail, il s'avère nécessaire de les mettre en œuvre de manière progressive.

**29<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à ne pas laisser se poursuivre la dégradation du Temple d'Ouchy et à procéder à des travaux d'entretien.*

**Réponse :** On se rapportera à ce sujet à la réponse municipale à la 11<sup>ème</sup> observation formulée par la Commission permanente de gestion dans le cadre de son rapport sur l'exercice 2009.



## **Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission des finances (exercice 2009)**

### **Observation 1**

*«La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour redresser la situation financière des Pompes funèbres officielles, notamment en prenant des mesures afin d'augmenter leur présence au centre-ville.»*

Comme le laissait entendre la réponse à la 3<sup>ème</sup> observation de la Commission des finances pour l'exercice 2007, les mesures destinées à assainir la situation financière des Pompes funèbres officielles (PFO) ne peuvent pas toutes être mises en œuvre et aboutir à court terme. Il en va ainsi de celles qui visent à diminuer les charges salariales au travers de la suppression des postes de menuisier, dès lors que la fabrication de cercueils ne s'avère plus rentable. Les trois employés concernés devront, dès que possible, être transférés à d'autres postes de l'administration communale. Actuellement, ces personnes fabriquent les derniers cercueils, afin de liquider les stocks de bois et de pièces de garniture. Ils collaborent également, à la demande, à des travaux de menuiserie commandés par les Ateliers et magasins de la Ville pour d'autres services de la Commune. En outre, le personnel chargé de la réception des familles participera dorénavant aux levées de corps, afin de compenser les piquets que les menuisiers déplacés dans d'autres fonctions ne peuvent plus assurer. S'agissant de marquer la présence des PFO au centre-ville, des recherches de locaux adaptés, bien situés et bénéficiant d'un loyer abordable, sont en cours. Ce dernier train de mesures devrait permettre de redresser valablement les finances de cet office pour les prochains exercices.

### **Observation 2**

*«La Commission des finances souhaite que les coûts totaux finaux liés à la transformation et à l'équipement de la Salle du Conseil communal fassent l'objet d'une communication.»*

Les travaux peuvent être divisés en 3 groupes :

- les interventions sur la salle de Conseil communal (sur le crédit initial)
- les interventions sur la salle de Municipalité (sur le crédit initial)
- les modifications de la partie avant de la salle de Conseil communal requise par le Conseil communal après quelques semaines d'utilisation. Ces modifications ont nécessité l'ouverture d'un crédit complémentaire.

La situation sur le plan des interventions peut être résumée comme suit :

a) Salle Conseil communal	rénovation du réseau électrique et nouveau réseau informatique; nouveaux chauffage et ventilation; rénovation des fonds, des sols et des parois; nouveau mobilier et éclairage; nouvelles installations audiovisuelles et de vote électronique	Travaux de août 2007 à février 2008
b) Salle Municipalité	nouveau réseau informatique et travaux d'intégration de ce réseau; nouveau mobilier; nouvelle installation audiovisuelle	Travaux de mi-septembre 2008 à mi-octobre 2008
c) Modification partie avant salle de Conseil communal	modification des réseaux d'informatique et de ventilation; modification de podium; nouveau mobilier; modification de sols; modification d'installations audiovisuelles	Travaux de juillet 2008 à mi-septembre 2008

Sur le plan financier cette même division s'opère; il convient en sus de dégager les montants liés aux installations audiovisuelles et de vote électronique, soit :

	Bâtiment	Audiovisuel et vote électronique	Total
a) Salle Conseil communal	942'865.53	334'964.65	1'277'830.18
b) Salle Municipalité	76'862.24	15'386.80	92'249.04
		<b>Total</b>	<b>1'370'079.22</b>
c) Modification partie avant salle de Conseil communal	66'146.40	41'698.85	107'845.25
	<b>Total y compris travaux supplémentaires</b>		<b>1'477'924.47</b>

Les travaux initiaux (a et b) se sont achevés sur un solde positif de fr. 19'920.78 soit un excédent de 1.45 % par rapport au crédit initial (fr. 1'390'000.-).

Toutefois, suite à une requête du Conseil communal après quelques semaines d'utilisation, des travaux supplémentaires ont dû être menés afin de modifier la disposition de la partie avant de la salle de Conseil communal. Ces travaux supplémentaires ont nécessité la demande d'un crédit complémentaire (fr. 87'000.-), portant le crédit total à fr. 1'477'000.-.

A ce jour les travaux sont terminés et l'ensemble des factures bouclées et payées. Le montant total des travaux initiaux et supplémentaires (a,b et c) est de fr. **1'477'924.47**, soit un dépassement de 6.33 % par rapport au crédit initial (fr. 1'390'000.-).